Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 13633 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — SAMEDI 26 NOVEMBRE 1988

L'heure de la clémence en Afrique du Sud

En annonçant, jeudi 24 novembre, que Nelson Mandela ne retournera pas en prison, le gouvernement sud-africain s'est, en fait, résigné à la libération du plus célèbre détenu du monde, en la déguisant pour ménager les susceptibilités d'une extrême droite plutôt remuante. Il craignait, en outre, qu'une mesure de clémence plus éclatante ne conduise, au sein de la communauté noire, à des débordements d'émotion difficiles à contrôler.

Pretoria avait posé de longue date comme préalable à la libération de Nelson Mandela que celui-ci renonce publiquement à la violence. Le chef historique du Congrès national africain ne semble pas davantage prêt à accepter ce marché aujourd'hui qu'hier.

Mais au fur et à mesure que le temps passait et que se faisaient plus vives et plus nombreuses les pressions internationales, ce détenu devenait de plus en plus encombrant pour le pouvoir. On a pu dire que le président Botha était prisonnier de Nelson Mandela autant que ce dernier l'était de lui.

En tout cas, aussi bien au bagne de Robben-Island qu'à la prison de Pollsmoor, Mandela a vécu à l'écoute de ce qui se passait dans son pays. Il a pu entretenir des contacts non seulement avec sa famille et ses proches, mais aussi avec des responsables qui lui rendaient régulièrement visite. Récemment, lorsque trois militants anti-apartheid s'étaient réfugiés au consulat américain à Johannesburg, c'est lui qui, après quelques jours, leur avait fait indirectement savoir qu'ils devaient cesser leur mouvement de protestation.

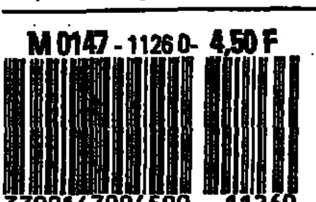
L'assouplissement des conditions de détention de Mandela intervient vingt-quatre heures après la grâce accordée par le président Botha aux « six de Sharpeville », quelques heures aussi après le sursis à exécution d'un jeune Noir. Ainsi, coup sur coup, les autorités de Pretoria, qui se sont longtemps refusées à la magnanimité, multiplient-elles des gestes de bonne volonté qu'on n'osait plus espérer.

Il apparaît aussi que le gouvernement sud-africain, qui a retiré ses troupes du sud de l'Angola, où elles étaient en fâcheuse position, se soit fait à l'idée de la prochaine indépendance de la Namibie, comme vient de le confirmer la conclusion de l'accord de Genève. En agissant ainsi, à l'intérieur et à l'extérieur, il cherche à l'évidence à donner une meilleure image de lui-même.

On le comprend : l'Afrique du Sud a plus que jamais, besoin de concours extérieurs pour remettre sur pied son économie, ébranlée par la fuite des capitaux et par le départ de sociétés étrangères, américaines notamment. La récente rencontre, en Suisse, du président Botha avec des banquiers helvétiques n'avait pas d'autre but. La mise en résidence surveillée de Nelson Mandela ne se résume pas à un simple geste humanitaire. Elle obéit aussi à des considérations plus terre à terre.

(Lire nos informations page 6.)

M 0147 - 1126 0- 4,50 F

3790147004500 11260

L'aggravation de la crise dans le Caucase

Les Arméniens se disent victimes de « pogroms » en Azerbaïdjan

La « Pravda » reconnaît que « la situation s'est détériorée » dans le Caucase. Des Arméniens sont victimes d'affrontements en Azerbaïdjan — ils font même état de véritables « pogroms » — en dépit du déploiement de forces soviétiques. Le couvre-feu nocturne est en vigueur dans plusieurs villes de cette République et dans la capitale arménienne, Erevan, où des blindés ont été déployés, tandis qu'un mouvement de grève générale était annoncé vendredi.

(Lire l'article de Bernard Guetta page 4.)

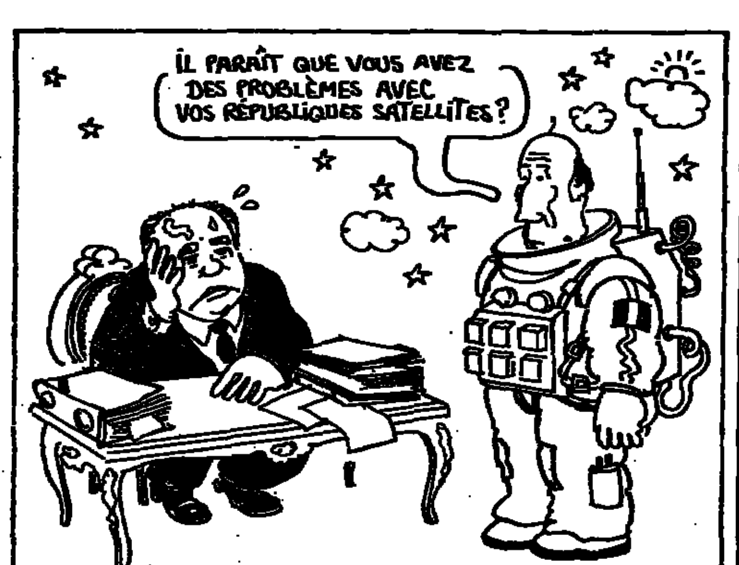
La rencontre Mitterrand-Gorbatchev à Moscou

Le président de la République, qui entend reprendre sa place dans le dialogue entre l'Est et l'Ouest, est arrivé vendredi 25 novembre à Moscou, où il devait avoir dans l'après-midi son premier entretien avec M. Gorbatchev, un second tête-à-tête étant prévu pour samedi matin.

Samedi, en fin de matinée, le président s'envolera pour le centre spatial soviétique de Baïkonour, au Kazakhstan, où il assistera au lancement d'un vol habité avec la participation du cosmonaute français Jean-Loup Chrétien.

M. et Mme Mitterrand devaient être reçus à dîner vendredi soir par M. et Mme Gorbatchev.

(Lire l'article de JACQUES AMALRIC page 3.)



A l'Assemblée nationale

Municipales de Marseille : M. Joxe fait échec au PS

La tentative de M. Pezet, soutenu par le PS, de barrer la route au maire de Marseille, M. Vigouroux, candidat à un nouveau mandat, s'est heurtée, le 25 novembre à l'Assemblée nationale, au refus de M. Joxe. Celui-ci, dont la position exprimait celle de M. Mitterrand, a fait échec à un amendement approuvé par le groupe socialiste.

Alors même que la droite relève la tête, les socialistes la perdent quelque peu. Ils s'épuisent en des conflits internes dont on a souvent du mal à comprendre l'exacte signification. Il en va ainsi du combat gagné par M. Pierre Joxe dans la nuit du 24 au 25 novembre à l'Assemblée nationale contre ses propres amis, contre le groupe parlementaire socialiste, contre le bureau exécutif du PS. Objet de cette lutte intestine : l'obligation de présenter des listes complètes pour les élections municipales dans chacun des secteurs des trois principales villes françaises : Paris, Lyon, Marseille.

C'est M. Pezet, soutenu par son parti, candidat désigné par le PS pour Marseille, qui réclame cette disposition, défavorable au maire sortant M. Vigouroux, également socialiste, qui serait dans l'incapacité de réunir le nombre de candidats nécessaire. Les termes du débat ne sont donc pas dénués d'arrière-pensées, même si l'initiative des socialistes s'appuie sur une logique très Ve République : permettre de dégager des majorités de gouvernement municipal.

Ce duel Joxe-PS est sous-tendu par un affrontement d'autorité entre M. Mitterrand et le Parti socialiste. Le président n'a pas pardonné à l'état-major socialiste d'avoir préféré M. Mauroy à M. Fabius, et d'avoir méconnu son propre arbitrage dans l'affaire de Marseille (M. Vigouroux, tête de liste, céderait la place à M. Pezet au bout de trois ans...).

L'affaire se complique lorsque les principaux dirigeants socialistes y mêlent leurs ambitions personnelles. Les amis de M. Jospin — lequel était en Nouvelle-Calédonie — ont soutenu jusqu'au bout M. Pezet à l'Assemblée.

J.-Y. L.

(Lire la suite page 8.)

Les entreprises et le rôle de l'Etat

Industrie : les clés du succès

par Roger Fauroux
ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire

Pechiney vient de faire grimper d'un seul coup la cote d'attention et peut-être de popularité de l'industrie en annonçant en même temps l'achat d'American National Can aux Etats-Unis et la construction en France, en coopération avec EDF, d'une gigantesque usine d'aluminium : 11 milliards de francs d'investissements engagés d'un seul coup — 6 milliards là-bas, presque autant ici — un chiffre d'affaires augmenté de moitié, une position de leader mondial acquise sur un marché en expansion, 1 000 emplois créés à Dunkerque, voilà beaucoup de médailles gagnées en même temps et la France a de bonnes raisons de se sentir fière de son champion industriel.

L'occasion est peut-être bonne pour s'interroger brièvement sur les chances et malchances de notre industrie en l'an 4 avant l'avènement du marché unique et de relancer le débat, ouvert naguère à grand bruit par les idéologues et devenu rapidement cacophonique, sur la légitimité d'une politique industrielle.

L'industrie française se porte bien ou, plutôt, elle se porte mieux : la production industrielle s'accroîtra en 1988 de 5 %, les investissements productifs de 13 % et le taux de marge des entreprises atteindra 31 % : bref, nous sommes en train de vivre, en même temps que nos voisins et contre toute attente, une et sans doute deux années « glorieuses », après quinze années frileuses qui ont vu un effondrement des bilans, une baisse des investissements, une détérioration de nos échanges et surtout une montée calamiteuse du chômage, entre autres maux dont nous ne sommes que partiellement ou pas du tout sortis.

(Lire la suite page 2.)

L'affaire Boulouque hors la politique

Le secret de l'instruction, un mythe

En attendant que la chambre criminelle de la Cour de cassation statue le 21 décembre sur la requête en suspicion légitime déposée par l'inculpé et détenu Fouad Ali Salah contre « son » juge d'instruction, M. Gilles Boulouque, l'occasion est bonne de dire à la fois qui est ce magistrat et de rappeler les vicissitudes du secret de l'instruction fixé par une loi qui ne satisfait personne.

par Jean-Marc Théolleyre

Au-delà des médiocres, mais parce que publics, tellement compréhensibles comportements qu'elle entraîne de la part d'une opposition qui y trouve matière, il est vrai, à se refaire une santé, ce qu'il faut appeler l'affaire Boulouque est et restera d'abord, pour le temps que l'histoire judiciaire voudra bien en garder le souvenir, une affaire touchant au fonctionnement de la justice pénale dans le domaine très particulier et circonscrit des applications de l'article 11 du code de procédure pénale, relatif au secret de l'instruction. Il en avait d'ailleurs été exactement de même voici environ un an lorsqu'un autre juge d'instruction, M. Claude Grellier, s'était trouvé poussé sous les feux de la rampe. Au premier il est aujourd'hui fait reproche par un inculpé impliqué dans une affaire de terrorisme d'avoir exprimé sans ambages à l'occasion de déclarations ou d'interviews l'idée qu'il se faisait de son « client », ce qui assurément peut être considéré comme une entorse à cette obligation de réserve imposée en général aux magistrats et une violation, en particulier, de ce secret professionnel auquel la loi astreint tous ceux qui concourent à une procédure au cours de l'enquête et de l'instruction.

Le cas de M. Claude Grellier se présentait différemment. Ses détracteurs, en l'occurrence M. Michel Droit et ses avocats, partaient seulement de l'idée que si la presse avait pu écrire que l'académicien membre de la CNCL était inculpé, l'information n'avait pu être fournie que par le magistrat instructeur ou, en tout cas, avec son accord. Attitude obligatoirement à apparenter, elle aussi, à une violation du secret de l'instruction.

Deux affaires en un an mettant en cause deux magistrats... Diable !

(Lire la suite page 11.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

Débats

Servitude et considération

par JEAN SUR (*)

ETRANGE destin des mots. On défile aujourd'hui dans les rues pour réclamer ce qui dégoûtait si fort, il y aura bientôt cinquante ans, le petit garçon que j'étais, cette « considération » déjà fort vieillotte à l'époque et dont les images étaient à chercher dans les livres de classe de mon grand-père : un monsieur moustachu soulevant délicatement son chapeau melon au passage d'une dame gonflée de crinoline, un épicier obséquieux s'inclinant devant un client au lorgnon distingué. Et il paraît qu'il y a eu Sartre ! Et il paraît qu'il y a eu *les Mots !*

∴

Ce retour en force du vocabulaire petit-bourgeois est plus tragique que ridicule. Mon petit doigt me dit d'ailleurs que si les gens veulent de la considération, ils vont être servis, et ce pour deux raisons. D'abord, parce que c'est une denrée qui ne coûte pas très cher. Ensuite parce que, pour une fois, ils demandent exactement ce qu'on souhaite qu'ils demandent.

On doit la vérité aux amis : s'il vous faut la considération de l'autorité, c'est que vous êtes passablement intoxiqués. Notons au passage que cette réapparition de la considération dans le monde social n'est pas due au hasard. Elle vient tout droit de la psychologie sociale d'influence américaine, et tout particulièrement d'un certain Maslow, inventeur d'une « pyramide des besoins humains » qu'escaladent chaque jour sans sourciller dans les déserts de la formation des centaines et des milliers d'ouvriers, d'employés et de cadres.

L'extraordinaire est que cet excellent outil d'aliénation n'est contesté par personne. Il parvient à faire admettre sans douleur que la considération est une étape nécessaire et prestigieuse de l'itinéraire de l'individualiste. C'est la même inspiration qu'on retrouve dans le fameux *Prix de l'excellence,* navrant bréviaire des managers, construit tout entier sur une idée voisine : il faut que les gens aient l'impression d'être libres.

Ici finira une ironie qui, on le sent, n'est pas pour les victimes. Comment on a réussi à troubler à ce point leur désir que cette misérable, cette ringarde « considération » devienne en eux presque synonyme de dignité, ce serait la plus pathétique des histoires, la geste à rebours du vingtième siècle, le lamento des cocufiés, la chronique du plus cruel hold-up des temps modernes.

Comment cet humble et profond besoin d'être digne, ce « blanc souci » de dire vrai et de faire bien, qui revient plus obstinément encore en chacun de nous que les pires de nos turpitudes, finit par bredouiller cette lâche et minable demande de considération, implorant ainsi la reconnaissance du pouvoir et de l'argent, c'est peut-être la tragédie première de notre temps.

Ils réclament la considération parce qu'ils savent bien qu'ils ne peuvent pas réclamer la dignité. L'argent, les conditions de travail, le statut, oui, mais pas la dignité : l'article ne s'échange pas ou seulement dans l'amour ou l'amitié. Ils se laissent aller à vouloir la considération comme une cote mal taillée entre le oui et le non, le difficile refus et l'impossible collaboration. Le drame le plus désolant, ce n'est plus l'affrontement classique de ceux qui possèdent et de ceux qui ne possèdent pas : c'est une vieille pièce encore tragique mais qu'on commence à savoir comment jouer. Le drame le plus désolant, c'est de voir la dignité s'adresser à ce qui bafoue la dignité.

Au besoin de considération des salariés répond le cynisme du *Prix de l'excellence : « Si vous voulez la productivité et les sanctions financières qui en découlent, vous devez considérer votre personnel comme votre atout le plus important. »* Sur quoi prolifèrent dans les entreprises, pour valoriser les atouts, les relations humaines, le développement humain, le potentiel humain, les ressources humaines, tant d'humanité en vitrine pour en mieux solder le stock ! Ce n'est pas par la complicité mercantile et la considération qui en est la façade mensongère que les gens de ce temps se rencontreront jamais. Réveiller en eux les espérances véritables, c'est d'abord dissiper les illusions serviles. Etienne de La Boétie l'avait compris qui voyait dans la solitude des hommes *« tous singuliers dans leurs fantaisies »* — quelle définition de l'érotisme informatique ! — la *conséquence* même de leur servitude, de leur impossibilité tragique de vivre *« en compagnie ».*

∴

Quand on est immergé dans le monde du travail, il y a des passages du *Discours de la servitude volontaire* qu'on ne peut entendre sans frémir de tristesse et d'espérance. A quatre siècles près, les images se superposent. On dira qu'on n'a pas fait de progrès. Sait-on ? Mais la voix est restée, elle sera encore dans la mémoire des hommes quand Maslow et l'*Excellence* n'habiteront plus que celle de l'ordinateur : *« Ils disent qu'ils ont toujours été sujets, que leurs pères ont ainsi vécu, ils pensent qu'ils sont tenus d'endurer le mal (...) et fondent eux-mêmes sous la longueur du temps la possession de ceux qui les tyrannisent, mais pour vrai les ans ne donnent jamais droit de mal faire. »*

Je ne saurais dire ici le millième de l'affolante actualité de ce bref *Discours,* de La Boétie, la tendresse vigilante et forte du jeune homme qui l'écrit à moins de dix-huit ans, le souffle de confiance intrépide qui anime ces pages et transforme le paysage de la vie comme la vraie jeunesse, au bal, disqualifie les fards. Quel extraordinaire formateur aurait fait ce La Boétie si d'aventure quelqu'un avait songé à l'employer ! La conscience la plus aiguë des difficultés, des lenteurs, des lourdeurs, se marie chez lui sans effort à la plus désirable, la plus aérienne des exigences. Le voici sans sévérité devant les habitudes qui nous enserrent et que nous chérissons pourtant, devant les frontières, les limites que nous défendons contre ce qui, en nous, voudrait les franchir. Et soudain la voix s'élève, mozartienne : *« A l'homme toutes choses lui sont comme naturelles à quoi il se nourrit et s'accoutume : mais cela seulement lui est naïf, à quoi la nature simple et non altérée l'appelle. »*

∴

Nous manquons de livres, et ce n'est pas la « modernité » qui nous en offre de bien nourrissants.

A quand, Monsieur le ministre de l'Education nationale, le *Discours de la servitude volontaire* au programme de toutes les classes de seconde ?

(*) Formateur et écrivain.

Industrie : les clés du succès

(Suite de la première page.)

Au-delà de l'aubaine que nous apporte pour un temps la conjoncture mondiale, constatons, en tout cas, que les dirigeants des grandes entreprises, après avoir, pendant près de dix ans, lutté tenacement et obscurément pour améliorer leur productivité, ont maintenant les moyens et l'ambition de porter leurs regards au-delà des comptes mensuels et de prendre leur rang — qui est souvent le premier — dans les grands regroupements mondiaux : juste avant le coup d'éclat de Pechiney, il y a eu, dans un domaine voisin, et en Europe cette fois, celui de Carnaud, le rachat d'Honeywell par Bull, et un peu plus *tôt,* la prise de gage de Thomson dans la télévision américaine ; d'autres suivront, n'en doutons pas.

On peut, à propos de ces événements, rappeler trois évidences :

1) Ce sont les bonnes entreprises, c'est-à-dire les entreprises riches, financièrement, techniquement, humainement, qui exportent et investissent à l'étranger : les Allemands ou les Japonais n'ont pas inventé de potion magique administrative pour doper leurs entreprises sur les marchés extérieurs, ils ont su mieux que nous créer les conditions fiscales, monétaires, culturelles, de leur développement ; de bonnes marges sauvegardées pendant plusieurs années et des dirigeants bien choisis et bien formés valent tous les MITI (1) du monde.

2) La querelle entreprises privées/entreprises publiques relève, par rapport à ces enjeux, de la pensée primitive : les « privées » n'ont pas des semelles de vent, les « publiques » des semelles de plomb. Pechiney a eu besoin de trois jours, dans le cadre, bien sûr, d'une stratégie qui était connue et approuvée, pour obtenir, pour son double investissement, la bénédiction du ministère de l'industrie et celle du ministère de l'économie et des finances, celle de son conseil d'administration... et leur silence à tous. Le gouvernement s'est engagé par surcroît à aménager sa propre orthodoxie pour permettre à l'entreprise de financer ses investissements en plaçant sur le marché le capital de ses filiales étrangères.

3) La continuité est la mère de toute stratégie : en clair, il faut que les dirigeants des entreprises disposent du temps et de la sérénité nécessaires pour élaborer une stratégie, en poursuivre la réalisation et en assumer les conséquences pour le meilleur et pour le pire. L'Etat paraît en voie de changer de déplorables habitudes et d'épargner à ses filiales les affres du *spoil system* (2). Il resterait à la communauté économico-financière à suivre ce bon exemple et à mettre les entreprises privées et les nerfs de leurs dirigeants à l'abri des coups de main boursiers : la vogue actuelle des OPA procure certes de beaux bénéfices à quelques intermédiaires financiers, des satisfactions momentanées au petit peuple des actionnaires et l'occasion d'immenses parlotes aux médias mais, pour le reste, elle transforme en mauvais lieu la place financière et met en coupe réglée les réserves financières des entreprises jetées à tous les vents de batailles d'amour-propre autant que de capitaux. Quand comprendra-t-on que les Japonais et les Allemands, qui ont su mettre leurs entreprises à l'abri de ces folies, sont en avance et non pas en retard par rapport aux Anglo-saxons ?

Le mariage blanc...

On a dit ce que l'Etat devait faire, ou ne pas faire, vis-à-vis des grands groupes : bien choisir les administrateurs et les dirigeants qui relèvent de lui d'abord, conclure ensuite avec eux un contrat d'objectifs et, pour le reste, résister à la tentation de les « orienter », de les « coordonner » à tout bout de champ, voire de les choyer en leur réservant ses commandes ou en leur versant des subventions. La grande crise a creusé dans certains bilans des abîmes qu'il faut combler ; cela fait, l'actionnaire public n'a plus qu'à souhaiter bon vent à ses filiales et à encaisser régulièrement les dividendes qu'elles lui doivent.

Le credo libéral voudrait que l'Etat contracte avec l'entreprise une sorte de mariage blanc : un environnement confortable, une grande considération... et beaucoup de distance ! Ce n'est pas ainsi que l'on fait des enfants et il suffit d'aller sur le terrain rencontrer des patrons pour être persuadé qu'ils attendent de l'Etat autre chose. De fait, l'aventure des PMI rappelle celle des premiers navigateurs d'autrefois perdus sur l'océan dans leurs coquilles de noix et cherchant sur de vieux portulans la route de l'Amérique : beaucoup de foi, une admirable audace, un travail acharné, mais peu de ressources, une technique parfois incertaine et peu d'informations sur leur marché et leurs concurrents : rien d'étonnant si beaucoup disparaissaient avec leur équipage parce que les provisions étaient trop courtes, le navire mal gréé, ou qu'un concurrent jusque-là inconnu, surgi de quelque horizon asiatique, a d'un seul coup rendu vains leurs dérisoires efforts. Le résultat se lit, hélas ! dans la statistique des faillites, la courbe ascendante du chômage et celle descendante du commerce extérieur.

Pendant que les salons bruissent du célèbre problème des élites, il s'en crée une à petit bruit à travers la France entière : celle des entrepreneurs. L'essor actuel et quasi miraculeux de ces nouvelles vocations ne doit certes rien à l'Etat, mais à l'un de ces basculements culturels qui, venus d'on ne sait où, modifient de temps à autre la physionomie d'un pays : nous sommes en plein dans cette révolution et l'Etat, manifestement, peut y jouer son rôle de plusieurs manières.

D'abord en canalisant, sans pour autant mettre tout à l'équerre, les compétences et les ressources que les administrations, les collectivités locales, les chambres consulaires, parfois même les banques, et d'autres bonnes volontés foisonnantes mettent à la disposition des entreprises naissantes ou adolescentes : il y faut très peu de réglementation mais, sur place, des fonctionnaires compétents et disponibles capables de distinguer les vrais entrepreneurs des chasseurs de primes et de distribuer peu d'argent avec beaucoup de discernement afin d'aider les dirigeants à se former, à s'équiper, à se gérer, à embaucher, à exporter, la fin ultime de cette pédagogie étant de permettre à l'élève de se passer de son mentor et de voler de ses propres ailes. Quand il s'agit de PME, le face-à-face est une nécessité et le saupoudrage intelligent la clef d'une politique industrielle.

Un rôle d'éclaireur

Il faut aussi faciliter le transfert de l'innovation des laboratoires aux usines. Nous avons en France des chercheurs éminents, d'excellents ingénieurs, de très bons financiers, parfois même de bons commerçants, mais ces spécialistes ont entre eux un dialogue de chiens de faïence. Il est pourtant clair que l'Etat, qui dépense beaucoup de crédits pour la recherche, a comme devoir primordial de donner aux entreprises un accès direct à ces travaux qui leur reviennent et qu'elles ont contribué à financer par leurs impôts.

Plus les relations entre universités et entreprises seront directes, mieux cela vaudra ; mais l'Etat et ses correspondants ont encore fort à faire pour dresser des passerelles entre l'industrie et la recherche car nos déboires, en matière d'échanges extérieurs, ont pour quasi unique cause l'insuffisante qualité technique de notre offre. Une dévaluation n'y changerait évidemment rien ! C'est la qualité et l'innovation des produits allemands ou japonais qui ont fait du mark et du yen des monnaies dominantes et non pas le génie des financiers de Francfort et de Tokyo.

Enfin, il faut que l'Etat, et tout particulièrement les ministères que l'on dit techniques, s'organise pour emmagasiner des données techniques et commerciales et les diffuser au plus près des entreprises. Notre planète s'est unifiée au plan industriel : ce qui se fabrique à Taiwan, ce qui s'invente à Stanford, peut poser une question de vie ou de mort pour telle entreprise de Perpignan. Mais en même temps, tout s'imprime, tout se sait ou devrait se savoir et tout peut se diffuser. Que les administrations s'équipent pour collecter l'information, la contrôler, la trier et la communiquer, en régime interactif, aux entreprises ! Il n'y a rien à inventer, les Japonais le font.

Nous avons oublié en chemin la politique industrielle, comme M. Jourdain oubliait qu'il parlait en prose, tellement celle-ci va de soi : nos stupides querelles sur les problèmes d'avant-hier nous ont fait oublier l'essentiel d'aujourd'hui, c'est-à-dire que les chefs d'entreprise n'étaient pas toujours infaillibles, que les fonctionnaires n'étaient pas tous stupides et qu'il fallait une puissante lanterne pour éclairer les voies mystérieuses et changeantes du marché.

Dans sa modestie apparente, ce rôle d'éclaireur est l'un des devoirs fondamentaux de l'Etat moderne.

ROGER FAUROUX.

(1) Le ministère japonais de l'industrie et du commerce extérieur.

(2) Le « système des dépouilles », en usage aux Etats-Unis, qui entraîne après chaque élection présidentielle une valse des hauts responsables.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde,*
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant,* et Hubert Beuve-Méry, *fondateur.*

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 — Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1987

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-99-61.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

Tarif	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	354 F	399 F	504 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner
RENVOYER CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ______ ☐

6 mois ______ ☐

9 mois ______ ☐

1 an ______ ☐

Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______

Code postal : ______
Localité : ______

Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

BADMO 88

La visite du président de la République en URSS

Le chef de l'Etat entend reprendre place dans le dialogue qui se développe entre l'Est et l'Ouest

MOSCOU
de notre envoyé spécial

Reprendre place dans le dialogue Est-Ouest alors qu'il est en train de se développer grâce aux initiatives de M. Gorbatchev, tel est le but du très bref voyage de M. Mitterrand en URSS les 25 et 26 novembre.

Alors que les commentateurs soviétiques insistent lourdement sur les deux années qui auraient été perdues pour la coopération entre Paris et Moscou du fait de la cohabitation en France – on n'a pas encore digéré ici le langage abrupt tenu par M. Chirac en 1987, tant à propos des droits de l'homme que de la dissuasion nucléaire, – on ne cache pas ses intentions du côté français : il est plus que temps, dit-on, de se manifester et de le faire sur tous les plans. Il ne faut pas non plus, ajoute-t-on, raisonner à court terme, mais songer à se placer en prévision de la situation qui prévaudra dans dix ans. Cela n'empêche pas la partie française de ne penser qu'au dialogue Est-Ouest et aux questions de désarmement.

Des crédits pour l'URSS

Les dures réalités de la coopération économique et commerciale sont aussi à l'ordre du jour. La France ne vient-elle pas de se faire prendre la place de troisième partenaire commercial occidental de l'URSS par l'Italie (après la RFA et la Finlande) ? C'est pourquoi, outre sept ministres, M. Mitterrand est accompagné de plusieurs hommes d'affaires, dont M. Haderer, président du Crédit lyonnais, qui devrait signer un protocole d'intention portant sur des crédits d'un montant de 12 milliards de francs. Une partie de cette somme devrait permettre le financement de la création d'une importante société mixte franco-soviétique dont le partenaire français serait Pechiney.

Les questions économiques ont bien sûr des prolongements et des implications diplomatiques. Les Soviétiques évoqueront donc, sinon avec M. Mitterrand, du moins avec sa suite, les restrictions en matière d'exportations en URSS de produits de haute technologie et prendront le pouls de leurs interlocuteurs pour savoir comment va se comporter cette Europe du marché unique qui doit théoriquement voir le jour le 1er janvier 1993.

Après avoir dénoncé dans la construction européenne une manœuvre américaine, les experts soviétiques ont rectifié le tir et se demandent aujourd'hui comment tirer le meilleur parti de cet ensemble économique et comment, grâce à lui, enfoncer un nouveau coin entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis. D'où, sans doute, cette idée encore fluctuante de *« maison commune européenne »* vantée par M. Gorbatchev et qui peut aller, selon les interlocuteurs de passage, de l'Atlantique à l'Oural ou de San Francisco à Vladivostok.

Le concept a encore été présenté à M. Mitterrand, qui a pris quelque distance dans une interview diffusée par la télévision soviétique, expliquant notamment : *« L'expression maison commune européenne est une bonne expression. Je ne la reprends pas à mon compte ; elle appartient à celui qui l'a exprimée, mais l'idée est belle et que nous retrouvions chacun le moyen de vivre sous le même toit, ce n'est pas si mal ! »*

Force de frappe et désarmement

Autre grand sujet que les Soviétiques ne manqueront pas d'aborder : celui de la force française de dissuasion. Comment peut-on se dire en même temps favorable à la réduction des armements et rester fidèle à la force de frappe, feignent-ils de se demander. La question revient sous différentes formes dans une interview de M. Mitterrand que publie *la Pravda*, vendredi. Les réponses du président de la République sont sans surprise et ne laissent prévoir aucune évolution dans la position française. Mais il en faudra beaucoup plus pour décourager les diplomates soviétiques.

Les positions sont, en revanche, plus proches entre Paris et Moscou en ce qui concerne la réduction des armements conventionnels et l'interdiction des armes chimiques, deux sujets sur lesquels Paris a récemment modifié ses vues : la France a abandonné l'idée d'autoriser la création d'un stock minimal de sécurité d'armes chimiques pendant la période où les gros détenteurs de ce genre d'armes se prépareront à s'en débarrasser. Elle a également accepté le principe de la réunion d'une conférence sur les Droits de l'homme dans le cadre de la CSCE, à Moscou, en 1991. Jusqu'à présent, l'URSS exige une telle approbation, pour en finir avec le réexamen des accords d'Helsinki, qui se déroule depuis deux ans à Vienne et dont dépend l'ouverture des négociations sur la réduction des armes conventionnelles en Europe.

Le troisième et dernier grand sujet au programme de la visite de M. Mitterrand : les crises régionales en général, mais, plus particulièrement, la guerre d'Afghanistan et le conflit israélo-arabe. A propos de l'Afghanistan, le président de la République devrait être demandeur d'éclaircissements sur les intentions soviétiques. A propos du Proche-Orient, on devrait, de part et d'autre, constater une assez grande communauté de vues, et M. Mitterrand pourrait profiter de l'occasion pour relancer son idée d'une initiative des cinq membres permanents du Conseil de sécurité en faveur du projet de conférence internationale. Encore qu'il ne s'agisse pas d'un projet à très court terme, Israël n'ayant toujours pas de gouvernement et les Etats-Unis devant attendre le 20 janvier pour avoir un nouveau président.

Le dialogue franco-soviétique doit, en principe, rebondir le printemps prochain, lorsque M. Gorbatchev effectuera une visite officielle en France. Entre-temps, il aura rencontré, début décembre, M. Bush à New-York et, quelques jours plus tard, Mme Thatcher à Londres. A l'Elysée, on affirme que le président de la République n'est pas *« jaloux »* du traitement de faveur réservé par M. Gorbatchev à la « Dame de fer ».

JACQUES AMALRIC.

Les échanges franco-soviétiques tournent au ralenti

« Médiocres, pour ne pas dire franchement mauvais. » Ce jugement d'un spécialiste sur les échanges franco-soviétiques tranche avec le prudent espoir de renouveau des milieux gouvernementaux, bancaires ou industriels français. Il ne s'agit certes pas d'euphorie, à peine d'optimisme. Tout au plus attend-on à Paris un « frémissement » encourageant de la multiplication des contacts bilatéraux : entre la visite du président Mitterrand à Moscou et celle de Mikhaïl Gorbatchev prévue en France au printemps 1989, la grande commission franco-soviétique permettra de vérifier, à la mi-février, s'il est possible de ranimer l'intérêt pour la « perestroïka ».

Pour le moment, les statistiques dressent un bilan brutal de la situation. Les huit premiers mois de 1988 se sont soldés par un déficit commercial de 4,5 milliards de francs pour la France, presque autant que durant l'ensemble de 1987. Légère hausse des importations françaises, légère baisse des exportations, les échanges tournent au ralenti.

La France, contrairement à ses concurrents, se serait-elle endormie ? La question mérite d'être posée : depuis le début de l'année, les Soviétiques, rompant avec deux ans de réduction de leurs importations, ont recommencé à acheter plus largement à l'Ouest. Durant le premier semestre, ces achats auraient même progressé de 10 % en volume. Il faudra attendre la fin de l'année pour mieux mesurer ce que ce hiatus signifie en termes de parts de marché pour la France. A moins d'un sursaut durant les derniers mois de 1988, la quatrième place qu'elle s'était arrogée en 1987 avec 8,8 % du marché soviétique contre 11 % pour l'Italie, 13 % pour le Japon, 21,9 % pour l'indétrônable RFA, risque de s'amenuiser.

Entraîner les hésitants

Les experts mettent en garde contre les conclusions hâtives. La légère remontée à 11 milliards de francs des importations françaises tient plus à un renchérissement en dollars des achats de gaz qu'à un accroissement en volume. Côté exportations, les ventes agro-alimentaires, toujours d'un poids essentiel, se sont ressenties d'une récolte décevante en qualité comme en quantité : les Français n'ont pas été en mesure de répondre à la demande soviétique de céréales panifiables. Un phénomène qui devrait s'inverser ces mois-ci grâce à une bonne campagne.

On ne peut s'attendre à un renversement de tendance aussi favorable pour les ventes de demi-produits, dominés par la sidérurgie et les tubes de gros calibres pour lesquels les Soviétiques, soucieux d'économiser leur devises, sont aujourd'hui moins demandeurs. Reste la nébuleuse des grands contrats et des sociétés conjointes.

Le temps des contrats spectaculaires, en URSS aussi, est révolu. Engagée dans une lutte contre la montre pour améliorer l'approvisionnement des consommateurs soviétiques, las d'attendre les bienfaits des réformes en cours, l'équipe Gorbatchev a toute raison de se montrer prudente.

Moderniser les unités de production existantes plutôt que d'envisager des projets d'envergure, ce choix paraît plus que jamais s'imposer. Et longtemps encore, les commandes de biens d'équipement à la France se stabiliseront autour de 2 milliards de francs par an. Reste à savoir si cette stagnation sera atténuée par la multiplication de « joint-ventures ».

En ce domaine, la France a, plus peut-être que ses concurrents occidentaux, avancé à petits pas. Sur la centaine de sociétés conjointes créées avec l'URSS, neuf l'ont été avec des entreprises françaises. La dernière en date, officiellement née à Paris mardi 22 novembre d'un accord entre Technip et Lenneftekhim, un institut de Leningrad spécialisé dans le raffinage du pétrole et la pétrochimie, permettra à la société Lentep, première société mixte d'ingénierie, de se lancer dans des opérations de modernisation d'installations existantes.

L'apport financier et technique de Technip, qui entre à hauteur de 40 % dans le capital de Lentep, est limité à 7,5 millions de francs. A l'exception de l'opération montée par Bouygues pour la construction, à Moscou, d'un hôpital d'ophtalmologie et portant sur 400 millions de francs, les sociétés françaises ne se sont pas engagées au-delà de 5 à 20 millions de francs.

Des projets d'aussi petite taille permettent de limiter les risques. La montée en puissance des opérations à venir pourrait poser des problèmes plus délicats. Si ses projets aboutissent (*le Monde* du 24 novembre), Pechiney pourrait en faire l'expérience et, à plus long terme, Thomson ou L'Oréal.

Les questions en suspens sont nombreuses, du rapatriement des bénéfices aux règles mêmes de gestion. *« Quels salaires, quels prix, quelle quantité proposer sur le marché »*, restent, selon un industriel, l'inquiétude majeure des candidats aux sociétés conjointes dans un pays peu rompu à ce type de préoccupation.

La surenchère à laquelle se livrent les banques européennes pour proposer des crédits alléchants à Moscou pourrait-elle avoir, au moins, une saine retombée en France : entraîner les hésitants à s'intéresser à nouveau à l'URSS. Complémentaires au protocole financier renouvelé en mai dernier entre Paris et Moscou, les 12 milliards de francs de crédit proposés à l'initiative du Crédit lyonnais (*le Monde* du 19 octobre) devraient faciliter le montage de prises de participation ou les commandes de biens de consommation dont les Soviétiques ont un urgent besoin. Mais les plus optimistes le reconnaissent avec lucidité : *« Même si quelque chose bouge actuellement dans les milieux d'affaires français, chacun sait que les problèmes sont devant nous et non derrière. »*

F. CROUIGNEAU.

Les seize pays de l'alliance atlantique présentent leur évaluation des forces classiques en Europe

L'arrivée de M. Mitterrand à Moscou coïncide avec une intéressante initiative de l'alliance atlantique : ses seize membres, y compris la France, ont présenté vendredi 25 novembre un document de trente pages intitulé « Forces classiques en Europe : les faits », qui se veut à la fois, explique-t-on à Paris, un *« effort de transparence militaire »* et une première contribution aux négociations en préparation sur la stabilité conventionnelle en Europe.

C'est une innovation sur le plan de la procédure : les chiffres sur les effectifs et équipements à l'Ouest ont été fournis par chacun des gouvernements de l'alliance, les données sur les forces correspondantes à l'Est correspondent aux *« meilleures estimations »* des services de renseignement respectifs. Tout ce qui se trouve entre l'Atlantique et l'Oural a été compté, sauf les forces navales, qu'il est difficile de consigner au seul théâtre européen, mais en incluant les forces aériennes qui, selon les Occidentaux, doivent être exclues des négociations à ce stade.

Afin de ménager les susceptibilités des pays non membres de l'organisation militaire intégrée, de la France notamment, les « blocs » ont été ignorés : c'est au lecteur de faire les totaux pour chaque alliance... On précise à ce sujet à Paris que les divergences franco-américaines sur la procédure des négociations conventionnelles ont été réglées pour l'essentiel à la satisfaction des deux parties, et qu'elles ne devraient pas retarder un accord, vraisemblablement à la fin de l'année, sur leur ouverture.

Les chiffres du document allié recoupent pour l'essentiel les données publiées antérieurement par les divers instituts spécialisés et par l'appareil de l'OTAN, les différences s'expliquant surtout par une classification plus rigoureuse. Ils confirment en tout cas la supériorité « tous azimuts » des forces du pacte de Varsovie, qu'il s'agisse des chars (le total est de 51 500 pour l'Est contre 16 300 pour l'Ouest) ou des armes antichars (43 700 contre 18 200), des avions (8 250 contre 4 077) ou des systèmes anti-aériens (24 400 contre 10 309), enfin des effectifs : 3 090 000 (dont 2 200 000 Soviétiques) contre 2 213 593 très exactement pour l'alliance atlantique, y compris 216 000 Américains, 267 000 Français et 695 Luxembourgeois...

Ces chiffres – qui seront très probablement contestés du côté soviétique – n'ont évidemment qu'une valeur relative dans la mesure où ils ignorent les facteurs qualitatifs. Mais, comme l'a dit à Bruxelles M. Wörner, secrétaire général de l'OTAN, ce sont les nombres seuls qui comptent dans les négociations sur le contrôle des armements, et le traité liquidant les missiles intermédiaires n'avait fait aucune distinction de qualité entre le Pershing-2 américain et le SS-20 soviétique.

Pour la même raison, il n'est pas question non plus dans le document de la *« posture offensive »* que les responsables militaires de l'OTAN reprochent au dispositif soviétique (*le Monde* du 24 novembre). Sauf si l'on interprète de cette manière la comparaison établie en matière de *« véhicules de pontage blindés »*, ces engins capables de franchir les rivières au cours des percées en territoire ennemi : le pacte de Varsovie en a cinq fois plus que l'alliance occidentale, et le contingent soviétique en Europe dix-sept fois plus que le corps expéditionnaire américain : 1 700 contre 100...

MICHEL TATU.

Le sommet franco-espagnol de Montpellier

La solidarité dans la lutte antiterroriste doit être « sans faille », affirme M. Mitterrand

MONTPELLIER
de notre envoyée spéciale

Il y a quelques années encore, on n'imaginait pas que M. Felipe Gonzalez pût jamais s'adonner au plaisir du bain de foule dans les rues de la vieille ville de Montpellier, au cœur de la région qui fut la plus farouchement hostile à l'entrée de son pays dans la CEE, comme il l'a fait jeudi 24 novembre en compagnie de MM. Mitterrand et Rocard. Le temps des passions, celui où les contentieux franco-espagnols s'exprimaient dans la rue, est révolu. Au plan politique, l'Europe, qui a trouvé en M. Gonzalez un partenaire mature et l'un des plus sérieusement convaincus, a été le vecteur d'un très étroit rapprochement entre les deux pays, dont le sommet de Montpellier a donné une nouvelle illustration. Et si sur un seul sujet, celui du terrorisme, quelques suspicions traînaient encore dans certains esprits outre-Pyrénées, la clarté des propos tenus, jeudi, par le président de la République devrait les avoir dissipées.

« Je tiens personnellement beaucoup, a déclaré M. Mitterrand à propos de la lutte antiterroriste, *à ce que la solidarité entre la France et l'Espagne soit sans faille dans la recherche, l'investigation, l'action et la sanction. Chacun agissant selon ses propres lois, mais, comme il s'agit de deux démocraties, ces lois apportent généralement les mêmes garanties. »* Si les chefs militaires de l'ETA courent encore en France, ce n'est pas parce qu'ils y jouissent de l'impunité, mais parce qu'on ne les trouve pas : *« Si on trouve,* a dit le président, *nous ferons ce qu'il faut pour démanteler les réseaux. »*

A la froide détermination du président de la République – qui ne fit directement allusion ni à l'attentat de lundi à Madrid ni au message de sympathie qu'il avait envoyé au roi Juan Carlos – répondit, en contrepoint, l'indignation de M. Gonzalez qui s'éleva contre cette dernière tentative de l'ETA *« d'assassiner des dizaines de personnes, comme à Barcelone, comme à Saragosse ». « Toutes les formes d'expression sont permises,* dit encore avec émotion le chef du gouvernement espagnol, *sauf celle-là. »* M. Gonzalez avait trouvé dans les propos tenus par son interlocuteur français *« une solidarité sans équivoque »* dont il le remercia. Il fit remarquer au passage que tout ce qui en découle au plan de la stratégie et de l'organisation de la lutte antiterroriste ne peut être du domaine public.

L'harmonie est sans faille aussi sur les questions européennes, et cela tombe bien, puisque les deux pays vont successivement présider le conseil des ministres de la communauté, en 1989, et qu'il faudra, en plus de la réalisation du grand marché et de l'harmonisation des fiscalités, faire avancer les dossiers de l'Europe monétaire, de l'Europe de la culture et de l'Europe sociale. M. Gonzalez a souligné l'efficacité des procédures d'information et de coopération établies entre administrations, lors du séminaire ministériel de Leon, en octobre. Le président de la République, pour sa part – et cela sonnait une fois encore comme une réponse à Mme Thatcher, – a insisté sur son attachement et celui de M. Gonzalez à la dimension sociale de la construction européenne : *« L'Europe sociale trouve en la France et l'Espagne deux pays décidés à franchir – je dirais presque enfin ! – une étape décisive. »* M. Mitterrand, qui a évoqué notamment le projet de directive sur les conditions de travail et l'idée de conventions collectives européennes, voulait sans doute saisir cette occasion de marquer sa détermination face aux invectives britanniques, avant le conseil qui doit réunir, la semaine prochaine, à Rhodes, les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze, où la question de l'Europe sociale ne devrait en principe pas figurer à l'ordre du jour. M. Gonzalez, pour sa part, a exprimé son adhésion au projet à l'idée française d'un *« Eureka de l'audiovisuel »*. Il a, en outre, indiqué que son pays, qui souhaite *« participer à tous les aspects de la construction européenne »* (y compris, en l'occurrence, l'aspect monétaire), ne tarderait pas à prendre sa décision concernant l'entrée de la peseta dans le système monétaire européen.

Les deux délégations à Montpellier avaient une forte composante culturelle, et MM. Lang et Semprun se sont entendus sur de multiples projets. On a décidé d'entreprendre la révision de l'accord culturel entre les deux pays, qui date de l'époque franquiste. L'espagne a fait connaître son désir de s'associer au projet de chaîne de télévision franco-allemande, qui a été annoncé au dernier sommet de Bonn. Elle souhaite, M. Gonzalez l'a rappelé, encourager l'apprentissage de la langue française, imposant prochainement dans son système d'enseignement une deuxième langue obligatoire. L'Espagne devrait accueillir une conférence européenne du Livre, du type de celle que Jack Lang avait organisée à Arles. On voudrait aussi faire revivre les chemins de Compostelle et organiser en juillet, à Saint-Jacques, une *« grande fête de l'amitié européenne »*. Pour ne citer que quelques-unes des manifestations communes envisagées par les deux ministres de la culture.

CLAIRE TRÉAN.

Europe

URSS : En l'absence d'informations officielles

Les rumeurs de pogroms anti-arméniens s'amplifient dans le Caucase

MOSCOU
de notre correspondant

Le sang coule dans le Caucase, et si leur ampleur est encore inconnue, les nouvelles violences anti-arméniennes qui ont éclaté, jeudi 24 novembre, en Azerbaïdjan, sont d'ores et déjà décrites en Arménie comme de véritables « pogromes ».

« C'est pire qu'à Soumgaït », affirmait ainsi en début d'après-midi un membre de l'académie des sciences d'Arménie, M. Bagrat Assatrian, et ce parallèle avec les massacres dont avaient été victimes, en *février dernier*, les Arméniens de cette ville d'Azerbaïdjan est évidemment présent à tous les esprits.

Et tout comme l'hiver dernier, l'absence totale d'informations précises laisse chacun supposer le pire, la rumeur s'enfler et l'imagination décupler l'horreur.

Car, en fait de transparence, les Soviétiques n'ont, pour l'instant, eu droit qu'à un bref communiqué de l'agence Tass lu jeudi soir au journal télévisé et reproduit en bas de deuxième page par la *Pravda* de vendredi matin. On y lit que *« la situation s'est détériorée ces jours derniers en Azerbaïdjan et en Arménie, où il y a eu des heurts entre Arméniens et Azéris »* ; que ces *« incidents provoqués par des éléments nationalistes irresponsables sapent les fondements des relations de bon voisinage entre les peuples frères »* et que *« le couvre-feu a été décrété en plusieurs endroits »*.

S'il ne s'agissait pas de meurtres et de viols, ce serait presque comique car c'est tout, rigoureusement tout. Où ces heurts ont-ils éclaté ? Combien ont-ils fait de morts ? Qui sont les assassins et qui sont les victimes ? Qu'est-ce qui a été fait pour empêcher cela ? Les Soviétiques n'en savent encore rien, et la seule conclusion sûre qu'ils puissent tirer reste que si la télévision n'a pas tout simplement passé l'affaire sous silence c'est qu'elle doit être vraiment sérieuse.

Et elle l'est en effet, puisque ces violences anti-arméniennes semblent *avoir simultanément éclaté mercredi* ou jeudi à Nakhitchevan, chef-lieu d'une enclave azerbaïdjanaise en territoire arménien, et à Kirovabad, surtout, dans le nord de l'Azerbaïdjan, où la population est à un tiers arménienne. Jeudi, en début de matinée, affirme-t-on à Erevan, des unités de troupes spéciales du ministère de l'intérieur (les forces anti-émeutes) ont été dépêchées d'urgence vers cette ville et vingt hélicoptères militaires ont également décollé de la capitale arménienne pour tenter de *« sauver les femmes et les enfants »*. Des coups de téléphone échangés entre Kirovabad et Erevan puis Erevan et Moscou, il ressort que *« la ville est complètement paralysée »* et *« les magasins fermés »* ; que les enfants ont été *« rassemblés près des églises »* ; que *« les Azeris découpent les Arméniens en morceaux »* ; que les troupes du ministère de l'intérieur *« ne font rien »* ; que les Arméniens *« fuient par milliers »* et qu'on tente de forcer les appartements dans lesquels *« ils se terrent »*.

« Mort aux Arméniens ! »

Impossible de le dire avec certitude mais, sans donner de chiffres, les journalistes de l'agence de presse arménienne affirment qu'il y a des morts et qu'on dénombre déjà mille sept cents réfugiés arméniens d'Azerbaïdjan – pour la plupart des femmes et des enfants – arrivant de Nakhitchevan où les premières violences auraient eu lieu dès mercredi.

De même source, on fait également état d'une *« attaque »* lancée en Azerbaïdjan contre un train arménien dont les conducteurs auraient été grièvement blessés, et l'on affirme qu'on scandait, mercredi, *« Mort aux Arméniens ! »* sur la place Lénine à Bakou.

Vrai ? Faux ?

Impossible encore à dire, mais il ne peut y avoir l'ombre d'un doute sur l'extrême gravité de la situation, et l'on peut tenir pour à peu près certain que les tensions à Kirovabad et à Nakhitchevan remontent au moins à lundi dernier – c'est-à-dire au surlendemain du début des grandes manifestations de Bakou. C'est en effet ce jour-là que les troupes du ministère de l'intérieur avaient *commencé* à *être déployées* dans ces deux villes, et c'est mardi que trois soldats y avaient trouvé la mort. Or si l'on ignore encore dans quelles circonstances cela s'était produit, on sait en revanche – de source officielle – qu'il y avait eu dans le même temps cent vingt-six blessés. Tout porte ainsi à penser que c'est en essayant de mettre fin aux violences intercommunautaires que ces trois soldats ont été tués.

Reste à comprendre comment la présence de ces troupes n'a pas pu empêcher les violences non seulement de se poursuivre, mais apparemment aussi de s'amplifier. On est là dans le domaine des suppositions, mais on croit comprendre, à recouper les témoignages, que le quartier où vit l'essentiel de la communauté arménienne de Kirovabad est protégé par les forces de l'ordre qui le cernent, mais que ceux des Arméniens qui habitent d'autres quartiers ont été laissés sans protection.

La situation est *« très tendue à Kirovabad »*, et il y a *« peut-être eu des bagarres »*, déclarait, jeudi soir, un responsable du ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères. Parallèlement, de gigantesques rassemblements de plusieurs centaines de milliers de personnes se tenaient, jeudi soir, tant à Erevan qu'à Bakou, malgré l'instauration du couvre-feu et le déploiement dans la capitale azerbaïdjanaise de chars et véhicules blindés.

BERNARD GUETTA.

Neuf mois d'agitation

Depuis maintenant plus de neuf mois, les républiques du Caucase sont en proie à une agitation quasi constante, provoquée à l'origine par la revendication de la communauté arménienne de la région du Haut-Karabakh, en Azerbaïdjan, d'être rattachée à la république d'Arménie. En voici les dates les plus marquantes :

1er mars : l'armée intervient à Sumgaït, en Azerbaïdjan, après des violences interethniques, qui ont fait officiellement trente-deux morts, dont vingt-six Arméniens, et cent quatre-vingt-dix-sept blessés fin février.

18 mars : le comité du PC du Haut-Karabakh se prononce pour son rattachement à l'Arménie, mais le 23 le présidium du Soviet suprême (Parlement de l'URSS) rejette les revendications arméniennes.

L'agitation se poursuit, ponctuée de manifestations de masse et de grèves qui auront lieu jusqu'en juillet et vont reprendre en septembre.

12 juin : l'armée déploie des chars à Bakou, capitale de l'Azerbaïdjan, où un policier et plusieurs Arméniens auraient été tués.

17 juin : le *Parlement* d'Azerbazaïdjen vote contre le rattachement du Haut-Karabakh à l'Arménie.

28 juin : M. Mikhaïl Gorbatchev se prononce contre tout *changement de frontière* à la conférence fédérale du PCUS.

5-7 juillet : graves incidents à *l'aéroport d'Erevan* (capitale de l'Arménie) entre forces de l'ordre et manifestants : au moins deux morts et des dizaines de blessés.

18 septembre : incidents entre Azéris et Arméniens près de Stepanakert, chef-lieu du Haut-Karabakh. Un Arménien serait mort des suites de ses blessures. Couvre-feu le 22 dans la région.

23 septembre : à Tbilissi (Géorgie), manifestation de quelque dix mille nationalistes.

22 octobre : publication dans la presse d'un projet d'amendements à la Constitution soviétique qui doit être examiné, le 29 novembre, par le Soviet suprême.

18 novembre : un des trois Azéris, accusés d'avoir participé *au massacre de Soumgaït*, est condamné à mort à Moscou par la Cour suprême d'URSS.

21 novembre : cent mille manifestants demandent à Bakou que le problème du Karabakh soit clos. En Géorgie, des milliers de personnes manifestent contre les amendements à la Constitution.

22 novembre : trois soldats russes sont tués en Azerbaïdjan dans de nouveaux affrontements interethniques.

23 novembre : manifestations massives à Erevan et à Bakou.

23 novembre : le Soviet suprême de Géorgie vote en faveur de changements au projet d'amendements de la Constitution de l'URSS.

24 novembre : graves incidents à Kirovabad (Azerbaïdjan). – *(AFP.)*

HONGRIE

Budapest expulse un diplomate roumain

Pour la première fois en Europe socialiste, la Hongrie a décidé jeudi 24 novembre d'expulser un diplomate roumain, pour riposter à une mesure similaire prise la semaine dernière par Bucarest. M. Pavael Platona, conseiller commercial à l'ambassade roumaine à Budapest, déclaré *persona non grata*, a soixante-douze heures pour quitter le pays.

Il y a une semaine, les autorités roumaines avaient interpellé M. Karoly Gyorfy, conseiller commercial hongrois à Bucarest, l'accusant d'avoir provoqué un accident avec une voiture volée (*le Monde* daté 20-21 novembre). Retenu une nuit entière, le diplomate avait ensuite été expulsé. Le gouvernement hongrois avait qualifié cette affaire de *« sérieuse provocation »*, à un moment où les relations hungaro-roumaines ne cessent de se détériorer, en raison du traitement imposé par Bucarest à la minorité magyare. – *(AFP, Reuter.)*

● **IRLANDE DU NORD : excuses de l'IRA après la mort de deux civils.** – L'IRA, qui a revendiqué jeudi 24 novembre l'attentat de la veille à Benburg, comté de Tyrone (*le Monde* du 25 novembre), a présenté ses excuses après la mort de deux civils, un grand-père et sa petite-fille, lors de l'explosion de la bombe placée devant le commissariat inoccupé. – *(Reuter.)*

● **RÉPUBLIQUE D'IRLANDE : remaniement ministériel « limité ».** – Le premier ministre irlandais, M. Charles Haughey, a annoncé jeudi 24 novembre un remaniement ministériel « limité » à la suite de la nomination du ministre des finances, M. Ray McSharry, à la commission européenne. M. McSharry sera remplacé par l'actuel ministre de l'industrie et du commerce, M. Albert Reynolds, dont le portefeuille a été attribué à M. Ray Burke, qui laisse lui-même le ministère de l'énergie à M. Michael Smith en gardant celui de la communication. – *(AFP, Reuter.)*

● **GRANDE-BRETAGNE : manifestation d'étudiants à Londres.** – Deux policiers ont été blessés et une vingtaine de personnes arrêtées jeudi 24 novembre lors d'une manifestation de deux mille étudiants près du Parlement, où les députés discutaient du financement des études universitaires. Le gouvernement projette de remplacer progressivement, d'ici à 1990, les bourses attribuées pour le premier cycle des études universitaires par des prêts bancaires. – *(AFP.)*

● **ESPAGNE : un ancien général putschiste libéré.** – L'ancien général Luis Torres Rojas, condamné à douze ans de prison pour sa participation à la tentative de coup d'Etat du 23 février 1981, a été mis en liberté conditionnelle jeudi 24 novembre pour « raisons humanitaires ». Agé de soixante-dix ans, l'ancien général, qui souffre des yeux et de la colonne vertébrale, a purgé plus de la moitié de sa peine. – *(Reuter.)*

TURQUIE

La position du gouvernement sur la question des droits de l'homme demeure ambiguë

DIYARBAKIR
de notre envoyé spécial

Les grèves de la faim observées dans la plupart des prisons du pays par 2 000 détenus (sur une population carcérale de près de 50 000 dont 4 000 politiques) ont cessé par endroits jeudi 24 novembre, en particulier à Eskishehir, au trente-huitième jour. Elles continuent ailleurs, en particulier à Diyarbakir, qui fut le symbole de la pire répression immédiatement après le coup d'Etat militaire de 1980 et où restent détenus plusieurs centaines de séparatistes kurdes ; 147 prisonniers n'y acceptent que du sel et de l'eau sucrée, refusés par 20 autres détenus.

En tête de leurs revendications figure l'abrogation du *« règlement disciplinaire du 1er août »* auquel le gouvernement n'accepte d'apporter que des modifications. Imposant le port de l'uniforme carcéral à tous les détenus, prévenus compris, il réduit le droit de visite des familles (30 à 60 minutes tous les quinze jours) et n'autorise pas les avocats à s'entretenir seuls avec leur client. Les plats traditionnellement apportés par les familles pour compléter les 2,20 F quotidiens d'allocation alimentaire sont interdits, de même que les radiateurs et les communications téléphoniques avec l'extérieur. Les radios et baladeurs *« seront immédiatement ramassés pour empêcher l'écoute des émissions idéologiques des stations étrangères »*. Machines à écrire et instruments de musique sont interdits en-dehors des « espaces de réhabilitation ».

Le gouvernement a dénoncé le caractère politique du mouvement qu'attesterait, selon lui la demande de certains détenus – démentie par ceux de Diyarbakir – d' *« être considérés comme des prisonniers de guerre »*. Même à gauche, les dirigeants du Parti populiste social démocrate (opposition) ont rappelé que de nombreux détenus ont participé aux actions terroristes qui ont conduit au coup d'Etat de 1980 et que le soutien au mouvement devait rester sur un plan strictement humanitaire.

Dénonciation de la torture

Pour les détenus, l'application du règlement du 1er août remet en cause les droits acquis après les décisions du premier ministre, M. Ozal, *qui ont mis fin à la grève de février*. *« On a pu parler à nos fils en kurde, notre langue, et rester avec eux sept heures »*, assurent des dizaines de mères, grévistes par solidarité. *« Tout a changé le 24 octobre, le jour où a été découvert un tunnel d'évasion*, explique Me Fethi Gumush, l'un des avocats des détenus. *Le règlement, resté jusque-là lettre morte, a été appliqué et plus de 100 prisonniers ont été évacués avec une extrême violence vers d'autres prisons. »*

Appliqué ici, non appliqué là, le règlement du 1er août illustre les ambiguïtés du pouvoir sur les principaux aspects de la question des droits de l'homme. D'un côté, le gouvernement de M. Ozal a assuré des progrès incontestables dans la pratique. De l'autre, il se refuse à supprimer et renforce même parfois un arsenal répressif utilisable en cas de besoin et susceptible des interprétations les plus larges.

Régulièrement dénoncée par la presse, la pratique de la torture au cours des interrogatoires de police est loin d'avoir cessé, même si avocats, parents et détenus confirment sa disparition à l'intérieur des prisons depuis 1984. Sur le bureau de Me Gumush s'entassent des dizaines de dossiers concernant des personnes soupçonnées d'appartenance ou de complicité avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (PPK), que la lutte pour l'indépendance a parfois conduit au massacre de familles entières de civils. Tous ces dossiers sont des rétractations devant le tribunal d'aveux obtenus par des méthodes qui n'ont pas changé depuis 1980 : électricité, bastonnade, aspersion d'eau froide, etc. Les autorités assurent que ces allégations proviennent de militants et n'ont aucune valeur de preuve.

Parfois, particulièrement à la campagne, ces pratiques entraînent mort d'homme, comme il y a trois mois dans la province de l'Iranshehir. Le chiffre avancé par Amnesty International de dix-sept morts en 1987 surprend toutefois les avocats, qui dénoncent surtout la capacité des tortionnaires à dissimuler leurs actions. Selon eux, le décompte des victimes de la torture reste illusoire le plus souvent parce qu'elle s'opère sans témoins. Le mot torture lui-même est souvent employé pour désigner toute forme de brutalités policières, y compris celles qui n'ont pas disparu dans des pays censés respecter les droits de l'homme.

La volonté du gouvernement d'améliorer les choses – en vue notamment de l'adhésion demandée à la CEE, – est pourtant indéniable. Une meilleure infiltration policière dans la population a d'ailleurs contribué à la baisse du nombre d'arrestations et, pourtant, des cas de torture. Nous avons vu dés inscriptions signées du superpréfet de la *région* rappelant *« l'interdiction des mauvais traitements »* ; un militant assure qu'entre 1982 et aujourd'hui, c'est *« le jour et la nuit »* et, dans la province de Hakkari, la plus soumise aux contrôles policiers, les plus engagés des milieux d'opposition assurent que la crainte de représailles judiciaires limite les velléités des candidats tortionnaires. Mais les juristes soulignent qu'une loi garantissant la présence des avocats lors des interrogatoires compléterait utilement la signature encore symbolique des protocoles internationaux contre la torture.

Pourtant, tous les avocats rencontrés ont démenti les allégations récentes concernant une aggravation de la situation. Pour beaucoup d'entre eux, la négation, en particulier à l'étranger, de toute évolution ne contribue pas à consolider et développer les changements positifs. *« Ceux-ci ne dépendent pas que de la volonté du pouvoir politique*, souligne Me Suleyman Demirkapi, un autre avocat de Diyarbakir, *ils interviennent dans une société qui, dans son ensemble, fait encore l'apprentissage des notions de droit. »*

MICHEL FARRÈRE.

BELGIQUE

Un prêtre irlandais incarcéré observe une grève de la faim et de la soif

Le gouvernement belge devait se prononcer vendredi 25 novembre sur la demande d'extradition formulée par la Grande-Bretagne concernant le Père Patrick Ryan, un prêtre irlandais incarcéré à Bruxelles depuis le 3 juin dernier pour port de faux passeport et falsification de documents d'identité.

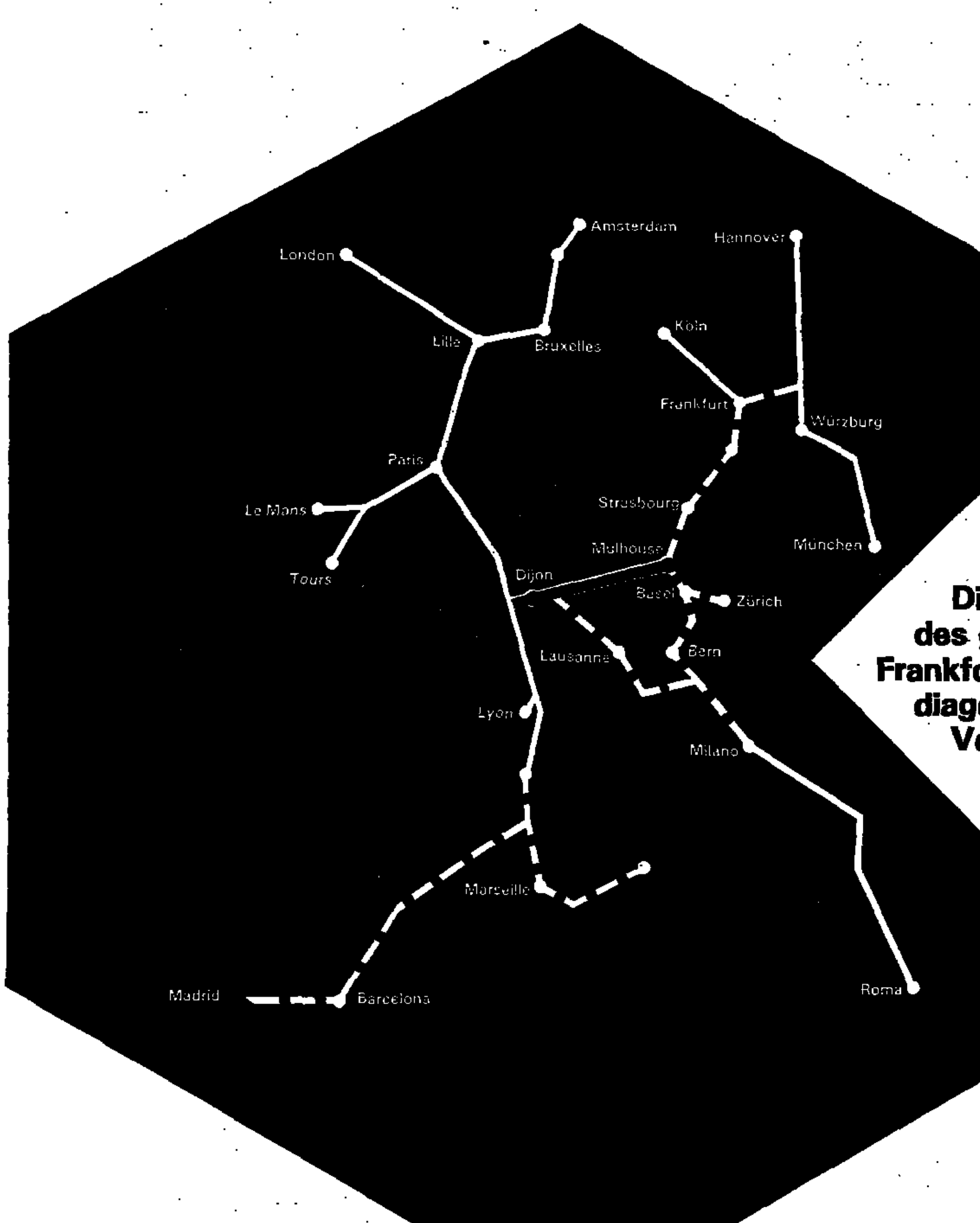
Simple sympathisant de la cause républicaine irlandaise pour les uns, un des « parrains » de l'IRA pour les autres, le Père Ryan est accusé par Londres de complicité dans des attentats de l'IRA. Afin de protester contre *« tout projet d'extradition vers la Grande-Bretagne de tout Irlandais »*, le prêtre a entamé une grève de la soif jeudi, soit trois semaines après avoir entrepris une grève de la faim, ont indiqué ses proches. Selon eux, le Père Ryan, ancien missionnaire en Afrique, souffre de séquelles de la malaria et n'en aurait plus que pour quelques jours à vivre. Le prêtre aurait dit : *« Si l'on m'extrade, ce sera dans un cercueil. »*

Ses avocats ont présenté un recours suspensif contre la décision de Bruxelles de ne pas lui accorder le statut de réfugié politique. Un responsable du Comité justice pour le Père Ryan a estimé jeudi, au cours d'une conférence de presse à Paris, que le prêtre était *« victime d'une campagne de presse calomnieuse en Grande-Bretagne »* et que *« tout Irlandais jugé devant une cour britannique est condamné avant que le procès ne commence »*.

L'Association internationale des juristes démocrates a attiré l'attention du ministre belge de la justice sur l'état de santé du Père Ryan et l'aspect politique de l'affaire, en l'exhortant de ne pas procéder à son extradition.

«L'avance acquise en matière de TGV doit être maintenue, grâce à un effort important pour constituer un réseau à dimension européenne, reliant, grâce à l'interconnexion des TGV à Paris, l'Angleterre et la Belgique au réseau Sud-Est et au TGV Atlantique. Vers l'Est, ce réseau doit rejoindre celui qui se constitue rapidement entre l'Allemagne et l'Italie. La politique d'aménagement du Territoire ne peut désormais se concevoir qu'au niveau de l'Europe».

La lettre de la DATAR



LE TGV FRANCE-SUISSE

Dijon - Mulhouse c'est, appuyé sur le T.G.V. sud-est existant, l'interconnexion des lignes T.G.V. à la fois entre Paris et le Nord de l'Italie et entre l'Allemagne et la Méditerranée.

Dijon-Mulhouse c'est, appuyé sur le T.G.V. sud-est existant, réaliser des gains de temps considérables sur les liaisons Paris - Bâle/Zurich et Frankfort/Strasbourg - Lyon/Méditerranée. C'est concrétiser deux grandes diagonales européennes à grande vitesse, Londres/Paris - Suisse/Milan Venise et Hambourg/Francfort/Strasbourg - Lyon/Barcelone/Madrid.

Dijon-Mulhouse c'est, appuyé sur le T.G.V. sud-est existant, désenclaver et renforcer la façade Est de la France et faire vivre cinq régions au rythme de l'Europe : Alsace - Franche-Comté - Bourgogne - Rhône-Alpes - Provence-Alpes-Côte d'Azur.

C'est une liaison rentable : il faut la faire.

La dimension européenne

GRAPHICONCEPT Belfort

G. BARBIER : Maire de Dole - J.M. BOCKEL : Député du Haut-Rhin - A. BRUNE : Député du Jura - R. CARRAZ : Député-Maire de Chenove - P. CHANTELAT : Président du Conseil Régional de Franche-Comté - J.P. CHEVENEMENT : Maire de Belfort, Ministre de la Défense - G. GRUILLOT : Président du Conseil Général du Doubs - J. HATSTADT : Présidente de la CCI de Lure-Luxeuil - J. KLIFA : Maire de Mulhouse - F. LACHAT : Président du Gouvernement de la République et Canton du Jura - A. LANG : Maire de Montbéliard - M. LANG : Président de la CCI de Belfort - P.R. MARTIN : Syndic de Lausanne, Conseiller National, Président de la Commission Romande du Simplon - J. MICHEL : Président de la CCI du Doubs, Président de la CRCI de Franche-Comté - J.P. MICHEL : Député-Maire d'Héricourt - R. POUJADE : Député-Maire de Dijon - C. PROUST : Président du Conseil Général du Territoire de Belfort - F. RENAUDIN : Président de la CCI de Gray-Vesoul - J. REYBOZ : Président du Conseil Général de la Haute-Saône - J.P. SANTA-CRUZ : Député du Jura - R. SCHWINT : Député-Maire de Besançon



TRANS EUROPE TGV - B.P. 707 - 90020 BELFORT CEDEX FRANCE - TÉL. 84 21 29 82

Europe

RFA : l'élection de Mme Süssmuth à la présidence du Bundestag

Les femmes chrétiennes-démocrates veulent conquérir des postes de responsabilité

Mme Rita Süssmuth a été élue, vendredi 25 novembre, présidente du Bundestag en remplacement de M. Philipp Jenninger, démissionnaire à la suite des remous suscités par son discours à l'occasion de la commémoration de la « Nuit de Cristal ». Son départ du ministère de la santé et de la famille est le prélude à un remaniement du gouvernement. Les femmes chrétiennes-démocrates tiennent à conserver les positions acquises et à en conquérir d'autres.

BONN
de notre correspondant

Ce n'est pas de gaieté de coeur que Mme Rita Süssmuth abandonne le ministère de la santé et de la famille pour s'asseoir dans le fauteuil occupé jusque-là par M. Philipp Jenninger. Cette femme de convictions sait fort bien que ses possibilités d'influencer la politique gouvernementale seront désormais beaucoup plus réduites. L'entrée en politique tardive de ce professeur d'université de cinquante et un ans, spécialiste des sciences de l'éducation, avait brusquement transformé cette femme discrète, plus habituée à l'ambiance des séminaires et groupes de réflexion qu'à celle des estrades, en une vedette de la scène politique ouest-allemande. Choisie en septembre 1985 par le chancelier Kohl pour succéder à M. Heiner Geissler, devenu secrétaire général de la CDU, cette inconnue du grand public allait bientôt devenir l'enfant chéri des sondages. Catholique militante, elle surprenait d'emblée par son ouverture d'esprit et son féminisme affiché. « *Mon modèle, c'est Simone de Beauvoir* », déclarait-elle dès sa prise de fonctions, au grand dam des traditionalistes de son parti. Son abord des problèmes dépendant de son ministère était résolument libéral en dépit des pressions des conservateurs, notamment celles venues de Bavière : sur la lutte contre le SIDA, elle adopte une politique fondée sur l'information plutôt que sur la répression. Elle résiste aussi aux pressions visant à vider de son contenu la loi permettant l'interruption volontaire de grossesse.

Tension entre sexes

Mais elle n'a pas pu s'opposer au désir du chancelier Kohl de faire d'une pierre deux coups : se tirer à son avantage de la pénible affaire Jenninger, en faisant élire une personnalité incontestée et populaire à la tête du Bundestag, et donner des gages aux conservateurs de son parti en faisant partir du ministère de la santé une femme qui les irrite au plus haut point. Mais l'astuce politicienne du chancelier se heurte cependant à des limites, celle du *Zeitgeist*, cet air du temps qui veut qu'aujourd'hui, en Allemagne, les femmes accèdent aux plus hautes responsabilités, et qu'elles fassent valoir des points de vue jusque-là ignorés par les politiciens mâles.

Ce qui est nouveau, c'est que les chrétiens-démocrates sont maintenant soumis à la pression d'une base féminine qui entend bien ne pas laisser échapper les positions de pouvoir conquises, notamment grâce à l'action de Mme Süssmuth.

Les femmes du groupe parlementaire CDU ont clairement fait savoir que le nouveau ministre de la santé devait être choisi dans leurs rangs. Le chancelier devrait faire connaître son choix dans les prochains jours, mais il a déja indiqué qu'il ne se risquerait pas à désigner un homme. La favorite des pronostics est Mme Roswitha Verhülsdonk, député CDU au Bundestag, mais il faut toujours compter avec le coté Pygmalion du chancelier, qui se plaît, comme ce fut le cas avec Mme Süssmuth, à appeler à de hautes fonctions des personnages d'autant plus fidèles qu'ils lui doivent tout...

On comprend parfois mal, hors d'Allemagne, cette tension qui règne entre les sexes, dont la traduction sur le plan politique peut être soit l'imposition récente des quotas de femmes dans les instances dirigeantes du Parti social-démocrate, soit les alliances de femmes, parfois d'opinions fort différentes, pour imposer l'une d'entre elles à un poste de responsabilité. Les clichés faisant des pays latins des zones de machisme débridé et des pays nordiques des espaces d'émancipation féminine sont souvent trompeurs, et sûrement malvenus lorsqu'il s'agit de l'Allemagne. Une récente enquête de l'hebdomadaire *Der Spiegel* démontrait, chiffres à l'appui, que la présence des femmes aux postes de responsabilité dans l'économie, la politique et la haute administration était notablement plus réduite que dans d'autres pays européens comparables, même ceux réputés machistes comme la France et l'Italie. Il est, d'autre part, quasiment impossible à une mère de famille de concilier le déroulement d'une carrière avec l'éducation des enfants : crèches et écoles maternelles sont rares et chères, l'école primaire et secondaire ne fonctionne que le matin, les cantines scolaires sont inexistantes.

L'idéologie des trois K (Kirche, Küche, Kinder, l'Eglise, la cuisine, les enfants), reste bien souvent la seule qui détermine le destin des femmes dans la société ouest-allemande. On honore dans de beaux discours dominicaux les « *femmes des ruines* », celles qui déblayaient les gravats des villes détruites en 1945, alors que les hommes étaient soit morts, soit en captivité, mais leurs filles se retrouvent, quarante ans plus tard, dans une situation d'infériorité sociale, en dépit des lois instaurant l'égalité des sexes.

Dans ce contexte, le destin de Mme Süssmuth fait l'objet de commentaires désabusés : « *Mais pourquoi, bon sang, n'a-t-elle pas refusé ?* », s'exclame l'hebdomadaire *Die Zeit*, qui regrette sa « promotion » au perchoir du Bundestag. On craint, en effet, dans les milieux libéraux que l'accession de femmes à des postes de prestige mais sans pouvoir réel ne soit qu'une ruse des forces conservatrices pour faire en sorte que les choses restent en l'état tout en ayant l'air d'accepter une évolution. Le Comité central des catholiques d'Allemagne, un organisme qui regoupe l'ensemble des organisations de laïcs dans l'Eglise, vient pour la première fois de son histoire d'élire une femme à sa tête, Mme Rita Waschbüsch, député CDU au Landtag de Sarre. Mais Mme Gertrud Höhler, intellectuelle catholique pourtant très conservatrice, ne pourra pas succéder à Mme Rita Süssmuth au ministère de la santé, comme l'éventualité en avait été évoquée : elle est mère célibataire.

LUC ROSENZWEIG.

Afrique

AFRIQUE DU SUD : après son séjour en clinique

Nelson Mandela sera placé en résidence surveillée

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Il était déjà pratiquement acquis que Nelson Mandela ne retournerait pas en prison après sa convalescence. C'est désormais officiel. Le ministre de la justice, M. Kobie Coetsee, l'a annoncé dans un communiqué, jeudi 24 novembre, précisant que le leader nationaliste « *serait transféré, le moment venu, dans un lieu approprié, conforable et sûr, où il serait en mesure de recevoir les membres de sa famille de façon régulière* ».

Aucune indication n'a été fournie sur la date à laquelle Nelson Mandela pourrait quitter la clinique privée des environs du Cap où il était soigné pour tuberculose. Il y avait été transféré le 31 août, après trois semaines passées à l'hôpital. Son état de santé s'est considérablement amélioré, à tel point, comme l'a précisé M. Coetsee, qu' « *il ne sera plus nécessaire de le garder en clinique* ».

Invoquant « *les circonstances particulières de ce cas* », le ministre de la justice a déclaré que, en raison « *des menaces possibles sur sa sécurité émanant de différents horizons* », le lieu de son transfert serait un endroit sûr. Le quotidien progouvernemental *Citizen* croit savoir que le plus célèbre prisonnier politique au monde pourrait être hébergé dans une maison servant de logement à des officiels de l'administration pénitentiaire dans l'enceinte d'une ferme-prison. Pas vraiment la liberté, juste un petit pas, une nouvelle étape vers la libération. L'épouse du dirigeant historique de l'ANC (le Congrès national africain) Winnie Mandela, a estimé que son mari « *restait toujours prisonnier* ».

Pretoria s'oriente donc, comme il était probable, vers un élargissement graduel de cette figure mythique de la lutte de la communauté noire, aujourd'hui dans sa soixante-et-onzième année. Les contacts avec



l'extérieur seront petit à petit assouplis, et certaines personnalités ainsi que des membres de la presse triés sur le volet pourront, à plus ou moins brève échéance, rencontrer Nelson Mandela. Une procédure par étapes pour désamorcer l'impact que pourrait avoir dans les *townships* sa libération ; un desserrement progressif des contraintes pour essayer de démythifier ce héros. Un moyen également pour le pouvoir de tenter de renouer le difficile dialogue avec celui qui représente aux yeux de sa communauté l'incarnation d'un combat.

Nelson Mandela acceptera-t-il de « collaborer » avec les autorités ? C'est loin d'être acquis, même si le président Botah a fait état, à la mi-août, de « *coopération* », collaboration que l'ancien dirigeant de l'ANC a démentie par la suite. Dans le passé, cet homme de caractère a toujours refusé d'accepter un quelconque compromis pour être libéré. Il a rejeté les propositions conditionnelles du régime, qui exigeait, en préalable, un renoncement à la violence comme moyen politique, et a affirmé avoir été contraint à cette extrémité pour se faire entendre. En février 1985, dans une lettre lue par une de ses filles à Soweto, il avait déclaré : « *La liberté ne se marchande pas. Seul un homme libre peut négocier. (...) Ma liberté et celle de mon peuple sont inséparables.* »

Nelson Mandela avait été transféré en avril 1982, en compagnie de quatre de ses camarades de détention, à la prison de haute sécurité de Pollsmoor, à la périphérie du Cap, qu'il a quittée le 12 août dernier pour désormais ne jamais y retourner.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Amériques

CORRESPONDANCE

Les camps de réfugiés salvadoriens au Honduras

Après l'article de Bertrand de La Grange consacré aux camps de réfugiés salvadoriens au Honduras intitulé « Pour ne pas cautionner l'emprise de la guérilla sur les camps » (le Monde *du 16 novembre), nous avons reçu une précision du président de Médecins sans frontières, le docteur Rony Brauman, et, invoquant le droit de réponse, une lettre de M. Antonio Martinez-Uribe, représentant en Europe de la commission politico-diplomatique du FDR-FMLN (Front démocratique révolutionnaire-Front Farabundo-Marti de libération nationale).*

« L'article du 16 novembre, *écrit le docteur Rony Brauman*, montrait comment des « comités » de réfugiés, véritable gouvernement autoproclamé régnant d'une main de fer sur une population soumise par la force, avaient fini par interdire l'entrée des camps aux équipes de Médecins sans frontières. Je n'ai rien à ajouter ni à retirer à l'article lui-même. Mais le titre qui lui a été donné laissait entendre que le retrait de Médecins sans frontières était dû à notre refus de cautionner la présence de la guérilla dans ces camps.

» Je tiens donc à préciser que notre retrait forcé de ces camps n'est dû qu'au harcèlement permanent auquel étaient dernièrement soumises nos équipes de la part de ces « comités ». Je ne sais pas si la guérilla est présente dans ces campagnes. Que ce soit ou non, le cas n'avait aucune incidence en soi sur le travail que nous pouvions y effectuer. Ce qui a ruiné huit années de présence ininterrompue, c'est un comportement dont René Backmann écrivait, dans les colonnes du *Nouvel Observateur*, qu'il « *rappelait fortement celui des Khmers rouges* ». Le refus de Médecins sans frontières de devenir un instrument au service de ces « comités » est à l'origine de ce rejet. La mort dans l'âme, nous avons dû quitter ces réfugiés qui, une fois de plus, font les frais d'un radicalisme qui n'est pas le leur. »

M. Antonio Martinez-Uribe écrit pour sa part :

« Nous ne devons pas oublier que les réfugiés salvadoriens au Honduras témoignent du conflit au Salvador qui dure depuis huit ans (...). Au Honduras, ils ont subi – comme le reconnaît M. de La Grance – la répression de l'armée d'un pays où, de plus, les militaires américains sont présents. Dans ce contexte, que signifiE la qualification de « *système d'oppression* » pour décrire la situation que vivent les réfugiés dans les camps ? (...) La publication de cet article, tant par sa forme que par son contenu, ne peut que servir à justifier et à renforcer la répression des réfugiés par l'armée hondurienne et les services de sécurité des régimes américains et salvadoriens, qui accusent les réfugiés de « *collaborer avec la guérilla communiste* ». (...)

« En ce qui concerne Médecins sans frontières, il est difficile de comprendre la conduite d'une organisation humanitaire qui renonce à son activité pour ne pas être complice d'une guérilla comme celle du FMLN et qui dénonce les autres organismes, y compris celui patronné par l'Eglise catholique, comme favorables à la guérilla et au système d'oppression. Cette position de MSF ne peut être comprise que comme un engagement en faveur de l'une des parties du conflit. (...) »



Afrique

ALGÉRIE : avant le congrès du FLN

Protestations contre la torture sur fond d'agitation sociale

ALGER
de notre correspondant

Le ciel maussade couvre de ses gris le béton triste. Subtil camaïeu. Oscar Niemeyer, l'architecte futuriste de Brasilia, a voulu la matière brute. L'université des sciences et des techniques Houari Boumediène, que tout le monde appelle, par souci du raccourci, USTHB ou, plus simplement encore, Bab Ezzouar, du nom de la commune, n'est pas terminée que déjà les volontés du créateur ne sont plus respectées. Des mosaïques de couleurs apparaissent ici, rectangle orangé, sur un mur. Des cloisons s'élèvent dans le bâtiment administratif et hachent l'espace. Du jaune et du rouge badigeonnent l'escalier et la mezzanine. Les profs et les étudiants qui vivent Bab Ezzouar au quotidien aiment bien ces taches de couleurs criardes. Elles déchirent la monotonie comme la sono vrille les tympans des quelque cinq mille personnes réunies, jeudi 24 novembre, pour manifester contre la torture.

Un médecin martèle ce que chacun sait maintenant : *« L'armée a tiré des balles explosives qui ont fait éclater le ventre des enfants. »* La description des blessures qu'il a eu à soigner avec ses confrères est édifiante. Une vieille femme au teint pâle s'exprime debout, le haïk noué à la taille, un foulard blanc sur les cheveux. Le tour de ses yeux est mauve comme la laine de son tricot d'avoir trop pleuré. Elle a perdu son mari que les soldats français sont venus chercher pendant la guerre d'indépendance. Elle vient de perdre son fils, torturé par d'autres Algériens, pendant les tragiques journées d'octobre. Ses paroles portent.

Une marche silencieuse

Les moudjahidates – les femmes qui firent la guerre – sont au premier rang. Assises au pied de l'estrade. L'une entonne *Min Djebelina*. Aussitôt, les autres reprennent en choeur. Puis la foule. Bientôt une main se lève, deux doigts en V. Une forêt de bras surgit alors, tandis que retentit le chant patriotique. Et le béton répercute l'écho d'une époque, encore présente, où ceux qui torturaient n'étaient que des ennemis. Aujourd'hui, ce sont des frères. Un slogan claque, scandé frénétiquement : *« Plutôt juger les tortionnaires que les martyrs. »*

Une interdiction d'attroupement et de manifestation planait depuis mercredi soir. Elle a été respectée jeudi matin, place du 1er Mai où le comité interuniversitaire avait appelé à manifester. En désespoir de cause, les jeunes se sont repliés à l'intérieur de la fac centrale. Un dispositif policier substantiellement renforcé était dissimulé dans les rues avoisinantes.

La décision de braver l'interdiction est rapidement prise à Bab Ezzouar, où le Comité universitaire contre la torture avait appelé à une marche silencieuse entre le campus et le cimetière El-Alia (où sont enterrés les héros de l'Algérie et le président Boumediène), voisin de quelques centaines de mètres. Une couronne de fleurs brandie par deux femmes, en tête du cortège, doit être déposée symboliquement sur la tombe d'un enfant tué début octobre. Les moudjahidates suivent, puis viennent les collectifs et comités. *« Chacun selon sa sensibilité »*, avait annoncé l'un des organisateurs. Des carrés se constituent, chacun se range derrière sa bannière. Les ingénieurs avec les ingénieurs, les médecins avec les médecins. Les journalistes sous une banderolle où l'on peut lire : *« Non au silence de la presse sur la torture »*. De mémoire de jeune Algérois, on n'a *« jamais vu ça »*. Un à un les groupes quittent la grande salle.

Quatre cents mètres à peine, et la *« marche silencieuse et pacifique »* est bloquée. Elle vient d'emprunter un tronçon de route nationale. Des tractations s'engagent entre un capitaine de police qui a des ordres stricts et des membres du bureau du Comité universitaire contre la torture. Les gosses des cités environnantes affluent. Les occasions de se distraire sont si rares ! L'officier campe sur ses positions. Impossible de gagner l'entrée principale du cimetière. Mais la suggestion de faire demi-tour et d'utiliser une entrée dérobée est finalement retenue. L'interminable cohorte s'ébranle et tourne à gauche pour traverser une *cité HLM. Mieux* vaut un détour qu'une marche arrière.

« Protégez le marché ! » Le cordon du service d'ordre obéit à l'injonction. La hantise de la provocation qui ferait tout basculer plane. Les familles sont aux fenêtres, les gosses dans la nature. Un autre virage à gauche et les manifestants reviennent sur la route qui longe la fac, pour gagner la porte arrière d'El-Alia. Stupéfaction ! Des unités anti-émeute de la gendarmerie ont pris position et coupent la route. Trente-six hommes en treillis verts, casqués, bouclier de plexiglas d'une main, matraque de l'autre, campent sur l'asphalte. Trente-six autres, kalashnikov en mains, barrent le terrain vague contigu qui pourrait aussi conduire au cimetière. Une douzaine de vaches et quelques moutons, indifférents, continuent de brouter l'herbe bien verte que les pluies torrentielles des jours derniers ont régénérée. *« Non pas la presse ! Reculez, pas de provocations »*. Des négociations s'engagent. Elles n'aboutiront pas. Ceux qui manifestaient, pour que *« les tortionnaires soient dénoncés et jugés »*, rentrent sagement sur le campus. Symbole pour symbole, la gerbe de fleurs est déposée au pied du drapeau algérien qui flotte au coeur de la fac. Rendez-vous est donné vendredi 25 novembre à Tizi-Ouzou, où un arrêté préfectoral en date du 23 autorise une réunion populaire pour *« la reconnaissance officielle de la langue Tamazight (berbère) »*.

Force est restée à la loi. Le pouvoir, à la veille du VIe congrès du FLN, le parti unique, ne peut pas se permettre le moindre dérapage. Dès jeudi soir, le conseil de coordination de la wilaya d'Alger (direction collégiale du département), interdisait *« tout attroupement sur la voie publique »* en raison des *« risques sérieux de troubles »*. Le communiqué se fonde sur les dispositions d'une ordonnance de juin 1975. *« Ce n'est pas dans la rue, ni dans le tumulte que l'on peut faire avancer les choses et encore moins consolider la démocratie »*, écrit l'officieux *El Moudjahid*.

Dans un débat avec *« la presse nationale »*, le ministre du travail, de l'emploi et des affaires sociales, M. Mohamed Nabi, a fait le bilan de la situation et des conflits qu'il classe en deux catégories : les uns découlant de *« problèmes socio-professionnels »*, les autres de *« la contestation des cadres gestionnaires »*. Le ministre indique que dans la seule journée du 19 novembre, quatre-vingt-dix-neuf conflits ont éclaté dont *« trente-deux seulement relèvent de la remise en cause de l'encadrement »*. *El Moudjahid* qui rend compte du débat avec M. Nabi note également qu'il y avait encore soixante-douze grèves, dimanche 20 et trente et une lundi 21 et mardi 22.

Entreprises touchées

De grosses entreprises sont touchées comme le port de Skikda, terminal pétrolier, dans l'est du pays, ou le port d'Arzew, terminal gazier où chaque jour de grève se chiffre par une perte sèche de dix millions de dollars, selon l'hebdomadaire *Algérie-Actualité*. Mais de nombreuses entreprises de taille modeste sont également en proie à l'agitation. La proximité du congrès attise l'ardeur des militants et des permanents de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), le syndicat unique, sous tutelle du parti.

Dans un tract daté du 15 novembre, les militants syndicaux d'une quinzaine d'entreprises de Kabylie réclament la *« démocratisation »* de leur centrale syndicale. Ils exigent aussi la réunion d'un congrès extraordinaire du syndicat qui *« consacrera une UGTA autonome et démocratique »* reposant notamment sur *« de plus larges prérogatives de revendication »* et *« la défense et l'extension à tous les secteurs de la gestion socialiste des entreprises »*. Le contraire, précisément, de l'essentiel des réformes que le gouvernement de M. Kasdi Merbah est chargé de mettre le plus rapidement possible en application, selon les instructions du président Chadli. Une rencontre a été organisée, jeudi 24 novembre entre le gouvernement et la hiérarchie de l'UGTA. Le premier ministre a saisi l'occasion pour *« rappeler les orientations prioritaires de son gouvernement en matière sociale »*, aux responsables syndicaux, selon la radio algérienne. A quarante-huit heures du VIe congrès du Parti, les grandes manoeuvres continuaient à battre leur plein.

FREDERIC FRITSCHER.

Proche-Orient

Après onze ans de rupture

L'Egypte et l'Algérie rétablissent leurs relations diplomatiques

LE CAIRE
de notre correspondant

L'Algérie et l'Egypte ont rétabli, le jeudi 24 novembre, leurs relations diplomatiques après onze années de rupture. Dans un communiqué commun publié simultanément à Alger et au Caire, les deux gouvernements affirment qu'ils ont *« conscience de la destinée arabe commune »* et évoquent leur rôle *« dans la défense des causes sacrées de la nation arabe et islamique à la tête desquelles se trouve la question centrale du peuple palestinien »*.

Cause de la rupture des relations égypto-algériennes, la question palestinienne a finalement été le principal facteur du rétablissement. Les retrouvailles ont, en effet, eu lieu quatre jours à peine après la reconnaissance formelle par l'Egypte de l'Etat palestinien proclamé par l'OLP à Alger.

La rupture avait eu lieu, en 1977, après la visite du président Sadate à Jérusalem, qu'Alger avait considérée comme *« un acte de traîtrise à la cause palestinienne »*. Cette question avait encore envenimé les rapports entre les deux pays en juin alors que de nombreuses sources donnaient pour imminent le rétablissement des relations diplomatiques. Répondant à la presse égyptienne, qui critiquait le régime algérien, le quotidien *Al Chaab* avait accusé les responsables du Caire d'*« être des marchands de légumes »* et de *« manquer de dignité »* pour ne pas avoir rompu *« l'accord de reddition »* (Camp David). Les autorités égyptiennes rappelaient aussitôt en consultation le représentant des intérêts du Caire à Alger.

Mais, si la reconnaissance de l'Etat palestinien par Le Caire et les déclarations du président Moubarak en octobre sur *« la mort des accords de Camp David »* levaient le principal obstacle à la reprise, un écueil protocolaire demeurait. Les Algériens avaient posé pour condition préalable la visite du ministre égyptien des affaires étrangères en Algérie, condition que le raïs estimait inacceptable.

Les sanglantes émeutes d'octobre et le soutien du président Moubarak à son homologue algérien ont poussé Alger à abandonner son préalable. Le raïs avait publiquement exprimé sa confiance dans le président Chadli Benjedid et avait appelé le peuple algérien à mettre un terme aux émeutes. Ce franc soutien, digne d'un allié fidèle, a dû être favorablement accueilli par le régime algérien alors en butte aux critiques internationales.

Avec le rétablissement de ses relations avec l'Algérie, l'Egypte, dont les rapports se sont quelque peu tendus avec Israël et qui n'est pas particulièrement bien vu à Washington du fait de la reconnaissance de l'Etat palestinien, a cependant marqué un point important. Encore exclu de la famille arabe il y a à peine un an, Le Caire est parvenu aujourd'hui à isoler ses derniers adversaires : la Syrie et la Libye qui, avec le Liban, n'ont toujours pas rétabli leurs relations diplomatiques avec l'Egypte. Si le cas syrien semble encore difficile à régler, les relations avec la Libye pourraient, en revanche, connaître quelque amélioration, l'Algérie pouvant maintenant efficacement jouer les médiateurs entre les deux voisins.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

LIBAN

Violents affrontements entre chiites à Beyrouth

BEYROUTH
de notre correspondant

L'explosion entre Amal et le Hezbollah, les deux milices chiites rivales, que l'on attendait depuis l'attentat qui a coûté la vie à trois dirigeants d'Amal en octobre et le contre-attentat (manqué) auquel ont échappé trois dirigeants du Hezbollah en novembre, s'est produite jeudi 24 novembre, après quelques escarmouches les jours précédents.

La banlieue sud de Beyrouth s'est embrasée malgré la présence de l'armée syrienne qui s'y est déployée en juin dernier en vue précisément de mettre fin à de cinglants affrontements entre Amal et le Hezbollah. Six morts et douze blessés ont été dénombrés au cours de la nouvelle bataille, dont une femme et ses deux fillettes, tuées à l'entrée d'un abri.

Commencés à la mitraillette, les combats se sont rapidement poursuivis au canon et même avec des chars. Seule Amal, cependant, possède des blindés qui lui ont été offerts par la Syrie. La confrontation s'est étendue à certains quartiers de Beyrouth-Ouest (secteur musulman), notamment à Basta et à Noueiri.

Jusqu'à minuit, l'armée syrienne s'est contentée de parrainer des cessez-le-feu qu'elle amenait les belligérants à conclure, mais qui étaient très vite rompus. Au vu de l'extension des troubles hors du réduit chiite qu'est la banlieue sud de Beyrouth, cependant, elle est intervenue plus vigoureusement, ainsi que l'y conviait le premier dignitaire religieux chiite, le cheikh Mohamed Mehdi Chamseddine, sommant en particulier les miliciens de disparaître des rues de Beyrouth-Ouest, sous peine d'être abattus à vue. En même temps, elle massait des renforts de troupes autour de la banlieue sud. Les affrontements – les premiers depuis le déploiement syrien dans cette banlieue peuplée quasi exclusivement de chiites – s'étaient arrêtés, vendredi matin, mais ils risquent de reprendre à tout moment, tant la tension demeure vive.

LUCIEN GEORGE.

L'échange des prisonniers entre l'Iran et l'Irak se révèle laborieux

GENÈVE
de notre correspondante

En dépit des accords auxquels le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est parvenu à la mi-novembre avec les représentants iraniens et irakiens sur le rapatriement des prisonniers de guerre gravement malades ou sérieusement blessés, l'Irak et l'Iran continuent de violer la troisième convention de Genève, à laquelle ils ont pourtant adhéré. L'article 110 de ce texte prévoit le retour sans délai de tous les prisonniers de guerre gravement atteints. En outre, cet accord sur le rapatriement est le seul résultat véritable des laborieuses négociations qui se sont déroulées entre les belligérants de la guerre du Golfe sous l'égide de l'ONU à Genève.

L'opération de retour des prisonniers de guerre sérieusement malades ou invalides a débuté, comme prévu, jeudi 24 novembre, et devait permettre le rapatriement de cent quinze prisonniers irakiens et de quarante et un prisonniers iraniens. Ce rythme devait être poursuivi quotidiennement. Or, pour des motifs de *« divergences d'interprétation quant aux critères et à la procédure »* survenues entre les deux parties, comme l'affirme le CICR, seuls cinquante-deux prisonniers irakiens et dix-neuf prisonniers iraniens ont pu bénéficié de cette mesure.

ISABELLE VICHNIAC.

Politique

L'Assemblée nationale adopte le projet de loi contre la fraude électorale sans examiner l'amendement Pezet

Marseille, pomme de discorde entre le gouvernement et le PS

Le ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, s'est opposé dans la nuit du jeudi 24 au vendredi 25 novembre à l'amendement déposé par M. Michel Pezet, député socialiste des Bouches-du-Rhône et tête de liste désigné par le PS pour les prochaines municipales à Marseille. Cet amendement, dit du *« mandataire unique »*, prévoyait l'obligation, au premier et au second tour, pour les candidats à l'élection municipale de Paris, de Lyon ou de Marseille d'être présents dans la totalité des secteurs à pourvoir (*le Monde* du 25 novembre). Cette mesure (perçue comme une mesure anti-Vigouroux) défavorisait les « petites listes » incapables de présenter des candidats partout.

Vendredi au petit matin, après une nuit blanche à rebondissements, M. Pierre Joxe, hostile depuis le début à la greffe de cet amendement sur son projet de loi, destiné essentiellement à lutter contre la fraude électorale, a écarté sans examen l'amendement Pezet. C'est, depuis la constitution des gouvernements Rocard, le premier incident grave entre le Parti socialiste et le gouvernement. En effet, mercredi 23 novembre, le bureau exécutif du PS avait approuvé deux propositions du candidat du PS à la mairie de Marseille : la première sur le *« mandataire unique »*, la seconde tendant à faire correspondre les secteurs électoraux municipaux aux arrondissements de la ville de Marseille (seize secteurs au lieu de huit). Cette deuxième disposition aurait dû être introduite ultérieurement. Les députés socialistes s'étaient également prononcés, à l'unanimité, mardi dernier pour les amendements Pezet. M. Pierre Joxe, qui y était résolument hostile, au motif qu'il risquait de perturber et d'affaiblir un texte consensuel sur la lutte contre la fraude électorale, a donc remporté la partie. Compte tenu de l'intérêt manifesté, encore tout récemment, par le chef de l'Etat pour la situation à Marseille, on peut imaginer que le ministre de l'intérieur a assuré ses arrières du côté de l'Elysée. C'est du moins le sentiment qui prévalait, jeudi dans les couloirs de l'Assemblée nationale. Vendredi, en tout cas, les socialistes affirmaient leur intention de déposer de nouveau cet amendement la semaine prochaine.

M. Joxe a reçu dans son entreprise le soutien chaleureux... des oppositions de droite et communiste. Il a été chaudement félicité pour avoir résisté aux pressions de son parti. Son projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux a été adopté, après l'examen de quatre-vingt-seize amendements, par la totalité des députés, soit 573 voix sur 573 (trois députés sont invalidés et M. Alain Carignon (RPR) n'a pas encore été remplacé).

Protéger la démocratie

● **Jeudi 16 h 30 :** l'examen du projet de loi anti-fraude électorale commence en première lecture. Il n'y a pas foule dans l'hémicycle. Le texte examiné la semaine dernière par la commission des lois a dégagé des trésors d'unanimité. La question est sur toutes les lèvres : sera-t-il déposé ? Tout le monde pense à l'amendement Pezet, mais personne, pour l'instant, n'en parle. Le débat s'engage dans un climat détendu et serein.

Le président de la commission des lois, également rapporteur du projet, M. Michel Sapin (PS, Hauts-de-Seine) attaque le sujet du jour, du moins celui qui est officiellement inscrit au programme : la lutte contre le bourrage d'urnes et autres pratiques délictueuses des soirs d'élection. *« C'est à l'aune du respect du suffrage universel que l'on peut juger du caractère démocratique de tel ou tel régime »*, rappelle-t-il, accompagné des hochements de tête de la représentation nationale unanime. *« La lutte contre la fraude électorale ne peut donc être l'apanage d'un parti. Lutter contre la fraude, ce n'est pas montrer tel ou tel du doigt : c'est protéger tout le monde contre tout le monde, c'est protéger la démocratie »*, ajoute-t-il, avant de présenter une série d'amendements de la commission tendant tous à renforcer le dispositif du ministre de l'intérieur, notamment en matière de sanction *(voir l'encadré)*.

Prenant la parole à son tour à la tribune, M. Pierre Joxe explique, à propos de la composition des commissions administratives de vérification (le maire ou son représentant, un délégué de l'administration désigné par le préfet et un représentant du juge de grande instance), qu'il a donné des instructions aux préfets pour qu'ils veillent au pluralisme du système. Il y a parfois des abus dans de petites communes où le préfet et le juge nomment leur représentant sur suggestion du maire. Le ministre rappelle que la sincérité des scrutins repose *« avant tout sur la vigilance et le civisme de chacun. Heureusement, dans l'immense majorité des bureaux de vote, il n'y a pas de fraude. Reste qu'il faut légiférer por répondre à l'existence de fraudes dans un certains nombre de communes — et pas seulement de Corse — fraudes qui aboutissent à inverser les résultats de la consultation populaire »*.

M. Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône) estime, quant à lui, que l'émargement des listes par les électeurs eux-mêmes rendra la pratique du bourrage d'urnes *« malaisée »*. Pour M. Jacques Limouzy (RPR, Tarn) *« l'une des singularités de la fraude, c'est qu'elle est généralement condamnée par ceux mêmes qui la pratiquent »*

« Pour le groupe communiste, la transparence des scrutins est une exigence majeure » proclame M. Guy Hermier (PCF, Bouche-du-Rhône) interrompu par des rires sur les bancs de droite. *« Dites le à Marchais ! »* lance M. Francis Delattre (UDF, Val-d'Oise). *Ce projet nous paraît toutefois bien timide »* poursuit le député communiste aussitôt accompagné d'exclamations sur les bancs de l'UDF et de L'UDC. Peu après, M. Delattre accuse Gaston Defferre ancien ministre de l'intérieur, d'avoir pratiqué en 1983 *« la fraude électorale légale à Marseille »*. *« Abstenez vous d'insulter un homme que tous ont estimé et respecté quand il était vivant »* proteste M. Joxe. *« J'ai parlé de fraude légale »* réplique M. Delattre. Ce sera la seule escarmouche en séance publique.

● **18 h 5 :** le premier secrétaire du PS, M. Pierre Mauroy est aperçu dans les couloirs.

● **18 h 15 :** le porte-parole du groupe PS, M. Jean Le Garrec (PS, Nord) demande une suspension de séance d'une demi-heure pour permettre à son groupe de *« réfléchir à la méthode qu'il entend suivre pour discuter les articles »*. Personne n'est dupe, l'amendement marseillais pointe son nez, va-t-il bloquer l'entrée de l'hémicycle ?

Plaidoirie

● **18 h 17 :** les députés socialistes, le ministre de l'intérieur, des membres des cabinets Rocard, Poperen et Fabius se retrouvent dans la salle Colbert. En l'absence (soulignée par certains) du président de groupe, M. Louis Mermaz, M. Jean Auroux (PS, Loire) préside. L'ambiance est tendue. La réunion va donner lieu à un trilogue Mauroy-Joxe-Pezet. Le premier secrétaire du PS rappelle que la question de l'amendement Pezet a été tranchée par le bureau exécutif et qu'il s'agit de s'en tenir à cette décision. M. Joxe répond en insistant sur le fait que son projet de loi anti-fraude a sa cohérence, son unité et qu'il ne veut pas y voir annexer un amendement marseillais qui ferait désordre. Il se dit prêt à éliminer de son projet les quelques mesures qui concernent le fonctionnement des conseils municipaux pour mieux préserver encore son caractère propre de loi anti-fraude.

M. Pezet se fait l'avocat (c'est sa profession) de son amendement. D'une voix enflammée il interpelle le ministre de l'intérieur avec véhémence : *« Si vous refusez, vous imaginez ce qui va se passer demain ? Toutes les radios, les télévisions, les « unes » des journaux vont clamer : le gouvernement lâche Pezet ! C'est inacceptable. Une décision du parti a été prise »*. MM. Auroux et Sapin tentent de proposer une solution de compromis tendant à transformer les amendements Pezet en proposition de loi. C'est le refus. L'épreuve de force entre dans sa phase active.

● **19 h 18 : salle des quatre colonnes, les députés socialistes font leur réapparition. Les sourires cachent l'embarras. M. Pezet se défend d'avoir eu l'idée de mettre ses deux amendements sur ce texte :** *« J'ai toujours dit que je ne ferai qu'un amendement, celui sur la présence dans tous les secteurs »*. *« Cet amendement sera déposé et voté par le groupe »* annonce M. Le Garrec. *« N'oubliez pas que l'on discute d'un texte sur la fraude... »* insiste en souriant auprès des journalistes, M. Sapin.

● **19 h 20 :** dans l'hémicycle, au nom de l'UDF, M. Delattre demande une suspension de séance pour examiner l'amendement Pezet. A la demande du gouvernement, la séance ne reprendra qu'à 22 heures. Le bras de fer se poursuit, chacune des parties tentant de « rameuter » ses alliés.

● **22 h 05 :** reprise de la séance. La discussion des amendements commence. M. Pierre Joxe semble nerveux et répond à plusieurs reprises d'une voix blanche aux orateurs qui défendent les amendements. Les députés socialistes, avec l'appui de la droite et du PCF, adoptent plusieurs amendements contre l'avis du gouvernement.

La discussion se poursuit pourtant sur un ton courtois et toujours consensuel. Pendant ce temps, les négociations se poursuivent dans l'hémicycle et dans les couloirs : entrées, sorties, conciliabules, petits mots, apparition d'un chargé de mission de l'Elysée, Mme Marie-Ange Théobald. Les proches de M. Pezet — Mme Janine Ecochard et Yves Vidal s'activent.

« Quand je dis non, c'est non »

● **Vendredi, 1 h 20 du matin :** pour repousser un amendement de l'opposition, M. Joxe brandit l'article 44-2 de la Constitution *(voir encadré)*. Le ministre est en train d'aiguiser l'arme constitutionnelle dont il entend user contre l'amendement Pezet. N'avait-il pas dit en séance publique : *« Quand je dis oui, mon oui est oui, et quand je dis non, mon non est non ! Et lorsqu'une mesure est importante, je ne m'en remets pas à la sagesse de l'Assemblée* (...). » L'amendement Pezet qui existe sur le papier n'a plus que quelques instants à vivre.

● **1 h 30 :** l'ancien président du groupe socialiste prépare l'estocade : *« J'ai eu tort d'introduire des dispositions concernant les conseils municipaux dans ce texte destiné à lutter contre la fraude »*, explique-t-il pour justifier le rejet de plusieurs amendements de l'opposition sur ce sujet. Il rappelle qu'il l'a fait à l'invitation du Conseil d'Etat. Les amendements défilent, celui de M. Pezet est le dernier, il porte le numéro 90.

● **1 h 48 :** tout a été dit, le ministre utilise une nouvelle fois le 44-2 pour enterrer, sans discussion ni vote, l'amendement marseillais. Le gouvernement dit non au groupe et au PS : c'est le dénouement. M. Auroux demande une suspension de séance. Tous les députés sortent pour se réunir à nouveau. M. Joxe ne les suit pas et reste à deux pas de l'hémicycle. Dans les couloirs, M. Hermier (PCF) se félicite de l'attitude du gouvernement et partage totalement l'analyse de M. Joxe : *« C'est un problème socialo-socialiste qui donne force à notre argumentation. »*

● **2 h 15 :** M. Auroux sort de la réunion et va chercher le ministre de l'intérieur. Le clan Pezet et les jospiniens espèrent pouvoir encore récupérer le morceau. Il ne faut pas que M. Pezet perde la face. Aux dires d'un participant, le ministre et le représentant du premier ministre se sont « engueuler ». Certains veulent aller chercher MM. Mermaz et Mauroy. Les hommes se séparent sans que les choses aient bougé d'un pouce. Le clan Pezet refuse de rentrer dans l'hémicycle. Il ne participera pas au scrutin, ce sont les autres députés PS qui tourneront les clés de M. Pezet et de ses amis au moment du vote.

● **2 h 30 :** les orateurs des groupes prennent la parole pour l'explication de vote : l'unanimité est au rendez-vous ; d'un ton neutre, M. Auroux (PS) apporte le soutien de son groupe au projet Joxe, les orateurs des oppositions se font amicaux et adressent au ministre leurs félicitations pour sa fermeté...

● **2 h 40 :** le texte est mis au voix. Il est adopté à l'unanimité. L'amendement 90 n'est pas de la fête. M. Joxe sort de l'hémicycle : songe-t-il à la fronde qu'il avait menée, en 1982, contre le gouvernement à propos du projet tendant à réintégrer dans le cadre de réserve les généraux putschistes d'avril 1961 en Algérie ? Le gouvernement avait dû, à l'époque, sortir le 49-3 (engagement de responsabilité) pour ramener à la raison le groupe socialiste emmené par son bouillant président. M. Pierre Joxe est aujourd'hui de l'autre côté de la barrière, mais sa pugnacité est toujours la même...

PIERRE SERVENT.

L'article 44-2

Pour repousser l'amendement Pezet sans même qu'il soit mis en discussion, le ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, a eu recours à un article peu utilisé de la Constitution : l'article 44 alinéa 2. Il prévoit la possibilité pour le gouvernement de juger irrecevables les amendements non soumis à la commission compétente avant leur discussion en séance publique. Déposé en dernière minute, l'amendement Pezet n'avait pas été examiné par la commission des lois.

L'utilisation du 44-2 n'est pas fréquente. Si elle l'était, nombreux seraient les amendements refusés sans discussion. Depuis 1959, il n'a été mis en œuvre que sur sept textes (douze amendements). M. Philippe Séguin, alors ministre RPR des affaires sociales et de l'emploi, y avait recouru le 7 juin 1986 pour dégager la route du projet portant suppression de l'autorisation administrative de licenciement. Il n'avait pas été utilisé depuis le 18 mai 1972, et le recours à cet article — qui provoque toujours certains remous au sein de la représentation parlementaire — avait créé la surprise, notamment au sein du groupe socialiste de l'Assemblée nationale qui, sous la houlette de M. Pierre Joxe, menait le combat contre ce texte.

Le gouvernement aurait pu également recourir à un autre instrument constitutionnel contraignant : le 44-3 (vote bloqué), qui permet au gouvernement de soumettre à un seul vote tout ou partie d'un texte, le gouvernement ne retenant que les amendements qu'il souhaite voir adopter.

M. Joxe met le Parti socialiste en échec

(Suite de la première page.)

M. Fabius, pour sa part, s'est efforcé, depuis plusieurs semaines, de ne prendre aucune position publique dans les débats marseillais.

Les relations entre M. Fabius et M. Mauroy, qui l'a battu — contre l'avis de M. Mitterrand — lorsqu'il a fallu désigner le successeur de M. Jospin à la tête du PS, ont atteint un seuil critique. Devant le bureau exécutif de son parti, mercredi 23 novembre, M. Pierre Mauroy a accusé certains de ses amis de chercher à le déstabiliser en partiquant un *« double langage »* qui consiste, selon lui, à approuver officiellement les décisions du PS pour les élections municipales et à les critiquer en sous-main.

Epreuves de force entre le président de la République et un Parti socialiste à la recherche de son indépendance, règlements de comptes à l'intérieur du PS, passes d'armes entre les députés et le gouvernement : cela suffirait à pourrir les fruits des victoires de mai et juin 1988. Il faut croire que les socialistes ont encore des réserves de masochisme puisque leurs relations ne sont guère plus brillantes au sein du gouvernement.

Quelques ministres classés mitterrandistes s'inquiètent de plus en plus ouvertement des défaillances de la gestion, par M. Michel Rocard, des conflits sociaux. La manière dont ceux-là supputent, avec des mines faussement navrées, le moment où l'ennemi historique rocardien aura perdu la partie ne fait rire que le RPR. Ces critiques, il est vrai, ne sont pas homogènes : d'autres mitterrandistes, en effet, soupçonnent le ministre des finances de compliquer la tâche du premier ministre. Qu'à cela ne tienne : *la Lettre de la Nation*, organe du RPR, dans sa livraison du jeudi 24 novembre, émet avec ravissement l'hypothèse selon laquelle M. Mitterrand se serait engagé dans une entreprise de déstabilisation de son premier ministre et pratiquerait, avec M. Rocard, de la même façon qu'il avait enfoncé M. Chirac.

Le RPR se moque de la fameuse *« méthode Rocard »* et commence à se réjouir de ce qu'il appelle la *« méthode Mitterrand »*.

J.-Y. L.

● **UDF : trois nouveaux délégués nationaux.** — M. Giscard d'Estaing a désigné, jeudi 24 novembre, trois nouveaux délégués nationaux, s'ajoutant aux quatorze déjà nommés. M. Pascal Clément, député PR de la Loire, devient délégué national chargé des problèmes de la justice, M. Jean Faure, sénateur CDS de l'Isère, responsable des relations avec les mouvements sportifs, et M. Francis Geng, député UDC de l'Orne, chargé des relations avec les PME.

M. Alain Madelin invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Alain Madelin, secrétaire général du Parti républicain, député UDF d'Ille-et-Vilaine, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 27 novembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

L'ancien ministre de l'industrie du gouvernement Chirac répondra aux questions d'André Passeron et Daniel Carton du *Monde*, et de Dominique Pennequin et Bernard Lehut de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

Le dispositif antifraude

Les dernières élections législatives ont donné lieu à quatre-vingt-sept recours en annulation et les élections municipales de mars 1983 avaient semblé atteindre des sommets en matière de fraude électorale. Le gouvernement a donc décidé de renforcer le dispositif antifraude, notamment en permettant à l'électeur de signer la liste d'émargement (*le Monde* du 20 octobre). Le bourrage des urnes devient difficile dans ce cas, car le nombre de bulletins doit correspondre au nombre de signatures. Un amendement a d'ailleurs prévu que le décompte des signatures aura lieu avant le dépouillement. Le cahier d'émargement restera visible de toutes les personnes présentes dans le bureau de vote. Un amendement de la commission prévoit la possibilité de « signer » en apposant ses empreintes digitales.

Le texte de M. Joxe s'attaque également aux problèmes du vote par procuration. Lors des dernières élections, celui-ci a pu représenter dans certaines communes de Corse plus de 50 % des votants. Interdiction est faite désormais de voter par procuration aux électeurs ayant leur résidence et exerçant leur activités professionnelles hors du département où se trouvent leurs communes d'inscription. C'est donc l'abrogation d'une disposition votée en 1975 à l'initiative des députés corses. Aucun député de l'île de Beauté ne s'est manifesté pendant la discussion pour tenter de revenir sur cette disposition.

M. Joxe a estimé qu'il n'était plus possible de tolérer un système qui permettait à des candidats de *« se mettre en chasse de procurations »* pour se constituer *« un électorat à distance »*. *« C'est ainsi que tel maire, minoritaire chez les électeurs résidents de sa commune, a pu se retrouver finalement majoritaire. »* A propos des doubles inscriptions, il a précisé que l'informatique permettra de faire de grands progrès dans ce domaine. Une enquête menée en Corse a révélé l'existence de deux mille inscriptions litigieuses sur deux cents mille électeurs, soit 1 %.

Pour éviter le détournement frauduleux du vote par procuration, un mandataire ne pourra plus avoir qu'une seule procuration. Cette restriction ne s'appliquera pas aux Français à l'étranger.

Après amendement, les commissions de contrôle désignées par le préfet pour veiller au bon fonctionnement des bureaux de vote, devront être créées dans les villes de plus de vingt mille habitants. Un autre amendement prévoit la possibilité (et non l'obligation) d'installation de machines électroniques à voter dans les villes de plus de trois mille cinq cents habitants. M. Sapin y a vu un amendement de « préfiguration » de ce qui devrait, dans l'avenir, se généraliser.

Plusieurs amendements ont été adoptés contre l'avis du gouvernement : ainsi l'obligation pour les élections législatives, cantonales et municipales de présenter (quand on est électeur d'une commune de plus de cinq mille habitants) une pièce d'identité avec photo pour pouvoir voter : carte d'identité, carte de combattant, passeport, permis de conduire, permis de chasser, etc. Le ministre s'est également opposé en vain aux urnes transparentes. (*« Peut-on imposer pour les cinquante-sept mille neuf cent bureaux de vote des urnes à 2 000 francs pièce ? »*) et au changement systématique de couleur des enveloppes à chaque scrutin : *« Ce serait très coûteux. »* Le ministre a également fait valoir que les enveloppes étaient généralement dérobées par les personnes à qui elles étaient confiées et que le fait d'en changer la couleur n'empêcherait pas les fraudeurs d'en ponctionner un certain nombre s'ils bénéficient des complicités nécessaires. Les députés ne l'ont pas suivi.

Substitution

D'autres mesures tendent par exemple à éviter qu'il n'y ait un trop grand nombre de tables de dépouillement, ce qui peut faciliter la fraude. D'autre part, pour éviter les substitutions, les enveloppes de cent bulletins seront cachetées dès le départ et cosignées par le président du bureau et des assesseurs représentant des listes ou des candidats différents (sauf liste ou candidat unique).

Les peines d'amendes contre les fraudeurs ont été réévaluées : le montant maximal a été multiplié par plus de 3. Un délit nouveau a été prévu pour les personnes substituant ou imitant une signature sur la liste d'émargement. Une peine automatique de privation des droits civiques (de deux à dix ans) est prévue dans un certain nombre de cas. Le tribunal peut demander la publication ou l'affichage de la condamnation. La peine infligée est doublée si la fraude est due au président du bureau centralisateur. Les préfets auront les moyens de vérifier les listes de façon à en chasser les membres manifestement inéligibles.

Enfin, s'agissant des conseils municipaux, le projet de loi prévoit un nouvel alinéa au code des communes qui impose la fin, de plein droit, des mandats de maire et des adjoints quand la juridiction administrative, par décision définitive, a rectifié les résultats d'une élection de telle sorte que la majorité a été inversée. Cela permettra d'éviter le maintien d'un maire d'opposition alors que la majorité a changé à la suite d'une rectification du scrutin.

P. S.

Politique

La préparation des élections municipales et européennes

Le RPR joue l'unité et interpelle les centristes

« Plus unitaire que moi, tu meurs ; plus européen que moi, tu meurs aussi », c'est ainsi qu'un député RPR résume les résolutions prises par ses collègues, au terme de leur « journée de réflexion », jeudi 24 novembre à l'Assemblée nationale, après les exposés introductifs de MM. Pons et Juppé (*le Monde* du 25 novembre).

Les députés chiraquiens sont dans l'opposition, personne n'en doutait. Les députés UDF, également. Mais les premiers voudraient que les centristes, eux aussi, s'y placent, sans équivoque et sans arrière-pensées. Ils estiment donc que rien ne doit être fait qui puisse les en détacher. D'ailleurs, assurent-ils, l'échec de l'ouverture a dû commencer à les convaincre qu'ils n'ont rien à attendre des socialistes.

M. Jacques Chirac a insisté pour que le RPR se montre *« unitaire pour trois »* et ne se laisse pas impressionner par les états d'âme de certains centristes après la dernière alternance. L'ancien premier ministre veut les ignorer et n'en tenir aucune rigueur au groupe, dont les dirigeants ont participé à son gouvernement et auxquels il a rendu hommage. Le RPR est donc tout à fait prêt à reconduire, avec toutes les composantes de l'opposition, des listes d'union pour les élections municipales du mois de mars. Et MM. Juppé et Pons se sont félicités du climat qui présidait aux réunions de préparation des investitures en vue de cette consultation.

Mais le RPR ne veut pas qu'une fois ces élections passées les centristes rompent avec leurs alliés et constituent une liste séparée pour l'élection européenne du 18 juin. Plusieurs élus ont bien dit qu'ils ne souhaitaient pas être *« les dindons de la farce »*. M. Pierre Mazeaud, député de la Haute-Savoie, a été le plus net pour exprimer le scepticisme et les craintes d'un certain nombre de députés RPR. Selon lui *« les centristes — à l'instar du MRP d'après la Libération — se sentent attirés tout à la fois par les séductions des fonctions gouvernementales et par les socialistes, sous prétexte de contrebalancer l'influence communiste auprès d'eux »*. *« Quitte à ce qu'il y ait rupture, autant qu'elle ne tarde pas. La situation sera plus claire »*, a même estimé l'ancien président de la commission des lois, ajoutant qu'il était convaincu que *« les électeurs, eux, réprouveraient une telle initiative des élus du centre »*.

La tête de liste pour l'UDF

A l'inverse, M. Philippe Séguin a estimé que tout devrait être fait pour dissuader les centristes d'une quelconque sécession, car cela réduirait d'autant le poids absolu de l'opposition, permettrait aux socialistes de distancer les listes distinctes d'une droite éclatée et leur offrirait une *« victoire trompeuse mais facile »*. Pour lui, *« les gaullistes n'ont pas intérêt à se singulariser sur un terrain qui ne leur a jamais été favorable »*.

M. Chirac a incité ses amis à se comporter en *« membres actifs, loyaux et déterminés de la coalition de l'opposition »*. Le RPR a donc décidé de céder la tête de liste européenne à l'UDF : *« C'est un sacrifice »*, a précisé M. Pons, en ajoutant : *« Nous ne posons aucun préalable au choix de la personnalité UDF qui conduira cette liste. »*

Toutefois, M. Pons a demandé que le RPR participe au groupe de travail constitué par l'UDF et l'UDC pour élaborer une *« charte européenne »*. Le RPR refuse, en effet, d'être *« mis en demeure »* par ses alliés d'avoir à accepter ou à refuser un document à la confection duquel il n'aurait pas été associé. D'ailleurs, ont affirmé plusieurs orateurs, dont M. Chirac, *« le RPR ne fait aucun complexe à l'égard de la construction européenne »*. Il l'a montré et le montrera de nouveau mais il ne se limite pas, a dit M. Pons, à *« une Europe marchande ; il veut aussi que l'Europe se réalise dans le domaine de la sécurité et de la défense »*.

L'ancien premier ministre a insisté sur *« les mesures initiées »* par lui, *« malgré l'avis contraire du président de la République »*. Il a aussi ajouté : *« Nous voulons plus d'Europe mais nous voulons aussi plus de France dans l'Europe. »*

Cette attitude n'est évidemment pas dénuée de préoccupations tactiques. Le RPR, en soulignant sa fidélité à une opposition unie, veut se dégager par avance de toute responsabilité dans une éventuelle rupture avec les centristes. Il relance la balle dans le camp de l'UDF, en laissant celle-ci régler au préalable le contentieux entre centristes et giscardiens.

ANDRÉ PASSERON.

● **RECTIFICATIF.** — Une erreur de transcription a transformé un mille-pattes (scolopendre) en un dénonciateur de voleurs de figues (sycophante), dans le compte rendu de l'hommage rendu à Jean-Pierre Stirbois par ses amis à la Mutalité (*le Monde* du 24 novembre). Evoquant *« ceux qui n'ont pas eu un mot de compassion »* pour le secrétaire général décédé du Front national et *« qui le traitent de dur et de cynique »*, M. Serge de Beketch, rédacteur en chef de *National Hebdo*, les a accusés d'être des *« scolopendres »* (et non pas des sycophantes) et des *« nécrophages bouffe-merde qui s'engraissent sur le cadavre de la démocratie »*.

La direction du PCF et la fédération du Doubs en appellent chacune aux adhérents

BESANÇON (de notre correspondant)

Le désaccord entre la fédération communiste du Doubs et la direction nationale du PCF ne semble pas près d'être réglé. MM. René Le Guen, membre du bureau politique, et Jean-Marie Martin, membre du comité central, ont assuré, mardi 22 novembre à Besançon, que la décision de maintenir les dirigeants départementaux à l'écart était *« irréversible »*.

« Ceux qui vont signer des pétitions perdent leur temps et trompent les communistes », a souligné M. Le Guen, en déclarant que *« Martial Bourquin ne disposait pas des qualités pour être secrétaire d'une fédération »*.

M. Bourquin, dirigeant local contesté par l'équipe de M. Marchais, reste toutefois membre du PCF, tout comme M. Serge Paganelli, maire « reconstructeur » d'Audincourt et auquel il n'est pas certain que le comité central, après avoir *« apprécié »* les propositions des quatre cellules de la ville, oppose un candidat aux municipales.

Pour l'heure, MM. Le Guen et Martin (avec l'aide prochaine de M. Alain Zoughebi, membre du comité central) s'emploient à *« aider »* les cellules à retrouver la voie tracée par la direction nationale du PCF. Dix-huit cellules, sur une cinquantaine que compte le département auraient majoritairement décidé de se rallier à la position du comité central. M. Le Guen a annoncé que M. Jean-Claude Gayssot, membre du secrétariat du comité central, se rendrait dans le Doubs avant la fin de l'année, pour *« rendre compte aux communistes du département »* des travaux de la conférence nationale des 12 et 13 novembre, dont les dirigeants locaux avaient été écartés.

Selon M. Le Guen, ceux qui n'accepteront pas formellement de *« respecter les pratiques du parti »* et les règles du centralisme démocratique devront rester en dehors du PCF.

Toutes les cellules sont appelées à se réunir, en présence d'un membre du comité central, pour élire leur direction et leurs représentants pour une nouvelle conférence fédérale, laquelle procédera, en début d'année, à la désignation d'une nouvelle direction départementale. Les cellules qui ne se plieront pas à cette procédure n'auront pas de cartes à distribuer et se mettront *« à côté »* du parti.

En réponse, le bureau fédéral a lancé, jeudi soir, un appel à tous les militants du département, leur demandant *« de choisir et de décider en toute liberté »* leur avenir à l'occasion d'une conférence fédérale extraordinaire dont il propose la tenue. *« En calomniant le secrétaire fédéral »*, souligne cette instance départementale, M. Le Guen *« calomnie les communistes qui l'ont élu »*.

CLAUDE FABERT.

Les excuses de M. Crépeau

Le bureau de l'Assemblée nationale réuni jeudi 24 novembre a décidé de ne pas sanctionner M. Michel Crépeau, député (apparenté PS) de Charente-Maritime, après l'incident qui l'avait opposé en séance à M. Ladislas Poniatowski, député (UDF) de l'Eure (*le Monde* du 25 novembre).

Toutefois, le président de l'Assemblée nationale, M. Laurent Fabius, devrait intervenir lors de la prochaine conférence des présidents sur la nécessité pour tous les parlementaires de respecter dans l'hémicycle un minimum de courtoisie.

M. Michel Crépeau qui avait rappelé à M. Ladislas Poniatowski les *« forfaitures »*, de son père, a de son côté présenté ses excuses jeudi soir sur la 5 en déclarant : *« Le mot forfaiture était de trop. Je me suis laissé emporter c'est exact et c'est bien volontiers que je présente mes excuses.*

J'étais en colère d'avoir entendu M. Ladislas Poniatowski [le fils de l'ancien ministre de l'intérieur] *laisser entendre que le ministre de la justice serait complice des terroristes et des assassins, ce qui est inacceptable. »*

Le Sénat vide de son contenu le projet sur l'ISF

Le Sénat a poursuivi, jeudi 24 novembre, l'examen de la première partie du budget de 1989, consacrée aux recettes. Les modifications apportées, malgré l'hostilité du gouvernement et de la gauche, sont nombreuses et non négligeables : ainsi le taux de prélèvement libératoire sur l'ensemble des produits de placements à revenus fixes (à l'exclusion des produits anonymes) a été abaissé à 15 %, et le projet d'impôt de solidarité sur la fortune, vidé d'une bonne part de son contenu.

Le plus gros de la discussion, pour cette quatrième journée de débat budgétaire, a porté sur l'ISF, objet de quatre-vingt-onze amendements soit presque le tiers de tous ceux qui ont été déposés sur la première partie du budget. La majorité sénatoriale — favorable à l'opposition RPR-UDF, n'est pas allée jusqu'à demander la suppression de l'article 18 rétablissant l'impôt sur la fortune. Une demande aussi radicale n'aurait pas fait forcément l'unanimité à droite et au centre. D'ailleurs M. **Paul Robert** (gauche dém. Cantal), un fidèle de M. Jacques Chirac, a regretté la suppression de l'IGF en 1986, *« erreur politique et psychologique »* a-t-il dit. Plus subtilement, la droite sénatoriale a modifié profondément le dispositif.

Sur proposition de la commission des finances, l'ISF voit son application limitée à la seule année 1989. Sur celle de M. **Xavier de Villepin** (Un. centr., Français de l'étranger) l'assiette de l'ISF en cas de vente d'un bien immobilier passible de la taxation de plus-value est calculée sur le montant de la vente soustrait de la somme due au titre des plus-values. M. **Roger Romani** (RPR Paris) a, lui, reçu le soutien des Corses mais aussi du RPR, des RI, de l'Union centriste, et du radical de gauche François Giacobbi pour que soit appliqué à l'île le système d'évaluation qui prévalait et qui avait permis à la Corse d'échapper à l'ISF. Trois sénateurs socialistes des Bouches-du-Rhône n'ont pas pris part au vote (MM. Bastien Leccia et Pierre Matraja et M[me] Irma Rapuzzi.

M. **Michel Charasse**, ministre délégué chargé du budget s'est opposé en vain à cette disposition, arguant notamment de la négociation avec les élus corses sur la réforme du statut fiscal de l'île. Les œuvres d'art, exclues du champ de l'ISF, l'ont réintégré dès lors que leur valeur dépasse 1 500 000 francs ; en revanche, les droits des propriétés littéraires et artistiques sont exonérés, comme le demandait M. **André Fosset** (Un. centr. Haut-de-Seine).

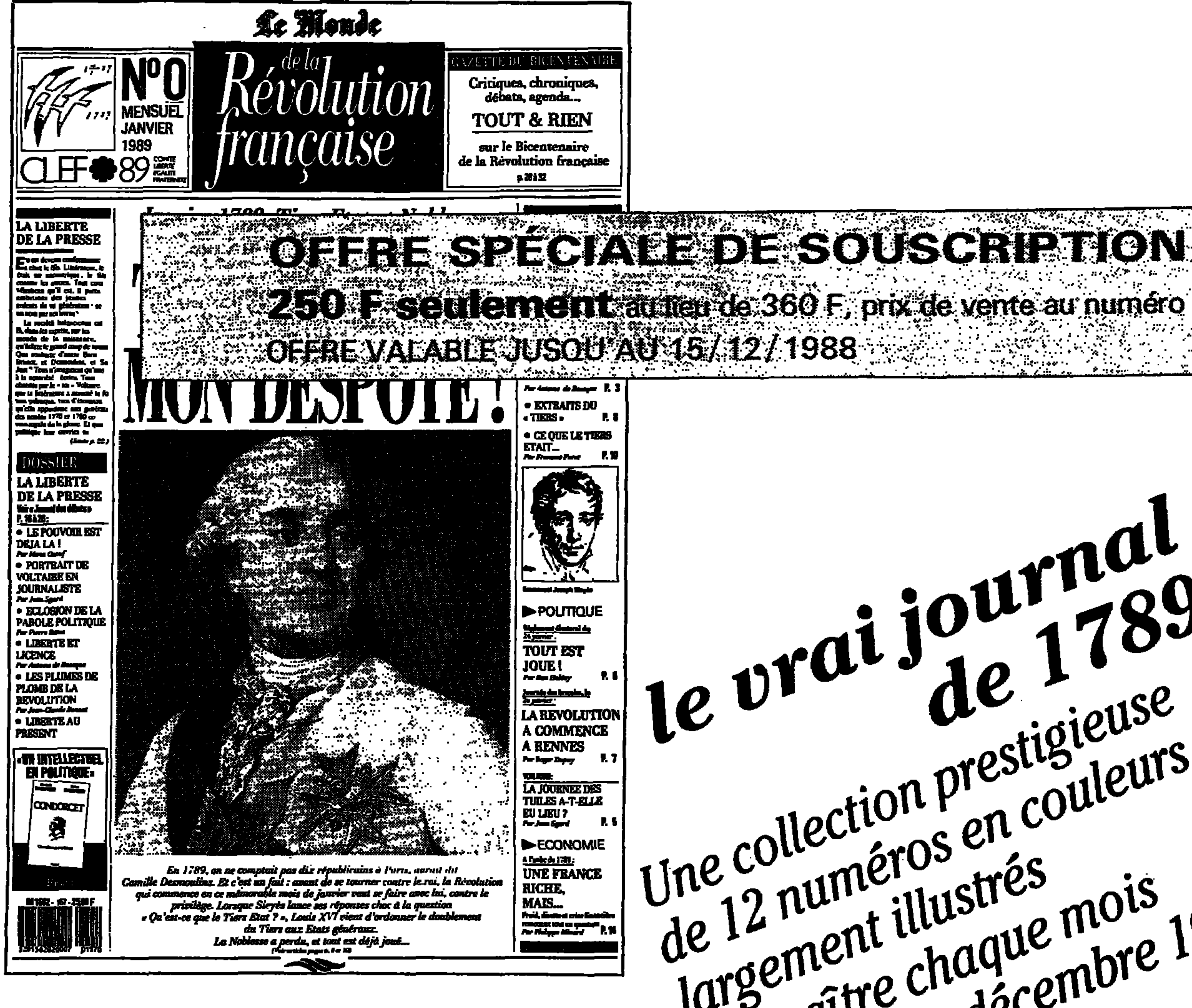
Autre coup de patte à l'ISF : l'exonération de l'habitation principale à concurrence de 1 500 000 F (augmentable de 100 000 F par enfant y habitant) introduite à la demande de la commission des finances. M. Maurice **Schumann** (RPR, Nord) président de la commission des affaires culturelles, est de même parvenu à ce que les monuments historiques soient exonérés. M. **Louis Virapoullé** (Un. cent., La Réunion) est également arrivé à faire voter un amendement exonérant les parts ou actions domiciliées outre-mer dès lors que leur activité participerait au développement économique local.

Au total, le PC (qui, à défaut de renforcer l'ISF, se contente de ce qui a été voté à l'Assemblée nationale), le PS et douze sénateurs de la gauche démocratique, ont voté contre la version sénatoriale réduite de l'impôt sur la solidarité.

A. CH.

● **M. Michel Charasse, ministre délégué au budget,** a annoncé, jeudi 24 novembre, aux sénateurs qu'il était *« en train d'étudier, pour l'ensemble des professions à revenus irréguliers* [écrivains, sportifs, sculpteurs, etc.] *un système de retenue à la source »*.

Le Monde



OFFRE SPÉCIALE DE SOUSCRIPTION
250 F seulement au lieu de 360 F, prix de vente au numéro
OFFRE VALABLE JUSQU'AU 15/12/1988

le vrai journal de 1789

Une collection prestigieuse de 12 numéros en couleurs largement illustrés à paraître chaque mois de janvier à décembre 1989

LE GRAND REPORTAGE DE LA RÉVOLUTION

pour revivre l'esprit du temps à travers les principaux événements de l'année 1789. Pour découvrir ses vrais personnages, connus ou inconnus, leurs portraits, leurs discours, leurs actions. Avec de nombreux documents authentiques : pamphlets, édits royaux, affiches, journaux, correspondances.

LA TRIBUNE DES IDÉES

une approche à la fois historique et contemporaine des grands débats révolutionnaires pour mieux comprendre les grands débats d'aujourd'hui.

L'AGENDA DU BICENTENAIRE

pour réussir votre année du Bicentenaire. Toutes les manifestations régionales, nationales, internationales. Les informations pratiques, les critiques des livres, disques, films, pièces de théâtre, émissions de télévision...

LE MONDE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

les dossiers des historiens, le ton d'un grand journal

Une coédition
Le Monde CLEF 89

LE MONDE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Souscrivez dès aujourd'hui au *Monde de la Révolution française* pour recevoir chaque mois en 1989 cette collection prestigieuse de 12 numéros en couleurs largement illustrés.

TARIF DE LA SOUSCRIPTION :
FRANCE : 250 F *au lieu de 360 F prix de vente au numéro*
ÉTRANGER

	VOIE NORMALE	VOIE AÉRIENNE
EUROPE	310 F	330 F
DOM-TOM	310 F	385 F
USA-AMÉRIQUE LATINE	310 F	440 F
AFRIQUE-ÉMIRATS	310 F	385 F

Attention : cette offre est valable jusqu'au 15/12/1988. *Le Monde de la Révolution française* fait l'objet d'un tirage limité. Dépêchez-vous de renvoyer ce bon de commande avec votre règlement par chèque ou par Carte Visa.

A RETOURNER A :  SERVICE DES ABONNEMENTS
B.P. 50 709 CEDEX
75422 PARIS CEDEX 09 - FRANCE

NOM ____________
PRÉNOM ____________
ADRESSE ____________
CODE POSTAL ____________
LOCALITÉ ____________
PAYS ____________
CARTE VISA N° ____________
DATE D'EXPIRATION ____________
Signature (obligatoire) :

88 MRF 01

JUSTICE

M. Gilles Boulouque : un juge, rien qu'un juge

Le juge Boulouque ne reçoit plus, et on le comprend. Il y a tout juste un an, il vivait comme une ombre, convoyé à travers Paris dans une voiture blindée. Au palais de justice, son escorte armée créait des embouteillages dans les couloirs étroits et biscornus des galeries d'instruction. La France menait alors une drôle de guerre, la « guerre » des ambassades — une partie de bras de fer entre Paris et Téhéran — et Gilles Boulouque, juge d'instruction, chargé de quelques gros dossiers du terrorisme, attendait dans son cabinet de pouvoir entendre Wahid Gordji, réfugié depuis quelques mois à l'intérieur des locaux diplomatiques iraniens.

Curieux anniversaire : Gilles Boulouque, cette fois, est inculpé. Un état forcément ressenti fâcheusement. Son principal « client », Fouad Ali Salah, terroriste présumé, s'est, en effet, offert le luxe de porter plainte contre lui, avec constitution de partie civile, pour violation du secret de l'instruction. Du coup, Gilles Boulouque se retranche, plus que jamais, dans son bureau. Et personne ne peut savoir s'il regrette d'avoir déclaré au *Figaro* du 26-27 mars dernier sa conviction, à savoir que Fouad Ali Salah est un *« poseur de bombes »*, celui *« à qui l'on peut attribuer la totalité des attentats commis au mois de septembre 1986 à Paris »*.

Ce n'est pas un juge m'as-tu-vu, mais quel succès ! Pour un peu, tous ses dossiers se transforment en gros titres. En 1986, son face-à-face avec Georges Ibrahim Abdallah intéresse tous les Français. Un an plus tard, il symbolise le petit juge têtu. Il veut entendre Gordji et en fait une affaire d'Etat. Il joue les indépendants et certains de ses confrères s'interrogent sur son inconscience, tandis que d'autres le soupçonnent de se laisser manipuler par la direction de la surveillance du territoire (DST), le contre-espionnage français.

1988 amplifie son capital de notoriété. Le dossier mystérieux des écoutes du Conseil de la magistrature lui échoit. Et ce n'est pas fini. Le voilà maintenant, bien involontairement, à l'origine d'une « affaire Arpaillange », le garde des sceaux étant accusé par l'opposition parlementaire d'avoir laissé la justice l'inculper.

Qui est-il donc ? Mais un juge, rien qu'un juge. Un juge qui supporte, sans mot dire, les injures et les menaces de son « client » Fouad Ali Salah — *« Porc, juif, franc-maçon... Je tuerai tous les Français »* — par esprit de service. Pas question d'y répondre, de se laisser emporter et de commettre alors une erreur. On imagine que la défense ne lui en ferait pas cadeau.

Pourtant, il brûle de s'expliquer, de se justifier aussi, peut-être. Il souffre de ne pas être compris et semble parfois, à trente-huit ans, bien fragile. Rien ne le prédisposait à vivre en permanence sous protection policière, non pas terré mais sous cloche, ses jours et ses nuits dédiés à la République. Il se destinait à l'agrégation de droit et au professorat, une carrière à coup sûr moins chahutée que la sienne. Car, juge, il se retrouve avec une arme en poche, tout comme son frère, commissaire de police.

Deux ou trois choses simples

A ses débuts, il fut un magistrat anonyme, après avoir fait ses classes à l'Ecole nationale de la magistrature. Et, avant d'arriver à Paris, il apprit à se familiariser avec ces tribunaux périphériques que sont Evry et Bobigny.

Un premier clin d'œil fit tout de même de lui le juge-instructeur d'un dossier en abîme, à tout le moins étrange. C'était en 1981. La police venait d'arrêter une dizaine de personnages, auteurs ou complices présumés d'un trafic d'armes de poing entre la Belgique et la France. On lui offrit, sur un plateau, d'inculper le capitaine Paul Barril, numéro deux du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN). Il inculpe. Et Paul Barril se vit, un certain temps, reprocher d'avoir cédé du matériel militaire à un grand parfumeur parisien de ses amis sur fond de complot d'extrême droite. A l'Elysée, ne vivait-on pas, à l'époque, dans la crainte d'un putsch ?

Aime-t-il les dossiers abscons, où les repères se diluent ? Se fait-il un devoir et un plaisir de jeter les lumières de la justice dans les dossiers où règne la confusion ? Apparemment. Le terrorisme devient, progressivement, son terrain de prédilection, à partir de 1983, lorsqu'il arrive au tribunal de grande instance de Paris. Ce travail le persuade, au moins, de deux ou trois choses simples, qui ne souffrent pour lui aucune contradiction : le terrorisme est une affaire sérieuse, qu'il faut traiter comme telle ; les juges n'ont pas à rougir de travailler en étroite collaboration avec la police ; la loi relative à la lutte contre le terrorisme, votée en 1986, s'imposait et s'impose toujours.

Rien de très bouleversant dans tout cela. Simplement une petite tonalité, qui explique que Gilles Boulouque se sente tout à fait en phase avec l'Association professionnelle des magistrats (APM), proche de l'opposition. Ainsi faut-il également comprendre qu'il n'y ait eu, jeudi 24 novembre, qu'une cinquantaine de magistrats à se réunir dans la chambre des criées du Palais de justice de Paris pour apporter leur soutien à Gilles Boulouque, petit juge dévoué et aspiré par la politique.

LAURENT GREILSAMER.

Les poseurs de bombes d'Annecy

Les remords tardifs de Thierry Maitret

ANNECY
de notre envoyé spécial

« L'un assume, l'autre nie », avaient dit les experts psychologues, sans faire d'autres différences entre Thierry Maitret et Claude Vallot, qui comparaissent depuis mercredi 23 novembre devant la cour d'assises de la Haute-Savoie, accusés d'avoir organisé quatre attentats, en 1984, dans le seul but d'obtenir une rançon de la part du gouvernement (*le Monde* du 25 novembre).

Présentés par les psychologues comme deux êtres privés de toute qualité humaine, les accusés n'ont pas véritablement cherché, lors de l'évocation des faits, à modifier cette vision. Il est vrai que Claude Vallot est enfermé dans son système de défense : *« Je n'ai jamais participé à ce projet. J'ai deux petites filles ; je n'aurais jamais pensé à aller, comme Maitret, blesser des gens et risquer de tuer. »* Vallot reconnaît seulement avoir fabriqué, à partir de lourds tuyaux de chauffage, cinq cylindres soudés aux extrémités, qu'il a remis à Maitret.

A l'entendre, il s'agissait de réservoirs destinés à contenir le combustible de fusées que son ami envisageait de lancer dans l'espace.

La marge de manœuvre de Maitret est plus large. Lui se reconnaît auteur des faits, tout en laissant entendre que c'est Vallot qui a eu l'idée de créer un climat d'insécurité et pour obtenir que le gouvernement ne s'oppose pas au versement d'une rançon. Mais les bombes, c'est lui qui les a posées, et seul.

Les experts en pyrotechnique ont été catégoriques : les éclats pouvaient tuer dans un rayon d'une vingtaine de mètres. Dès lors, Maitret pourra-t-il faire admettre qu'il ne voulait pas faire de victimes ? Il a un argument. Il a renoncé à poser la bombe dans l'église Saint-Maurice d'Annecy, le 15 août, en voyant la foule et notamment une femme accompagnée de deux enfants à l'endroit où il avait prévu de placer son engin. Le président Dominique Dulin est resté dubitatif : *« Vous n'avez pas pensé aux conséquences ? »* Maitret a répondu en technicien : *« Nous avions totalement sous-estimé la puissance de nos bombes. »*

Et puis Mme Simone Josse est venue, en larmes, expliquer comment elle avait perdu une jambe, alors qu'elle se trouvait devant l'office de tourisme d'Annecy au moment de l'explosion. Maitret l'a écoutée la tête dans ses mains, presque couché sur son banc. Après qu'elle eut quitté la barre, il a déclaré, vraiment ému : *« J'ai été bouleversé, j'ai honte de moi, j'ai trop honte. Si cette dame veut bien me croire aujourd'hui, je lui demande de me pardonner. »* Puis, se ressaisissant : *« Je veux dire simplement que je regrette. »*

MAURICE PEYROT.

Le secret de l'instruction, un mythe

(Suite de la première page.)

Sans même qu'il soit besoin d'y mêler la politique, sans même se complaire dans la satisfaction de voir adresser le même reproche successivement à un juge classé « à gauche » puisque membre du Syndicat de la magistrature (SM) et un *magistrat proche d'un bord opposé*, l'Association professionnelle des magistrats (APM) avec en commun une identique affabilité, la tentation serait à l'inquiétude.

Pourtant la sagesse commande la sérénité. En ce domaine du secret violé par un magistrat, la Cour de cassation *a été saisie* en *1987* de deux requêtes en désignation de juges, dont une est demeurée sans suite. L'année 1988 ira à son terme avec les mêmes chiffres, affaire Boulouque comprise. En regard des milliers d'affaires pénales instruites chaque année, il n'y a nulle raison de perturber l'esprit des populations, c'est-à-dire des justiciables.

Ceux-ci sont-ils au demeurant perturbés, ou seulement émus ? Ils écoutent la radio, regardent la télévision. Auraient-ils conçus qu'une affaire Ben Barka dans les années 60, une affaire de Broglie dans les années 70, plus récemment une affaire Villemin, puissent demeurées ignorées d'eux au motif d'un nécessaire secret dont tout a déjà démontré depuis longtemps qu'il était illusoire, irréalisable alors que tout n'a pas prouvé que son inobservance ait été forcément malsaine.

Il convient ici de bien s'entendre, de rappeler avec force que le droit d'informer a été bien souvent invoqué du côté de la presse pour justifier plus d'une fois l'injustifiable. Tout autant convient-il de s'entendre sur les réels desseins du législateur lorsqu'il élabora l'article 11 du code de procédure pénale. Les termes peuvent en apparaître clairs. Remettons-les en mémoire. *« Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement et sans préjudice des droits de la défense, la procédure au cours de l'enquête et de l'instruction est secrète. Toute personne qui concourt à cette procédure est tenue au secret professionnel dans les conditions et sous les peines de l'article 378 du code pénal. »* C'est l'article qui sanctionne les violations du secret professionnel.

Ceux qui rédigèrent ces lignes en *1957 — parmi lesquels se trouvait*, en sa qualité alors de parlementaire, député de Paris à l'Assemblée nationale, Me Jacques Isorni ne pouvaient s'imaginer avoir trouvé en si peu de mots la panacée. Selon qu'ils étaient magistrats, avocats, greffiers, experts ou tout simplement juristes, chacun avait son idée en tête. Les uns voulaient une instruction secrète pour protéger le citoyen appréhendé, empêcher que soient connues, répandues, répétées les raisons que policiers, gendarmes et juges pouvaient avoir de le suspecter et même en fin de parcours de l'inculper, voire de l'incarcérer. L'instruction secrète n'était-elle pas la meilleure façon de concrétiser le principe inscrit à la Déclaration des droits de l'homme : *« Tout homme est présumé innocent tant qu'il n'a pas été déclaré coupable. »* Il est vrai qu'en poussant ce raisonnement à l'extrême, on pouvait aller jusqu'à l'affirmation logique d'une interdiction de parler d'une affaire tant que ceux qui y étaient mêlés n'avaient pas été condamnés définitivement. En d'autres termes, un jugement correctionnel devait rester ignoré si celui qu'avaient condamné les juges décidait d'interjeter appel, comme aurait dû échapper à toute publicité un arrêt d'assises contre lequel était formé un pourvoi en cassation...

Arrière-pensées

En fait, personne ne songea jamais sérieusement à pousser l'exigence jusqu'à de pareilles extrémités, même s'il n'est pas mauvais à l'occasion d'y penser, ne serait-ce que pour des exercices de purisme...

L'article 11 habille en vérité des pensées ou arrière-pensées beaucoup plus ordinaires, ce qui, en la matière, revient à dire plus pratiques. Le secret qu'il demande à ceux qui concourent à la procédure pénale durant une enquête et une instruction a pour objet premier que cette enquête et cette instruction soient conduites de façon libre et maîtrisée, sans gêneur, avec, s'il le faut, l'appel au peuple, mais dûment réglementé et contrôlé. Les circulaires, les instructions, sont légion. Tout y est prévu, et si l'on s'aperçoit d'un oubli, rien n'est plus facile que d'ajouter un alinéa, de modifier le texte tenu pour insuffisant ou périmé.

L'instruction générale C 22 est, au reste, suffisamment éloquente pour que personne ne puisse nourrir un excès d'illusions.

Il va de soi, tout d'abord — expose ce texte qu'il ne faut jamais perdre de vue —, que les magistrats, les officiers et agents de police judiciaire, les experts, les greffiers, etc., « concourent » à la procédure, mais l'inculpé lui-même ne saurait être considéré comme concourant à cette procédure au sens du second alinéa de l'article 11. Il demeure dans tous les cas en dehors du champ d'application de ces dispositions.

Voilà donc, pensera-t-on hâtivement, une source d'information. Dans l'absolu, c'est une réalité. En fait, un inculpé, sauf à être d'envergure intellectuelle, sauf aussi à demeurer libre, se montrera réticent, inquiet. Sa tendance, son inclination, le portera à s'en remettre à son défenseur. Mais l'instruction générale C 22 est là pour le rappeler à l'ordre et, avec lui, les rêveurs.

« En revanche, dit-elle avec sa rigueur, *le respect des droits de la défense n'autorise pas le conseil, fût-ce avec le consentement de son client, à enfreindre la règle du secret de l'instruction. Il a été clairement dit, au cours des travaux parlementaires, que l'avocat demeurait en tout cas tenu au respect des règles traditionnelles de sa profession. »*

C'est ce qui s'appelle mettre les points sur les « i », d'autant mieux que la presse pourra être utilisée en auxiliaire (diffusion d'un portrait-robot) ou qu'on lui consentira l'aumône d'un communiqué insipide qui démontre uniquement la méconnaissance par ses auteurs du métier de journaliste exercé sérieusement. Aujourd'hui, on ne s'en souvient plus guère, mais cet oukase fait aux avocats amena l'un de ceux-ci à battre publiquement sa coulpe en 1968. Il s'appelait Me Jacques Isorni. Il s'était vivement opposé dans les colonnes de ce journal, à l'un de ses confrères, ténor à l'époque, dans sa profession, Me Maurice Garçon. Garçon avait beaucoup ferraillé contre les méthodes de police, les coups fourrés des instructions et des enquêtes, perdurant, après guerre, au-delà des habitudes ou des licences que consentait l'occupation. C'est pour cela qu'il s'était déclaré opposé au secret de l'instruction et qu'il prônait un système inspiré des traditions anglo-saxonnes.

Isorni, lui, rétorquait que la nouvelle *loi, en plaçant l'instruction* sous le contrôle de la chambre d'accusation, en limitant l'obligation de secret de l'avocat avec la formule *« sous réserve des droits de la défense »*, offrait des garanties aux justiciables. Une affaire déterminée qui fut jugée à Reims l'éclaira brutalement. *« Je me suis rendu compte*, écrivait-il dans nos colonnes le 1er novembre 1968, *que le secret de l'instruction avait permis le pire, et que le pire devait normalement aboutir à la condamnation à mort d'un innocent. »* La conclusion était dans la manière de l'homme, tout feu, tout flamme : *« Cette loi, au vote de laquelle j'ai tant contribué, il faut la changer, et la changer vite ! »*

Vox in deserto. La loi n'a pas été changée. Pis, les recours à ses possibilités répressives se sont multipliés. Qu'un parlementaire ou un notable soit inculpé et lise dans la presse ce qu'il sait bien être vérité, le voilà qui invoque la violation du secret de l'instruction. Il sait que le journaliste ne figure pas parmi les personnes qui concourent à l'instruction et qu'il n'a donc pas de secret professionnel à respecter. Il sait aussi qu'il ne livrera pas l'origine de son information. Alors, on a tenté de créer un délit nouveau : le recel d'une violation du secret de l'instruction : on ne saura pas qui est coupable mais on tiendra le « receleur ». Les tribunaux n'ont pas encore entériné cette façon de tricher.

Pendant ce temps, des avocats, des juges, parlent, expliquent sur les bords de la Vologne, ou ailleurs, de quoi a été faite leur journée. L'opinion se croit-elle informée ?

Pendant ce temps aussi, des milliers d'affaires s'instruisent dans l'ignorance publique de leur existence. Des centaines de juges, d'avocats font leur métier en même temps que leur devoir sans songer à briller pour quiconque. Entre le silence de ces modestes et les propos claironnés des Déroulède-mercenaires des plateaux de TV ou des portiques de palais, la voie doit bien être défrichable qui puisse conduire à une information vraie, ni timorée face à la menace d'une amende de plus, ni fracassante pour faire oublier son indigence. Car l'article 11, tel qu'on veut continuer à nous l'offrir, est, enfonçons-nous bien cela dans la tête, sans avenir à la façon d'une légitimité des batards.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

● ERRATUM. — Les crédits supplémentaires consacrés à la justice dans le projet de loi de finances rectificative pour 1988 ne sont pas de 288 milliards comme indiqué par erreur dans nos dernières éditions datées du 24 novembre en page 40, mais évidemment de 288 millions de francs.

DÉFENSE

L'armée belge choisit un hélicoptère italien de préférence à l'Ecureuil français

L'armée belge a choisi l'hélicoptère antichar A-109 conçu par la société italienne Agusta, de préférence à l'hélicoptère Ecureuil AS-350 L-1 du groupe français Aérospatiale. Ce contrat, qui porte sur quarante-six appareils, est estimé à environ 13 milliards de francs belges, soit l'équivalent de 2 120 millions de francs français. Ce choix a été présenté, vendredi 25 novembre, à Bruxelles, par le ministre belge de la défense, M. Guy Coeme, devant le comité ministériel de coordination économique et sociale, qui réunit les ministres les plus importants du gouvernement belge.

Il y a un an, un appel d'offres avait opposé, outre les A-109 italien et Ecureuil français, des hélicoptères ouest-allemand et américain, qui ont, ensuite, été écartés.

L'A-109, qui a été retenu en fin de compte, est un biturbine, pesant 2,7 tonnes. Après avoir proposé le Gazelle armé de missiles antichars Hot, l'Aérospatiale avait présenté l'Ecureuil AS-350 L-1, équipé de missiles antichars Tow, de conception américaine.

Pour l'instant, si l'armée belge vient de faire connaître son choix, le contrat n'a pas été conclu officiellement, pour autant, avec la société italienne. La décision définitive devrait être annoncée publiquement avant la fin de cette année. A l'Aérospatiale, on affirme, en effet, que les discussions continuent, notamment à propos des compensations industrielles et économiques qui devront être consenties aux trois grandes régions de la Belgique (la Flandre, qui devrait recevoir de l'ordre de 55 % de la valeur du contrat en contreparties locales ; la Wallonie, pour 35 %, et Bruxelles, pour 10 %.

Le concurrent européen du Rafale devrait voler en 1991

Les consortiums Eurofighter et Eurojet ont signé, jeudi 24 novembre, à Munich, les accords par lesquels la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, l'Italie et l'Espagne de vraient développer en coopération l'avion de combat European Fighter Aircraft (EFA), concurrent du Rafale français.

Ces accords portent sur la fabrication de l'avion, qui sera assurée par Eurofighter (British Aerospace, Messerschmitt-Bolkow-Blohm, Aeritalia et CASA) et sur le développement du réacteur EJ 200 construit par Eurojet (Rolls-Royce, MTU, Fiat-Aviazone et Sener). La Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale participent chacune pour 33 % du coût de développement de l'EFA ; l'Italie pour 21 % et l'Espagne pour 13 %.

Quelque 800 avions et 1 800 réacteurs (dont 200 de remplacement) devraient être construits pour les armées de l'air des quatre pays. Le premier vol de l'EFA est prévu pour 1991.

Société

JUSTICE

Deux anciens policiers libérés puis écroués dans une affaire de drogue

Des erreurs rattrapées

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Jacques Seguin, a annulé, jeudi 24 novembre, l'essentiel de la procédure dans une affaire de drogue où étaient inculpés et écroués deux anciens inspecteurs de la police de l'air et des frontières (PAF), révoqués le 3 octobre dernier (*le Monde* du 24 novembre). Cette décision devait entraîner leur mise en liberté et l'annulation de leurs inculpations. Cependant la désignation du juge d'instruction n'ayant pas été annulée, celui-ci, Mme Christine Coste-Floret, du tribunal de Bobigny, a immédiatement délivré de nouveaux mandats d'amener qui ont entraîné de nouvelles inculpations et incarcérations des deux anciens policiers, Georges Bechouche et René Baudin.

« J'ai le plaisir de voir que, quelles que soient les personnes incriminées ou les faits reprochés, la procédure pénale est respectée : c'est la preuve que nous vivons en Etat de droit, avec des magistrats indépendants. » C'est en ces termes que Mᵉ Dominique Piwnica, avocate de René Baudin, a commenté la décision de la chambre d'accusation. Celle-ci sanctionne, en effet, une énorme faute de procédure commise par le parquet de Bobigny, si évidente qu'elle semble incroyable.

En mars dernier, ce parquet est informé par l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS) d'une dénonciation qui doit entraîner l'ouverture d'une information judiciaire. Quelques mois plus tôt, en novembre 1986, un Colombien, Boris Olarte, arrêté à Panama, révèle l'existence d'un trafic de drogue *via* la France, et désigne trois complices, deux hommes et une femme, travaillant à l'aéroport de Roissy. L'un des hommes, précise-t-il, se prénomme Georges et est *« chef de la sécurité de l'aéroport »*, l'autre est *« expert en bombes »* et la femme travaille dans *« le service du protocole »*. Il ajoute une description physique. L'OCRTIS identifie Georges comme étant le chef inspecteur divisionnaire Bechouche, en précisant qu'il est officier de police judiciaire (OPJ).

Le droit est strict : dès qu'un OPJ est susceptible d'être inculpé d'un délit commis dans la circonscription où il est territorialement compétent, la chambre criminelle de la Cour de cassation doit être saisie afin de désigner la juridiction d'instruction. Or le parquet de Bobigny attendra le 29 juin 1988, soit l'interpellation et la garde à vue des personnes impliquées, pour faire cette démarche. *« La procédure est donc irrégulière et doit être déclarée nulle »*, conclut la chambre d'accusation. Elle n'exclut de cette nullité que le rapport de l'OCRTIS et le réquisitoire introductif, rédigé avant cette inobservation des règles de procédure, ainsi que la désignation, le 6 juillet, du juge d'instruction.

C'est cette porte entrouverte qui a permis, jeudi soir, à Mᵐᵉ Coste-Floret d'inculper et d'écrouer à nouveau les trois personnes identifiées par l'OCRTIS : Georges Bechouche, René Baudin et Florence Antolini, épouse Zedan. Remise en liberté sous caution de 200 000 F, mardi soir 22 novembre, la quatrième protagoniste, Hafiza Nadi, de nationalité afghane, a été immédiatement interpellée par la police judiciaire de Reims pour une autre affaire de drogue. Elle était toujours en garde à vue vendredi matin. Ainsi la justice s'est-elle empressée de rattraper sa « bourde », qui avait grandement ému le monde policier en raison du passé de l'inspecteur Baudin, qui avait servi d'intermédiaire, en 1986 dans la remise à Yves Chalier d'un « vrai-faux » passeport dans l'affaire du Carrefour du développement.

E. P.

● **RECTIFICATIF.** — C'est par erreur que, dans nos éditions du 24 novembre, nous avons désigné sous le nom de Florence Jacquet-Zedan l'une des personnes impliquées dans l'affaire de trafic de drogue concernant deux anciens policiers de l'aéroport de Roissy. Il s'agit de Florence Zedan, née Antolini, qui ne travaille pas à Roissy et qui n'a aucun lien avec Florence Jacquet, employée à l'accueil des officiels de l'aéroport. Cette confusion a pour origine une erreur de la police judiciaire, qui, au début de son enquête, a cru que la « Florence » désignée par un informateur colombien travaillait à l'aéroport.

● **Remise en liberté du secrétaire général de la chambre de commerce de Nancy.** — Inculpé notamment de « destruction de documents », dans l'affaire des fausses factures de Nancy, et placé sous mandat de dépôt le 16 novembre (*le Monde* du 18 novembre), M. Gérard Bouthier, secrétaire général de la chambre de commerce de Nancy (Meurthe-et-Moselle), a été mis en liberté provisoire, jeudi 24 novembre. Libéré sous caution de 50 000 F, il est placé sous contrôle judiciaire.

● **AUTOMOBILISME : Rallye du RAC.** — Le Finlandais Markku Alen (Lancia Delta intégrale) a remporté, jeudi 24 novembre à Harrogate (Grande-Bretagne), le rallye du RAC.

MÉDECINE

M. Evin officialise soixante-quatorze établissements pour la procréation médicalement assistée

Soixante-quatorze établissements viennent d'être autorisés à poursuivre leurs activités de procréation médicalement assistée (PMA) : 71 en métropole et trois dans les départements d'outre-mer. En annonçant au cours d'une conférence de presse, jeudi 24 novembre, cette décision, le ministre de la santé, M. Evin, a précisé que ces établissements seront répartis presque équitablement entre le public et le privé (38 pour le premier secteur, 33 pour le second en ce qui concerne la métropole).

Depuis plusieurs années, les pratiques de PMA s'étaient répandues de façon anarchique. Or le recueil d'ovocytes humains tout comme le transfert des œufs humains fécondés sont soumis à la planification sanitaire. Le ministre de la santé avait donc demandé aux équipes désirant poursuivre ces activités de soumettre leur dossier pour recevoir l'autorisation nécessaire. En tout 300 dossiers ont été étudiés par la commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction (*le Monde* du 30 septembre 1988).

La répartition s'est faite de façon que chaque région sanitaire ait au moins un établissement autorisé. *« Il faut que les couples puissent avoir accès à ces techniques de lutte contre la stérilité sans avoir de trop grands déplacements à effectuer. »* Sept autres établissements pourront être ultérieurement autorisés en Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Centre, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie et Poitou-Charentes.

En ce qui concerne les établissements qui n'ont pas reçu l'autorisation requise, le ministre leur accorde un délai de six mois pour arrêter leurs activités de procréation médicalement assistée, afin que les femmes en cours de traitement puissent terminer celui-ci. *« Dans le cas où la congélation des œufs fécondés était réalisée, une convention sera signée avec un établissement proche, habilité à poursuivre cette activité, et les couples concernés seront avertis par écrit. »*

Le souci du ministre a été d'offrir *« les meilleures garanties techniques pour les actes de PMA et pour les conditions dans lesquelles ces techniques sont proposées (détermination de la cause de la stérilité et choix du traitement offert »*.

Les équipes habilitées devront présenter au ministère un rapport annuel d'activité, et tout changement de chef de service ou de responsable des actes devra être signalé. La commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction sera alors saisie pour avis sur la formation et l'expérience en médecine de la reproduction du nouveau praticien.

Lors de cette conférence de presse, le ministre de la santé a également rappelé son souci d'améliorer le fonctionnement interne des hôpitaux et d'étudier les rapports entre le privé et le public, ainsi que les relations entre l'hospitalisation et les soins à domicile... *« J'en ai la conviction, notre système hospitalier est à un tournant de son histoire. On en voit des signes : le conflit des infirmières (...) exprimait, entre autres, une crise d'identité de la profession et, plus largement, du service public hospitalier. Je pense également aux difficultés que rencontrent les hôpitaux pour recruter ou pour conserver les professionnels de santé et notamment les praticiens hospitaliers des hôpitaux généraux. »*

Le ministre de la santé craint particulièrement *« la répartition implicite et silencieuse des tâches qui est en train de se dessiner entre le secteur privé, qui prend en charge les traitements les plus classiques, et le secteur public, qui accueille les patients les plus gravement touchés »*. Ce sont donc ces derniers établissements, qui ont des contraintes de budget global fortes, qui doivent dispenser les soins les plus coûteux. Une donnée qui, note M. Evin, peut préfigurer un déséquilibre du système hospitalier français.

M. Evin, rappelle-t-il, a confié au docteur Peigne de mener une réflexion globale sur l'avenir du service public hospitalier et l'évolution de l'hôpital public. *« Je l'ai ainsi chargé d'étudier la place de l'hôpital dans le système de santé en mettant l'accent sur la diversité de ses missions selon les différents types d'établissement... »*

En ce qui concerne les infirmières, le ministre a confirmé le calendrier fixé lors de la signature du protocole et déclaré que les décrets d'application seront publiés comme promis pour le 1ᵉʳ décembre. La semaine prochaine, la commission devrait commencer à travailler sur le rôle et la place des infirmières dans l'équipe soignante.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

ÉDUCATION

Des décisions contestées du Conseil national de l'Université

Trop, c'est trop... Les efforts de la droite musclée — c'est-à-dire de l'Union nationale interuniversitaire (UNI) et de la tendance dure du Syndicat autonome — pour contrôler l'Université commencent à provoquer de sérieux remous, y compris dans les milieux les moins suspects de gauchisme. Dans une pétition au canon, une trentaine d'éminents philosophes — professeurs d'université, du Collège de France, du Collège international de philosophie ou de l'Ecole des hautes études en sciences sociales — *« manifestent leur émotion »* contre le fait que la candidature de Mᵐᵉ Sarah Kofman à un poste de professeur à l'université Paris-I ait été repoussée par la section « philosophie » du Conseil national des universités (CNU). Une autre décision de la même section à l'encontre de M. Jacques Rancière, candidat à l'université Paris-VIII (Saint-Denis), a provoqué une réaction identique.

M. Michel Crouzet, professeur de littérature à l'université Paris-IV, vient de démissionner de la section « langue et littérature françaises » parce que celle-ci avait rejeté la candidature de Mᵐᵉ Colette Becker à l'université Paris-IV.

Dans ces trois cas, les candidats évincés étaient proposés en premier rang par les universités, qui ont ainsi été désavouées par le CNU. Dans les trois cas également, il s'agit de chercheurs réputés, écartés au profit d'autres candidats, dont l'expérience et la notoriété scientifique sont incontestablement plus minces. Auteur de dix-huit ouvrages — sur Platon, Comte, Nietzsche, Freud... — Mᵐᵉ Sarah Kofman jouit d'une réputation internationale. M. Jacques Rancière, dont la thèse (parue sous le titre *la Nuit des prolétaires*) avait été saluée comme un événement, est l'un des représentants les plus originaux de la jeune philosophie française. Quant à Colette Becker, qui a obtenu depuis un poste de professeur à Amiens, elle est une des meilleures spécialistes de Zola, auquel elle a consacré plusieurs études qui font référence, et elle publie sa correspondance au CNRS.

Ces trois affaires sont en réalité la conséquence de la politique de nomination menée sous le précédent gouvernement, à l'initiative de M. Yves Durand, vice-président de l'UNI et conseiller de M. Chirac pour l'éducation, qui a abouti à assurer la mainmise de l'UNI et du Syndicat autonome sur plusieurs sections du CNU, en particulier en littérature, philosophie, ethnologie et économie. Cette politique a été facilitée par la réforme du CNU qui a porté du quart au tiers la proportion des membres nommés, ce qui a pu permettre, dans certains cas, de renverser la majorité issue des élections.

« Une dérive inquiétante »

Les conflits d'écoles, de personnes ou d'idéologie sont certes de tradition dans le milieu universitaire, et certains ont pu voir dans cette pratique du gouvernement Chirac une compensation normale à des excès antérieurs venant de l'autre bord. Mais il semble que la mesure, en l'occurrence, ait été largement dépassée, au point d'inquiéter les plus modérés, pour qui les débats d'idées ne doivent pas faire oublier une certaine respectabilité académique.

M. Michel Crouzet, démissionnaire du CNU, où il était élu, et lui-même membre du Syndicat autonome, ne cache pas que les décisions de la section où il siégeait sont plus souvent dictées par des arrière-pensées politiques que par des jugements scientifiques. Pour M. Michel Prigent, animateur des Cercles universitaires, qui ont fait campagne contre la gauche de 1981 à 1986, puis contre M. Mitterrand en 1988, il est temps de *« mettre un terme aux règlements de comptes politiques, personnels ou syndicaux »*. Tel est aussi l'avis de M. Jacques Bompaire, ancien président de Paris-IV, qui avait mené la bataille de cette université contre la loi Savary, mais qui a démissionné de son poste lorsque son conseil refusa la candidature de Mᵐᵉ Gendreau-Massaloux, hispaniste réputée et présentée par la commission de spécialistes de l'établissement... mais qui avait le tort d'être conseiller à l'Elysée. Si M. Bompaire ne veut pas attacher à ces affaires récentes une importance excessive, il y voit *« les signes d'une dérive inquiétante »*. L'historien Pierre Chaunu, nouveau président du syndicat autonome, réagit dans le même sens en rappelant les principes élémentaires de la déontologie universitaire.

L'attitude de ces quelques sections du CNU est d'autant plus préoccupante que cette instance joue théoriquement le rôle de garant scientifique et de contrepoids aux pressions locales, particulièrement fortes lorsqu'il s'agit de nominations d'enseignants. Si son devoir est de s'opposer aux propositions des universités qui ne lui paraissent pas justifiées, une telle intervention est lourde de conséquences. Elle doit donc être justifiée et incontestable sur le plan scientifique. Ce qui n'est pas précisément le cas dans les affaires qui défraient actuellement la chronique.

L'autonomie de l'institution universitaire donne peu de possibilités au ministère d'intervenir. Le ministre n'est certes pas tenu de suivre l'avis du CNU, mais une telle décision, contraire à l'usage, ne peut qu'être maniée avec la plus grande précaution. Le CNU venant d'être constitué, ses membres élus ou nommés sont en place pour six ans, et l'on voit mal le ministre se livrer à une nouvelle réforme de cet organisme qui a déjà été modifié plusieurs fois en quelques années.

Certains ne manquent pas, toutefois, de l'y inciter, comme M. Jacques Derrida, directeur d'études à l'EHESS, qui souhaite dans une interview au *Nouvel Observateur* que *« le ministre favorise des débats de fond au cours desquels la communauté académique prépare la mise en place de nouvelles institutions. Celles-ci devraient être autant que possible à l'abri de l'intolérance et des abus de pouvoir »*. *« Tout discours en direction des intellectuels qui laisserait l'Université en l'état, à l'écart ou à la disposition de forces paralysantes serait gravement inconséquent »*, ajoute M. Derrida.

Instituer un tel débat revient à soulever les questions de l'appréciation du travail scientifique des enseignants, des processus de recrutement et de nominations, et de l'autonomie des universités. Ce qui repose, en définitive, sur l'aptitude de la communauté académique à s'auto-évaluer et à gérer ses conflits. Les affaires récentes montrent qu'elle en est encore loin...

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

CAMPUS

Les avions de Mérignac

La construction d'un institut de maintenance aéronautique devrait démarrer en 1989 à proximité de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac. Cet institut formera cinquante étudiants par session à un DEUG, puis à une licence de maintenance aéronautique qui débouchera, après un stage de six mois en entreprise, sur un diplôme d'ingénieur-technicien. Il accueillera également des stagiaires européens et étrangers, africains en particulier.

La création de cet institut s'inscrit dans la ligne des efforts entrepris par les responsables du secteur aéronautique de l'IUT A de Bordeaux avec le concours de la SOGERMA, filiale de l'aérospatiale installée à Mérignac et spécialisée dans la réparation des avions. Depuis peu, des compagnies aériennes, Air France, Air Inter, Air Italia, des constructeurs aéronautiques et des universités belges en particulier se joignent au projet dans le cadre de l'association STAR. Créée en 1987, elle bénéficie d'une reconnaissance européenne dans le cadre du projet COMETT destiné à faciliter la circulation des étudiants dans les universités européennes.

G. de M.

(IUT A. — Domaine universitaire, 33405 Talence Cedex ; tél. : 56-80-88-88.)

● Robotique

L'Ecole des mines de Douai (Nord) propose une formation d'une durée de vingt mois à des techniciens supérieurs, pour acquérir un diplôme d'ingénieur, notamment dans les secteurs de la robotique, l'informatique, le génie civil et les biotechnologies.

(Ecole des Mines. — 941, rue Charles Bourseul, BP 838, 59508 Douai Cedex ; tél. : 27-93-20-29).

● Formation et régions

La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) lance un appel d'offres de recherche sur le thème *« formation et développement régional en Europe à l'horizon 1993 »*. Date limite de dépôt des projets : 5 janvier 1989.

(DATAR, Faculté des sciences économiques d'Aix-Marseille II. — 14, rue Puvis-de-Chavannes, 13001 Marseille ; tél. : 91-90-98-86).

● Forum Mines-Ponts

L'Ecole nationale des ponts et chaussées et l'Ecole nationale des mines de Paris organisent, les 29 et 30 novembre, à l'hôtel Pullman, 17, boulevard Saint-Jacques (Paris-14ᵉ) un forum sur le thème *« relations humaines et innovation)*.

(Forum Mines-Ponts. — 28, rue des Saints-Pères, 75007 Paris ; tél. : 42-60-34-13).

Société

ENVIRONNEMENT

Un accord européen applicable le 1er octobre 1992

Les gaz polluants des petites automobiles seront réduits de moitié

Les ministres de la CEE chargés de l'environnement, ont abouti, jeudi 24 novembre, à un compromis sur les normes antipollution pour les petites voitures (cylindrées inférieures à 1 400 centimètres cubes). La réglementation adoptée par les Douze entrera en vigueur le 1er octobre 1992, tandis que la législation européenne pour les moyennes et grosses cylindrées, arrêtée en décembre 1987, commencera à s'appliquer l'année prochaine.

BRUXELLES (Communautés européennes)
de notre envoyé spécial

« *Pour la protection de l'environnement et l'avenir de l'industrie automobile, je me félicite de cet accord* », a déclaré M. Brice Lalonde, le secrétaire d'Etat français chargé de l'environnement, à l'issue des travaux du conseil des ministres de la Communauté. La France a, il est vrai, tout lieu de se montrer satisfaite en raison de la position de l'Allemagne fédérale, qui a permis de prendre une décision à la majorité qualifiée. La Grèce, le Danemark et les Pays-Bas se sont prononcés contre le projet de la Commission européenne, ces trois Etats souhaitant des valeurs d'émission plus basses, comparables à celles en vigueur aux Etats-Unis.

Les normes européennes, même si elles permettront de réduire de plus de 50 % les gaz polluants (monoxyde de carbone, hydrocarbures, oxyde d'azote) émis actuellement par les véhicules vendus dans la CEE, sont, en effet, moins strictes que celles appliquées par les Américains. Les Allemands, malgré la pression du parti des Verts, ont finalement accepté de jouer la cohésion communautaire.

Le dossier n'est pas pour autant bouclé. Les constructeurs français ne seront pleinement rassurés que l'année prochaine. Le projet de loi néerlandais, qui porte sur les incitations fiscales (sous forme de réduction de TVA) pour le rachat de véhicules répondant aux normes américaines a suscité une mise en garde de l'exécutif de la CEE. En octobre, Bruxelles avait menacé La Haye d'un recours devant la Cour européenne de justice si la législation envisagée était votée et appliquée au début de 1989.

C'est ce projet qui avait incité M. Jacques Calvet, le PDG de Peugeot, à faire feu de tout bois pour inviter le gouvernement à revenir sur l'accord de principe donné en juin dernier à la réglementation adoptée aujourd'hui. La volonté de la Commission de contrer les Pays-Bas explique que la France n'ait pas finalement changé de position.

Désormais, tout dépend de l'arrêt qui sera rendu par les juges de Luxembourg si les Néerlandais mettaient à exécution leur projet. A ce stade, rien n'indique qu'ils y renonceront. Une condamnation des Pays-Bas signifierait la fin des inquiétudes françaises.

Dans le cas contraire, la République fédérale s'engouffrera allègrement dans la brèche ouverte en offrant à son tour des dégrèvements fiscaux aux automobilistes désireux d'acquérir des voitures moins polluantes. Deux régions allemandes appliquent déjà une loi qui limite par temps de brouillard la circulation aux seuls véhicules respectant les normes américaines. Là encore, la réponse de la Cour de justice de la CEE sera décisive.

Soucieux de maintenir l'accord tel qu'il a été conclu, les Français, imités par les Espagnols, ont pris la précaution de déclarer formellement que les normes européennes ne pourront pas être modifiées pendant les premières cinq années d'application de la directive communautaire. Le texte des Douze prévoit en effet de faire le point en 1991 afin d'apprécier l'opportunité de baisser les seuils d'émission. Pour les Français, qui développent un moteur « à mélange pauvre », toute modification mettrait en cause les travaux en cours.

Interdire le transfert des déchets toxiques

Les ministres de l'environnement ont, en outre, adopté une résolution invitant les Etats membres à prendre toutes les précautions nécessaires pour les exportations de déchets toxiques vers le tiers-monde. La Grande-Bretagne a consenti à donner son aval au texte communautaire, au demeurant peu contraignant.

Londres faisait valoir qu'il appartenait à chaque gouvernement d'accepter ou de refuser d'éliminer les résidus sur son territoire. Les différentes « affaires » de ces derniers mois ont conduit les Britanniques à se montrer moins formels.

Ainsi, la Communauté affirme sa volonté de participer activement à la conclusion d'une convention mondiale sur les mouvements des déchets toxiques, actuellement négociée dans le cadre de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

L'idée des Douze est d'interdire le transfert des matières dangereuses vers des pays n'ayant pas adhéré au système de contrôle international... lorsqu'il existera.

MARCEL SCOTTO.

RELIGIONS

Une « fraternité » officielle pour les transfuges d'Ecône

Le Vatican vient officiellement de reconnaître la Fraternité Saint-Pierre, fondée le 18 juillet dernier à Hauterive, près de Fribourg, en Suisse, devenue la structure d'accueil des prêtres et des séminaristes qui ont refusé de suivre Mgr Lefebvre dans le schisme.

Cette Fraternité obtient le statut de « société de vie apostolique », directement reliée au Saint-Siège (à la différence d'autres sociétés sacerdotales comme les sulpiciens ou les eudistes), ce qui leur laisse une assez large autonomie. Ses prêtres seront ordonnés dans cette société et non soumis à l'autorité des évêques diocésains. C'est un tel statut qui avait été proposé par le Vatican à Mgr Lefebvre pour sa Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, que le futur évêque schismatique avait fini par refuser après avoir accepté.

Le supérieur général de la Fraternité Saint-Pierre est l'abbé Joseph Bisig, un prêtre suisse, qui a été pendant longtemps l'un des principaux collaborateurs de Mgr Lefebvre à Ecône. Il vient d'ouvrir un séminaire à Wigratzbad, près d'Ausgbourg (RFA), qui compte déjà trente et un étudiants, dont vingt-cinq sont d'anciens séminaristes de la Fraternité lefebvriste Saint-Pie X.

JOURNAL D'UN AMATEUR, *par Philippe Boucher*

DES fantasmes pharaoniens se sont emparés, la semaine passée, du barreau de Paris. Ce ne sont en effet pas moins de douze mille personnes — selon des estimations qui ne sont pas dues aux renseignements généraux — qui ont répondu par leur présence aux quinze mille invitations lancées par le conseil de l'ordre.

Qu'il paraît mesquin le président de la République, qui ne réunit, pourtant au nom de l'Etat, que six mille invités le 14 juillet dernier (après sa réélection) dans les jardins de l'Elysée ; avaricieux le premier ministre qui n'a convié que trois mille personnes à sa garden-party du mois de juin. Quant aux réceptions que donnent le président du Sénat et le président de l'Assemblée nationale, elles en deviennent carrément sordides.

Tout cela ne constituerait qu'un épisode supplémentaire des fastes à la Eugène Rougon si, pour recevoir, nourrir et divertir cette sous-préfecture d'un soir, le barreau de Paris, qui geint volontiers sur sa condition, n'avait déboursé, selon des indiscrétions venues des meilleures langues de vipère de la profession, qui n'en est pas chiche, quelque chose comme 8 millions de francs.

Pour donner une idée de ce que représente cette somme, elle équivaut à deux sinon trois fois le budget annuel de l'aide judiciaire pénale du tribunal de Paris. En 1987, au titre de cette aide judiciaire, dite exactement « commissions d'office », les avocats ont touché, pour 11 985 prestations gratuites au tribunal de Paris, 3 143 190 francs.

Mais il est vrai que pour installer dix-huit buffets et une grosse demi-douzaine d'orchestres, pour rémunérer le personnel costumé façon Bicentenaire ; afin que danse la défense et mange le conseil, que grignote le civil et déguste le pénal, il fallait bien compter cela.

Inutile de dire que pour abriter tout ce monde, le palais de justice, dont les dimensions ne sont pourtant pas étriquées, n'a pas suffi. Le barreau avait donc aussi réquisitionné le tribunal de commerce qui fait face au palais.

En dépit de cela, les invités ont eu la très nette impression, selon plusieurs témoins qui tous assurent qu'on ne les y reprendra pas, d'avoir pris le métro en robe du soir aux heures d'affluence.

⁂

IL est juste de dire que cette folie des grandeurs est récente. Jusqu'au début des années 70, la « réception du bâtonnier » était vraiment la sienne puisqu'il la payait sur ses deniers personnels. Aussi le nombre des invités était-il nettement plus modeste (quelques centaines) et la (grande) salle basse de la Conciergerie suffisait à les recevoir.

A sa sortie de charge, non sans avoir lui-même réglé les deux réceptions qui lui incombaient durant ses deux années de fonctions, un bâtonnier fit décider que, désormais, cette manifestation serait financée par l'ordre des avocats. Cela paraissait plus logique.

Ses successeurs firent donc de bonnes économies pour recevoir un choix de leurs confrères et un échantillon des magistrats de la juridiction. La salle de la Conciergerie continua d'être le théâtre de ces raisonnables festivités. Un seul orchestre, si ce n'est même une simple « bande-son », suffisait à faire danser la jeunesse et les vieux dragueurs.

Puis vint un bâtonnier qui, prétextant de la démocratie, se prit les pieds dans la grandeur. Estimant qu'il n'y avait pas lieu de prier celui-ci et d'éliminer celui-là, il résolut d'inviter « tout le palais » : les six mille avocats, les huit cents magistrats ; peut-être même les greffiers et les appariteurs car, étant un libéral de la variété Chamalières-Fréjus, il avait des préoccupations sociales.

Son successeur tenta de revenir à plus de raison. Force est de dire qu'il s'en mordit les doigts. Son deuxième raout montra les limites de sa résistance et l'on emprunta de nouveau les chemins réunis de Malingear de *la Poudre aux yeux* et de Tourne-broche de Mme de Ségur. C'est pourquoi, un soir de 1988, le RER a traversé le palais de justice de Paris et ses dépendances.

Soirées

Compte tenu de l'inflation naturelle des choses qui n'affecte pas que les monnaies, un avocat prédit qu'il faudra l'année prochaine annexer la préfecture de police et le dépôt ; celle d'après, la cathédrale Notre-Dame.

⁂

ALORS que la seule évocation de ce magma suscite, chez celui qui le peint, une sensation voisine de la suffocation, la soirée que donnait, mardi, le Conseil constitutionnel fait passer sur le papier un parfum d'herbe fraîche. Pour la réception annuelle de l'institution qu'il préside, Robert Badinter avait en effet imaginé de recréer « un concert au Palais-Royal en 1788 ». Ne serait-ce que pour rappeler que la France existait aussi cette année-là, même si les célébrations à venir l'an prochain nous gaveront jusqu'à l'écœurement de la seule année 1789.

Il avait pour cela sollicité le concours du trio Brentano... et de compositeurs de l'époque. Sans oublier, pour la partie vocale, Mme Brigitte Lafon, que la nature (et le travail, qui en est une seconde) a dotée d'une voix dite « de Dugazon », du nom d'un soprano mezzo coloratura qui brillait à la fin du dix-huitième siècle.

A peine deux cents personnes assistaient à ce concert d'une heure (pile !), au premier rang desquelles le président de la République venu de la sorte honorer le Conseil constitutionnel malgré le peu de goût — et c'est un euphémisme — qu'on lui connaît pour la musique et, moins encore, pour l'opéra.

Mme Françoise Tillard au pianoforte, M. Edouard Popa au violon, M. Raymond Maillard au violoncelle (ah ! le violoncelle !), jouèrent donc les compositeurs à succès qui enchantaient la monarchie et divertirent la Révolution. Y compris *« Marie-Antoinette, reine de France »*, comme disait le programme, dont la carrière fut interrompue pour cause de licenciement, mais qui avait su auparavant tirer de sa tête plutôt écervelée une jolie musique pour aller sur les paroles de Florian.

⁂

LES commémorations en cours ont le mérite de tirer d'un oubli partiel ou total ces compositeurs qui, franchement, méritent mieux que cela. A commencer par Grétry ou Dalayrac dont les romances donnèrent à Mme Lafon l'occasion de développer une voix dont la grâce le dispute à l'ampleur. Des textes dits en même temps que chantés, un modulé et des aigus affranchis du moindre vibrato ; cela créant un tel ravissement que le dix-huitième exquis des privilégiés s'en trouvait ressuscité et qu'à la légèreté de ces aveugles, on se surprenait, l'espace d'un moment, à distinguer des excuses.

Mais, après tout, si de rudes révolutionnaires, entre deux guillotinades, pâmaient à Pleyel ou à Méhul, pourquoi un honnête citoyen de 1988, hostile à la peine de mort, ne ferait-il pas sans vergogne de même ?

D'autant que ce trio Brentano, soutenu, c'est vrai, par le somptueux décor du Palais-Royal, qui abrite le Conseil constitutionnel (et le Conseil d'Etat et le ministère de la culture), possède une rare puissance d'évocation.

Des images passent devant les yeux qui sont d'un temps révolu. Les embarras actuels en paraissent éloignés. A 3 mètres de soi, l'adversaire ou l'ennemi en devient un compagnon de plaisir. Tout est simple et facile. L'époque s'épure dans un trio de Mozart, s'anoblit dans une sonate de Méhul. La musique adoucit les mœurs. Même Pierre Joxe, à l'injuste réputation de dureté, faisait passer un moment d'émotion en demandant, adversaire politique mais fils attentif, à M. Louis Joxe si *« papa »* voulait un jus d'orange.

Il venait alors des pensées coupables sur le modèle de cette bien neuve duchesse d'Empire gémissant devant Murat sur *« la douceur perdue de l'ancien Régime »*, mais qui s'attirait cette réplique : *« A quoi pensez-vous de dire cela ? A cette époque, vous auriez été aux cuisines et moi à l'écurie. »* C'est pourtant vrai et il ne faut pas le perdre de vue, même sous le coup d'un concert délicat au Palais-Royal.

⁂

P. S. Ce qui s'est passé, mercredi, à l'Assemblée nationale rend honteux de s'attarder à des événements évidemment futiles. Car il est clair que l'assaut conduit contre M. Arpaillange n'a pour origine ni la divergence des opinions ni la différence des convictions mais la haine. Oui, la haine. La droite est-elle à la recherche d'un deuxième Roger Salengro, accusant aujourd'hui Pierre Arpaillange de complicité avec les terroristes, comme elle accusa Roger Salengro, durant l'entre-deux-guerres, de désertion devant l'ennemi en 1914-1918 ?

Sports

Un entretien avec Michel Platini

« Nous allons souffrir pendant deux ans »

Moins de vingt-quatre heures après la défaite de l'équipe de France à Belgrade, le nouveau sélectionneur des Bleus, Michel Platini, avait regagné Nancy. C'est là, dans les locaux du club local, l'ASNL, dont il est vice-président depuis six semaines, qu'il a renoué pour nous le fil de son histoire avec le football.

NANCY
de notre envoyé spécial

– Pourquoi avez-vous utilisé le mot « hold-up » en évoquant ce qui aurait pu être une victoire française en Yougoslavie ?

– Quand une banque est dévalisée, on dit bien qu'elle a été victime d'un hold-up ? Et personne ne s'attend à ce qu'une banque soit dévalisée. C'était la situation de l'équipe de France à Belgrade samedi dernier. Elle pouvait, elle a failli réussir un hold-up, c'est-à-dire arracher aux Yougoslaves, qui étaient réputés plus forts, que nous, une victoire qui nous aurait rapporté deux points précieux.

– Mais cela revient à dire que la France doit voler les victoires, donc qu'elle est en situation d'effraction, de faiblesse...

– Je pense que nous allons souffrir pendant deux ans. C'est un problème de génération. Il manque un maillon dans la chaîne du recrutement. Mais ce n'est pas catastrophique. En football il s'agit avant tout de ne pas faire d'erreur. A Belgrade, la défense Yougoslave en a fait une, grossière, qui a permis à Perez d'ouvrir la marque. Puis nous en avons fait qui ont permis aux Yougoslaves de revenir et de gagner. Moins nous ferons d'erreurs, mieux ça ira...

» En fait, je n'ai eu que deux semaines pour préparer cette rencontre. En arrivant au centre de Clairefontaine pour le stage, il y avait des joueurs que je ne connaissais pas autrement que de nom. Je partais dans l'inconnu. J'ai dû improviser. Le match contre l'Ecosse est dans trois mois. Cela laisse le temps de voir ce qui n'a pas collé, de discuter avec les gens qui ont les mêmes conceptions du football que moi, de faire des mises au point.

» Mais l'important dans ce qui s'est passé à Belgrade, c'est que Jean Tigana, qui comprend ce que je ressens et qui peut le transmettre sur le terrain, a retrouvé l'envie de jouer sous le maillot bleu, la même envie qu'il avait il y a trois ou quatre ans. Je suis donc serein.

– L'image de Platini flottant, triomphant sur le terrain, est-elle définitivement effacée par celle de Platini en trench-coat, se rongeant les ongles sur le banc de touche ?

– En me retrouvant dans l'ambiance de l'équipe, j'ai eu envie de jouer. C'était comme un réflexe. Sans doute parce que je n'ai pas tout à fait arrêté. Je m'entraîne parfois avec les joueurs de Nancy. Avec les Bleus, lorsqu'il y en a un qui tire la jambe je fais le seizième.

» Mais je sais que je dois rester en dehors du terrain. Maintenant, mon rôle est de préparer l'équipe, de former un groupe, de lui donner un esprit, une tactique... Et pour cela, je peux être amené à faire des choix qui surprennent. Personne n'avait trouvé ni les seize ni les onze pour Belgrade. Bref, le sélectionneur a bien pris le pas sur le joueur

– Lors de votre jubilé, en mai dernier, vous aviez écarté l'idée d'être dirigeant de club ou entraîneur. Or quatre mois après on vous retrouve dans la peau d'un vice-président de l'AS Nancy-Lorraine et d'un sélectionneur de l'équipe de France. Qu'est-ce qui vous a décidé à « plonger » ?

– Je n'avais pas le droit de faire autrement. Un droit moral s'entend. Je dois beaucoup au football, je lui dois même d'avoir réalisé, à trente ans passés, qu'il n'était qu'une infime partie de la vie, du monde, qu'il était surtout la part de rêve.

» Voilà pourquoi j'ai accepté alors que je croyais pouvoir refuser. Beaucoup n'ont pas compris. Les journalistes italiens en particulier, qui me sont tombés dessus. Ils y ont vu une histoire d'argent, de business. C'est faux. Comme il est faux de dire que ce sont des cercles d'amitiés qui m'ont amené à cette place. Je commentais sur Canal Plus, je joue avec le Variété club, j'écrivais dans *l'Equipe*, je parlais sur RTL... Ce n'est pas là que s'est pris la décision. Et Claude Bez ne m'a pas convaincu avec un chèque. Il n'y a pas d'ailleurs la moindre casserole financière entre nous.

» Avant cela, je l'avais rencontré trois fois : quand il m'avait demandé de venir jouer à Bordeaux et que je lui avais répondu non ; quand il m'avait invité au jubilé de Bernard Lacombe ; et quand il m'a demandé de jouer avec les Girondins à Los Angeles... Claude Bez est un bon gestionnaire. Et nos tâches auprès de l'équipe de France sont clairement réparties : je m'occupe du terrain, il s'occupe de l'intendance. Et il le fait bien. Ses réactions ou ses coups de gueule à propos des uns et des autres ne sont pas mon problème.

» Je constate simplement qu'il a passé cinq jours avec l'équipe de France à la veille d'une rencontre de coupe d'Europe importante pour son club. En fait, tout marchera bien si chacun fait bien son travail à la place qui est la sienne, Jean Sadoul à la Ligue, Jean Fournet-Fayard à la Fédération, moi comme sélectionneur et Claude Bez comme intendant.

– Le sens du devoir et le masochisme, dont vous avez aussi parlé pour expliquer votre décision – puisqu'elle risque de vous attirer plus de critiques que de louanges, – sont-ils vraiment les deux seules raisons de votre prise de responsabilité ?

– Ce que j'ai dit au moment de la dernière Coupe du monde a pu faire croire que je me désintéressais du Mondial. Ce séjour au Mexique était vraiment une galère pour moi. J'étais blessé, donc je ne pouvais pas donner le meilleur de moi-même et je m'exposais aux critiques. L'isolement dû aux contraintes de sécurité était pesant...

» Mais en toute autre circonstance, une Coupe du monde c'est bien le plus beau moment de la vie d'un joueur, et c'est aussi le plus beau moment pour les supporters de ces joueurs. C'est pour cela qu'il ne faut pas manquer la Coupe du monde en Italie, un pays où jouer au football, c'est réellement fantastique. C'est pour cela que je me suis impliqué dans la sélection. Pour rien d'autre. J'ai un contrat jusqu'en 1989 uniquement parce qu'il fallait en faire un.

– A propos de votre collaboration à Canal Plus, Charles Biétry disait que vous aviez besoin de « travail, motivation et concentration ». Est-ce que le sélectionneur a les mêmes contraintes que le commentateur ?

– J'ai le football dans la peau. C'est peut-être ce qu'on ne comprenait pas bien à Canal Plus. Je n'ai pas besoin de travailler ou de me concentrer pour comprendre en trente secondes ce qui se passe sur un terrain. Et ce n'est pas la peine de parler de ma motivation...

» En revanche, ma collaboration avec cette chaîne m'a permis de voir le terrain sous un autre angle, à formuler clairement ma pensée, à soigner ma présentation dans toutes les circonstances. Et c'est utile pour le sélectionneur. Mais en fait je suis comme un caméléon, je m'adapte aux circonstances. C'est sans doute ma nature de Gémeau, enfin c'est ce qu'on m'a dit...

– C'est pour cela que vous avez tellement changé dans vos rapports avec la presse entre la conférence de presse qui a suivi votre nomination et maintenant...

– L'ennui, c'est qu'il faut toujours se justifier. J'ai passé plus de temps à expliquer pourquoi j'ai fait tel ou tel choix qu'à faire ces choix. Or c'est simple : je pense que je peux être utile pour faire progresser l'équipe de France. Je le pense sans orgueil parce qu'à Auxerre Guy Roux demandait à ses joueurs de regarder les matches que je commentais sur Canal Plus afin d'acquérir une meilleure compréhension du jeu.

» Cela dit, voilà pourquoi la première conférence de presse s'est déroulée dans un climat malsain : on me posait des questions biaisées, qui en fait s'adressaient à d'autres. Je me suis braqué. Et dans ces cas, l'humour, les pirouettes me servent de bouclier, un peu comme pour Jean-Pierre Rives. Après, lors du stage et à Belgrade, tout a été plus clair : on ne parlait plus que de football.

– Est-ce que vous pensez que Roger Bambuck, l'ancien champion de sprint, a les mêmes sensations que vous au poste de secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports qu'il occupe au gouvernement ?

– Nous ne nous connaissons pas. Il est venu à Belgrade et il nous a dit que l'équipe avait maintenant des bases pour construire la qualification. C'est très aimable de sa part. Mais j'avais envie de lui demander pourquoi un mois après la rentrée des classes mon fils n'avait toujours pas de cours de gym...

» Dans les discours politiques plus personne ne parle de sport. C'est sans doute parce que dans l'esprit de beaucoup le sport est devenu une affaire de gros sous. Cela rend les gens jaloux et amers. Pourtant, le sport c'est d'abord une histoire d'amitié et de copains. C'est aussi la part du rêve comme je le disais.

» Lundi dernier, la une des journaux était partagée entre le match de Belgrade et les opérations de Pechiney. On annonçait la création de mille emplois à Dunkerque alors que le double, si j'ai bien compris, était supprimé ailleurs. C'est la réalité. Notre défaite, c'était le rêve, quelque chose sans autre importance que les sentiments et les émotions qu'il en restera. »

Propos recueillis par
ALAIN GIRAUDO.

AUTOMOBILISME : la réforme des sport-prototypes

Le retour des grandes heures

Le championnat du monde 1988 des voitures de sport-prototypes a pris fin dimanche 20 novembre, à Sandown-Park (Australie), sur la victoire du Français Jean-Louis Schlesser, associé à l'Allemand de l'Ouest Jochen Mass, sur une Mercedes-Sauber. Avec sept succès – dont celui aux 24 Heures du Mans – contre cinq pour les voitures allemandes, Jaguar s'est toutefois assuré, pour la deuxième année consécutive, le titre mondial des marques. Au classement des pilotes, le Britannique Martin Brundle (Jaguar) a devancé Jean-Louis Schlesser.

Après l'adoption par le Conseil mondial de l'automobile, réuni en octobre à Paris, de nouveaux règlements susceptibles de relancer les courses de sport-prototypes, Peugeot a annoncé (*le Monde* du 24 novembre) son intention de participer à ce championnat du monde à partir de 1991, aux côtés d'autres grands constructeurs.

La « révolution » est en marche. Jean-Marie Balestre l'a assuré lors de la dernière réunion du Conseil mondial de l'automobile. Après s'être acharné sur les 24 Heures du Mans menacées par l'hégémonie des Porsche depuis le début des années 80, et surtout par la volonté des dirigeants de l'Automobile-Club de l'Ouest de ne pas céder leurs droits d'images, le président de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) a décidé de promouvoir la plus grande course d'endurance et le championnat du monde des voitures de sport-prototypes.

La volte-face présidentielle a certes été imposée par les circonstances. Le grand projet d'un championnat du monde de voitures-silhouettes (1) a échoué faute d'un nombre suffisant de candidats. Seuls Alfa Romeo et Peugeot s'étaient ouvertement déclarés très intéressés. Mais l'épreuve mancelle a surtout été sauvée par ceux qui lui doivent leur gloire sportive : Jaguar et Mercedes, qui ont décidé de revenir trente ans après leurs derniers affrontements.

Une regrettable concurrence de date avec le Grand Prix du Canada de formule 1 n'avait pas empêché deux cent mille amateurs de sport automobile de se déplacer au Mans cette année, malgré le forfait de dernière heure de Mercedes à la suite d'un éclatement de pneu aux essais dans la courbe des Hunaudières. Trente et un ans après son dernier succès, Jaguar a triomphé pour la dixième fois, mais avec moins de trois minutes d'avance sur la première Porsche, et le même suspense a souvent été au rendez-vous des autres manches du championnat du monde, où la firme britannique a finalement devancé Mercedes.

Avec leur puissant V 8 de 5 litres, alimenté par deux turbos, les Mercedes préparées par l'écurie suisse Sauber se sont souvent révélées plus rapides que les Jaguar propulsées par leur vieux V 12 atmosphérique de 7 litres. En onze courses – Le Mans excepté, – Jean-Louis Schlesser s'est ainsi qualifié neuf fois en pole-position et a réussi autant de meilleurs temps en course, mais il a dû se contenter de quatre victoires (Jerez, Brno, Nürburgring, Sandown-Park). La meilleure tenue de route et la fiabilité des Jaguar ont le plus souvent permis à Martin Brundle de s'imposer en fin de course.

Cette réminiscence des grands affrontements des années 50 ne pouvait toutefois pas suffire pour assurer durablement l'avenir des 24 Heures du Mans et du championnat des sport-prototypes. Pour attirer d'autres grands constructeurs, les responsables de la FIA se sont résolus à leur assurer enfin la stabilité des règlements qu'ils réclamaient et à leur proposer l'adoption, à partir de 1991, d'un même moteur atmosphérique de 3,5 litres pour la formule 1 et les sport-prototypes.

Bernie Ecclestone, vice-président de la FIA et grand argentier des sports mécaniques, a surtout promis aux constructeurs intéressés par les sport-prototypes de nombreuses retransmissions télévisées par l'aménagement d'une alternance avec les grands prix de formule 1 et la réduction de toutes les courses de 1 000 kilomètres à moins de 500, à l'exception, bien sûr, des 24 Heures du Mans.

A la dernière réunion du Conseil mondial de l'automobile, Jean-Marie Balestre – peut-être un peu optimiste – a affirmé que dix-huit motoristes seraient au rendez-vous de 1991 : Honda, Renault, Ferrari, Lamborghini, Mercedes, Ford, Subaru, Cosworth, Judd, *Life*, Negre (AGF), Mugen et Yamaha en formule 1 ; Jaguar, Toyota, Nissan, Peugeot et Alfa Romeo en sport-prototypes. D'autres encore, comme la General Motors (Chevrolet), Mazda, Maserati, Audi, BMW et Porsche, auraient des projets.

Si ces promesses sont tenues, la confrontation entre grands constructeurs atteindrait un sommet jamais encore approché dans les compétitions automobiles. C'est cette concurrence au plus haut niveau que Jean Boillot, président d'Automobiles Peugeot, et Jean Todt, directeur de Peugeot Talbot Sport, ont souhaitée en annonçant, le mercredi 23 novembre, le lancement d'un programme de sport-prototypes pour 1991. Renault, précurseur du moteur turbo en formule 1, qui revient à cette discipline en 1989 avec l'écurie Williams, et Peugeot, champion du monde des rallyes en 1985 et 1986, et invaincu depuis dans les rallyes-raids, savent trop ce qu'ils doivent à la compétition pour y renoncer et manquer ce rendez-vous à l'approche de l'ouverture du grand marché européen de 1993.

GÉRARD ALBOUY.

(1) Ces voitures auraient dû avoir la silhouette de véhicules de série construits à vingt-cinq mille exemplaires par an au minimum. Une grande liberté était en revanche laissée aux ingénieurs pour les solutions techniques.

LES HEURES DU STADE

Basket-ball

Championnat d'Europe. – France-Finlande, jeudi 1er décembre au stade Coubertin à Paris (Canal + à 22 h 20).

Football

Championnat de France. Vingtième journée, le samedi 26 novembre. Marseille-Lille, le 25 (Canal + à 20 h 05).

Hockey sur glace

Championnat de France. – Dix-septième journée, samedi 26 novembre. Français Volants-Mont-Blanc (FR 3 à 23 h 35).

Rugby

Roumanie-France. – Samedi 26 novembre à Bucarest (A 2 à 15 h).

Ski

Coupe du monde de ski alpin. – Supergéant dames, samedi 26 novembre. Supergéant hommes, dimanche 27 novembre à Schladming (Autriche). Géant dames, lundi 28 novembre aux Menuires. Géant hommes, mardi 29 novembre à Val-Thorens.

Tennis

Masters masculin. – A partir du mercredi 30 novembre à New-York.

SKI ALPIN : la rentrée de Franck Piccard

Le poids d'une médaille

La première épreuve de la Coupe du monde de ski alpin a lieu samedi 26 novembre à Schladming. La station autrichienne héberge les deux supergéants initialement prévus aux Menuires, et qui avaient été reportés faute d'enneigement suffisant dans les Alpes. Depuis que cette décision a été prise par les délégués de la Fédération internationale de ski (FIS), les flocons sont tombés et la station « olympique » de la Savoie est prête pour organiser des compétitions lundi 28 et mardi 29. Ces courses vont permettre à Franck Piccard, champion olympique à Calgary, de retrouver ses adversaires du cirque blanc et peut-être d'oublier ses angoisses de l'intersaison.

Les cameramen le traquent, les chasseurs de signatures célèbres le guettent, les premiers skieurs de l'hiver s'arrêtent pour regarder ses évolutions. Walkman sur les oreilles, Franck Piccard essaye de garder son calme devant ces assauts. Le champion olympique tente d'oublier les victoires et les succès de l'hiver passé pour ne penser qu'à la préparation de la saison qui débute.

C'est Piccard le « masque », profil bas. Mieux vaut ne pas le déranger dans ces moments-là. Les représentants des différentes chaînes de télévision vérifient ce trait de caractère du champion tricolore. Ses « oui » et ses « non » débités sur un ton monocorde ne satisfont personne. Pic, ainsi que le surnomment ses rares intimes, l'emporte finalement par abandon. Les « gêneurs » dépités, il peut à nouveau fixer ses écouteurs et enfiler son casque pour aller rejoindre ses compagnons d'entraînement.



AP

Franck Piccard : Il a sorti le ski français de l'oubli.

Lorsque Franck s'enferme dans sa bulle, il est difficile de l'en faire sortir. Mais Luc Alphand, le copain de toujours, est là pour suppléer les silences, pour raconter les derniers mois de vie commune. Membre du « gang des Top Guns » – ces quatre skieurs, qui depuis un an, ont obtenu de la Fédération française de ski l'autorisation de travailler ensemble et de former le groupe des polyvalents avec l'entraîneur de leur enfance : Serge Guillaume, s'exprime, – « Lucio » devient ainsi le porte-parole improvisé de « Pépin ».

Luc, le Méridional – Montgenèvre, c'est presque le sud – raconte les stages d'été. Il évoque les courses à bicyclette sur la Côte d'Azur, les descentes en kayak à Briançon, et bien sûr le ski qu'ils ont pratiqué depuis le mois de juin sur les glaciers d'Autriche et de France. *« Chacun notre tour, nous avons pris en charge l'organisation matérielle des stages de préparation physique*, explique-t-il. *Une façon de souder encore plus le groupe des polyvalents, selon notre entraîneur.* » Franck a participé à tous ces déplacements. Mais lui n'a rien proposé dans sa station savoyarde. Son côté secret l'a une nouvelle fois emporté même à l'égard de ses amis intimes.

Aux Saisies, il y est retourné pourtant au cours de l'été. Il a même travaillé avec ses frères à la réfection d'un chalet familial. *« Champion olympique ou pas, le père Piccard sait faire travailler ses enfants »*, commente Sylvain Dao Lena, le nouveau patron des skieurs français. Les cadeaux, les chèques, héritages des victoires de Calgary, n'ont pas modifié profondément la vie de Franck. Il a usé légèrement les cordes de sa nouvelle guitare, présent de la Fédération, mais a décidé de garder sa R5 Turbo 2 car *« elle tourne vraiment bien »*.

Pas de folies pour ce solitaire, qui reconnaît seulement l'achat de billets d'avion pour aller à La Baule. Dix jours de vacances et de promenade en vélo avec son amie. Une sorte de trêve dans son programme, justifiée par l'annulation des épreuves de la Coupe du monde prévues en Argentine à la fin de l'été. Pas de dédain, de la part du médaillé, qui a honoré tous les engagements liés à sa performance. Mais devant l'afflux des sollicitations, il s'est quand même tourné vers des spécialistes. Les professionnels du groupe IMG de l'Américain Mark MacCormack l'aident maintenant à gérer son agenda comme il l'avait fait naguère pour le dernier Français médaillé d'or, Jean-Claude Killy.

« Depuis les Jeux, Franck a pris un peu plus de poids dans le groupe. Mais chacun des cinq membres de la tribu continue quand même à donner son point de vue. » Luc Alphand considère que son ami n'a pas beaucoup changé. *« Parfois je me demande seulement si sa bulle n'est pas plus épaisse, car il sait que les sollicitations extérieures sont plus nombreuses.* » Les deux copains retrouvent encore leurs séances de fou rire. Ensemble ils s'amusent toujours des grimaces de Jean-Luc Crétier, un autre larron de la bande.

Un match de volley-ball rend au passeur Piccard un sourire naturel. Les sports collectifs pratiqués le soir après avoir déchaussé ne sont pas une contrainte pour cet amateur de ballons ronds. Au pied du filet, il se laisse aller à parler de *« la bonne saison passée, bonne pour tous, garçons et filles »*, de son ami Jean-Pierre Puthod, avec qui il s'entretient souvent au téléphone, des bouleversements à la tête de la Fédération. Le ton est calme, les allusions à peine voilées, et sous les cheveux ras les yeux pétillent.

Franck évoque les entraînements où *« les trois autres sont bien supérieurs à moi »*. Il regrette l'annulation des courses en Argentine – *« on s'est retrouvé le bec dans l'eau alors que l'on était fin prêt »* – et affirme qu'il est candidat aux trois disciplines : descente, slalom et supergéant. Candidat à concourir bien sûr, parce qu'avec ce champion il ne faut pas parler de victoires. Le mot n'est pas tabou, mais il répugne à le prononcer. *« Moi je veux que Luc réussisse, et les autres aussi, après. Je souhaite que les JO profitent à tout le monde. »*

Calgary, deux médailles et, quinze jours plus tard, une victoire en supergéant dans une épreuve de la Coupe du monde à Vail aux Etats-Unis : l'année 1988 a enrichi le palmarès de l'ancien champion du monde junior. Des succès presque trop rapides après une longue période de pénurie. *« J'aurais peut-être dû arrêter en rentrant des Jeux. Cela aurait été plus simple. »*

Le douanier Piccard n'a quand même pas hésité très longtemps. La passion du ski l'a poussé à continuer. *« C'est ma vie »*, explique-t-il, heureux de vanter un sport qu'il pratique depuis près de seize ans. Mais les glisses ordinaires ne satisfont pas le perfectionniste qu'il est. Cette année, il veut aller très vite dans les pentes. Les hostilités ne sont pas terminées avec son adversaire de toujours, le Suisse Pirmin Zurbriggen. D'ailleurs, la liste des prétendants au podium qu'il dresse est impressionnante. Tous sont là et possèdent plus de chances que lui. Piccard la déprime refait surface. Il se plaint de ses chevilles trop serrées dans ses nouvelles chaussures, des hésitations de la FIS qui a proposé d'interdire son arme secrète, une « talonnette » appelée Derbyflex et constituée d'une plaque de caoutchouc épaisse de 6 millimètres permettant d'éliminer les vibrations dues au contact du ski avec la chaussure, avant d'en autoriser finalement la présence.

Et puis il y a l'angoisse. Cette boule qui se forme dans l'estomac à chaque fois que le représentant d'une firme ou le délégué d'un club vient le saluer en lui lançant *« on compte sur toi »*. Franck n'aime pas cette délégation de pouvoir trop facilement attribuée. Il ne fuit pas ses responsabilités. L'homme qui a sorti le ski français de l'oubli souhaite simplement que l'on ne le *« charge pas trop »*. *« Tout le monde a les yeux braqués sur lui*, assure son frère John, nouveau venu dans l'équipe nationale. *Alors il craint le verdict.* »

SERGE BOLLOCH.

Le Monde
SANS VISA



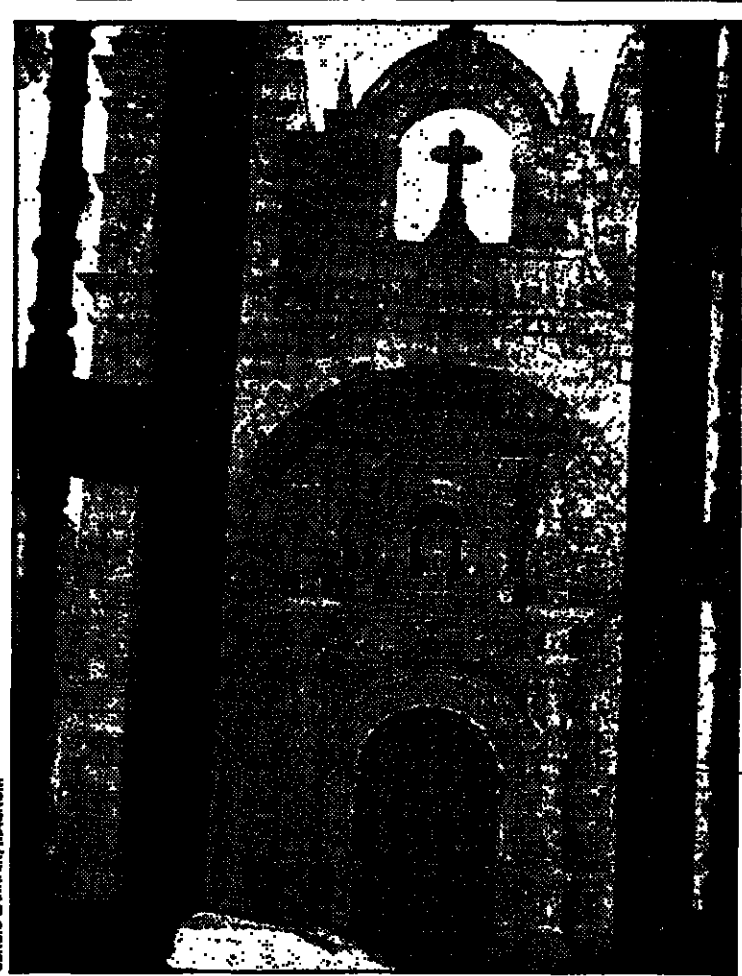
SERGIO LARRAIN/MAGNUM

Potosi ou la leçon du temps



SERGIO LARRAIN/MAGNUM

Potosi, dans les Andes boliviennes, vient de se voir officiellement remettre la Déclaration de l'Unesco — adoptée en décembre 1987 — qui fait d'elle un « monument naturel et culturel de l'humanité ». Après deux siècles de déclin, la ville reste un modèle des cités coloniales de l'empire espagnol.



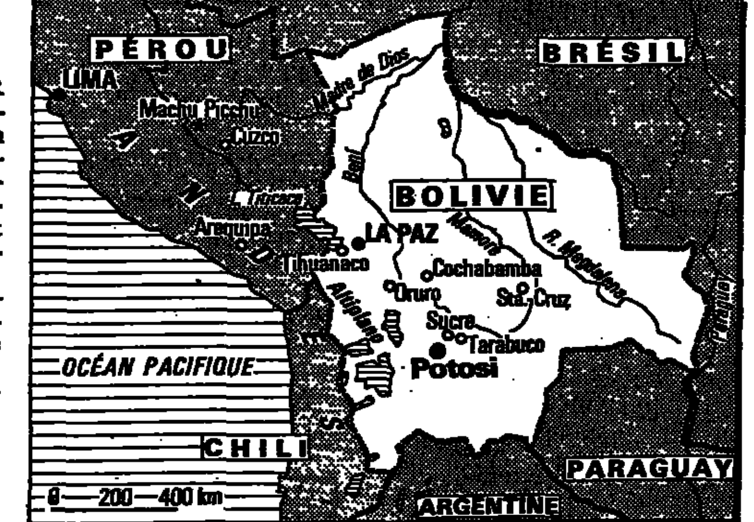
SERGIO LARRAIN/MAGNUM

par Jean-Claude Buhrer

A L'ABORDER aujourd'hui, Potosi surprend, encastrée dans un décor sauvage et grandiose, baignée par la solitude des Andes. Au seizième siècle, pourtant, quand ils écumaient les terres nouvellement découvertes, il arrivait parfois aux conquistadores de faire d'étonnantes rencontres, quitte à se battre ensuite impitoyablement entre eux pour la possession d'une chimère. Celle de Potosi, notamment. Ainsi, tandis que Gonzalo Pizarre semait le trouble à Cuzco, Centeno, qui avait accompagné Alvarado au Mexique, s'aventurait vers d'autres horizons.

Au cours de l'une de ses expéditions, entre deux escarmouches et trois pillages, Hualpa, un Indien des hauts plateaux, avait révélé à Centeno et à l'un de ses lieutenants, Villaroel, l'existence d'une colline bien particulière surplombant le lieudit Potosi : les indigènes l'appelaient en quechua *Sumaj Orcko*, la Montagne d'Argent, devenue en castillan le *Cerro Rico*. La légende disait que l'Inca, informé des richesses qu'elle recelait, n'y avait pas touché après avoir entendu une voix d'outre-tombe l'avertir que ce trésor n'était pas pour lui.

Voyant un heureux présage dans cette histoire chuchotée par les vents de la haute plaine, sans cesser de guerroyer, Diego Centeno s'empresse d'entreprendre l'exploitation artisanale de ces fabuleux filons. Tout aussitôt les rixes commencent et Centeno, contraint de fuir, se réfugie dans une grotte près d'Arequipa, abandonnant temporairement Potosi à un rival plus chanceux. Et naturellement, ses mines. Une année plus tard, en 1547, dans un calme apparemment rétabli, Centeno



refait surface, reprend Cuzco « au nom du roi » et regagne sans tarder ses chères mines.

Pour des aventuriers dénués de scrupules, avides de s'enrichir à n'importe quel prix – celui du sang versé ou de la félonie – le Cerro Rico ne pouvait être qu'un trophée envié, ou une pomme de discorde. A la suite des confidences de l'Indien Hualpa, dès 1545, le lieu commence à attirer soldats de fortune et mineurs d'occasion : la vie est rude dans cet espace de nulle part, mais la soif de richesses l'emporte.

L'opulence du seizième siècle

Peu à peu, la ruée s'organise et se structure, et, en 1546 déjà, Charles Quint signe à Ulm un décret élevant Potosi au rang de ville impériale. Dans le désordre et l'anarchie, la cité de la cupidité croît à la va-comme-je-te-pousse, tandis que s'étoffe sa sanglante légende d'empoignades mortelles parsemées de fêtes somptueuses et de crises de folie.

Par son opulence et sa population, la ville impériale demeure longtemps la principale cité des Indes occidentales. Elle compte 120 000 habitants en 1573 – autant que Londres à l'époque, et plus de 150 000 âmes vingt ans plus tard. A la fin du seizième siècle, elle s'enorgueillit de 594 rues et de 16 000 maisons dans une circonférence de deux lieues.

Il ne faut pas oublier que, juchée entre 4 000 et 4 100 mètres d'altitude, Potosi est sans doute la ville la plus haute du monde, et que son climat rigoureux n'incite guère à en faire un lieu de villégiature. Ce serait plutôt un bagne. Dépendant de Chuquisaca-La Plata jusqu'en 1565, Potosi obtient son autonomie administrative par une ordonnance royale de Philippe II, qui lui octroie de nouvelles armoiries et le droit de former sa propre municipalité, sous réserve d'un *dédommagement* à La Plata.

Pendant plus d'un siècle, cette étrange cité du bout du monde est le théâtre de toutes les rivalités, de meurtres provoqués pour des vétilles, de règlements de comptes qui dégénèrent en bouffées de guerre civile entre « Vigognes » et « Basques », de trahisons spectaculaires et d'intrigues sordides, de drames étouffés par l'épaisseur des murs de demeures seigneuriales, d'ascensions sociales fulgurantes et de revers de fortune qui ne le sont pas moins.

Pendant toute la période coloniale, Potosi continue d'exercer une fascination délétère. Cervantès lui-même consacre cette renommée en mettant sur les lèvres de son Chevalier à la triste figure son fameux « *Vale un Potosi* » (« *Cela vaut un Potosi* »), expression désormais enracinée en espagnol comme expression d'une valeur inestimable. Cette façade rutilante d'arrogance et de brutalité a néanmoins son revers : la *mita*, ou le tribut imposé aux Indiens.

Réorganisée par le vice-roi Francisco de Toledo, la *mita* est pratiquée par équipe pour les indigènes amenés contre leur gré de dix-sept provinces d'altitude. Ce travail forcé dans les pires conditions a rapidement décimé les rangs de la population autochtone : en quatre siècles, uniquement à Potosi, huit millions d'Indiens ont payé de leur vie la soif inextinguible de leurs nouveaux maîtres. Un temps, vingt mille galeries étaient en exploitation, trois mille sont encore en activité.

La montagne aussi s'est vengée, et cruellement, de l'insatiabilité humaine. Outre qu'elle a dressé les uns contre les autres des clans antagonistes, en 1628, un lac artificiel déborda soudainement, engloutissant une quarantaine de quartiers, une centaine de « moulins » à laver le minerai, 8 000 masures indigènes et plus de 4 000 personnes.

A partir du dix-huitième siècle, les veines argentifères se tarissent, la production chute, la main-d'œuvre se fait rare et le rêve périclite. Il en reste aujourd'hui une ville fantomatique, d'à peine 100 000 habitants, dans un décor embrumé de nostalgie. Un art colonial raffiné a marqué de son empreinte la plupart des édifices importants, érigés en dur contrairement aux habitations des hommes, que ce soit la Maison de la monnaie, où les presses imposantes patinées par le temps ne servent plus à rien, ou les très nombreuses églises, qui témoignent encore d'un passé révolu.

A présent, il y a quelque chose de dérisoire qui s'inscrit inexorablement dans la pierre, comme usée du délire des hommes.

Pourtant, le Cerro Rico domine toujours la ville de sa silhouette curieusement géométrique, avec ses niveaux châtoyants de couleurs différentes selon le minerai qui affleure. Et certains jours, dans cette lumière singulière du haut plateau, un charme à la fois poignant et vénéneux semble se dégager comme un halo de ce symbole ambigu. Un paysage où l'espace s'effrite dans les volutes d'un silence pétrifié. Potosi, ou la leçon du temps.

(Lire la suite page 17.)

LA TABLE

ENSEIGNE

La dame de Château-Margaux

IL y avait Yquem, il y aura Château-Margaux. En consacrant le second ouvrage de sa prestigieuse collection au seul cru classé portant le nom de l'appellation dont il défend les couleurs, la maison Flammarion fait beaucoup mieux qu'exploiter le joli filon inauguré il y a quelques années avec le premier des vins de Sauternes. On dira qu'il y a quelque chose d'injuste, voire pour certains d'insupportable, à trop écrire sur les vins de Bordeaux et en particulier sur les meilleurs d'entre eux. Tout pourtant y invite, à commencer par le caractère indélébile des impressions sensorielles offertes par beaucoup des crus du Médoc, de Graves ou du Sauternais. C'est aussi qu'on a affaire, avec Bordeaux, à une institution plus que centenaire, celle du classement, qui pour être régulièrement jalousée, attaquée ou imitée, constitue l'« outil » d'un système sans égal au service de vins uniques au monde.

Tout, ici ou là, avait déjà été dit et écrit sur Château-Margaux. Un patronyme on ne peut plus féminin pour soixante-quinze hectares de vignes rouges (cabernet sauvignon avant tout, merlot, cabernet franc et petit-verdot) et une douzaine de sauvignons blancs. Quatre cent mille bouteilles vendues bon an mal an, exclusivement par le négoce bordelais, en grande partie à l'étranger à des prix qui prêtent à toutes les spéculations. Pour un peu il n'y aurait rien à ajouter sur ce qui constitue l'une des entreprises viticoles les plus prestigieuses et les plus florissantes du Médoc. Ce serait compter sans l'histoire du lieu, sans ce feuilleton hors de l'ordinaire, fait d'embellies et de récessions, de folles envies et de profondes désespérances.

Il y eut surtout, pour rester à la période actuelle, la grande affaire du rachat du domaine à la famille Ginestet par la famille Mentzelopoulos. *« Président grec jusqu'au bout des ongles d'une société anonyme française »*, comme l'écrit Nicolas Faith, André Mentzelopoulos dirige Félix Potin lorsqu'il décide en 1979, pour soixante-douze millions de francs, de diriger aussi Château-Margaux, grand créancier du Crédit agricole que personne (Rémy Martin, l'UAP ou des firmes étrangères) ne veut, ou ne peut plus acquérir. Mort en 1980, le nouveau propriétaire n'aura ni la chance ni le temps, à la différence de Philippe de Rothschild, de découvrir les merveilles que peut receler et offrir un patrimoine viticole. Mais le miracle fut que la famille Mentzelopoulos entreprit d'accomplir la volonté du père. Corinne surtout, licenciée ès lettres et diplômée de Science-po, qui ne connaissait rien ou presque au vin il y a dix ans et qui se trouve aujourd'hui, cas rarissime pour une femme, à la tête à trente-cinq ans d'un premier cru classé au prestige heureusement retrouvé.

Peut-on expliquer les miracles viticoles ? Il y eut bien sûr, passé 1980, cette fantastique période bordelaise faite de millésimes hors du commun et d'un dollar qui permettait toutes les folies. Il y eut aussi l'investissement d'une fraction de la fortune familiale dans des travaux importants de rénovation du vignoble et du château. Il y eut encore l'aide d'Emile Peynaud. Mais il y eut surtout — et le phénomène est suffisamment rare pour qu'on puisse le souligner — la greffe réussie entre une famille étrangère au vin et une exploitation viticole, entre la gestion programmée et la création artistique millésimée.

Château-Margaux aujourd'hui va bien et veut faire mieux. On ne cherchera pas à y acquérir d'autres parcelles. On commence l'été à sacrifier du raisin lorsque, en dépit de la taille, la vigne veut donner trop de fruits. Il y a peu, on a même été jusqu'à procéder à une courageuse saignée en vendant 60 000 bouteilles à 13 francs l'unité sous appellation générique, au motif qu'une partie de la récolte ne méritait pas le nom, unique au monde, du château ressuscité.

JEAN-YVES NAU.

★ *Château-Margaux*, de Nicolas Faith, préface d'Emile Peynaud et photographies de Michel Guillard. Flammarion, 150 p., 395 F.

★ A lire également l'ouvrage exceptionnel d'Emile Peynaud, *le Vin et les Jours*, que l'auteur présente comme *« les chroniques d'une vie passée dans l'intimité des plus grands vins du monde »*. Dunod, 368 p., 298 F.

Bruit et fureur

POUR un succès, c'est un succès que ce mini-sondage sur les nuisances au restaurant ! Une avalanche de lettres de lecteurs donnant leur classement, quelquefois avec un peu d'humeur, souvent avec humour.

Ainsi, si les enfants ont leurs défenseurs, nombreux sont les lecteurs qui estiment que, s'ils sont mal élevés, c'est la faute des parents et que ce serait ceux-ci qu'il faudrait refuser. Ce qui conduit l'un d'entre eux à ne voir qu'une catégorie d'indésirables, une seule nuisance, celle des gens mal élevés *« qui vous lâchent dans le nez la fumée de leur cigare, qui parlent bruyamment et qui sortent enfants ou chiens sans les avoir, au préalable, les premiers avertis, les seconds dressés, à ne point hurler, à ne pas aboyer »*. Bref, ce qu'il faut redouter ce sont *« les trublions »*, conclut joliment un docteur ès sciences qui entend qu'un repas gastronomique soit tout de calme. Il faut pouvoir s'entendre manger, comme disait l'autre !

Il est aussi d'autres nuisances qui semblent, avec raison quelquefois, gêner le lecteur. Pour l'un d'eux, c'est le grand vase de fleurs au milieu de la table (mais on peut demander au service de l'enlever), la chaleur, le soleil sur les terrasses — mais tant de gens, au contraire, aiment cela, bien à tort à mon sens, car soleil et digestion ne vont pas ensemble. Pour d'autres, ce sont les tables trop rapprochées, mais cela, on le voit et on peut ne plus revenir dans le restaurant, tandis que vous ne sauriez prévoir que le mauvais hasard vous infligera, à la table voisine, deux mômes braillards, un chien baveux ou trois fumeurs à la



DESCLOZEAUX

Rostand : *« Çà, Monsieur, lorsque vous pétunez... »*

Un jeune lecteur de Strasbourg ajoute, lui, l'attente entre les plats. Peut-être ne sait-il pas faire la différence entre les restaurants, de plus en plus nombreux, où l'on se contente de travailler au micro-ondes et ceux où, selon le mot de Brillat-Savarin, la bonne cuisine s'attend. Enfin, cette lectrice me fait sourire qui, à propos des parfums, me reproche de n'avoir parlé que de voisines trop parfumées, alors que, quelquefois, les voisins...

Bien, direz-vous, mais le résultat ? Le voici. En première place dans l'ordre des nuisances, le bruit : 45 % ; puis les fumeurs : 38 % ; puis les enfants mal élevés : 12 % ; puis les chiens : 3 % ; et enfin, les voisins parfumés : 2 %.

J'ajouterai que sur les 45 % stigmatisant le bruit, 40 % ont placé les fumeurs en deuxième place tandis que sur les 38 % d'antifumeurs, 35 % ont mis le bruit en second. Voilà donc les ennemis du gourmet parfaitement désignés : le bruit et la fumée. Reste à trouver des remèdes.

Pour la fumée, une extraction d'air soigneusement réalisée est possible, mais elle est fort coûteuse, je crois. Il peut aussi y avoir une salle réservée (on y vient mais ce n'est pas toujours facile). Signalons que l'institut Louis-Harris, dans un récent sondage, a posé la question : *« Etes-vous d'accord ou pas d'accord pour que l'on interdise de fumer dans les restaurants ? »* Réponse : 57 % des consultés d'accord contre 31 % (12 % ne se prononçant pas).

Pour le bruit, des conversations notamment, il peut être atténué par des plafonds absorbants. Mais il y a aussi la musique dite d'ambiance, ce qu'un lecteur appelle *« les scories dont l'industrie du spectacle empoisonne le public »*, une *« vomissure »* de décibels. Et là, la très grande majorité des lecteurs est unanime : guerre au bruit !

LA REYNIÈRE.

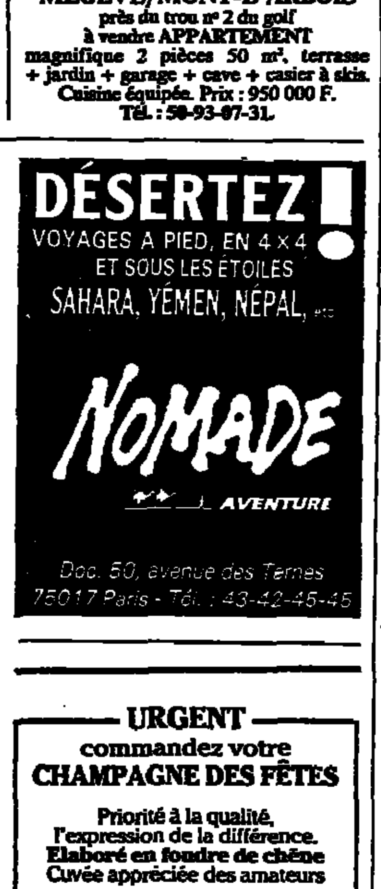
MIETTES

● **Saumon fumé irlandais.** — Nouveau sur le marché, ce saumon irlandais fumé sur les lieux de production... mais fumé whiskey. Vous le trouverez à *la Boutique Belidor* (3, rue Belidor, 75017 Paris, tél. : 45-74-72-01).

● **Produits de la ferme.** — On connaît le restaurant *Pile ou Face* (52 *bis*, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris, tél. : 42-33-64-33). Les animateurs de cette excellente petite maison viennent d'acquérir une ferme en Eure-et-Loir dont la production (potager, poulets, œufs des poules pondeuses, lapins) est uniquement réservée à leur cuisine. C'est ainsi que l'on trouvera sur leur carte une terrine de lapin aux aromates, les œufs brouillés purée de champignons, le poulet en croûte d'herbes ou sauté à l'ail, la marmelade de lapin au romarin, etc.

● **Musique au château d'Artigny.** — Dans le grand salon Régence de ce château-hôtel où la cuisine est remarquable ont lieu tous les samedis jusqu'au 18 mars des soirées musicales. Programme sur demande au château d'Artigny ou aux « Grandes étapes françaises » (140, rue de Belleville, tél. : 43-66-06-06).

L. R.



ESCALES



CHRISTOPHE KUHN/RAPHO

L'Inde avec un grand guide

Conservateur au Musée Guimet, Gilles Béguin est bien placé pour éclairer et commenter l'art et l'architecture de l'Inde du Nord et du Népal. C'est dans cette région du sous-continent en effet que la FNAC Voyages (6, boulevard Sébastopol, 75004 Paris, tél. : 42-71-31-25) emmène ceux qui veulent s'attarder dans des sites habituellement visités moins en profondeur : Delhi, Agra, Fathpur-Sikri, Sikandra, Khajuraho, Varanasi, en Inde, Katmandou et ses environs, Patan, au Népal.

Visite du Taj Mahal, joyau de l'architecture moghole, mais aussi celle de vieilles villes, de ports, de bazars et d'innombrables mausolées, temples, mosquées, forteresses, palais, pagodes, stoupas, musées. Sans oublier une promenade en bateau sur le Gange pour assister aux prières et bains rituels, au soleil levant. Du 3 au 19 mars, 21 200 F par personne en chambre double, tout compris (vols Paris-Delhi-Paris et vols intérieurs, logement en hôtels de première catégorie, pension complète, taxes et frais divers).

New-York en musique

Voyage haut de gamme à New-York pour passer le cap du Nouvel An. La Fugue (32, rue de Washington, 75008 Paris ; tél. : 43-59-10-14), spécialiste du voyage musical, a choisi la qualité au prix fort. New-York diverse, animée, avec comme point d'ancrage après les spectacles, à Central Park, le quartier de Manhattan, l'Hôtel Pierre, son calme et son atmosphère « vieille Europe ».

A l'affiche de ce voyage, une comédie musicale qui est un succès londonien : *le Fantôme de l'Opéra*, de A.-L. Weber, à Broadway ; deux opéras : *la Chauve-Souris*, de Johann Strauss et *les Noces de Figaro*, de Mozart, au Metropolitan Opera House ; un concert du New-York Philharmonic Orchestra dirigé par Zubin Metha, avec Placido Domingo en soliste ; un après-midi jazz avec un classique : *Anything Goes*, de Cole Porter, au Lincoln Center ; une visite du Metropolitan Museum of Arts, qui présentera alors une rétrospective Degas. Et une journée libre pour clore le séjour. Du 29 décembre 1988 au 3 janvier 1989, 21 000 F par personne en chambre double. Ce prix comprend les vols et transferts, le logement et le petit déjeuner américain, les places de première catégorie aux représentations, les visites et deux dîners dont celui du Nouvel An.

Un rien de Muscate

Abu-Dhabi, Dubaï, Muscate. A la pointe extrême de la péninsule Arabique, au bord des eaux du golfe Persique et du golfe d'Oman, villes-Etats de deux de ces Emirats arabes unis, dont l'apparition au concert des nations date de 1971, pour les deux premières, capitale du sultanat d'Oman pour la troisième, ces noms éveillent des visions *« d'or noir et de sable rose »*. C'est d'ailleurs le titre choisi par Kuoni (dans les agences de voyages) pour caractériser ce voyage au Moyen-Orient.

Modernité et villes médiévales, forts et ports, sable et eau, souks et palais, derricks et mosquées, les contrastes ne sont pas seulement inscrits dans les lignes architecturales ; ils devraient façonner l'esprit de ce voyage pour qui sait lire au-delà des lignes... Abu-Dhabi, l'hôtel Intercontinental, le Musée du pétrole, le palais Al Husn, ancienne résidence princière, le chantier de construction des Dhow, bateaux de bois fabriqués à la main. Dubaï, ancien port de pêche et mégapole moderne, musée et mosquée de Jumeirah, souk de l'or, mosquée du roi Fayçal. Muscate, l'hôtel Al Bustan, ancien palais du Sultan, aux deux cent quarante-sept chambres, dans un somptueux jardin, entre le sable de la plage et celui du désert. De 14 900 à 17 800 F par personne en chambre double, tout compris. Un à deux départs par mois cet hiver et au printemps.

RENÉ BURRI/MAGNUM

Palma, George et Chopin

C'est au cours de l'été 1838 que George Sand éprouva le désir *« d'un climat plus chaud pour l'hiver »*. Elle se décide pour Majorque. A l'aube du 18 octobre 1838, elle quitte Paris avec ses enfants et retrouve Chopin à Perpignan le 30. Tout le monde embarque à Port-Vendres le 1er novembre en direction de Barcelone. On arrive à Palma le 7 novembre. Lire et Partir (16, rue de l'Arcade, 75008 Paris, tél. : 42-65-86-45) propose du vendredi 2 au dimanche 4 décembre, un séjour littéraire sur les traces des deux amants. Prix par personne, en chambre double : 3 900 F.



JILL FREEDMAN/RAPHO

L'Europe des week-ends

Dublin ou Munich... Prague, Budapest ou Berlin. L'Europe des grandes villes est à portée de week-end. Avec les tarifs « Air France visite » ou les « vols vacances » et des forfaits hôtel ou voiture, il est possible d'organiser pour le prix d'un billet d'avion un week-end qui, sans être « au bout du monde », réservera les surprises et le dépaysement d'une langue, de mœurs et de paysages différents. Parmi les destinations proposées par Air France et Jet Tours dans leur brochure d'hiver (tarifs valables jusqu'au 31 mars), les exemples suivants peuvent être relevés.

Les prix indiqués comprennent le transport aérien sur vol régulier, deux nuits d'hôtel en chambre double et les petits déjeuners, une assurance, mais ni guide ni circuit imposé : Dublin, les vieux quartiers géorgiens et les pubs, 2 780 F par personne ; Munich, les collections de la pinacothèque et un hôtel dans le quartier « artiste » de Schwabing, 1 715 F par personne ; Prague, le pont Charles et les vieux quartiers 2 945 F (3 nuits) ; Budapest et le Danube, 2 430 F (2 nuits) ; Berlin (2 nuits, 2 410 F par personne).

Potosi ou la leçon du temps

(Suite de la page 15.)

Potosi est sans doute l'une des villes les plus oubliées des Andes, à l'écart des routes du tourisme coutumier. Les habitants y déambulent dans un silence dense, ouaté, marqué par l'altitude et le froid. Les grands chapeaux, noirs et hauts, des Indiennes aux jupes multiples ajoutent encore une touche sombre à une atmosphère déjà pesante.

Engourdie par la légende

Seul le ciel bleu et profond des mois d'été – en fait, d'hiver austral – sculpte parfois d'autres reliefs dans les ruelles tortueuses qui renvoient un écho bizarre de bourgade castillane. L'irréalité du lieu se pare des caprices du temps, sans parvenir vraiment à donner le change. Comme si, engourdie par la légende et les vents, Potosi attendait sans trop y croire des lendemains plus engageants.

Peut-être la distinction de l'UNESCO rappellera-t-elle la cité à l'attention des voyageurs en quête de chemins inédits, mais il en faudrait davantage pour lui rendre vie. Cette Belle à la Montagne dormante a d'ailleurs des sœurs, qui sont autant de rivales potentielles au jour de son réveil, posées sur la carte comme de lointains repères jalonnant les cahotantes distances boliviennes.

Sucre fait partie de ces petites provinciales somnolentes. Ville de pierre blanche qui a su préserver le charme des bourgades universitaires piaillant de la bonne humeur des écoliers et étudiants, c'est elle la capitale officielle de la région. Bonne fille jalouse de ses aises, elle laisse sans trop s'en offusquer La Paz jouer les premiers rôles et donner le coup au cœur au voyageur qui débarque, le souffle coupé par la découverte... et l'altitude.

Sucre, qui doit son nom actuel au maréchal du même patronyme, l'un des plus fameux libérateurs des possessions espagnoles du Nouveau Monde, s'est appelée successivement Charcas à sa fondation en 1538, puis La Plata, avant de devenir temporairement Chuquisaca. C'est là que fut proclamée en 1825 l'indépendance du Haut-Pérou. A l'ombre de sa cathédrale et de son palais du gouverneur, Sucre garde aujourd'hui encore un peu de cette indolence coloniale qui flotte dans la grâce de la végétation et la gentillesse des habitants.

Pourtant, à une soixantaine de kilomètres de là, un autre univers demeure tapi, en attente – celui des Indiens de Tarabuco, les Indiens musiciens qui exhalent de leurs instruments rudimentaires la longue complainte des siècles d'oppression. Sucre et Potosi sont toujours des antennes perverses d'un monde conquérant pour ces Indiens qui ont perdu la mémoire des sentiers qui menaient aux vestiges de leur propre histoire.

Passé perdu

Ils savent encore Tihuanaco au bord du lac Titicaca, mais ont-ils jamais appris Incallajta, Iskanwaya, Samaipata ou la route de l'Inca ? Passé perdu, jalons oubliés, cités retrouvées le temps d'une cérémonie, ou renaissance chaque année le temps d'un carnaval endiablé comme à Oruro, la Bolivie d'aujourd'hui réserve toujours et encore des surprises. Sous son masque contemporain rongé par le trafic de coca qui la maintient vaille que vaille à flot, affleure le profil du Collasuyo, ce pays d'avant Colomb, qui a payé un si lourd tribut à Potosi, la cité que l'UNESCO vient d'élever au rang de « patrimoine de l'humanité »...

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Carnet de route

Potosi est située à quelque 600 kilomètres au sud de La Paz sur l'Altiplano bolivien. On peut s'y rendre par le train ou par la route, via Oruro.

Dominée par le cône de la montagne d'Argent à 4 200 mètres d'altitude, la cité minière donne parfois l'impression de vivre encore à l'époque coloniale. Ville-musée, Potosi abrite dans son cœur historique la célèbre maison de la Monnaie avec la salle des machines, les archives et la pinacothèque.

Autres vestiges du passé, la préfecture, la mairie, les hôtels particuliers aux façades de style baroque, et des dizaines de bâtiments religieux. A ne pas manquer : San Lorenzo, l'une des premières églises, datant du seizième siècle.

Prendre un taxi pour se rendre au fameux Cerro-Rico où l'on peut visiter des galeries de mines.

Pour aller à Sucre, il faut compter cinq heures de route.





JEUX

échecs

N° 1308

UNE BOTTE SECRÈTE

(Coupe du monde de Reykjavik, 1988)

Blancs : J. TIMMAN (Pays-Bas)
Noirs : G. KASPAROV (URSS)

Défense est-indienne. Système Saemisch

1. d4	Cf6	24. Fg5	Td7(t)
2. ç4	g6	25. Té1	Rf7
3. Cç3	Fg7 (a)	26. Fé2	h6
4. é4	d6	27. Fh4	Cé5!(u)
5. f3	o-o	28. Fd1(v)	Fd4+
6. Fé3(b)	é5	29. Ff2	Fxf2+
7. d5(ç)	ç6(d)	30. Rxf2	Cç3!(w)
8. Fd3(é)	b5!(f)	31. Fh3(x)	Fxh3
9. çxb5(g)	çxd5	32. Txh3	Cd1+!
10. éxd5	é4!!(h)	33. Txd1(y)	Txd1
11. Cxé4(i)	Cxd5 (j)	34. Cd3	Td2+
12. Fg5(k)	Da5+	35. Ré3	Txg2
13. Dd2(l)	Dxd2+	36. Ta3	Té8+
14. Fxd2	Fxb2	37. Rd4	Té7
15. Tb1	Fg7	38. Cé5+	Rf6
16. Cé2	Cd7	39. Cç6	Td7+
17. Cxd6(m)	Cç5	40. Rç4	Tç2+
18. Fç2	Fé6(n)	41. Rb4	Txh2
19. Cé4	Ta-ç8	42. Ta6	Rg5
20. o-o(o)	Cxé4	43. a4	f5
21. Fxé4	f5	44. Txa7	Txa7
22. Fd3(p)	Cb6!(q)	45. Cxa7(z)	
23. Cç1(r)	Tf-d8(s)		

NOTES

a) Bien qu'il ait fait son cheval de bataille de la « Défense Grunfeld » depuis son dernier match pour le titre contre Karpov, le champion du monde accepte d'autant plus volontiers d'entrer dans une « est-indienne » qu'il sait que son adversaire choisira sans doute, selon son habitude, le « système Saemisch ». Or il s'est préparé depuis longtemps à lutter contre ce système réputé pour ne laisser aux Noirs qu'un jeu serré.

b) En 1982, au tournoi de Bugoino, les Blancs avaient presque la victoire en poche contre le même adversaire après 6..., Cç6 ; 7. Cg-é2, a6 ; 8. Dd2, Tb8 ; 9. h4, b5 ; 10. h5, é5 ; 11. d5, Ca5 ; 12. Cg3, bxç4 ; 13. o-o-o, Cd7 ; 14. hxg6, fxg6 ; 15. Cb1, Tb5 ; 16. b4!, çxb3 ; 17. Fxb5, ç5. Malgré une T de plus, Timman, après bien des péripéties, dût accorder un demi-point.

ç) L'échange 7. dxé5, dxé5 ; 8. Dxd8, Txd8 ne pose aucun problème particulier aux Noirs. Outre la fermeture du centre (7. d5), les Blancs peuvent également tenter de maintenir la tension au centre par 7. Cg-é2.

d) La vieille continuation 7...,Ch5 est assez difficile à jouer pour les Noirs ; par exemple, 8. Dd2, f5 ; 9. o-o-o, Cd7 ; 10. éxf5, gxf5 ; 11. Fd3, Cd-f6 ; 12. Cg-é2, Rh8 ; 13. h3 ou 13. Fg5. De même, si 7..., ç5 ; 8. g4!, Cé8 ; 9. h4, f5 ; 10. gxf5, gxf5 ; 11. éxf5, Fxf5 ; 12. Fd3, é4 ; 13. fxé4, Fç8 ; 14. é5!, Fxé5 ; 15. Cf3, Fg7 ; 16. Cg5, Cé8-f6 ; 17. Dd2, h6 ; 18. o-o-o et les Blancs ont une forte attaque. La suite 7...,ç6 est, en principe, dirigée contre le grand roque ennemi (ouverture de la colonne ç et avance des pions a et b).

é) Ou 8. g4, çxd5 ; 9. çxd5, a6 ; 10. Cg-é2, h5 ; 11. h3, Cb-d7! ou bien 8. Dd2, çxd5 ; 9. çxd5, Ca6 ; 10. o-o-o, Fd7 ; 11. Rb1, Da5 ; 12. g4, Tf-ç8 comme dans la partie Polugaievsky-Geller (Kiev, 1966). Ici, les Blancs préparent tranquillement le petit roque.

f) Mais voici qu'au lieu de poursuivre « normalement par 8...,çxd5 ; 9. çxd5, Cé8 ou 9..., Ch5, le champion du monde entre dans un gambit que son adversaire connaît bien puisqu'il le joua lui-même avec les Noirs contre Spassky en 1973 à Amsterdam !

g) Dans la plupart des parties jouées dans des grands tournois sur ce thème, les Blancs ont systématiquement refusé le gain du pion, ce qui n'a jamais permis de se faire une idée sur la correction du sacrifice proposé. On trouve souvent la suite 9. dxç6, bxç4 ; 10. Fxç4, Cxç6 ; 11. Cg-é2, Fé6 avec une pleine égalité (Knaak-Geller, Amsterdam 1974 ou la suite 9. Dd2, bxç4 ; 10. Fxç4, ç5 ; 11. Cg-é2, Cb-d7 ou Fa6 (A. Petrossian-Kotchiev, 1976) ou encore 9. Cg-é2, bxç4 ; 10. Fxç4, ç5 (Grospeter-Vogt, Trnava, 1983 et Ligterink-Spragett, Wijkaan Zee, 1985) ou bien 9. Cg-é2, b4 ; 10. Ca4, ç5 (Christiansen-Zs. Polgar, New-York, 1987). Piqué au vif, Timman accepte le sacrifice.

h) Ce don d'un second pion est sans aucun doute le fruit d'une minutieuse préparation en laboratoire. On imagine la surprise de Timman qui se souvenait seulement de la partie Ek-Ligterink (Wijk aan Zee, 1975) : 10...,Cg5 ; 11. Cg-é2, Cf4 et rien n'est très clair.

i) Ou 11. Fxé4, Cxé4 ; 12. Cxé4, Da5+! (si 12. fxé4, Fxç3+ ; 13. bxç3, Dh4+) ou 11. fxé4, Cg4 et 11...a6.

j) Menaçant le pion é2 et le Fé3. Obtenir une position aussi dégagée dans une « Saemisch », même au prix d'un pion, est un succès pour les Noirs.

k) Si 12. Fç1, f5!

l) Si 13. Fd2, Db6!

m) Ou 16. Cxd6, Cd7 ; 17. Cxç8, Taxç8.

n) Tel est l'enjeu de la continuation 9. çxb5 : pour une position moins active, un pion de plus.

o) Pourquoi les Blancs ne gagneraient-ils pas ?

p) 22. Fxd5, Fxd5 laisserait aux Noirs l'avantage de la paire de F et le centre : si 23. a4, Tç2 ; 24. Tf-d1, Fç4 !

q) Les Noirs commencent ainsi, tout en conservant l'initiative, à concrétiser leur avantage. Le pion a2 est attaqué et ne peut avancer en a4 ; la case ç4 appartient aux Noirs qui menacent les Fd3 et d2 par Tf-d8. Si 23. Tb-ç1, Tç-d8 ; 24. Cf4, Fxa2 menaçant g5.

r) Tout est défendu mais l'équilibre des Blancs semble bien instable.

s) Menace 24...,Txç1 et 25..., Txd3.

t) Si 24...,Txç1 ; 25. Fxd8.

u) Menace 28..., Cç3.

v) A noter l'incroyable recul des forces blanches sur la première rangée.

w) Gagnant au moins la qualité.

x) Ultime tentative.

y) Sinon le Cç1 tombe. Le reste n'est qu'une simple question de technique pour le champion du monde.

z) Les Blancs abandonnèrent, le pion h triomphant ; par exemple, 45..., h4 ; 46. b6, Tb2+ ; 47. Rç5, Txb6!

SOLUTION DE L'ÉTUDE n° 1307
E. DOBRESCU et V. NESTORESCU, 1986

Blancs : Rf3, Dg2, Tg1 et b7, Pd4 et g3.
Noirs : Ré8, Dd8, Td2, Fç1, Ch8, Pç5.
Nulle.

1. Té1+, Rf8 ; 2. Df1!, Df6+! ; 3. Rg4, Tf2 ; 4. Té8+!, Rxé8 ; 5. Db5+, Rf8 ; 6. Dxç5+, Rg8 ; 7. Dç8+!, Df8 ; 8. Tb8!, Rg7 ; 9. Dç7+!, Df7 ; 10. Tb7!, Rg6 ; 11. Dç6+!, Df6 ; 12. Tb6!, Rg7 ; 13. Dç7+!, Df7 ; 14. Tb7, Rg8 ; 15. Dç8+!, Df8 ; 16. Tb8 nulle.
Si 8...,Dxç8 ; 9. Txç8+ et 10. Txç1.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE N° 1308
AN. KUZNETSOV (1984)



BLANCS (8) : Rh5, Dç1, Pa3, a6, d2, é6, g3, h4.
NOIRS (9) : Rg8, Fb1, Cd3, Pa2, a4, ç4, é7, f5, h6.
Les Blancs jouent et font nulle.

bridge

N° 1306

LA VALEUR D'UN NEUF

On a coutume de donner des plus-values aux 10, mais les 9 en méritent parfois comme dans cette donne du Championnat d'Europe de Salsomaggiore. Ainsi, sans le 9 de Carreau, la tâche du déclarant islandais aurait été impossible.

	♠ 8 7 6 ♡ A 10 9 ◇ R 10 7 ♣ A 10 9 3	
♠ 10 5 4 3 ♡ V 8 6 5 ◇ V 8 2 ♣ 8 2	N O E S	♠ D V 2 ♡ R 7 4 3 2 ◇ D 5 4 3 ♣ 7
	♠ A R 9 ♡ D ◇ A 9 6 ♣ R D V 6 5 4	

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Flodqvist	Jorgensen	Goethe	Sigurds.
Passe	1 ◇	passe	2 ♣
Passe	3 ♣	passe	4 ♡
Passe	5 ♣	passe	6 ♣...

Ouest ayant entamé le 4 de Pique pour le Valet d'Est, *comment Sigurdsson en Sud a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A TRÈFLE contre toute défense, les atouts étant 2-1 ?

RÉPONSE

Il y a une ligne de jeu simple et qui réussira dans tous les cas si le déclarant ne se trompe pas sur la répartition des Carreaux : le déclarant *élimine les atouts adverses et les Cœurs* du mort et fait un mise à main à Pique pour obliger l'adversaire, qui prendra, à jouer Carreau ou coupet et défausse. Ainsi Sigurdsson a pris l'entame avec le Roi de Pique, puis il a tiré l'As de Cœur et a coupé gros le 10 de Cœur. Il a battu atout, puis il a coupé le dernier Cœur du mort et a joué l'As de Pique et *le 9 de Pique*. Est a pris et il a contre-attaqué la... Dame de Carreau pour faire croire qu'il avait... le Valet de Carreau :

◇R 10 7 ♣ 9	◇D 5 3 ♡
◇A 9 6 ♣R	

Mais Sigurdsson ne s'est pas trompé : il a pris l'As de Carreau et a fait l'impasse au Valet de Carreau sur Ouest !

Les petites catastrophes

Pour ceux qui aiment le risque, *le tournoi par paires* est un terrain idéal car les chutes les plus vertigineuses ne sont jamais de grandes catastrophes. Elles coûtent tout au plus un zéro sur la donne, c'est-à-dire la note minimum que vous obtiendrez, par exemple, si, à un contrat de 2, vous faites huit levées (50 + 60), alors qu'aux autres tables on a fait une de mieux à 1 SA (50 + 40 + 30)...

En revanche, en *tournoi par équipe de quatre ou en partie libre*, il faut être beaucoup plus prudent et éviter à tout prix une pénalité comparable à celle infligée à deux joueurs de première série par deux joueuses assises en Est-Ouest dans cette donne de l'Open par paires de Juan-les-Pins en 1985.

	♠ A 6 ♡ R 9 ◇ V 8 5 3 2 ♣ V 9 4 3	
♠ R D 10 7 5 ♡ V 10 ◇ R 9 ♣ A R 7 2	N O E S	♠ 8 4 2 ♡ A 8 6 4 3 ◇ A D 10 ♣ D 10
	♠ V 9 3 ♡ D 7 5 2 ◇ 7 6 4 ♣ 8 6 5	

Ann. : N. don. N-S vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Andrée	X...	Colette	Mourgues
–	Passe	1 ♡	passe
1 ♠	contre	passe	2 ♣
contre	passe	passe	passe

Ouest a entamé le Roi de Pique pris par l'As, et le déclarant a joué Cœur. *Combien a-t-il fait ensuite de levées* au contrat de DEUX TRÈFLES contré ? Quelle a été la pénalité ?

NOTE SUR LES ENCHÈRES

Il est bien connu qu'en tournoi par paires il ne faut pas laisser les adversaires « vivre en paix », surtout quand ce sont des femmes qui, en principe, ne vont pas oser contrer. Bref, Nord, qui avait passé d'entrée, n'a pas hésité ensuite à faire un contre d'appel vulnérable. Mais ce *réveil était trop téméraire* et Nord aurait dû attendre encore un tour d'enchères pour savoir s'il pouvait intervenir dans les annonces.

Sur le contre d'appel de « 1 Pique », qui lui demandait de choisir entre les deux mineurs, Sud se décida pour les Trèfles, mais il aurait été mieux inspiré de choisir les Carreaux. De toute façon il aurait été contré et aurait « pris » quand même un zéro (en chutant d'au moins 800), sauf si E-O déclarent le chelem à Pique et le réussissent !

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble ®

N° 307

...MAIS AUSSI ÉCHECS, BRIDGE, DAMES ET BELOTE

Que faisaient les Français le 6 novembre, au lieu d'aller voter ? Ils jouaient, surtout à la belote et au Scrabble, mais aussi, par ordre décroissant, au tarot, au Monopoly, aux dames, au Trivial Pursuit, aux échecs, aux dominos, au 421, avec leur ordinateur, et enfin au bridge : c'est ce que nous apprend un sondage BVA publié par *Jeux et Stratégie* d'avril-mai 1988.

Faute de place, nous nous limiterons à publier les chiffres concernant les jeux chroniqués dans *le Monde*, auxquels nous avons adjoint la belote.

– Quels sont les jeux auxquels vous jouez régulièrement ?

– La belote, 22 % ; le Scrabble, 19 % ; les dames, 9 % ; les échecs, 6,5 % ; le bridge, 2 %.

– Parmi les jeux suivants, quels sont ceux auxquels vous savez jouer ?

– Les dames, 69 % ; la belote, 59 % ; le Scrabble, 58 % ; les échecs, 24 % ; le bridge, 8 %.

La comparaison des deux tableaux montre que le Scrabble fidélise plus ses adeptes que les autres jeux, à l'exception de la belote.

Fédération	Répartition en %	Nombre d'adhérents	Nombre de clubs
Belote	H,90-F,10	2 500	35
Bridge	H,47-F,53	61 000	1 000
Echecs	H,90-F,10	18 000	900
Scrabble	H,40-F,60	6 000	400
Dames	H,96-F,4	2 000	83

Le tableau ci-dessus prouve, d'une part, que la FFSC a du pain sur la planche, et, de l'autre, que le Scrabble est le plus féminisé des jeux. Charitablement, il ne montre pas que l'assiduité des scrabbleuses n'est guère récompensée au moment des résultats.

Pour revenir à la politique, vous apprendrez sans surprise que le bridge est surtout pratiqué par les électeurs du RPR et du FN, et, avec surprise, que le Monopoly est le chouchou des ECOLOS (PLI-89) et des communistes.

MICHEL CHARLEMAGNE.

N°	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	AAEIPSV			
2	– A + EMNSTU	PAVIES	H 4	28
3	GIITUUX	AMUSANTE (a)	5 D	86
4	GIUULLN	TAXI	D 4	26
5	GLNUU + TV	MIL	E 5	17
6	GLNTU + AR	VU	C 7	19
7	BEEEENR	RÉGULANT	K 4	68
8	EENR + ADN	BUÉE	8 B	27
9	AEHHNRW	ANDRÈNE (b)	G 9	63
10	– EIKPRSU	AH	H 14	32
11	RU + EELOO	KÉPIS	L 1	66
12	ELOU + AET	KORÊ (c)	1 L	39
13	L + ACEOSZ	OUATÉE	3 B	29
14	OS + DEFIO	RACLEZ	N 1	74
15	DIO + AFLS	LOFES (d)	8 K	27
16	DO + INRS?	FINALS	I 3	28
17	EHLQTUW	SNO(B)INARD (e)	14 B	80
18	EHLQT + N?	WU	15 A	35
19	LNQT? + IR	EH	2 E	28
20	LR + AGIMM	ENQ(U)IT	N 8	28
21	ILR + JOUY	GOMMA	B 2	20
22	LY + BEORT	JOUIR	1 E	52
23	BET + CDE	LORRY	12 D	48
24		CÈDE	M 12	22
			Total	942

(a) Sur le I : NAUTISME, MUSAIENT, MENUISAIT ; (b) Insecte hyménoptère ; (c) ALEOUTE, Sec, implaçable ; (d) FLOOD est invariable ; (e) Solo de B. Caro qui gagne 3 + 10 points sur SID(E)RONS en O 8.

1) B. Caro, 945 ; 2) M. Duguet et F. Pluven, 939.

TOURNOI DE VAUX-LE-PÉNIL
25 juin 1988
2e manche
On joue au centre des Ormessons le mardi à 20 h 30

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant.

Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O. Les colonnes par un numéro de 1 à 15.

Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

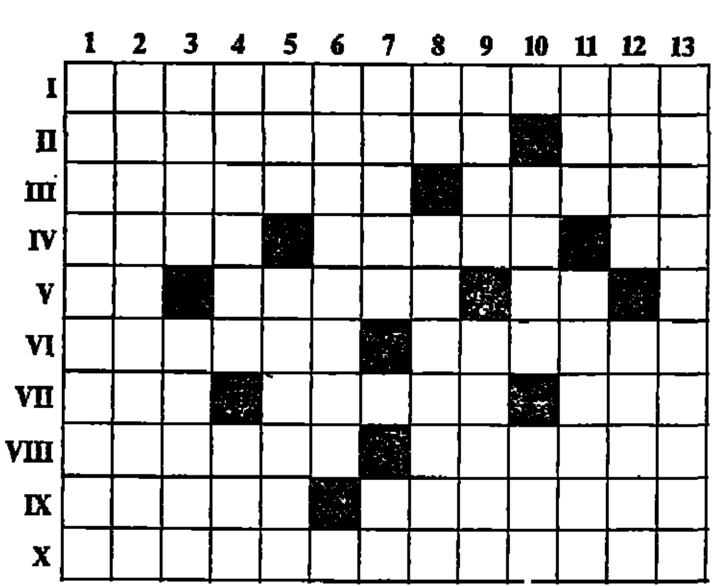
Le dictionnaire en vigueur est le Petit Larousse illustré (PLI) de l'année.

mots croisés

N° 536

Horizontalement

I. Voyage en rouge. – II. Tout ça est à vendre. Chant. – III. Avait son siège fait. Prends couleur. – IV. Va partout. Bien en mesure. En tas. – V. Note. En nombre. A rendre de droite à gauche. – VI. Impressionnent par leurs biens. Impressionnent les témoins. – VII. Cette grogne date d'autres temps. Prendra un risque. Permet de faire référence. – VIII. C'est ce qu'on obtient quand on a tout mélangé. Elle est toujours aussi visitée. – IX. A perdu de sa froideur. Donne les plus belles pierres. – X. On peut y passer ou en trépasser.



Verticalement

1. Une des tâches du I. – 2. Prenait des risques. – 3. La face ou le portefeuille ?... de toute façon cela lui fait mal. En enlever et, parfois, geler. – 4. Avec lui, en êtes-vous à l'offensive ou à l'armistice ? Chez Nabokov. – 5. Tenue de voyage. N'a que peu d'importance. – 6. Tienne avec plus de fermeté. – 7. Se situe bien haut, ou permet d'y aller. Note inversée. – 8. Conjonction. De lui il n'y a rien à récolter. – 9. On en a tous eu. Difficile d'y échapper. – 10. Transmettra la vie si on lui en laisse le temps. Rend la vie plus précieuse. – 11. Homère y laissa-t-il la vie ? Souligne la fin de la vie. – 12. Loi. A pris couleur. – 13. Redites.

SOLUTION DU N° 535

Horizontalement

I. Cartographes. – II. Amorti. Lent. – III. Lamie. Bourde. – IV. Liât. Masseur. – V. Ignorera. Sic. – VI. Grené. Bis. S.O. – VII. Ris. Grattoir. – VIII. Quiet. Arta. – IX. Pause. Ifni. – X. Hies. Avicole. – XI. Ensellements.

Verticalement

1. Calligraphe. – 2. Amaigri. Ain. – 3. Romanesques. – 4. Triton. Ussé. – 5. Ote. Régie. – 6. GI. Me. Ré. Al. – 7. Rébarbative. – 8. Osait. Fim. – 9. Plus. Stance. – 10. Hères. Orion. – 11. Enduisit. Lt. – 12. Stercorales.

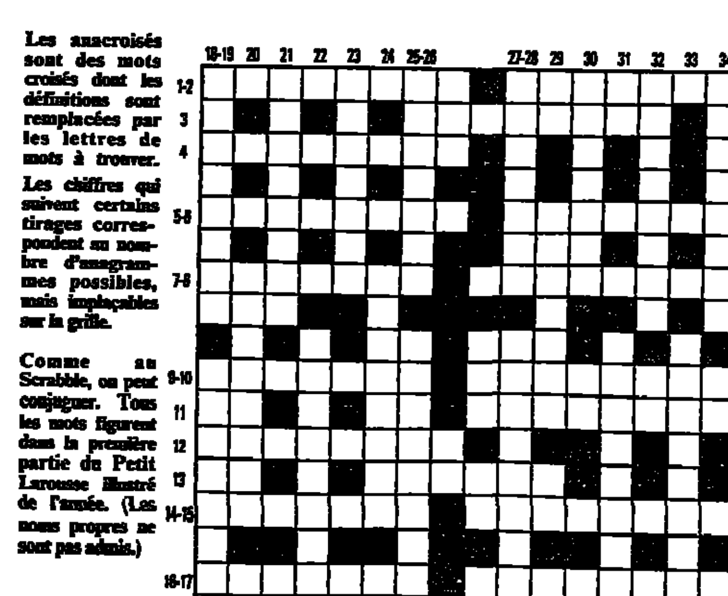
FRANÇOIS DORLET.

anacroisés ®

N° 537

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)



Horizontalement

1. AABEILNT (+2). – 2. BEIRTUZ (+2). – 3. AABEELRT. – 4. ACEEFILM. – 5. AHINORST. – 6. IMRTTUY. – 7. EERRSTU. – 8. EFINNORS (+2). – 9. ACINORR. – 10. AEEEGINS. – 11. EIOQRSTU. – 12. ADEILORT. – 13. EHITTU. – 14. DEEENRV (+1). – 15. AINOOSTT. – 16. AEIRSUZ. – 17. BEEERSST.

Verticalement

18. BEIMORTU (+1). – 19. ADEIRRS (+3). – 20. ADGINORU. – 21. ACEEILL. – 22. ELLOPRUU. 23. EEFILNR (+3). – 24. EEEINPTT. – 25. ACHNOST (+1). – 26. EINRRTUZ. – 27. ABEJORY. – 28. AEGINORS (+6). – 29. EIILRTU. – 30. EHINSTZ. – 31. CEEENQSU. – 32. EEGIMNOT. – 33. ADEEISST (+2). – 34. BEEMORRT.

SOLUTION DU N° 536

1. PARLOIR. – 2. INCENDIE. – 3. OUAILLES. – 4. NIGERIAN. – 5. IGNIFUGE. – 6. CANCRES (CANCERS). – 7. RECENSEE. – 8. MOYENNE. – 9. DOTERA (ERODAT, RADOTE). – 10. AUTUNITE, phosphate naturel). – 11. BELEMENT. – 12. ORPHIES. – 13. VIEILLOT. – 14. AILIERS (ALISIER, etc.). – 15. DEMENTES. – 16. EUNECTE, anaconda. – 17. STEAMERS (MASSETER, etc.). – 18. SUAMES (MASSUES, etc.). – 19. CONFIEE. – 20. VENIELS (NIVELES). – 21. EREINTEE. – 22. ASSENEE. – 23. PODIUMS. – 24. EVIDENCE. – 25. PUINES (PUNIES). – 26. NOYAUTE. – 27. LIMITEUR. – 28. OLIFANT. – 29. PLANTAIN (LAPINANT). – 30. NUBILITE. – 31. RENGRENE (ENGRENER). – 32. OLEACEE. – 33. ILOTISME. – 34. EMPARER. – 35. SUSSES. – 36. INSOMNIE. – 37. ACETATE. – 38. RELAIE. – 39. DENREES. – 40. SPECIMEN. – 41. ATTELE (LATTEE). – 42. ECOSSAS (COASSES). – 43. GALEASSE (ALESAGES, EGALASSE).

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

THÉATRE

« Par les villages », de Peter Handke à la Bastille

Le tremblement de la vérité

Par les villages *est un long et beau poème dramatique mis en scène par un familier de Peter Handke, Jean-Claude Fall, au plus près de la vérité d'une œuvre admirable.*

Il y a dans *Par les villages*, pièce écrite à la fin de 1980, par Peter Handke, un personnage féminin fabuleux, Nova, qui, telle la jeune étoile chère à l'astronome, apparaît brusquement et luit d'un feu intense. Au tout début de la pièce, elle ordonne au poète : *« Passe par les villages, je te suis. »* Puis, au bout du voyage, de la lente promenade dessinée par l'écrivain autrichien, elle réapparait pour une adresse longue et belle, irradiée de soleil, enflammée de courage, appel sublime à la résistance face à tous les dangers.

Nova est certainement le plus beau personnage écrit de longue date par un auteur dramatique. Un « rôle » vertigineux, exaltant et qui met en danger, à tous les instants, son interprète. Jean-Claude Fall, metteur en scène du spectacle créé il y a quelques jours à la Maison de la culture de La Rochelle et présenté à *partir de mardi prochain à Paris* dans le cadre du Festival d'automne, a senti l'importance de l'enjeu et pris tous les risques : il a confié ce rôle à une jeune femme, Dominique Frot, singulière autant pour son physique – elle est si petite, fluette, apparemment fragile – que pour sa voix, forte, incroyablement à l'aise dans le grave comme dans l'aigu, sinueuse donc. On peut la tenir aussi bien pour un « phénomène » bizarre, aux limites du supportable, que pour l'actrice la plus bouleversante qui soit, ou bien encore osciller, à l'intérieur d'un même spectacle, entre ces deux attitudes.

C'est le chemin qu'a dû faire, à La Rochelle, un public désorienté. Après que Dominique Frot eut dit la moitié des neuf pages du texte qui clôt *Par les villages*, quelques-uns des spectateurs puis une bonne partie de la salle ont voulu l'interrompre, la chasser, lassés par une diction si troublante. L'actrice s'est donc interrompue : *« Cessez de vous rongez pour savoir s'il y a Dieu ou non-Dieu,* disait-elle. *Ça ne vous plaît pas ? Vous voulez que j'arrête ? J'étais en train de vous parler de Dieu... »* Elle achevait un court, hallucinant dialogue avec ses partenaires, avec la salle, par ces mots : *« Je vais vous dire la fin à plat, elle est très jolie, d'accord ? »*, ce qu'elle fit et qui était vrai, réconciliant avec elle-même, avec la pièce, ce public qui avait failli.

On entendit alors les mots ultimes de Peter Handke comme peut-être personne ne les dira aussi bien. La comédienne avait enfin fait sienne l'attitude de Handke, telle que la rapportait au début des années 70 un critique new-yorkais qui venait d'assister à une lecture par Handke de l'un de ses textes : *« Quand il dit son texte devant un public, Handke fascine par sa voix non émotionnelle, monotone, figée... »* Dominique Frot fut fascinante. *Par les villages* aussi. Double promenade, à l'intérieur et au-delà des frontières du langage d'abord, aventure périlleuse et, comme le notait Nicole Casanova, *« c'est dans cet effort, dans cette tension que se trouve le lieu logique de l'œuvre de Handke, qui brûle de le déserter »* (1). A tous les instants, dans la bouche de chacun des protagonistes, un nouveau langage s'élabore, mêlant les faits, les expériences, les mots les plus simples, les plus significatifs mais assemblés, exprimés de telle manière que les voix semblent vouloir jeter un pont qui partirait du cœur pour atteindre le ciel, de l'intimité la plus secrète à l'universel partagé.

Promenade dans le temps et l'espace aussi, celle de Peter Handke, rejoignant comme son héros le village d'origine après bien des pérégrinations, des hésitations, retrouvant l'Europe centrale avec une lucidité incroyable et, en peu de mots, esquissant une morale politique. N'écrit-il pas, visionnaire, avant même que l'Autriche n'élise son président si controversé : *« Tu es dans le mauvais pays, mon cher. Tu es dans un pays aussi petit que méchant, plein de prisonniers qu'on oublie dans leurs cellules et plus plein encore de geôliers oublieux, plus solidement en poste après chaque méfait, avec des voix qui sonnent comme si on leur avait placé des hauts-parleurs de mort dans la gorge »*.

Dans ce village de montagne, où s'achève la construction d'un chantier, ici une carrière, lieu de l'exploitation la plus dure et aussi du courage le plus quotidien, Handke veut dessiner encore une morale sociale, exprimée ici par le chant, blues bouleversant de trois ouvriers que, seule, sauve la fraternité face au mépris des puissants.

ELISABETH CARECCHIO

Denise Bonal joue la vieille femme dans « Par les villages »

Ces constats seraient terribles, cyniques, si Peter Handke, se distinguant ainsi de Thomas Bernhard (à qui le Festival d'automne rend d'ailleurs hommage), ne trouvait en lui, et dans un environnement qui doit encore pouvoir s'épanouir, la force de continuer d'avancer et de croire, au risque de confrontations successives avec les autres, avec les siens – superbement mises en scène par Jean-Claude Fall à l'avant-scène, dans un couloir de lumière vive de Dominique Bruguière, – au risque des traumatismes les plus forts – comme cette adresse du frère à l'enfant, – au risque de moments noirissimes comme celui où la vieille femme dit, le souffle court : *« Je ne me plains pas, je porte plainte »*, comme d'autres portent le poids de la souffrance.

On a compris que Jean-Claude Fall et ses comédiens, souvent excellents dans le sillage de Grégor (Michiel Kraft) et de son frère Hans (Laurent Arnal), nous convient au rendez-vous du cœur, de l'intelligence, de la réflexion. Sans plus d'effets que le décor de Gérard Didier et les lumières de Dominique Bruguière, magnifiques. Le metteur en scène, familier de Peter Handke, s'est souvenu que l'auteur, dans son *Histoire de crayon*, esquissait une « dramaturgie naturelle » du poème dramatique où *« les personnages devraient pouvoir s'adresser l'un à l'autre comme jadis les héros s'adressaient aux Dieux »*. Ce spectacle-là prouve que, quelquefois, la voix du poète peut être entendue.

OLIVIER SCHMITT.

(1) *In Documents*, numéro 1, mars 1976.

★ Théâtre de la Bastille. Du mardi 29 novembre au samedi 31 décembre. A 21 heures du mardi au samedi. Matinée dimanche à 14 h 30. Tél. : 43-57-42-14, et Festival d'automne : 42-96-12-27. (Durée : trois heures.) Le texte de la pièce, traduit par Georges-Arthur Goldschmidt, est disponible dans la collection « le Manteau d'Arlequin », chez Gallimard.

« La Liberté ou la Mort », de Robert Hossein, et « Marie 89 », de Bernadette Rollin

Le Bicentenaire commence

Coup d'envoi sur les planches des célébrations du Bicentenaire. Au départ, Robert Hossein et son armée d'acteurs, et Bernadette Rollin, une danseuse et un percussionniste.

Le « théâtre du Bicentenaire » a pris le départ, avec deux œuvres : *la Liberté ou la Mort*, de Robert Hossein, et *Marie 89*, de Bernadette Rollin. Les comédiens arrivent en avance, si l'on fait partir les faits révolutionnaires de la réunion des Etats généraux le 4 mai 1789, mais non, l'Histoire a montré que, en province comme à Paris, la Révolution commença plus tôt. Dans notre domaine du théâtre, les deux pièces marquantes de la Révolution sont antérieures au 4 mai : bien sûr *le Mariage de Figaro*, créé le 27 avril 1784, puis *Charles IX ou l'Ecole des rois*, de Marie-Joseph Chénier, qui fut écrite en 1788.

Il y eut des dizaines de pièces révolutionnaires, à part ces deux-là. Aucune n'a survécu, mais les protagonistes de ces œuvres, leur classe sociale, leur ton, et aussi la liberté et l'élan des propos, annonçaient un théâtre neuf, celui de Hugo ou de l'Alexandre Dumas d'*Antony*.

Le spectacle de Robert Hossein commence par l'appel nominatif des députés qui, les 16 et 17 janvier 1793, votèrent la mort du roi. Hossein ne fait pas défiler les 721 votants, il n'en montre qu'une trentaine, parmi les plus connus, ce qui, d'emblée, donne une impression un peu inexacte des choses : il semble là qu'une forte majorité se soit prononcée pour la mort, tandis qu'après le contre-appel il y eut en réalité 361 députés qui votèrent la mort, et 360 qui ne la votèrent pas.

Nous voyons Fouché voter « la mort ! », d'une voix sourde, sans commentaire, et Hossein ne peut pas indiquer l'étonnement de la Convention à ce moment-là. La plaidoirie qui a été choisie par les auteurs du texte (Decaux, Soria, Lorenzi) est celle de de Sèze : le passage est dit avec une charge spirituelle forte et belle par Lucien Pascal.

Une idée active et sûre

C'est la voix de Hossein qui, dans les haut-parleurs, boucle le spectacle en prononçant le texte de la Déclaration des droits de l'homme : *« ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression »*, – ces quatre termes ont suscité, depuis deux siècles, d'infinies méditations ! Le 14 juillet 1989, la *Déclaration des droits* sera lue publiquement, dehors, « sur la grand-place », dans les préfectures et grandes villes de ce pays, par des comédiennes et comédiens : ce sera l'un des moment graves du théâtre du Bicentenaire.

Entre la mort du roi et les Droits de l'homme, Hossein reprend dans l'ensemble le schéma de son spectacle *Danton et Robespierre*, trêves et conflits des deux « grands », entre le retour de Danton de son repos à Arcis-sur-Aube, fin novembre 1793, jusqu'à l'arrestation de Robespierre le 9 thermidor.

L'idée de Robert Hossein a été de maîtriser le grand espace du Palais des congrès en établissant les acteurs, très nombreux, à même le public, confondus avec le public, dans les travées, un peu partout, de sorte que les bancs de notre auditoire deviennent tantôt ceux de la Convention, tantôt ceux du club des Jacobins ou du tribunal révolutionnaire. Idée simple, mais active et sûre.

Le texte est surtout un montage des interventions qui furent réellement faites dans toutes ces séances. Hossein a réservé beaucoup de place à Jacques Hébert, *le Père Duchesne*. Et, en contrepoint, il y a, devant les travées, des scènes prises chez Danton, chez Robespierre, et au Comité de salut public.

C'est la parole qui prend le dessus, étayée par de belles voix : Hugues Quester (Saint-Just), Daniel Mesguich (Desmoulins), Hossein (les Droits de l'homme), Bernard Fresson (Danton), Jean Negroni (Robespierre), Paul Le Person (Vadier), Jean-Pierre Bernard (Billaud-Varenne), Jean-Pierre Malo (Hébert)... Impossible de citer la valeureuse armée d'acteurs ici présents. De très beaux moments de mise en scène, fugitifs, sans insistance, par exemple, un effet d'« instantané » de Desmoulins, Danton, Delacroix et Phelippeaux, s'éloignent juste après leur condamnation.

Mais, dans l'ensemble, ici comme dans chaque grand spectacle de Robert Hossein, c'est la « retenue » qui frappe. Certes les acteurs sont nombreux, mais Hossein fait juste une mise en place, une mise en voix, sans décorations tape-à-l'œil, sans coups de théâtre. L'homme de théâtre le plus populaire, dont le nom déplace les publics sans que lui-même paraisse sur scène, est l'homme d'un théâtre simple.

Passons maintenant de cette salle géante et de ce « beau quartier » entre Etoile et Défense, à une salle petiote dans un quartier plus prolétaire. Le Théâtre du Bel-Air est installé rue Louis-Braille, pas loin de ce jardin de la rue de Picpus où, à partir du 13 juin 1794, furent creusées les fosses dans quoi étaient versés les corps des personnes décapitées place de la Nation (appelée alors Place du Trône renversé).

Des images et des sons

Dans le Théâtre du Bel-Air, Bernadette Rollin joue *Marie 89*, une chose on ne peut plus singulière et prenante. Nous voyons une femme, l'espace de trois années, de la prise de la Bastille aux massacres de Septembre, qui, peu à peu, au cours de treize journées, change de démarche, de voix, de regards, change de conscience, change d'être, au travers des événements.

Mais la pièce n'est pas un rappel seulement d'une Révolution d'autrefois, et l'intelligence de ce spectacle tient à ce que *Marie 89* est une Marie de 1989 aussi, et même d'abord. Un 1989 qui s'annonce sans histoire déterminante, sans grand destin politique.

Ces correspondances entre les consciences des deux femmes, celle du bond d'autrefois, celle du « vague » d'aujourd'hui, sont comme approchées, auscultées, par des gestes et des sons, très sensibles. Bernadette Rollin et une danseuse, Maroussia Vossen, se secourent ou se contrarient, on dirait qu'elles se fraient la route dans une brousse imaginaire, un taillis de difficultés, de projets, de chances à saisir. Cependant que le percussionniste Stéphane Gremaud interprète une musique écrite par lui, et c'est presque incroyable la richesse mélodique, la finesse acoustique, qu'atteint aujourd'hui la percussion, chez un musicien de la classe de Gremaud.

Marie 89, ce sont en somme des images et des sons qui vous arrivent comme les échos immédiats de choses que vous sentiriez, que vous songeriez, en évoquant, aujourd'hui, la Révolution française. C'est fascinant. Le moins bon de la pièce, c'est peut-être le texte lui-même, style Jacques Prévert à côté de ses pompes, mais le texte se fond dans l'ensemble.

MICHEL COURNOT.

★ *La Liberté ou la Mort*, au Palais des congrès. Tél. : 48-28-40-90. *Marie 89*, au Théâtre du Bel-Air. Tél. : 43-46-91-93.

Culture

JAZZ

Dave Valentin au New Morning

Les roseaux chantants

Trente-quatre ans, flûtiste, originaire du South Bronx, bercé par la collection de disques de carnaval de son père, Dave Valentin fait son entrée à Paris.

Jusqu'au mois de décembre dernier, Dave Valentin n'était qu'un flûtiste de plus, à la discographie abondante. Enregistrements nombreux, très mode, modernes, souvent aussi plats qu'un électro-encéphalogramme de moribond, aussi virtuoses que possible : toute la panoplie pour faire une carrière d'auteur au kilomètre (musiques d'autoroute, d'ambiance, de fond, de télé, etc.). Comme dit le pianiste de *Mari-Barbola*, le roman de Pierre Veilletet (Éditions Arléa), toutes les musiques sans exception, Mozart comme Coltrane, finissent en musique de magasin : il n'empêche, l'important est tout de même de ne pas commencer par là.

En décembre dernier, Dave Valentin déboule au Festival de Fort-de-France. Une prestation éblouissante. Valeurs et impressions chavirées. Public renversé (mais public rythmicien, public musicien) et concert tout spécial de grenouilles, d'insectes étranges, d'oiseaux de l'ombre, toute la splendeur de la « nuit tropicale » déclenchée par sa fouge.

Dave Valentin est né dans le Bronx. D'Amérique du Sud, son père ne rapportait que des disques de carnaval. Bongos, congas et maracas, Dave Valentin joue dès onze ans dans les clubs latinos du Bronx. Plus tard, il se met à la flûte dans de vrais collèges artistiques. Il acquiert technique et savoir. Mais c'est en scène qu'il explose. Avec l'énergie d'un soleil écrasé par les nuits du Bronx, le physique d'un chanteur de charme (la moustache) égaré dans une salle de boxe, et le talent d'un instrumentiste que rien ne retiendrait.

Il joue des flûtes, de la traversière en argent, bien sûr, mais aussi de tous les tuyaux avec trous ou sans dont on peut tirer un son, flûtes de Pan, sifflets, roseaux, bambous, porcelaines, flûte roumaine, trucs sans nom, flûte basse du Pérou, bricolages pittoresques... Il en joue avec l'aisance d'un type qui aurait été flûtiste dans une autre vie. Et avec ce sens des percussions, son premier emploi, qu'il n'oubliera jamais plus.

En technique pure, il pourrait se contenter de l'exploit. De la démonstration à couper le souffle des autres. Mais Dave Valentin ne s'emploie, sur n'importe quel instrument, du plus frustre au plus complexe, qu'à la musique et à la danse. Avec un sens de la communication et de la transmission qui est immédiat en scène, évident comme un sifflet, pour peu que le public s'y prête, et qui se perd dans les sillons de l'enregistrement ou, allez savoir, dans l'atmosphère glacée des studios.

Son dernier disque enregistré au Blue Note de New-York (1 CD GRP) donne une idée à peu près exacte de ce dont il est capable. Mais pour lui, comme pour bon nombre de musiciens d'expression populaire – ni à proprement parler jazzmen, ni simplement salseros, – rien ne vaut l'épreuve du concert, sa sueur, son caprice et la force qu'elle donne. Là, il peut improviser comme Jeremy Steig, mélanger comme Roland Kirk, innover comme tous les inventeurs. Avec la truculence d'un enfant du Bronx.

FRANCIS MARMANDE.

★ New Morning, le 26, 22 heures. Tél. : 42-46-30-70.

ROCK

Huey Lewis à Bercy

Humour et soleil californien

Huey Lewis s'échappe du rhythm and blues classique et s'embarque dans des zones plus mouvantes.

L'air d'un bon garçon sans histoire qui a sans doute traîné ses guêtres un peu partout avant de décrocher la timbale, mais qui, la quarantaine venue, aime le baseball, les virées avec les copains et les jeans repassés, Huey Lewis fait un peu songer à Eddy Mitchell, dont il a la dégaine bonhomme et nonchalante. Originaire de San-Francisco, Huey Lewis est le nouvel homme tranquille du rock.

Sans sacrifier aux sons à la mode, en toute bonne foi et simplicité, le cœur au ventre, il propose avec un étonnant succès depuis cinq ans – les chansons de chacun de ses albums deviennent systématiquement des tubes – un bon rock carré, trapu et familier qui se jouait autrefois dans les années 60 et qui était fabriqué dans les studios Stax de Memphis mais que Lewis modernise à sa manière : tous cuivres dehors, batteries accentuées, claviers gonflés, humour et soleil californien.

Cette formule magique pour Américain moyen, Huey Lewis ne l'a pas évidemment trouvée tout de suite. Lewis a appris l'harmonica sur le bord des routes avant de devenir le chanteur d'un groupe san-franciscain à la fin des années 60 : Clover. La fusion de Clover avec une autre formation de la cité californienne, Sound Hole, a abouti à la constitution de News, l'équipe de musiciens qui entoure à présent Lewis.

Justement, à la veille du dixième anniversaire de la création de l'orchestre, Huey Lewis et les News ont produit un album qui, pour la première fois, s'éloigne du rhythm and blues, c'est-à-dire du schéma qui a fait leur succès. Certes, quelques mélodies *(Walking with the Kinds)* restent dans la ligne des grands classiques du groupe, mais Huey Lewis et ses complices s'efforcent d'intégrer à leurs sons habituels des touches de jazz *(Small World*, où, dans le disque, Stan Getz joue le solo de saxophone), de reggae *(Bobo Tempo)* et de zydeco *(San Antone's)*. C'est dans cet esprit d'innovation prudente d'un groupe arrivé à maturité que Huey Lewis et les News entreprennent aujourd'hui leur nouvelle tournée.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Le vendredi 25 novembre, 20 heures, au Palais omnisports de Paris-Bercy.

VENTES

Chers masques

La vente des objets d'art primitif de la collection Tristan Tzara qui a eu lieu à Drouot jeudi 24 novembre a été dominée par quatre visages, ceux de quatre masques africains exceptionnels. Le plus célèbre, un Kwele, a atteint l'enchère de 2 millions de francs. Un Bangwa a été payé 1 350 000 F et deux masques Guro-Bete 1 200 000 F et 1 900 000 F, le dernier cité faisant l'objet d'une préemption à l'issue de la vente.

La provenance des œuvres a largement contribué à l'augmentation de la cote des pièces tant océaniennes qu'africaines. Un reliquaire Fang a été poussé jusqu'à 1 200 000 F, un « kota » du Gabon jusqu'à 720 000 F. Enfin, un rarissime tambour du détroit de Torres, lui aussi propriété du poète dadaïste, a atteint 520 000 F, triplant de la sorte l'estimation initiale.

Ph. D.

Communication

La création d'une nouvelle imprimerie par l'IPSN et le Livre CGT

Le choc de la réalité

Le compte à rebours est engagé pour l'imprimerie de la presse société nouvelle (IPSN). Cette entreprise, dont le capital est détenu majoritairement par ses deux cent dix salariés, grâce à son statut de société anonyme à participation ouvrière, projette de réaliser un nouveau site d'imprimerie. MM. Frédéric Marchand, PDG de l'IPSN, et Roger Lancry, secrétaire du Livre CGT qui soutient activement l'initiative *« afin de garantir le pluralisme et défendre l'emploi »* ont annoncé jeudi 24 novembre, que l'entreprise avait commandé deux rotatives Koenig et Bauer d'une capacité d'impression de soixante-dix mille exemplaires l'heure et s'était portée candidate à l'acquisition du site de l'imprimerie de la Plaine-Saint-Denis *(le Monde* du 24 novembre). Ce site sera abandonné par *le Monde* en avril 1989, lors de la mise en marche de son imprimerie d'Ivry, réalisée avec le concours des groupes Hachette et Amaury.

Le 15 décembre, un premier acompte financier doit être versé par l'IPSN sur l'achat de ses futures rotatives qui représentent un investissement de 300 millions de francs. L'IPSN espère réunir, d'ici là, 70 millions de francs permettant d'obtenir un crédit équivalent. Un groupement d'intérêt économique (GIE) rassemblant l'imprimerie (qui détenait 33 % du capital) et les quotidiens intéressés, avec la garantie des pouvoirs publics (ministères de l'industrie et de la communication) devrait être créé dans ce but. Mais les journaux avec lequel l'IPSN et le Livre CGT ont pris contact *(Libération, la Tribune de l'Expansion, la Croix, le Quotidien de Paris*, etc.) sont prudents.

D'autres imprimeries *(le Monde*-Hachette, Hersant) ou les projets en cours (Maxwell, Riccobono) peuvent toujours les intéresser. Et les pouvoirs publics gardent pour l'instant une certaine réserve vis-à-vis du projet de l'IPSN. Qualifié de *« projet indépendant d'imprimerie »* par le Livre CGT vis-à-vis de celui des grands groupes, le projet de l'IPSN est plus que jamais confronté à la réalité et à l'urgence.

Y.-M. L.

Le projet de convention sur la télévision transfrontière

Les avancées de Stockholm

STOCKHOLM
de notre envoyé spécial

« Nous touchons au but », se félicitait le ministre suédois de la culture, M. Bengt Göransson, à l'issue de la deuxième conférence ministérielle européenne consacrée à la *« politique de communication de masse »*. Deux jours de négociations intenses et un ultime aparté entre les chefs de délégation des grands pays (République fédérale d'Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni) au grand dam du Luxembourg ont, en effet, permis de rapprocher sensiblement les points de vue. Deux ans après sa mise en chantier à Vienne, le projet de « Convention européenne sur la télévision transfrontière » devrait être transmis en décembre au comité des ministres du Conseil de l'Europe pour sa mise au point définitive. « L'ouverture à signature » au printemps 1989 ne paraît donc plus un objectif hors de portée.

L'optimisme officiel – largement commandé par la rivalité opposant le Conseil de l'Europe à la Communauté européenne – doit toutefois être nuancé. Si certaines divergences se sont estompées, les points les plus litigieux sont encore loin d'être aplanis. Au cœur des difficultés : la défense de l'*« identité culturelle européenne »* ardemment défendue par la France et, bien sûr, tous les problèmes liés à la publicité.

Sur le premier point, Paris, assez isolé, avait choisi de frapper un grand coup en assouplissant d'emblée sa position *(le Monde* du 25 novembre). Psychologiquement, la tactique a porté et évité à la délégation française de jouer les boucs émissaires. Mais sur le fond, les thèses défendues par Mme Catherine Tasca n'ont été acceptées qu'avec de fortes réserves. L'obligation pour les télévisions transfrontières de diffuser une *« part majoritaire d'œuvres européennes »* ne devrait s'appliquer que *« progressivement et sur la base de coritères appropriés »* si l'amendement « de consensus » est adopté en l'état. De même, la choronologie des médias se verrait réduite à sa plus simple expression : le délai entre la sortie d'un film en salle en Europe et sa diffusion sur une chaîne serait de deux ans (un an pour les coproductions réalisées avec des télévisions). De nouvelles concessions que la France ne souhaite pas accepter sans contrepartie. En marchandant âprement son accord sur les propositions britanniques en matière publicitaire notamment.

Le nouvelles tractations qui s'annoncent, seront pourtant difficiles. En amenant la République fédérale d'Allemagne sur ses positions, la Grande-Bretagne a joué habilement et se trouve aujourd'hui bien placée pour faire avaliser la multiplication des coupures publicitaires dans les films et téléfilms (une coupure toutes les quarante-cinq minutes, trois pour les longs métrages de cent dix minutes). Quant au Luxembourg, souvent isolé, il a jusqu'ici sauvé l'essentiel, en obtenant la réécriture complète de l'article 16 du projet de Convention. Cette nouvelle monture autorise désormais la publicité spécifiquement adressée à un pays voisin de l'État émetteur, à condition toutefois de se conformer aux dispositions légales du pays récepteur. Le Grand-Duché a, de même, atteint un autre de ses objectifs : un pays ne pourra plus suspendre la réception d'une chaîne pour la seule violation de ses règles publicitaires.

Les avancées de Stockolm relancent en tout cas, les supputations sur l'avenir de la directive « Télévision sans frontières » que la Communauté européenne promeut de son côté. Paris en souhaite toujours l'adoption, espérant qu'elle sera plus contraignante que la Convention du Conseil de l'Europe. Mais Allemands et Britanniques qui regardent cette initiative de Bruxelles avec suspicion, ne s'appuieront-ils pas sur les travaux du Conseil de l'Europe pour la remettre en cause ?

PIERRE-ANGEL GAY.

« Le Point » et « l'Express » bataillent en Belgique

L'un des deux hebdomadaires d'informations francophones en Belgique, *Pourquoi pas ?*, est actuellement l'objet de la convoitise de deux grands hebdomadaires français, *le Point* et *l'Express*, respectivement alliés aux groupes Ringier et Roularta.

Pourquoi pas? est une véritable institution à Bruxelles et en Wallonie. Fondé en 1910 pour l'Exposition universelle de Bruxelles, cet hebdomadaire volontiers satirique avait alors choisi une orientation à la fois radicale et libérale, largement inspirée par la doctrine laïque du petit père Combes. Réputé avant guerre pour les caricatures signées Ochs apparaissant à sa « une », le journal dont la politique s'infléchit au fil du temps davantage à droite tombe, en 1968, dans l'escarcelle de l'assureur Jean-Pierre Laurent-Josi.

Le journal garde sa bonne santé et son monopole en Belgique francophone, jusqu'en 1985. Il y a trois ans, l'imprimeur flamand Roularta, qui publie déjà des journaux comme *Knack, Trends, Tendances* et plusieurs « toutes boîtes » (journaux gratuits) lance un hebdomadaire concurrent, *le Vif*.

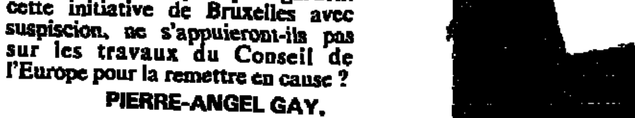
Un accord de partenariat entre Roularta et le groupe français Express est conclu en 1986. *L'Express* supprime son édition internationale en Belgique et la remplace par sa formule *le Vif-l'Express*. Les ventes de *Pourquoi Pas ?* encaissent le choc : de 80 000 exemplaires vendus au début des années 1980, sa diffusion passe à 53 000 actuellement alors que *le Vif-l'Express* se stabilise autour de 60 000 exemplaires. Mais le danger vient surtout du côté des recettes publicitaires. *Pourquoi Pas ?* est traditionnellement une « vache à lait » en la matière. Ses recettes venant de la publicité représentent 80 % de son chiffre d'affaires (360 millions de francs belges soit 60 millions de francs). La concurrence du *Vif-l'Express* mais aussi de la télévision (RTL-TV et RTBF) le menacent.

Au printemps dernier, des discussions sont entamées avec le groupe suisse Ringier. Mais cet imprimeur-éditeur *(l'Hebdo, Emois*, etc.) s'allie à l'automne avec *le Point* dont il prend 20 %. De son côté, *L'Express* et son partenaire Roularta envisagent de racheter *Pourquoi pas ?* pour une somme d'environ 50 millions de francs et de faire fusionner le journal avec *le Vif-l'Express* afin de retrouver une situation de monopole. Un couplage mal accepté au sein de la rédaction du *Vif*, plus versée à gauche que celle de *Pourquoi pas ?* Une société des rédacteurs y est créée.

Ringier et son allié *le Point* envisagent de prendre 51 % du capital du journal belge. L'alliance entre les trois titres francophones – *le Point, l'Hebdo, Pourquoi pas ?* – permettrait une synergie à la fois rédactionnelle et publicitaire. D'autant que d'autres partenaires comme le groupe Marie-Claire et Information et publicité-Belgique, la régie filiale d'Havas, sont prêts à tenter l'aventure.

Contraint de trouver un allié, *Pourquoi pas ?* n'a pas tranché. Le titre, en tout cas, intéresse bien au-delà de la Belgique : l'hebdomadaire *Stern* (Gruner und Jahr) a aussi fait acte de candidature.

YVES-MARIE LABÉ.





Culture

Double élection à l'Académie française

L'helléniste Jacqueline de Romilly sera la deuxième femme membre de l'Académie française, après Marguerite Yourcenar. Elle a été élue au premier tour, le jeudi 24 novembre, par 18 voix sur 31 (il y avait 13 bulletins blancs, parmi lesquels douze marqués d'une croix, ce qui revient à un vote d'opposition). Jacqueline de Romilly succède à André Roussin.

Deux candidats prétendaient au fauteuil du professeur Jean Delay. C'est le commandant Jacques-Yves Cousteau qui a été élu au premier tour, par 19 voix contre 5 au peintre Michel Ciry et 7 bulletins blancs marqués d'une croix.

Jacques-Yves Cousteau : les éblouissements de l'océan

Toute la vie de Jacques-Yves Cousteau est fondée sur la mer. Certes, il est né le 11 juin 1910 à Saint-André-de-Cubzac (Gironde) qui n'est « que » sur la Dordogne, mais il a été élève à l'Ecole navale et a appartenu à la marine nationale (jusqu'en 1956), avant de se consacrer à populariser l'océan.

J.-Y. Cousteau a commencé par permettre à l'homme d'évoluer dans la mer. En 1943, avec Gagnan, il a doté le scaphandre autonome d'Y. Le Prieur du détendeur qui rend possible au plongeur de respirer l'air comprimé emporté sous l'eau dans des bouteilles. Plus de scaphandre lourd, plus de tuyau encombrant. Désormais le nageur est agile et indépendant. Il peut – dans les limites imposées par sa physiologie de mammifère et par la technique – évoluer, se promener, chasser et travailler sous l'eau.

J.-Y. Cousteau a eu ensuite l'idée de repousser ces limites physiologiques. Le temps « perdu » pendant la remontée du plongeur par l'obligatoire décompression s'allonge en fonction de la profondeur atteinte et du temps passé à cette profondeur. Mais au-delà d'un temps donné pour une profondeur donnée, le plongeur est « saturé » et le temps de sa décompression ne s'allonge plus. D'où l'idée de faire vivre le plongeur dans des caissons où règne une pression équivalente à celle de la profondeur de travail. Que ces caissons soient posés sur le fond de la mer ou sur le pont d'un bateau de surface, il n'y aura qu'une décompression finale. L'idée fut réalisée en 1962 devant Toulon, mais J.-Y. Cousteau eut la grande déception de se faire devancer de huit jours, aussi devant Toulon, par l'Américain Edwin Link. Il n'empêche que sans cette idée de caissons, la plongée industrielle ne serait pas possible, et que l'exploitation du pétrole *offshore* n'aurait pu progresser à pas de géants comme elle l'a fait depuis vingt-cinq ans.

Avant même la réalisation de cette idée, J.-Y. Cousteau avait révélé au grand public les splendeurs du monde sous-marin. En 1956, le film *le Monde du silence*, tournée avec Louis Malle, reçut la palme d'or au Festival de Cannes. En 1962, c'est *le Monde sans soleil*. L'un et l'autres longs métrages comme ensuite les dix-huit moyens métrages réalisés pour des télévisions américaines sont l'illustration parfaite de la déclaration que nous a faite J.-Y. Cousteau en 1966 : « *Je veux éblouir. Je ne veux pas instruire.* » Il a effectivement ébloui le monde entier, suscitant des vocations d'océanographes et attirant l'attention des responsables de nombreux pays sur la nécessité de développer les recherches océanographiques.

La « Calypso »

Son bateau, *la Calypso*, a été utilisé, pendant un temps, par les chercheurs de divers laboratoires français. Une de ses sociétés (régie par la loi de 1901) a fait, sous la direction du professeur Jacques Choutean, des recherches sur la physiologie de la plongée et a mis au point des engins sous-marins – très photogéniques pour la plupart. Depuis 1957 J.-Y. Cousteau est encore, jusqu'à la fin de cette année, directeur du Musée océanographique de Monaco. Il a aussi fait un bout de chemin avec les écologistes, soutenant les « Verts » aux élections *législatives de 1978 et de 1981, et* aux élections européennes de 1984, poussant à la navigation où l'énergie est fournie par le vent.

L'essentiel de l'action de J-Y. Cousteau a été – selon son expression – de promouvoir la mer par l'éblouissement. Par les films, avons-nous déjà dit, par ses livres qui sont d'abord de superbes albums d'images. Ce qui explique le succès prodigieux, surtout aux Etats-Unis, de la Fondation Cousteau.

YVONNE REBEYROL.

Parmi les ouvrages de Jacques-Yves Cousteau, signalons *A la recherche de l'Atlantide, Compagnons de plongée, les Dauphins de la liberté, Du grand large aux grands lacs, Fortunes de mer, la Mer blessée : la Méditerranée, Nos amies les baleines, les Requins, Trésors engloutis, Trois aventures de « la Calypso », Vie et mort des coraux* (Flammarion), *le Monde des océans* (Laffont), *Français, on a volé ta mer* (Laffont).

[Né à Saint-André-de-Cubzac (Gironde) le 11 juin 1910, Jacques-Yves Cousteau, ingénieur de l'Ecole navale, a été officier de marine de 1930 à 1956. Avant même de donner sa démission de la marine nationale, il a fondé plusieurs sociétés, régies pour la plupart par la loi de 1901, et a réalisé *le Monde du silence* (1952). Depuis ce premier film, il a tourné un peu partout dans le monde de nombreux films, surtout pour la télévision, et a publié des albums très illustrés par les photos prises au cours de ces expéditions. Depuis 1957 et jusqu'à la fin de 1988, il est directeur du Musée océanographique de Monaco. Titulaire de nombreux prix et distinctions français et étrangers, J.-Y. Cousteau est commandeur de la Légion d'honneur et grand-croix de l'Ordre national du mérite.]

Mme Jacqueline de Romilly : l'ordre de la passion

Les portes des clubs masculins les plus fermés s'entrebâillent en faveur de l'autre sexe. L'helléniste Jacqueline de Romilly, fut en 1973, la première dame à professer au Collège de France, depuis quatre cent quarante ans qu'il existait et que le grec y était enseigné, et, en 1975, la première à être élue à l'Académie des inscriptions et belles lettres. Après Marguerite Yourcenar en 1980, elle est aujourd'hui la deuxième à mettre au féminin le titre d'académicien. De la Sorbonne au Collège et à l'Institut, puis à l'Académie : c'est aussi l'Université traditionnelle, dans ce qu'elle a de plus prestigieux, qui est honorée. Le sanctuaire de la langue française accueille aujourd'hui un savant épris de « beaux mots » parlant à la fois à la sensibilité et à l'intelligence.

Avec finesse et précision, Jacqueline de Romilly a décrit dans son œuvre les idées et les passions des Grecs, plus exactement des Grecs *d'Athènes, en ce cinquième siècle* avant Jésus-Christ inauguré par Eschyle et les victoires sur les Perses, clos par Thucydide et l'effondrement de la grande cité. C'est là son domaine de prédilection, où elle recherche le stimulant offert par le « *texte nu* », devant lequel « *nous ne pouvons que lire* ».

Lire et faire lire : Jacqueline de Romilly s'y est appliquée d'abord à propos de l'historien Thucydide, objet de sa thèse, achevée en 1941. « *Toute ma vie, j'ai traduit, étudié, commenté Thucydide* », dira-t-elle. De fait, c'est trente ans plus tard, en 1972, que paraît le dernier tome de l'édition – traduction, aussi sûre qu'élégante, qu'elle en a donnée avec Raymond Weil, – une entreprise, à elle seule, monumentale.

Et pourtant, elle n'est pas devenue historienne. « *Je ne veux l'événement que sous la forme qu'il a prise à travers le prisme de la conscience grecque. C'est ce prisme qui m'émerveille.* » Cette déclaration de 1973, on aurait pu la pressentir dans le sous-titre de son livre de 1941 : *la Pensée de l'historien et la genèse de l'œuvre*. Derrière les mots de Thucydide, c'était l'unité organique d'un être vivant qu'elle recherchait – cette unité que possède à un très haut degré la réflexion de la nouvelle académicienne, depuis la conclusion de son premier travail, *De la politique à la morale*, jusqu'à l'intitulé de ses derniers cours, « La Grèce et la formation des idées morales et politiques ».

C'est également à propos de Thucydide, dans *Histoire et Raison* (1956), que Jacqueline de Romilly a défini une méthode d'explication des textes grecs, attentive aux répétitions de mots, aux parallélismes des expressions, aux convergences de descriptions ou d'analyses qui permettent aux auteurs de suggérer sans dire explicitement, faisant appel à la subtilité de leur lecteur-interprète. Méthode nécessaire – nous avons assez de témoignages pour savoir que c'est ainsi que les Anciens lisaient – et délicate.

Jacqueline de Romilly l'a appliquée avec éclat à la tragédie, les études s'enchaînant les unes aux autres : *la Crainte et l'angoisse dans le théâtre d'Eschyle* (1958), *l'évolution du pathétique d'Eschyle à Euripide* (1961), où l'analyse des lentes préparations eschyléennes, distillant l'angoisse, opposées aux courtes crises et aux coups de théâtre euripidéens, semble annoncer *le Temps dans la tragédie grecque* (1967-1971). Et toujours, le savant veillait à mettre des textes à la disposition du public.

La joie d'enseigner

Puis est venue la gerbe des quinze dernières années, associant l'étude individuelle des idées morales et politiques (*la Loi, la Douceur*) et le tableau des lames de fond de la société athénienne des cinquième et sixième siècles (*Problèmes de la démocratie, l'Essor de la psychologie* et, tout dernièrement, *les Grandes Sophistes dans l'Athènes de Périclès*), avec le souci d'imposer à l'attention « *les parentés entre ce lointain passé et les temps modernes* ». A côté de ce courant d'une constance et d'une force remarquables depuis ses débuts, Jacqueline de Romilly a donné des synthèses d'histoire littéraire, dont un récent *Homère* (1985).

C'est ici le professeur ou l'ancien professeur qui parle, et plus encore dans ses écrits pour la défense des études classiques et d'une certaine conception de l'enseignement, *Nous autres professeurs* (1969), *l'Enseignement en détresse* (1984). Polémiste, elle pourfend les pédants de collège, qui jargonnent aujourd'hui dans les grammaires de nos enfants, et prône l'émulation entre les élèves et la sélection, moyens efficaces de promotion sociale et de brassage.

Après tant de luttes et, parfois, de déceptions, après avoir fait l'expérience d'un monde où, comme chez Euripide, règne trop souvent une « *duperie sans espoir* », elle n'a pas oublié la joie. « *Les œuvres littéraires font le bonheur de ma vie. Les expliquer m'enchante.* » Et cette joie n'est pas seulement diversion. Lutteur debout comme les héros d'Eschyle, soucieuse comme eux de transformer l'angoisse sourde en « *bonne crainte* » de la Loi, elle n'est pas moins heureuse de se battre pour ces langues dites classiques, où se sont formées les notions fondamentales de notre civilisation, ces notions qui partiront à la dérive si on achève de les arracher à leur sol natal.

Assurément, tant que nos cénacles intellectuels résonneront de « débats », qu'on y prisera les « enjeux » et qu'on y célébrera la « mémoire », tout hellénisme n'aura pas disparu de ce pays. Mais Jacqueline de Romilly demande plus : une fidélité consciente, lucide et fervente à une « *tradition de la liberté* » inculquée par l'éducation. En appelant en son sein ce professeur de grec, il est sûr que l'Académie a fait un beau geste de défense de la langue française.

PIERRE CHUVIN.

[Née le 26 mars 1913 à Chartres, Jacqueline de Romilly fut la première jeune fille reçue à l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm, en 1933, et la première candidate féminine reçue à l'agrégation des lettres, en 1936. Elle fut, avant la guerre, professeur aux lycées de Bordeaux, de Tournon, de Montpellier, puis, après la Libération, à celui de Versailles, avant d'être nommée maître de conférences, puis professeur à la faculté des lettres de Lille, à l'Ecole normale supérieure (1953-1960) et à la Sorbonne (1957-1973). En 1973, elle est élue professeur au Collège de France, titulaire de la chaire « La Grèce et la formation de la pensée morale et politique ». Elle prend sa retraite en 1984. Elle reçoit cette année-là un grand prix de l'Académie française pour l'ensemble de son œuvre. Candidate à l'Académie en 1986, elle avait obtenu treize voix contre seize à Jacques Laurent, élu au fauteuil de Fernand Braudel.]

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA RIVE D'EN FACE. Théâtre Essaïon de Paris (42-78-46-42), 21 h.

LE TOUR DU MONDE EN QUATRE-VINGTS JOURS. Théâtre Déjazet TLP (42-74-20-50), 20 h 30.

CLAUDEL INSOLITE. Théâtre Renaud-Barrault (42-56-60-70), 18 h 30.

DEMAIN, J'ARRÊTE. Théâtre de Tourtour (48-87-82-48), 22 h.

MOI, CAGLIOSTRO, ANTICHRIST ET MESSIE. UN COLLIER POUR UNE RÉVOLUTION. Théâtre de la Plaine (40-43-01-82), 20 h 30.

D'ARTAGNAN. Théâtre national de Chaillot (47-27-81-15). Grand Théâtre, 20 h 30 ; 15 h (25).

LE JOURNAL D'UN FOU. Théâtre de la Main-d'Or (48-05-67-89). Salle II, 18 h 30 (25).

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Wonderful Casting : 20 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Avanti : 20 h 30.

ARCANE (43-38-19-70). Baudelaire : 20 h 30.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Djebels : 20 h 30.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). ◊ Ariane ou l'Age d'or : 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24). Baby Boom : 21 h.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Le Drame de la vie : 19 h.

BERRY (43-57-51-55). La maison accepte l'échec : 20 h 30.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50). Le roi se meurt : 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Une absence : 20 h 30.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). Théodore : 20 h 30.

CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Les Brûlants : 20 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). ◊ L'Augmentation : 20 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle II. Le Bal de N'Dinga : 20 h 30.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Ah ! Ca rira, ça rira, ça rira !... : 21 h.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). L'Orage : 20 h 45.

CIRQUE D'HIVER (48-78-75-00). Astérix : 20 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grand Théâtre. Passion Marionnettes géantes : 20 h 30. La Galerie. La Seconde Surprise de l'amour : 20 h 30. La Resserre. Henry Brûlard : ma vie : 20 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 21 h.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Une femme sans histoire : 21 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h.

DÉJAZET-T.L.P. (42-74-20-50). Le Tour du monde en quatre vingts jours : 20 h 30.

DEUX ANES (46-06-10-26). Le Coût du père François : 21 h.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Le Gardien : 20 h 30.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

EGLISE POLONAISE (R.-V- sur place). ◊ Le Miracle de Théophile : 20 h 45.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Le Prince travesti : 20 h 30.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Les Anciennes Odeurs : 19 h. La Rive d'en face : 21 h. Salle II. Paroles d'or : 18 h 30. L'Annonce de Matthiah : 21 h.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (43-27-22-09). ◊ Bonjour Monsieur Gould : 20 h 30.

FONTAINE (48-74-74-40). Quelle Famille !... : 21 h.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nocturnes : 20 h 45.

GALERIE 55-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). Signal Man's Apprentice (les Aiguilleurs) : 20 h 30.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). ◊ Eux seuls le savent : 18 h 45. ◊ Le Festival de Cuculson : 20 h 30. Etreintes : 22 h 15.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). L'Ange gardien : 20 h 30.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

L'ESPACE EUROPÉEN (42-93-69-68). La Face cachée d'Orion : 20 h 30.

LA BASTILLE (43-57-42-14). Petite salle. Rencontres avec Bram van Velde Festival d'automne à Paris 1988 : 19 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Les Armoires : 21 h.

LE BOURVIL (43-73-47-84). Le Grand Ecart : 20 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). ◊ Valardy : 20 h 15.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). ◊ Et si on faisait le noir juste une minute ? : 21 h.

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Le commissaire est bon enfant, l'Epreuve : 21 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Mort à crédit : 21 h 30. Théâtre rouge. ◊ Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. ◊ Pour un oui, pour un non : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). ◊ Les Sept Miracles de Jésus : 18 h. La Foire d'empoigne : 21 h.

MARAIS (42-78-03-53). ◊ Une vie bouleversée : 18 h 30. Le Grand Invité : 20 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). Le Monte-Plats : 18 h 30. La Ténèbre : 20 h 30. Tonton Arthur : 22 h.

MARIGNY (42-56-04-41). Lecocq fait l'œuf à Marigny : 21 h.

MATHURINS (42-65-90-00). La Femme à contre-jour : 21 h.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Le Minotaure : 19 h.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 21 h 15.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 20 h 45.

MOGADOR (48-78-75-00). Le Récit de la servante Zerline Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). La Vraie Vie : 21 h.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Voyage au bout de la nuit : 20 h. Paroles : 21 h 15.

MUSÉE DE CIRE (HISTORIAL DE MONTMARTRE) (46-06-78-92). ◊ Après-midi au Chat noir : 16 h, 14 h 30 et 17 h 30.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Prince de Hombourg : 20 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 20 h 30.

ODÉON (43-25-70-32). ◊ Retours : 20 h 30.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). Les Mots amoureux : 18 h.

ŒUVRE (48-74-42-52). Je ne suis pas Rappaport : 20 h 45.

PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Kilowatt : 20 h 15. Les Vamps : 21 h 30.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (46-07-49-93). L'éléphant est tombé : 21 h.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Et le spectacle continue ! Raymond Devos : 20 h 30.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Premières Fiançailles de Franz K. : 21 h.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Le plus heureux des trois : 21 h.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). Ténor : 20 h 30.

POTINIÈRE (42-61-44-16). La Frousse : 20 h 45.

RANELAGH (42-88-64-44). ◊ L'Etrange Mister Knight : 21 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). A ta santé, Dorothée : 20 h 45.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). K. von G., d'après Aucun lieu, nulle part : 20 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). ◊ Bohémien à la fois : 18 h 30.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). L'Ex-Femme de ma vie : 20 h 30.

STUDIO DES ARTS-HÉBERTOT (42-27-40-27). Marie, un matin : 19 h.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). ◊ Albertine en cinq temps : 20 h 30.

TAC STUDIO (43-73-74-47). Le Bonnet du fou : 21 h.

THÉATRE 13 (45-88-16-30). Jock : 20 h 30.

THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Le Camp : 20 h 45.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Gérard Sety : 20 h 30. Brassens, Brel : 22 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). ◊ Fanny : 20 h 30. Salle II. ◊ Le Journal d'un fou : 18 h 30. ◊ L'Ecume des jours : 20 h 30.

THÉATRE DE LA PLAINE (40-43-01-82). Moi, Cagliostro, antichrist et messie un collier pour une révolution : 20 h 30.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Le Faiseur de théâtre Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30.

THÉATRE DU BEL AIR (43-46-91-93). Marie 89 : 20 h 30.

THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Le Procès Louis XVI : 20 h 30.

Vendredi 25 novembre

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Tu m'aimes combien ? : 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Théâtre. ◊ D'Artagnan : 20 h 30. Théâtre Gémier. *Le Funambule* : 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Petite salle. ◊ Une visite inopportune : 21 h.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Retour au désert Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30. M.I.T... Claudel insolite : 18 h 30. Petite salle. ◊ Lettres d'une religieuse portugaise : 20 h 30.

TINTAMARRE (48-87-33-82). Barthélémy : 19 h. Hélas, tant mieux ! : 20 h 15. Les majorettes se cachent pour mourir : 21 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). Armistice au pont de Grenelle : 19 h. Ged Marlon : 20 h 30. Demain, j'arrête ! : 22 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Rififoin dans les labours : 21 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Présidente : 20 h 30.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

Festival Musimage 88 : carte blanche à Henri Colpi : Hallelujah (1929), de King Vidor, 16 h ; Découverte et Sauvegarde du cinéma britannique : Tempête dans une tasse de thé (1937, v.o.), de Victor Saville et Ian Dalrymple, 19 h ; Hommage à Rainer Werner Fassbinder : Rio das Mortes (1970, v.o. trad. simultanée sous réserve), de Rainer Werner Fassbinder, 21 h.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-37-29)

Le Cinéma géorgien : la Petite Ville d'Anara (1976, v.o. s.t.f.), d'Irakli Kvirikadze, 14 h 30 ; la Fosse (1979, v.o. s.t.f.), de Gueno Tchiradze, Hors du chemin (1931, v.o. version russe - traduc. simultanée), de Mikhail Tchiaoureli, 17 h 30 ; le Repentir (1984, v.o. s.t.f.), de Tenguiz Abouladze, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

Les Années sombres 1938-1948 : l'Emprise totalitaire : Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 12 h 30 ; Alerte aux champs (1943) de E. Lallier et G. Sachse, la Guerre d'un seul homme (1981) d'Edgardo Cozarinsky, 14 h 30 ; 1942 (1976) de Simone Boruchowicz, Monsieur Klein (1976) de Joseph Losey, 16 h 30 ; Presse, Pouvoir et Société (1981) de Philippe Prince, Section spéciale (1975) de Costa Gavras, 18 h 30 ; Traces d'un Paris yiddish (1985) d'Hervé Liotard-Vogt, Cité de la Muette (1986) de Jean-Patrick Lebel, 20 h 30.

Les exclusivités

A BOUT DE COURSE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

L'AMATEUR (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

AUX FRONTIÈRES DE L'AUBE (*) (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; v.f. : Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BIG (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

BIRD (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

BLACK MIC MAC 2 (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE CHEMIN DU SERPENT (Su., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA COMMISSAIRE (Sov., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA COULEUR DU VENT (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CROCODILE DUNDEE II (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LA DERNIÈRE TENTATION DU CHRIST (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

DILAN (Suis.-Turc-All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

DISTANT VOICES (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

DROLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE (Fr., v.f.) : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

DUO A TROIS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

L'ETUDIANTE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

GOOD MORNING VIETNAM (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

HOTEL TERMINUS (Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA LECTRICE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA MAIN DROITE DU DIABLE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) : 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA MAISON DE JADE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

MIDNIGHT RUN (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

LES MODERNES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MON AMI LE TRAITRE (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

MORT A L'ARRIVÉE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Club, 9e.

NOTES POUR DEBUSSY (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA NUIT BENGALI (Fr., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

L'OURS (Fr.-All.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) : Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) : Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE PALANQUIN DES LARMES (Fr.-Can.-Chin., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PAYSAGE DANS LE BROUILLARD (Gr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

PELLE LE CONQUÉRANT (Dan., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PIÈGE DE CRISTAL (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE PIGEON EST DE RETOUR (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

LES PORTES TOURNANTES (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

QUELQUES JOURS AVEC MOI (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) : Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

RAMBO III (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE REPAS DU DRAGON (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SANS FIN (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

STORMY MONDAY (Brit.-A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LES SURPRISES DE L'AMOUR (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

TU NE TUERAS POINT (*) (Pol., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UN MONDE A PART (A., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

UN PRINCE A NEW YORK (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

UNE AFFAIRE DE FEMMES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES FILMS NOUVEAUX

ACHIK KERIB. Film soviétique de Serguei Paradjanov et David Abachidze, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

DANS LES TÉNÈBRES. Film espagnol de Pedro Almodovar, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

HAMLET GOES BUSINESS. Film finlandais d'Aki Kaurismäki, v.o. : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA LUMIÈRE DU LAC. Film franco-italien de Francesca Comencini : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

MISS ARIZONA. Film italo-hongrois de Pal Sandor, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

RAGGEDY. Film britannique de Bob Hoskins, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE SANG DU CHATIMENT. (*) Film américain de William Friedkin, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LA SEPTIÈME PROPHÉTIE. Film américain de Carl Schultz, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TROIS PLACES POUR LE 26. Film français de Jacques Demy : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

U2 RATTLE AND HUM, LE FILM. Film américain de Phil Joanou, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

UNE POIGNÉE DE CENDRE. Film britannique de Charles Sturridge, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LE VOYAGE. Film suédo-canadien de Peter Watkins, v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 25 novembre

TF 1

▶ 20.40 Variétés : Avis de recherche. Invité : Jacques Chazot. Variétés : L'affaire Luis Trio, Pet Shop Boys, Rita Mitsouko, Kid Créole, Sabrina, Michèle Torr, et un extrait du spectacle Les Indiens au Casino de Paris. 22.35 Magazine : Demandez la lune. Sommaire : La télépathie ; Portrait d'un peintre médecin ; L'hypnose ; Les plantes sont-elles des êtres vivants ? ; Le jour le plus long ; Séquence rétro. 23.35 Journal et Météo. 23.50 Série : Des agents très spéciaux. 0.40 Série : Drôles d'histoires. 1.05 Feuilleton : Symphorien. 1.30 Magazine : Demandez la lune. 2.20 Documentaire : Histoires naturelles. 4.10 Musique. 4.30 Documentaire : Histoires naturelles. 6.15 Série : *Drôles d'histoires.*

A 2

20.35 Série : Hôtel de police. Double jeu. 21.35 Apostrophes. Magazine littéraire de Bernard Pivot. Sur le thème « Les monstres » sont invités : San Antonio (*La vieille qui marchait dans la mer*), Antoine de Blaecke (*la Caricature révolutionnaire*), Claude Langlois (*la Caricature contre-révolutionnaire*), François Bluche (*le Petit Monde de la comtesse de Ségur*), Noël Godin (*Anthologie de la subversion carabinée*), Henri Raczymov (*Maurice Sachs ou les Travaux forcés de la frivolité*). 22.55 Journal. 23.10 Cinéma : 14 Juillet ■■ Film français de René Clair. (1932). 0.40 Magazine : Du côté de chez Fred (rediff.).

FR 3

20.35 Feuilleton : Tourbillons (8ᵉ épisode). 21.30 Magazine : Thalassa. Planète mer. 22.15 Journal et Météo. 22.40 Documentaire : L'Europe de la Toison d'or. 2. Le grand duc d'Occident. 23.35 Musiques, musique. Mendelssohn : 1ᵉʳ trio, 1ᵉʳ mouvement par le trio Henry. 23.55 Téléfilm : Juliette et Roméo, 30 ans après. 1.25 Espace 3 : Cinq minutes pour convaincre.

CANAL PLUS

20.30 Football. Championnat de France : Marseille-Lille. 22.40 Flash d'informations. 22.45 Magazine : Exploits. 23.00 Cinéma : le Contrat ■ Film américain de John Irvin (1986). 0.40 Cinéma : les Lunettes d'or ■ Film italo-franco-yougoslave de Giuliano Montaldo (1987). Avec Philippe Noiret, Rupert Everett, Valeria Golino (v.o.). 2.20 Cinéma : Noce en Galilée ■ *Film franco-belgo-palestinien* de Michel Khleifi (1987). Avec Ali M. El Akili, Bushra Karaman, Makram Khouri. 4.20 Série : Taggart. 6.10 Documentaire : Au cœur du Kalahari, un paradis menacé.

LA 5

20.30 Téléfilm : La malédiction de la veuve noire. De Dan Curtis. 22.30 Série : Matlock. 23.30 Capitaine Furillo. 0.00 Journal de minuit. 0.05 Capitaine Furillo. 0.35 L'inspecteur Derrick. 1.35 Miss. 2.30 Journal de la nuit. 2.35 L'adieu aux as. 3.30 Vive la vie ! 3.45 Voisin, voisine. 4.40 Feuilleton : Le clan Beaulieu. 5.05 Voisin, voisine.

M 6

20.35 Téléfilm : Amnésie fatale. De Walter Grauman. 22.15 Magazine : Charmes. Le Kamasoukriss ; Elena au musée ; Snake ; Préparatifs ; Hot dog ; Photomaton ; Les charmes d'antan. 22.45 Série : Clair de lune. 23.35 Journal. 23.45 Série : Le prisonnier. 0.35 Série : A vous de jouer Milord. 1.30 Feuilleton : Deux ans de vacances. 2.25 Série : Docteur Caraïbes. 2.50 Musique : Boulevard des clips. 3.50 Docteur Caraïbes. 4.20 A vous de jouer Milord. 5.05 Deux ans de vacances. 6.00 Musique : Boulevard des clips.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-Archives. Good morning Vietnam. 21.30 Musique : Black and blue. Balade américaine. 22.40 Nuits magnétiques. L'intelligence artificielle. 4. Et demain ? En l'an 2000, les machines penseront pour nous. 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : *Coda. Les fantômes.*

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné les 3 et 4 novembre, à Baden-Baden) : Tasso, lamento e trionfo, poème symphonique nº 2, de Liszt ; Concerto pour piano et orchestre de Ligeti ; Musique pour cordes, percussion et célesta, de Bartok, par l'Orchestre symphonique du Südwestfunk de Baden-Baden, dir. Zolta Pesko ; sol. Stefan Litwin, piano. 22.20 Premières loges. Edmond Rambaud, ténor français. Œuvres de Flegier, Gounod, Massenet, Laparra, Audran. 23.07 Club de la musique ancienne. Madrigaux, de Monteverdi ; Concerto pour flûte et orchestre en ré mineur Wq22, de Bach ; Sonate pour violon et basse continue en la mineur et Concerto pour violon et orchestre à cordes en la mineur, de Tartini. 0.30 Poissons d'or. Œuvres de Eno, Laraaji, Trenet, Lanois, Brook, Mahlin, et Theremin, Mike et Kate Westbrook. A 1.30, Les poissons d'or du passé : Luigi Cortese.

Samedi 26 novembre

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. De Michèle Cotta et Jean-Claude Paris. Autriche : L'amnésie nazie. 13.50 La Une est à vous. 13.55 Série : Matt Houston. 14.45 La Une est à vous (suite). 15.45 Tiercé à Vincennes. 15.55 La Une est à vous (suite). 18.30 Trente millions d'amis. Emission de Jean-Pierre Hutin. Sommaire : Junior, les copains d'abord ; Les plaisirs d'Herbert Léonard ; Scènes de matinées. 18.55 Feuilleton : Salut les homards. 19.25 Série : Marc et Sophie. 20.00 Journal et Météo. 20.35 Tapis vert et tirage du Loto. 20.45 Variétés : Sébastien, c'est fou ! Emission présentée par Patrick Sébastien. 22.25 Magazine : Ushuaia. Sommaire : Descente du Nil en planche à voile ; Le souffle du dragon ; Les guerriers massaïs au Kenya ; Rafting en Sibérie. 23.30 Feuilleton : La Mafia II. Avec Michele Placido, Nicole Jamet, François Périer (3ᵉ épisode). *Corrado s'est laissé entraîner dans une histoire d'amour avec une femme d'affaires liée depuis toujours au plan mafioso.* 0.30 Journal et Météo. 0.45 Série : Les incorruptibles. De 1.35 à 6.45 Rediffusions. 1.35 Série : Drôles d'histoires. 2.25 Feuilleton : Symphorien. 2.50 Documentaire : Ernest Leardee ou le roman de la Biguine. 3.50 Documentaire : Histoires naturelles. 4.40 Musique. 4.55 Documentaire : Histoires naturelles. 5.50 Série : Drôles d'histoires.

A 2

13.20 Championnat du monde d'orthographe. Finale, en direct du Théâtre national de Chaillot, présentée par Bernard Pivot et Brigitte Simonetta. 14.10 Magazine : Aventure passion. Les chiens du pôle, de Laurent Chevalier. 15.00 Magazine : Samedi passion. Spécial espace, avec Patrick Baudry. 17.50 Série : L'homme qui tombe à pic. K.O. ou retrouvailles. 18.40 Feuilleton : Anges et loups. 19.10 Championnat du monde d'orthographe. Résultats de la finale. 20.00 Journal. 20.30 Météo.



20.35 Variétés : Champs-Elysées. Emission présentée par Michel Drucker. Avec Pierre Richard, *Jacques Dufilho*, Jean-Luc Bideau, Charles Aznavour, Charlotte Rampling, Maxime Le Forestier, Patricia Kaas, Florent Pagny, David et Jonathan, Huey Lewis, Début de soirée, Richard Clayderman, Les Indiens d'Amérique, Yves Lecoq, Christian Lacroix, et une vidéo de Johnny Clegg. 22.15 Série : Crime story. Truand par amour. 23.05 Journal. 23.15 Magazine : Lunettes noires pour nuits blanches. De Catherine Barma et Thierry Ardisson. Présenté par Thierry Ardisson. Interviews : David Hallyday, Richard Anconina ; Harlem Désir, Les Rita Mitsuko.

FR 3

13.00 Magazine : 12-14. 14.00 Espace 3 : Des cadres et des entreprises. 14.15 Espace 3 : Entreprises.

14.30 Espace 3 : Yves Rocher. 14.45 Espace 3 : Voyages autour de la table. 15.00 Espace 3 : VVF.

15.15 Espace 3 : Samedi santé. 15.30 Espace 3 : L'antenne est à nous.

15.45 Espace 3 : Gilca. 16.00 Magazine : Sports loisirs. Boules lyonnaises : *Championnat de France* ; Bicross international de Paris. 17.00 Flash d'informations. 17.03 Disney Channel. Les aventures de Winnie l'ourson ; Dessins animés : Blue rhythm ; Bahia ; La boutique chinoise ; La machine volante ; Gauche, droite. 18.00 Feuilleton : Diligence express. 19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.10 à 19.30, le journal de la région. 19.52 Dessin animé : Il était une fois la vie. La respiration. 20.02 Jeu : La classe. 20.30 Disney Channel. Dessins animés : La bande à Picsou, Automne, Donald et le gorille ; et à 21.05, un épisode de la série Super Flics. 21.45 Journal et Météo. 22.10 Magazine : Le divan. Invité : Helmut Newton. 22.30 Magazine : Musicales. D'Alain Duault. Cecilia Tsan et ses amis. 23.30 Magazine : Sports 3. Sommaire : Portrait de l'invité ; La séquence anniversaire souvenir ; Le film de la semaine ; Le dossier médical ; L'aventure ; Les régions ; L'actualité de la semaine ; Le concours. 0.35 Documentaire : Histoire et passion.

CANAL PLUS

13.05 Magazine : Samedi 1 heure. De *Jean-Louis Burgat, Erik Gilbert et Frédérick L. Boulay.* En direct de Riga (URSS). 14.00 Téléfilm : Le retour des héros. De Terry Ryan, avec Nicholas Campbell, Albert Schultz. 15.45 Documentaire : Les allumés du sport. Le nageur et les condors. 16.10 Série : Paire d'as. 17.00 Série : Ohara. 17.45 Série : La malédiction du loup-garou. 18.15 Cabou cadin. Pollnards ; Les 13 fantômes de Scoubidou ; Comte Mordicus ; Trip trap. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Top 50. ▶ 20.30 Série : Palace. De Jean-Michel Ribes. Avec Pierre Arditi, Michel Blanc, André Dussolier, Roland Giraud. 21.45 Flash d'informations. 21.50 TVN 595 : La télévision nulle. Emission d'Alain Chabat, Bruno Carette, Chantal Lauby et Dominique Farrugia. *Un pastiche du petit écran conçu par les Nuls.* 23.20 Cinéma : Vidéodrome ■ Film américain de David Cronenberg (1982). Avec James Woods, Sonja Smits, Deborah Harry. *Le directeur d'une chaîne de télévision par câble, spécialisée dans le sexe, découvre, par hasard, une émission d'un réseau inconnu dont les images envoûtent et provoquent des hallucinations morbides. Film scientifico-technico-fantastique, aux effets spéciaux cauchemardesques, jouant sur le dégoût plus que sur la peur. Il faut avoir les nerfs solides pour le supporter.* 0.45 Cinéma : Sous le soleil de Satan ■■■ Film français de Maurice Pialat (1987). Avec Gérard Depardieu, Sandrine Bonnaire, Maurice Pialat. 2.20 Cinéma : Diva ■ Film français de Jean-Jacques Beineix (1980). Avec Frédéric Andreï, Wilhelmenia Wiggins-Fernandez, Richard Bohringer. 4.10 Cinéma : le Fantôme de la liberté ■■ Film français de Luis Buñuel (1974). Avec Jean-Claude Brialy, Michaël Lonsdale, Michel Piccoli. 5.50 Série : Bergerac.

LA 5

13.15 Le best-off. 13.30 Série : Supercopter. 14.20 Série : K 2000. 15.15 Série : Au cœur du temps. 16.45 Le lancement en direct de la fusée soviétique de Baïkonour. 17.10 Vas-y Julie ! 17.35 Laura ou la passion du théâtre. 18.03 Série : Captain Power. 18.30 Dessin animé : Olive et Tom, champions du foot. 18.55 Journal images. 19.00 Jeu : Ali Baba. 19.30 Boulevard Bouvard. 20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Miami stop. De Dominic Elmo Smith, avec Ron Kristoff, James Bridges. *Un brigadier de choc contre un trafiquant de drogue.* 22.20 Série : La belle et la bête. Siège. 23.20 Magazine : Télé-matches. 23.25 Série : Supercopter (rediff.). 0.00 Journal de minuit. 0.05 Supercopter (suite). 0.35 Les enquêtes du commissaire Maigret (rediff.). 2.00 Boulevard Bouvard (rediff.). 2.25 Journal de la nuit. 2.30 Vive la vie ! (rediff.). 2.45 Voisin, voisine (rediff.). 4.45 Feuilleton : Le clan Beaulieu. 5.30 Voisin, voisine.

M 6

13.35 Série : L'incroyable Hulk. 14.25 Feuilleton : Deux ans de vacances. 15.20 Série : A vous de jouer Milord. 16.10 Série : Docteur Caraïbes. 16.40 Hit, hit, hit, hourra ! 16.45 Série : Vegas. 17.30 Magazine : Adventure. Voltige ; Maui news ; Jerzy Kukuczka ; Starwings. 18.00 Informations : M 6 express. 18.05 Série : Brigade de nuit. 19.00 Dessins animés : Graffi'6. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Cher oncle Bill. 20.35 Feuilleton : Nana. De Maurice Cazeneuve, d'après Emile Zola, avec Véronique Genest, Guy Tréjean (2ᵉ épisode). *Par sa seule beauté, la fille du peuple est entrée dans l'aristocratie. Elle continue ses ravages...* 22.10 Téléfilm : Palmer, père et fils. De Noël Black, avec Robert Mitchum, Christopher Mitchum, Claire Bloom. *Le retour d'un homme chez sa femme et son fils, trente ans après les avoir quittés.* 23.45 Journal. 23.55 Sexy clip. 0.25 Feuilleton : Nana (rediff.). 1.50 Musique : Boulevard des clips. 4.35 Feuilleton : Nana (rediff.). 6.00 Musique : Boulevard des clips.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Bernard Frank, écrivain. 20.45 Dramatiques. Le loup-garou, de Roger Vitrac. 22.35 Musique : Opus. Alan Lloyd. 0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Journée Turin (suite). Serenata, de Casella ; La mer, de Debussy ; Symphonie en mi majeur, de Wagner ; La donna del lago, de Rossini ; Concerto pour violon et orchestre nº 3 en sol majeur K 216, de Mozart ; Concerto pour violoncelle et orchestre, de Chostakovitch ; Symphonie nº 2 en ré majeur op. 36, de Beethoven ; Tartiniana, de Dallapiccola ; Concerto pour piano et orchestre nº 1 en mi mineur op. 11, de Chopin ; Norma, de Bellini. 0.30 La terrasse des audiences au clair de lune. Maurice Cullaz, jazzophile.

Dimanche 27 novembre

TF 1

6.43 Météo. 6.45 Bonjour la France, bonjour l'Europe. Présenté par Jean Offrédo. 7.50 Magazine : Bonjour monsieur le Maire. Présenté par Pierre Bonte. 8.00 Jardinez avec Nicolas. *De 8.15 à 10.30 Dorothée dimanche.* 8.15 Dessins animés : Galaxie express ; Spielvan. 9.00 Série : Tarzan. 9.50 Pas de pitié pour les croissants. 10.30 Magazine : Les animaux du monde. De Marlyse de La Grange. 11.00 Magazine : Auto-Moto. 11.28 Météo. 11.30 Magazine : Téléfoot. 12.30 Jeu : Le juste prix. 12.55 Météo. 13.00 Journal. 13.20 Série : Texas police. 14.15 Jeu : Music-chance. 14.55 Série : Rick Hunter, inspecteur choc. 15.50 Tiercé à Auteuil. 16.00 Variétés : Interchallenges. 17.05 Série : Pour l'amour du risque. 18.00 Mondo Dingo. 18.25 Série : Vivement lundi ! 19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invité : François Léotard, secrétaire général du Parti républicain. 19.50 Loto sportif. 20.00 Journal. 20.30 Météo et Tapis vert. 20.40 Cinéma : le Cinquième Commando ■ Film américain d'Henry Hathaway (1971). Avec Richard Burton, John Colicos, Clinton Greyn. *En Afrique du Nord, pendant la seconde guerre mondiale, un commando britannique se laisse volontairement capturer par les Allemands pour arriver à neutraliser les canons défendant le port de Tobrouk. Une page de guerre pour le cinéma à grand spectacle. Rien d'exaltant à signaler !* 22.25 Magazine : Sport dimanche. 23.20 Journal et Météo. 23.35 Documentaire : Si près, si loin de ces femmes d'Argenteuil. De Geneviève Bastid. *Des femmes qui racontent, se racontent, parlent de leur famille, de leur corps, de leurs rêves...* De 0.30 à 6.27 Rediffusions. 0.30 Série : Drôles d'histoires. 0.55 Feuilleton : Symphorien. 1.20 Magazine : 52' sur la Une. 2.10 Documentaire : Histoires naturelles. 4.20 Musique. 4.40 Documentaire : Histoires naturelles. 6.00 Série : Drôles d'histoires.

A 2

8.30 Magazine : Câlin-matin. Présenté par Marie Talon et Biboun. La Pimpa ; Bogus ; Mimi Cracra ; Non, non, non et non ; Alex ; Quick et Flupke ; Barnabule. 9.00 Connaître l'islam. 9.15 Émissions israélites. 10.00 Présence protestante. 10.30 Le jour du Seigneur. 11.00 Messe en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc à Lunéville. 12.05 Dimanche Martin. Comme sur un plateau, émission de Jacques Martin, présentée par Claude Sarraute. 13.00 Journal et Météo. 13.25 Le monde est à vous. De Jacques Martin. 15.00 Série : Magnum. La prisonnière de la tour. 15.55 L'école des fans. Invité : Maurice André. 16.40 Série : Eurocops-Euroflics. La longue traque, de Stephen Whittaker, avec John Benfield, Linda Henry. *Le meurtre d'un enfant. Un polar produit par la chaîne britannique Channel Four.* 17.30 Documentaire : Le commandant Cousteau. A la redécouverte du monde. Nouvelle-Zélande : Au pays du long nuage blanc. 18.25 Magazine : Stade 2. Automobile : championnat de France, Rallye du Var ; Basket : championnat de France (Cholet-Limoges) ; Ski : Coupe du monde (supergéant hommes) ; Rugby : Roumanie-France à Bucarest ; Football : championnat de France. 19.30 Série : Maguy. Parrain artificiel. 20.00 Journal et Météo. 20.35 Feuilleton : Le clan De Claude Barma. Avec Victor Lanoux, Marie-José Nat, Jean Sorel, Jeane Manson (3ᵉ épisode). *Manotte décide de régler ses comptes avec la Mafia.* 22.10 Magazine : Les enfants du rock. Planète rock de Patrice Blanc-Francart. Huey Lewis ; Duran Duran ; La vie de Brian Wilson ; Mode ; Perfecto, c'est trop ; Sur scène et en direct : Iggy Pop. 23.30 Journal. 23.50 Magazine : Apos. De Bernard Pivot. 0.00 Documentaire : Le commandant Cousteau (rediff.).

FR 3

7.00 Magazine : Sports 3 (rediff.). 8.02 Amuse 3. Mickey, Donald et Cie ; Les Gummi, les merveilles de la nature ; Petit Ours brun ; Raconte-moi la Bible. 9.00 Magazine : Ensemble aujourd'hui. 10.30 Magazine : Latitudes. 11.30 RFO hebdo. 12.00 Magazine : Musicales (rediff.). 12.57 Flash d'informations. 13.00 Magazine : D'un soleil à l'autre. Magazine agricole de Jean-Claude Widemann. 13.30 Forum RMC-FR3. 14.30 Expression directe : CGC, CDS. 14.50 Magazine : Sports loisirs. Sports en scène ; Rallye du Var ; Montgolfière : Grand Prix Pilatre de Rozier ; Super motards : Finale du championnat de France à Bordeaux ; Rétrospective de la saison 1988 de la Coupe Porsche ; Magazine : golfimages. 17.00 Flash d'informations. 17.03 Magazine : Montagne. De Pierre Ostian et Jean-Pierre Locatelli. 17.30 Amuse 3. Kiko ; Lolek et Bolek ; Diplodo (Dernière alerte) ; Les petits malins ; Concours Nintendo ; Signé Cat's eyes. 19.05 Série : Lady Blue. Etreinte fatale. 19.55 Flash d'informations. 20.00 Série : Benny Hill. 20.30 Feuilleton : Le secret des Flamands. De Robert Valey, avec Isabelle Adjani, Jean-Claude Dauphin (1ᵉʳ épisode). 21.30 Océaniques : Le magazine. De Pierre-André Boutang. L'actualité culturelle. 22.05 Journal et Météo. 22.30 Magazine : Sports en scène. Mon premier séminaire de ping-pong, de Jean-Pierre Limosin. 22.40 Cinéma : la Fille à la valise ■■ Film italien de Valerio Zurlini (1960). Avec Claudia Cardinale, Jacques Perrin, Gian-Maria Volonte (v.o.). *Un jeune bourgeois de Parme vient en aide à une chanteuse de cabaret que son frère aîné a abandonnée. Il tombe amoureux d'elle. Une suite de rencontres, de moments sentimentaux, de notations psychologiques. La fragilité d'un couple qui ne peut effacer les différences sociales. Film pudique, sensible, au style rappelant parfois celui d'Antonioni.* 0.35 Musiques, musique. 0.40 Documentaire : Inventaire des campagnes. 1. La tradition et la mémoire.

CANAL PLUS

7.00 Top 50. Présenté par Marc Toesca. 7.50 Cabou cadin. Polluards ; Les 13 fantômes de Scoubidou ; Comte Mordicus ; Trip trap. 9.05 Cinéma : les Nouveaux Tricheurs □ Film français de Michaël Schock (1987). Avec Rémi Martin, Valérie Allain, Lionel Melet. 10.40 Cinéma : le Contrat ■ Film américain de John Irvin (1986). Avec Arnold Schwarzenegger, Kathryn Harrold, Sam Wanamaker. 12.30 Série : Max Headroom. 13.00 Flash d'informations. 13.05 Magazine : Mon zénith à moi. De Michel Denisot. Invitée : Jane Birkin. 14.00 Théâtre : Kean. Pièce de Jean-Paul Sartre, d'après Alexandre Dumas, mise en scène de Robert Hossein, avec Jean-Paul Belmondo, Béatrice Agenin, Danielle Volle. 17.00 Football américain. 18.00 Cinéma : Si tu vas à Rio... tu meurs □ Film franco-brésilien de Philippe Clair (1987). Avec Aldo Maccione, Roberta Close, Carolin Ohrner. *Un voyou est envoyé à Rio pour écouler de la drogue. Son frère jumeau, un prêtre, est chargé d'une paroisse dans une « favella » que contrôle un financier véreux. Même sur Canal Plus, dont la programmation fut plus exigeante, les rois du navet (dit comique) peuvent frapper.* 19.30 Flash d'informations. 19.45 Dessins animés : Ça cartoon. Présentés par Philippe Dana. 20.30 Cinéma : Les cadavres ne portent pas de costard ■ Film américain de Carl Reiner (1982). Avec Steve Martin, Rachel Ward, Carl Reiner. *Un détective privé, admirateur de Philip Marlowe, est entraîné par une séduisante femme en deuil dans une enquête rocambolesque. Jeu amusant et spectacle pour cinéphiles : au fil de l'enquête apparaissent des extraits des meilleurs films noirs américains des années 40-50, comme si le détective entrait dedans.* 21.55 Flash d'informations. 22.00 Cinéma : Cet obscur objet du désir ■■ Film français de Luis Buñuel (1977). Avec Fernando Rey, Carole Bouquet, Angela Molina. 23.40 Cinéma : le Décameron ■ Film italien de Pier Paolo Pasolini (1971). Avec Franco Citti, Ninetto Davoli, Pier Paolo Pasolini. 1.25 Téléfilm : Le bras de fer. De Lou Lombardo, avec Molly Ringwald, Paul Lemat.

LA 5

6.30 Le journal permanent. De 7.30 à 10.40 Dessins animés. 7.30 Les aventures du petit koala. 7.55 Vanessa et la magie des rêves. 8.15 Le magicien d'Oz. 8.40 Flo et les Robinson suisses. 9.00 Dans les Alpes avec Annette. 9.30 Le magicien d'Oz. 9.50 Robotech. 10.40 Série : Captain Power (rediff.). 11.10 Série : Matthew star. 11.50 Série : K 2000 (rediff.). 13.00 Journal. 13.25 Téléfilm : Course contre la mort. De Russ Mayberry, avec Cliff de Young, Glenn Ford. *Pour protéger un témoin à charge en danger.* 15.10 Téléfilm : Enlèvement par procuration. De Corey Allen, avec Robert Culp, Angie Dickinson. *Le ravisseur ne touchera pas la rançon. Il s'est fait devancer !* 16.30 Série : Amicalement vôtre. 17.15 Magazine : Télé-matches. 18.30 Série : Si c'était demain. 18.55 Journal images. 19.02 Série : Si c'était demain (suite). 20.00 Journal. 20.30 Cinéma : les Aventuriers de l'arche perdue ■■ Film américain de Steven Spielberg (1981). Avec Harrison Ford, Karen Allen, Wolf Kahler. *En 1936, un professeur d'archéologie américain se met au service de son pays pour empêcher les nazis de s'emparer, sur le désir de Hitler, de « l'arche d'alliance » des Hébreux contenant les morceaux des tables de la Loi. L'arche se trouve dans une cité enfouie, du côté du Caire. Sensationnel film d'aventures exotiques. Presque toutes les situations dramatiques sont relevées par des détails humoristiques. Les scènes à grand spectacle sont parfaitement réglées et Harrison Ford apparaît comme le héros américain par excellence.* 22.25 Série : L'enfer du devoir. 23.25 Téléfilm : Course contre la mort (rediff.). 0.00 Journal de minuit. 0.05 Téléfilm : Course contre la mort (suite). 1.10 Magazine : Reporters (rediff.). 1.40 Boulevard Bouvard (rediff.). 2.10 Journal de la nuit. 2.15 Série : Voisin, voisine. 4.15 Feuilleton : Le clan Beaulieu. 4.40 Série : Voisin, voisine.

M 6

7.00 Clips à la carte. 8.40 La lucarne d'Amilcar. 9.00 Jeu : Clip dédicace. 10.30 Revenez quand vous voulez. 11.30 Variétés : Hexagone 60-80. 11.55 Infoconsommation. 12.00 Informations : M 6 express. 12.05 Magazine : Ciné 6. 12.35 Série : La petite maison dans la prairie. 13.30 Série : Drôles de dames. 14.20 Série : Erreurs judiciaires. 14.45 Feuilleton : La fin du marquisat d'Aurel. 15.40 Série : Cagney et Lacey. 16.30 Hit, hit, hit, hourra ! ▶ 16.35 Magazine : Ondes de choc. Présenté par Christian Blachas et Anne Magnien. Thème : le business du luxe. 17.30 Le glaive et la balance. 18.00 Informations : M 6 express. 18.05 Série : Brigade de nuit. 19.00 Dessins animés : Graffi'6. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Cher oncle Bill. 20.35 Cinéma : Companeros ■ Film italo-espagnol de Sergio Corbucci (1970). Avec Franco Nero, Tomas Milian, Jack Palance. *En pleine révolution mexicaine, un trafiquant d'armes suédois cherche à profiter des rivalités pour s'approprier la combinaison d'un coffre contenant le trésor du pays. Un film d'action parfaitement mené, avec des personnages pittoresques et inquiétants.* 22.15 Journal. 22.25 Capital (rediff.). 22.30 Cinéma : les Sœurs Brontë ■■ Film français d'André Téchiné (1979). Avec Isabelle Adjani, Marie-France Pisier, Isabelle Huppert. *Les trois filles d'un pasteur anglican du Yorshire écrivent en cachette des poèmes et des romans et sont influencées par leur frère, artiste maudit et alcoolique. Compromis entre le film d'auteur et le film de producteur (Daniel Toscan du Plantier pour Gaumont), cette biographie à costumes (raccourcie et modifiée après le tournage) est esthétiquement admirable (éclairages de Bruno Nuytten) et comporte des moments très forts.* 0.15 Revenez quand vous voulez (rediff.). 1.10 Musique : Boulevard des clips. 1.30 Série : Erreurs judiciaires. 2.00 Les Mohicans de Paris. 2.15 Feuilleton : Le dessous du ciel. 2.30 Docteur Erika Werner. 3.25 La fin du marquisat d'Aurel. 4.20 Docteur Erika Werner (rediff.). 5.15 Les Mohicans de Paris (rediff.). 5.30 Le dessous du ciel (rediff.). 5.45 Musique : Boulevard des clips.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. La journée du retour. 22.35 Musique : Le concert. Jean-Claude Pennetier, piano, et le quintette Nielsen. 0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 26 septembre au Théâtre des Champs-Elysées) : Sept haïkaï, Couleurs de la cité céleste, Un vitrail et des oiseaux, de Messiaen, par l'Ensemble intercontemporain, dir. Pierre Boulez ; sol. Yvonne Loriod, piano. 23.05 Climats. Musiques traditionnelles. La voix et le vent : 1. La tradition orientale ; 2. La tradition méditerranéenne. 0.30 Archives dans la nuit. Furtwangler-Berlin 1942-1944. Symphonie nº 4 en si bémol, op. 60, de Beethoven ; Concerto pour violoncelle et orchestre en la mineur, op. 129, de Schumann ; En saga, poème symphonique, op. 9, de Sibelius.

Audience TV du 24 novembre 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

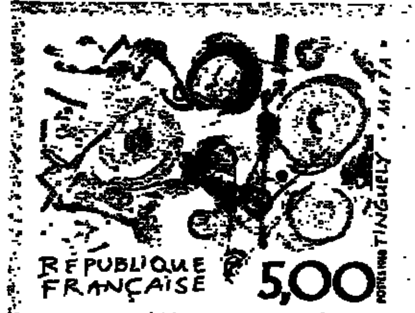
Audience instantanée, France entière 1 point = 193 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	53.0	Santa-Barbara 20.7	Actual. région. 10.3	Actual. région. 11.0	Top 50 4.0	Ali Baba 3.8	Routes paradis 3.2
19 h 45	58.4	Roue fortune 31.0	Tel père tel fils 8.4	19-20 info 8.1	Nulle part 3.5	Boulev. Bouvard 3.6	Routes paradis 3.4
20 h 16	67.4	Journal 28.9	Journal 15.6	La classe 12.0	Nulle part 2.4	Journal 4.7	Cosby show 4.0
20 h 55	70.0	Belle et hélico 17.5	Les anges se... 27.0	Un médecin... 9.9	Nouv. Tricheurs 2.5	Cinébeach 7.0	Si elle dit oui 7.2
22 h 8	62.5	Belle et hélico 17.3	Les anges se... 27.7	Journal 3.4	Flash 0.8	Cinébeach 7.7	Si elle dit oui 6.1
22 h 44	33.6	Mouton 5 pattes 13.4	Edition spéc. 5.0	Océaniques 1.6	Basket 0.8	Mᵐᵉ Claude 2 10.8	Le Saint 2.2

Informations « services »

PHILATÉLIE

Un Tinguely franco-suisse



La Poste mettra en vente générale, le lundi 28 novembre, un timbre à 5 francs de la série artistique dessiné par Jean Tinguely, artiste suisse qui a beaucoup travaillé en France. Ce timbre aura la particularité d'être émis en commun par les administrations postales suisse et française. Le timbre helvétique est affecté d'une valeur faciale de 0,90 franc suisse. Pour la troisième fois cette année, après l'Allemagne fédérale (pour le timbre de Gaulle-Adenauer) et le Danemark (Jacobsen), la France s'associe donc avec une administration postale étrangère pour la sortie d'un timbre.

L'œuvre choisie, intitulée *Meta*, signifie pour l'artiste « *métamécanique ou représentation d'une multiplicité de mouvements à la recherche du hasard* ».

Jean Tinguely est né en 1925 à Fribourg, en Suisse, et a étudié la peinture à l'école des beaux-arts de Bâle de 1941 à 1945. Il se rend à Paris en 1953 : *Méta-Malevitch* et *Méta-Kandinski* inaugurent ses recherches sur le mouvement. Les *Métamatics*, au début des années 60, incarnent un autre projet artistique où s'associent mécanisme et peinture. En 1959, *Métamatic nº 17* fait sensation à la première biennale de Paris : cette machine à peindre produit une œuvre abstraite à la minute par simple introduction d'un jeton dans la machine par un spectateur. Plus tard, de nouvelles *Méta* présentent d'énormes mécaniques animées d'un mouvement régulier de va-et-vient. Ainsi, Tinguely est un des maîtres de la sculpture cinétique, la roue étant l'élément-clé dans son art.

Le timbre, d'un format horizontal 52 × 40,85 mm (notice PTT nº 41-1988), est dessiné par Jean Tinguely et imprimé en héliogravure en feuilles de trente.

★ La vente anticipée « premier jour » a eu lieu le vendredi 25 novembre à Paris. Les PTT suisses proposent une enveloppe « premier jour » comportant les deux figurines ainsi que les deux oblitérations « premier jour » (une pour chacun des timbres) vendue au prix de 15 francs. Cette enveloppe sera vendue dans les Points philatélie jusqu'au 31 décembre et par correspondance auprès du Service philatélique de la poste, 18, rue François-Bonvin, 75758 Paris cedex 15.

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes*. 24, rue Chanchat, 75009 Paris. Tél. : (1) 42-47-99-08.

En filigrane

● **Expositions.** – L'Etoile philatélique du Raincy-Villemomble organise une expo-bourse pour son cinquantième anniversaire, les samedi 26 et dimanche 27 novembre, de 10 heures à 18 heures, salle Maurice-Chastagnier, rue de Neuilly à Villemomble (Seine-Saint-Denis). Bureau de poste temporaire, entrée gratuite.

L'Association philatélique de Roncq (Nord) organise aux mêmes dates sa deuxième expo-bourse, salle Georges-Catry à Roncq.

● **D'or et d'argent.** – Les abonnés au Service philatélique de la Poste ont eu la très agréable surprise de recevoir une proposition, en avant-première, émanant des Maîtres orfèvres du timbre, accompagnée d'une lettre de recommandation du directeur général de la Poste. Les Maîtres orfèvres du timbre proposent aux philatélistes une collection de vingt-cinq timbres en argent massif recouverts d'or fin, choisis parmi les timbres français émis depuis 1849. Epaisseur de chaque timbre recréé par un maître graveur : 2,2 mm. Prix de la pièce : 575 F... Tirage : 10 000 séries. Renseignements : Collection du bicentenaire, 15, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris.

● **Le coin des ventes.** – Les grèves affectant la distribution du courrier ont amené les organisateurs de ventes de timbres par correspondance sur catalogues à repousser les dates de clôture.

Cérès (Paris, tél. : 42-33-31-91) propose une intéressante vente sur offres avec une belle sélection de timbres classiques de France. Pour un premier timbre de France, 20 c noir type Cérès, compter au départ entre 140 F (détaché, oblitéré très beau) à 17 500 F (sur lettre, oblitéré à Albi le 3 janvier 1849). Belles rubriques d'histoire postale : siège de Paris, ballons montés, Alsace-Lorraine, etc.

Robineau (Paris, tél. : 47-70-16-90) reporte la clôture de sa vente sur offres à mi-décembre. Tant mieux ! Une rubrique d'épreuves et d'essais provenant de la collection Regnoult-Barre le mérite. En particulier, essais Napoléon III en relief inconnus à ce jour.

Soluphil (5, rue du Helder, 75009 Paris) propose une collection de 20 c et 25 c bleus Empire non dentelés, un bel ensemble de la guerre de 1870-1871 et quelques lots significatifs du monde entier.

Vente à prix nets cette fois avec Toutghalian (Suresnes, tél. : 45-06-74-39) avec une rubrique de noms révolutionnaires, quatre-vingts nº 3 sur lettres et un bon ensemble France après 1900.

LE WEEK-END D'UN CHINEUR

Samedi 26 novembre

Drouot, 14 heures, photographies contemporaines, bijoux, meubles, objets d'art.

Drouot-Montaigne, 14 heures, tableaux impressionnistes et modernes.

ILE-DE-FRANCE

Samedi 26 novembre

Argenteuil, 14 h 30, mobilier, objets d'art ; **Corbeil**, 14 heures, tableaux modernes, objets d'art, mobilier.

Dimanche 27 novembre

Chartres, 14 heures, photographies ; **La Varenne-Saint-Hilaire**, 14 h 30, mobilier, objets d'art ; **L'Isle-Adam**, 14 h 30, art russe, bijoux, fourrure, mobilier ; **Meaux**, 14 heures, mobilier, bijoux, objets d'art ; **Rambouillet**, 10 heures, véhicules, Extrême-Orient ; **Saint-Germain-en-Laye**, 14 heures, vins ; **Sceaux**, 14 h 30, mobilier, objets d'art, tableaux ; **Versailles** (Rameau), 14 heures, mobilier, objets d'art ; **Versailles** (Chevau-Légers), 10 heures et 14 h 15, livres ; 14 heures, tableaux modernes.

PLUS LOIN

Samedi 26 novembre

Aix-en-Provence, 9 h 30 et 14 heures, livres, monnaies, mobilier ; **Gien**, 10 heures et 14 heures, vins ; **Le Havre**, 14 h 30, tableaux modernes ; **Marseille** (Prado), 9 heures et 14 h 30, mobilier, objets d'art, tableaux ; **Marseille** (Castellane), 14 h 30, objets d'art ; **Moulins**, 14 heures, livres ; **Nancy**, 14 heures et 20 h 30, livres ; **Mantes**, 15 heures, vins ; **Orléans** (Mᵉ Savot), 14 h 30, tableaux ; **Orléans** (Mᵉ Binoche), 14 heures, tableaux, objets d'art, mobilier ; **Saint-Etienne**, 20 h 30, atelier Michel-Faure ; **Vannes**, 14 heures, objets d'art, tableaux, mobilier ; **Vesoul**, 14 heures, cartes postales.

Dimanche 27 novembre

Aubagne, 14 h 30, Extrême-Orient ; **Calais**, 14 h 30, tableaux modernes ; **Courtalain** (28), 14 h 30, tableaux, mobilier, objets d'art ; **Dijon**, 14 heures, mobilier, objets d'art ; **Epernay**, 14 heures, tableaux, mobilier, objets d'art ; **Evreux**, 14 heures, automobiles anciennes ; **Fécamp**, 14 h 15, tableaux, objets d'art, mobilier ; **Gien**, 14 heures, tableaux modernes ; **La Flèche**, 14 heures, mobilier, argenterie, tableaux ; **Le Havre**, 14 h 30, tableaux ; **Marseille** (Castellane), 10 h 30 et 14 h 30, flacons et chiffons d'art ; **Montauban**, 14 h 30, objets d'art, argenterie, tableaux ; **Pont-Audemer**, 14 h 30, livres ; **Rennes**, 14 h 30, objets d'art, meubles, bijoux.

FOIRES ET SALONS

Paris (quai Branly), **Metz**, **Nogent-sur-Marne**.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 26 NOVEMBRE

« L'Arsenal », 10 h 15, 1, rue de Sully (M.-G. Leblanc).

« Seicento, la peinture italienne du dix-septième siècle dans les musées français », 10 h 30, sortie métro Champs-Elysées-Clemenceau (Paris et son histoire).

« Exposition « le Symbolisme », 11 h 30, hall du Petit Palais (M. Hager).

« La peinture italienne du dix-septième siècle au Grand Palais », 12 h 30, dans le hall (D. Bouchard).

« Les impressionnistes au Musée d'Orsay », 13 h 15, 1, rue de Bellechasse, sous l'éléphant (M.-C. Lasnier).

« L'impressionnisme au Musée d'Orsay », 13 h 20, 1, rue de Bellechasse, sous l'éléphant (C. Merle).

« Route de la soie I : art gréco-bouddhique du Pakistan et d'Afghanistan », 13 h 30, 6, place d'Iéna (Musée Guimet).

« Le symbolisme dans les collections du Petit Palais », 13 h 30, hall d'entrée, devant le vestiaire (Ars conférences).

« La peinture vénitienne, de Titien à Tiepolo », 14 h 30, Louvre, 36, quai du Louvre (P.-Y. Jaslet).

« Le Marais, de la place des Vosges à l'hôtel de Soubise », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (E. Bourdais).

« Peinture française du dix-huitième siècle au Louvre », 14 h 30, hall d'entrée, 36, quai du louvre (M. Pohyer).

« L'évolution de l'art gothique à travers les sculptures de Notre-Dame », 14 h 30, portail central (Art et découvertes).

« Le columbarium du Père-Lachaise », 14 h 30, métro Gambetta, sortie avenue du Père-Lachaise (V. de Langlade).

« Le vieux Mouffetard », 14 h 30, Métro Censier-Daubenton (les Flâneries).

« Appartements royaux du Louvre », 14 h 30, porche église Saint-Germain-l'Auxerrois (C.A. Messer).

« Le parc Montsouris », 15 heures, sortie du RER Cité Universitaire (Monuments historiques).

« Le Grand Orient de France. Histoire et symbolique de la Franc-Maçonnerie », 15 heures, 16, rue Cadet (I. Hauller).

« Musée Rodin et hôtel Biron », 15 heures, 77, rue de Varenne (Tourisme culturel).

« Exposition « les Champs-Elysées », 15 heures, Musée Jacquemart-André (Arcus).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 15 heures, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'hôtel de Lassay », 15 h 15, 33, quai d'Orsay. Carte d'identité (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

30, avenue Corentin-Cariou, 16 heures : « Le vin au goût du jour », (Cité des sciences et de l'industrie).

62, rue Saint-Antoine, 16 h 30 : « La Renaissance en France : l'art et la peinture sur verre », par Mˡˡᵉ Brossais (Monuments historiques).

DIMANCHE 27 NOVEMBRE

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30 ; « Tombes célèbres du Père-Lachaise », 14 h 30, boulevard Ménilmontant, face rue de la Roquette (V. de Langlade).

« Galerie dorée de la Banque de France », 10 h 30, angle rue des Petits-Champs/rue Radziwill (M. Hager).

« Cour carrée, pyramide et appartements du Louvre », 11 heures, sortie métro Louvre (D. Bouchard).

« La pyramide et l'aménagement du Grand Louvre », 11 heures, 14 h 30 et 16 h 30, métro Tuileries (C.A. Messer).

« Notre-Dame, les bâtisseurs de cathédrale, l'île de la Cité inconnue », 11 heures, métro Cité, sortie Marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Marais, de la place des Vosges à l'hôtel des Ambassadeurs de Hollande », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (E. Bourdais).

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Les Flâneries).

« L'Institut du monde arabe », 14 h 30, 23, quai Saint-Bernard (la France et son passé).

« Les dernières années de Louis-XVI », 14 h 45, métro Tuileries (D. Fleuriot).

« Hôtel de Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (I. Haulier).

« Académie française et Institut », 15 heures, 23, quai Conti (C. Merle).

« Le vieux village de Saint-Germain-l'Auxerrois », 15 heures, sortie métro Louvre (Résurrection du Passé).

« L'hôpital Saint-Louis et son quartier », 15 heures, place du Docteur-Fournier, entrée rue Bichat (Paris et son histoire).

« La mosquée, les rites de l'islam », 15 h 30, place du Puits-de-l'Ermite (Tourisme culturel).

« Musée municipal d'art et d'histoire (ancien carmel) de Saint-Denis », 16 heures, 22 bis, rue Gabriel-Péri (Office de tourisme).

« L'hôtel de Sully », 14 h 30, 62, rue Saint-Antoine (Monuments historiques).

« Les Invalides », 15 heures, cour d'honneur, statue de Napoléon (Monuments historiques).

CONFÉRENCES

SAMEDI 26 NOVEMBRE

Sorbonne (salle 118), 1, rue Victor-Cousin, 15 heures : « Initiation à une méthode manuelle chinoise d'approche de la dépression nerveuse », par L. Cochetel et J. Valnet).

ISTEG (salle numéro 1), 107, rue de Reuilly 18 heures : « Les chimères biologiques dans le mécanisme de l'évolution de la vie. Que s'est-il passé il y a un million d'années ? » par M. Locquin (Université libre de Paris et de l'Ile-de-France).

68, rue Daguerre, 15 heures : « Les dernières recherches sur la réincarnation », par L. Winckler (Nouvelle Acropole).

DIMANCHE 27 NOVEMBRE

18, rue de Varenne, 14 h 30 : « Brésil de tous les rêves » ; 16 heures : « Les soleils noirs de Bahia » ; 17 h 30 : « Japon, les chemins du sacré », par C. Cousin.

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « Le diable et sa politique, selon des sources surnaturelles », par H. Durrenbach ;

68, rue Daguerre, 15 h 30 : « Le mythe de Quetzalcoatl, le serpent à plumes », par A. Buisson (Nouvelle Acropole).

62, rue Saint-Antoine, 16 h 30 : « Gand et son retable de l'Agneau mystique », par Mˡˡᵉ Zujovic (Monuments historiques).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 24 novembre 1988 :

DES ARRÊTÉS

● Du 23 novembre 1988 relatif aux prix des stimulateurs cardiaques.

● Du 22 novembre 1988 portant suspension de la fabrication, de l'importation, de la mise sur le marché et ordonnant le retrait des préservatifs commercialisés sous la marque R 3 lubrifiés.

● Du 2 novembre 1988 déclarant d'utilité publique la construction d'une liaison en site propre entre la station d'Antony de la ligne B du RER et les deux aérogares d'Orly sur le territoire des communes d'Antony (Hauts-de-Seine), de Paray-Vieille-Poste et de Wissous (Essonne) et d'Orly (Val-de-Marne).

EN BREF

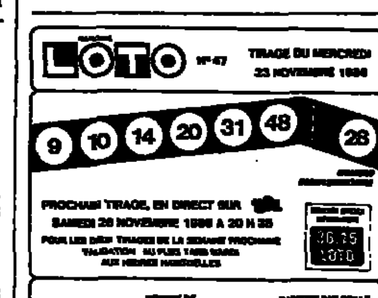
● **Impression offset sur rotatives.** – L'Association pour la formation permanente des personnels d'imprimerie (AFPPI) publiera en janvier 1989 le deuxième volume de *la Photoreproduction et l'Impression offset sur rotatives*. En 352 pages abondamment illustrées en noir et blanc et en couleur, cet ouvrage présente les matériels contemporains et leurs modes d'utilisation, tout en n'oubliant pas les procédures conventionnelles. Le prix de souscription est de 120 F (au lieu de 170 F).

Le premier tome, qui traite de l'histoire des métiers graphiques et des connaissances générales nécessaires à leur exercice, est disponible au siège de l'association au prix de 150 F. Les souscripteurs du second volume, qui voudraient aussi acquérir le premier, bénéficieront d'un prix groupé de 250 F.

★ Renseignements : AFPPI, 31, rue Paul-Lafargue, 93200 Saint-Denis.

● **Terre des Hommes.** – En vue d'une enquête sur l'adoption Terre des Hommes-France recherche les noms et adresses des familles ayant adopté un enfant par son intermédiaire entre 1958 et 1980.

★ Ecrire à la délégation Terre des Hommes-France de l'Isère, 6 allée du Gâtinais 38130 Echirolles.



6 BONS N°	7	1 244 865,00 F
5 BONS N° + complémentaire	67	79 505,00 F
5 BONS N°	2 154	6 840,00 F
4 BONS N°	126 916	115,00 F
3 BONS N°	2 391 679	9,00 F

« Services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 25 novembre à 0 heure et le dimanche 27 novembre à 24 heures.

L'anticyclone bien installé sur la France, ne faiblit pas et protège notre pays de l'assaut des perturbations.

SAMEDI : soleil au sud. Brumeux, souvent gris malgré quelques éclaircies au Nord et à l'Est.

Du Nord et de la Normandie aux frontières du Nord-Est, au Massif Central et aux Alpes du Nord, les brouillards et les nuages bas seront fréquents le matin. Ils évolueront lentement pour donner quelques éclaircies à la mi-journée.

Sur les autres régions : de la Bretagne, aux côtes Atlantiques et au sud de la France, la journée sera bien ensoleillée. Le soleil de l'après-midi permettra d'oublier les températures très basses du matin.

Les températures matinales varieront de 4 à 5° C sur les côtes de la Manche. En revanche, dans l'Est de la France, il fera de – 3 à – 5°C. Des pays de Loire au Centre à l'Est de la France, et à la frontière Belge, le thermomètre s'étagera entre – 2 et 2°C. Au Sud de la Loire, il fera de – 2 à – 4°C, de 0 à – 2°C près de l'Atlantique, de – 4 à – 6°C dans le Sud-Ouest.

DIMANCHE : nuages, brumes, éclaircies au Nord, soleil au Sud.

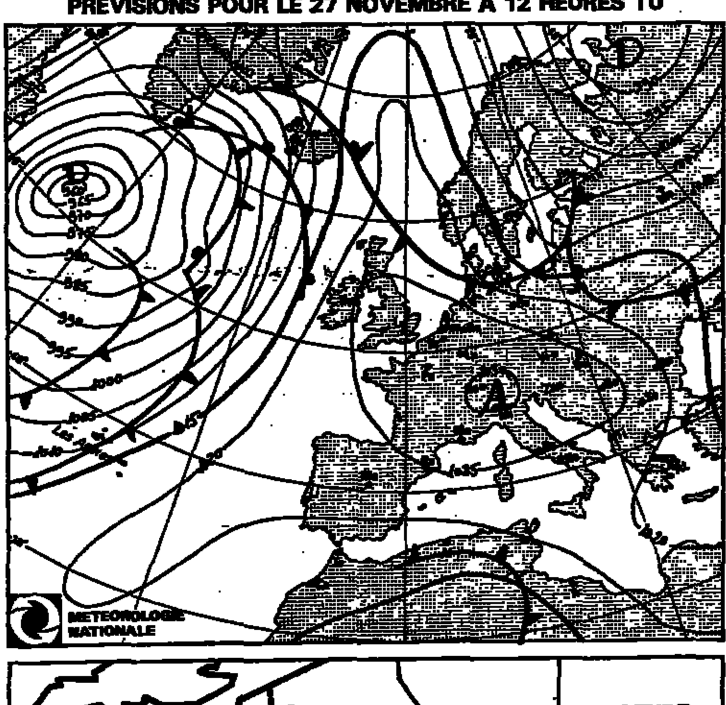
Sur le Sud-Ouest, le Sud du Massif Central, la basse vallée du Rhône, les Alpes du Sud et la Corse, le soleil règnera en maître. Il fera moins froid le matin : de – 2 à – 4°C et de 2 à 4°C sur les côtes méditerranéennes. L'après-midi les températures seront comprises entre 9 à 13°C (12 à 15°C près de la Méditerranée).

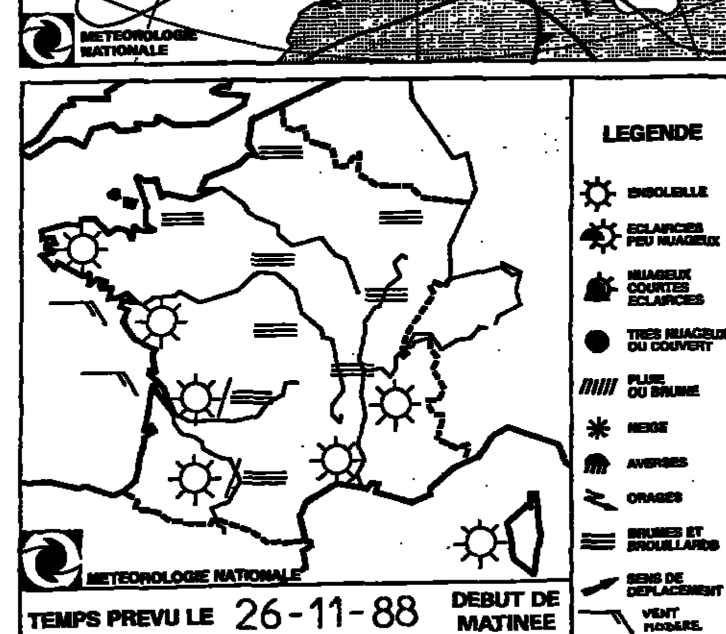
Plus au Nord, la matinée sera partagée entre les brouillards, les nuages bas et les éclaircies. L'après-midi, les éclaircies gagneront du terrain, mais les nuages résisteront un peu plus par endroits.

La matinée sera encore froide dans *l'Est et le centre du pays*.

SITUATION LE 25 NOVEMBRE 1988 A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 27 NOVEMBRE A 12 HEURES TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 25-11-1988

Valeurs extrêmes relevées entre le 24-11-1988 à 6 heures TU et le 25-11-1988 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	12	–2	D
BIARRITZ	9	–2	D
BORDEAUX	9	–2	D
BOURGES	6	–3	B
BREST	9	2	D
CAEN	10	–2	B
CHERBOURG	7	5	C
CLERMONT-FERR.	4	–3	A
DIJON	3	–4	N
GRENOBLE St-M-H	4	–6	D
LILLE	8	1	B
LIMOGES	7	–1	D
LYON	3	–5	N
MARSEILLE-MAR.	9	–4	D
NANCY	1	1	B
NANTES	6	1	B
NICE	12	3	D
PARIS-MONTS.	7	6	B
PAU	8	–5	D
PERPIGNAN	11	–3	D
RENNES	8	–2	B
ST-ETIENNE	3	–5	B
STRASBOURG	1	0	C
TOURS	7	0	B
TOULOUSE	6	–6	D
POINTE-A-PITRE	30	23	A

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	14	5	D
AMSTERDAM	9	6	C
ATHÈNES	14	11	P
BANGKOK	29	23	C
BARCELONE	13	0	D
BELGRADE	–5	–5	C
BERLIN	6	6	B
BRUXELLES	8	4	D
LE CAIRE	22	12	D
COPENHAGUE	7	5	D
DAKAR	28	23	D
DELHI	28	15	N
DJERBA	14	11	A
GENÈVE	3	–4	D
HONGKONG	23	19	N
ISTANBUL	6	6	P
JÉRUSALEM	16	10	D
LISBONNE	12	11	P
LONDRES	7	2	C
LOS ANGELES	17	11	D
LUXEMBOURG	4	1	P
MADRID	10	–4	C
MARRAKECH	20	13	C
MEXICO	26	10	B
MILAN	7	–5	D
MONTRÉAL	1	–7	D
MOSCOU	10	–10	*
NAIROBI	25	18	C
NEW-YORK	10	2	D
OSLO	3	–4	N
PALMA-DE-MAL.	14	0	D
PÉKIN	6	–2	D
RIO-DE-JANEIRO	25	20	D
ROME	3	2	D
SINGAPOUR	31	25	C
STOCKHOLM	2	–2	D
SYDNEY	22	17	N
TOKYO	14	6	D
TUNIS	15	6	N
VARSOVIE	2	2	P
VENISE	5	–5	D
VIENNE	–	–	–

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

Le Carnet du Monde

Naissances

– Mme André CACHERA
a la grande joie d'annoncer la naissance de son vingt-cinquième arrière-petit-enfant

Aurélie,

petite-fille de
Pierre et Margret CACHERA,
fille de
Frédéric et Sandrine CACHERA.

11, boulevard Porte-Verte,
78000 Versailles.

– Patrick et Patricia JAFFRAY,
Cédric et Rémy
ont la joie d'annoncer la naissance de

Clément,

le 13 novembre 1988.

112 *bis*, rue Houdan,
92330 Sceaux.

– Marcelle SANQUER,
sa grand-mère,
Robert CARDINAL
et Edmond SANQUER,
ses grands-pères,
Nadine SANQUER
et Jean-Paul CARDINAL,
ses parents,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Julien,

le 9 novembre 1988.

132, rue Carnot,
37000 Tours.

Décès

– **Madeleine AGOBERT,**

est allée à la rencontre de son Seigneur, le 5 novembre 1988.

Une messe concélébrée d'action de grâces a eu lieu le 15 novembre, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, de Châtenay-Malabry, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Jean-Pierre Agobert,
Catherine, Dominique,
ses enfants,
Denise Mathieu,
sa sœur,
vous invitent à partager leur peine et leur espérance.

Résidence Verdi,
1, allée G.-Verdi,
92290 Châtenay-Malabry.

– La Société française d'étude du dix-huitième siècle
a la tristesse de faire part du décès de

Yvon BELAVAL,
son président d'honneur

et exprime toute sa sympathie à sa famille.

– Les enseignants de

l'UER de philosophie de Paris-I Panthéon-Sorbonne,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Yvon BELAVAL,
professeur émérite de philosophie.
(*Le Monde* du 24 novembre 1988.)

– M. Jacques Butterlin,
son époux,
Ses enfants Marc et Agnès,
Mme Danièle Lorenzini,
Mme Marie-Françoise Le Gall,
ses sœurs,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Michèle BUTTERLIN,
née *Donnart,*

le 23 novembre 1988, dans sa cinquante-quatrième année.

Les obsèques seront célébrées le mardi 29 novembre, à 8 h 45, en l'église Saint-François, 2, avenue Giovanni-Boldini, à Antony.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Antony.

– Mme Jean Chidiac,
M. et Mme David Chaldecott
et leurs enfants,
M. et Mme Riad Obegi,
Les familles Chidiac, Issa, Daoud, Chehade, Haraoui, Hajjchahine, Braidi, Massad, Chaldecott, Obegi, Gemayel, Duverger, Khayat et Abou-Hatem,
Et toutes les familles parentes et alliées,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Elie CHIDIAC,

survenu à Paris, le 23 novembre 1988, dans sa trentième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 29 novembre, à 13 h 45, en l'église Notre-Dame du Liban, 17, rue d'Ulm, Paris-5e.

Les condoléances seront reçues à l'issue de la cérémonie.

49-51, avenue Victor-Hugo,
75116 Paris.

CARNET DU *MONDE*
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques .... 79 F
Abonnés .... 69 F
Communicat. diverses ... 82 F
Renseignements : 42-47-95-03

– Mme Frédérique Fontanarosa,
M. Patrice Fontanarosa,
M. Renaud Fontanarosa,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère,

Mme Annette FAIVE-FONTANAROSA,
présidente de l'Association Lucien-Fontanarosa,

survenu le 12 novembre 1988, à Paris.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

32, cité des Fleurs,
75017 Paris.

– M. Louis Gallenca,
M. et Mme H.-C. Gallenca,
Mme Louis Ferren,
Mme Camille Baby,
M. l'ambassadeur et Mme Chrysanthopoulos, à Athènes,
Mme Marika Vardas, à Athènes,
Sœur Véronique, à Athènes,
La Communauté des filles de la charité d'Avignon,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Christiane GALLENCA,
professeur des universités,

survenu à Nice, le 14 novembre 1988.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité et l'inhumation a eu lieu dans la sépulture familiale à Avignon.

Priez pour elle.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Georges Gay,
son épouse,
M. et Mme André Bonnard,
son neveu et sa nièce,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Marcel Jomain,
sa belle-sœur,
sa fille et ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges GAY,
officier de la Légion d'honneur,
docteur en droit,

survenu le 22 novembre 1988, en son domicile, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Le défunt ayant fait don de son corps à la science, il n'y aura pas d'obsèques.

10, rue du Conseiller-Collignon,
75016 Paris.

– M. Michel David-Weill,
président
Et les membres du conseil de surveillance de la SOVAC,
M. André Wormser,
président
Et les membres du directoire de la SOVAC,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Georges GAY,
officier de la Légion d'honneur,
président d'honneur de la SOVAC,

survenu le 22 novembre 1988, à Paris, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Il n'y aura pas d'obsèques, le défunt ayant fait don de son corps à la science.

19-21, rue de la Bienfaisance,
75008 Paris.

– Les associés de Lazard Frères et Cie,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 22 novembre 1988, à Paris, de

M. Georges GAY,
officier de la Légion d'honneur,

qui fut leur associé de 1956 à 1973.

[Né en 1897, Georges Gay, associé de Lazard Frères et Cie de 1956 à 1973, commença sa carrière à la SOVAC en 1928 comme directeur commercial, puis directeur général et président-directeur général de 1956 à 1962. Il fut ensuite président du conseil de surveillance de 1972 à 1982 et président d'honneur depuis cette date. Georges Gay occupa aussi des fonctions importantes à Sovaclux, à la Caisse centrale de réescompte, à Crédiper ainsi qu'à Eurafrance.]

– Mme Nicole Hulin,
son épouse,
Dominique et Yves Benoist,
sa fille et son gendre,
Olivier et Stéphane,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Michel HULIN,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
professeur
à l'université Pierre-et-Marie-Curie,

survenu le 22 novembre 1988.

Les obsèques civiles ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

60, rue de l'Amiral-Mouchez,
75014 Paris.

[Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de physique et professeur à l'université Pierre-et-Marie-Curie, Michel Hulin, né le 28 juillet 1936, était depuis 1984 directeur du Palais de la découverte, qu'il avait contribué à rénover. Ce spécialiste de la physique des solides s'est toujours intéressé à la vulgarisation, auprès des jeunes en particulier, lors de la mise en place de la commission chargée de la réforme de l'enseignement de la physique. Il était l'auteur d'un essai sur l'imaginaire de l'au-delà : *la Face cachée du temps*.]

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

– Nyons.

Mme Paul Lamotte,
Le professeur Suzanne Lamotte-Barrillon,
Les docteurs Thierry et Martine Dentan,
Véronique, Violaine et Séverine,
Le professeur et Mme Jean-Claude Patel,
Nicolas et Stéphanie,
M. et Mme Jean-Luc Lamotte,
M. et Mme Philippe Lamotte,
Fabienne,
M. Marc Lamotte,
Le docteur Sophie Lamotte,
Benoit Lamotte,
L'ingénieur général et Mme Charles Barrillon,
Le général et Mme François Barrillon,
Le professeur et Mme André Barrillon,

ont la douleur de faire part du décès du

professeur Michel LAMOTTE,
médecin honoraire
des hôpitaux de Paris,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 21 novembre 1988.

Les obsèques ont eu lieu à Nyons (Drôme), dans l'intimité familiale.

7, rue Pierre-Sarrazin,
75006 Paris.

– Mme Joseph Lazarovici,
Ses enfants, petits-enfants
Et toute sa famille,
font part du décès de

M. Joseph LAZAROVICI,
retraité fonctionnaire international,

survenu le 23 novembre 1988, à Cannes, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

L'inhumation aura lieu le samedi 26 novembre, à 11 h 30, au cimetière du *Père-Lachaise où l'on se réunira.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

84, rue de Cannes,
06110 Le Cannet.

– M. et Mme Raoul LOUËRAT,
Jerôme et Isabelle Louërat,
Mme Juliette Louërat,
Mme Imelda Aubin,
M. et Mme Jean-Claude Aubin,
M. et Mme Jean-Pierre Jacquet,
M. et Mme Yves Le Cocq,

ont la douleur de faire part du décès de leur fils, frère, petit-fils et neveu

Philippe,

survenu dans sa trente et unième année,

et vous prient d'assister ou de vous unir d'intention à la messe qui sera célébrée le samedi 26 novembre 1988, à 10 h 30, en la basilique Saint-Nicolas de Nantes.

L'inhumation aura lieu au cimetière Saint-Paul à Rezé (Loire-Atlantique).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Amédée Monginou,
Luc et Marie-France Monginou
et leurs enfants,
Patricia et Bernard Hennequin
et leurs enfants,
Les familles Monginou, Perrin, Rey*naud et Hennequin,*
ont la douleur de faire part du décès de

M. Amédée MONGINOU,
ex-directeur de l'ESCAE
de Clermont-Ferrand,

survenu le 19 novembre 1988, à l'âge de soixante-seize ans.

Les obsèques religieuses ont eu lieu à *Chamalières, suivies de l'inhumation à* La Chapelle-Geneste (Haute-Loire).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Dons à la recherche contre le cancer.

56, avenue de Royat,
63400 Chamalières.

– Le professeur et Mme Jean-Jacques Moreau,
Le docteur et Mme Jean-Marie Regnier
et leurs enfants,
Mme Henriette Lalanne,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 19 novembre 1988, de

M. Joseph MOREAU,
professeur honoraire
à la faculté des lettres de Bordeaux,
membre de l'Académie nationale
des sciences, belles-lettres
et arts de Bordeaux,
correspondant de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,

âgé de *quatre-vingt-huit ans, muni* des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques religieuses ont été célébrées le lundi 21 novembre, en la basilique Saint-Seurin de Bordeaux.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Saint-Pierre-de-l'Isle (Charente-Maritime).

8, rue Dom-Vaissette,
34000 Montpellier.

– Simone Rolland,
son épouse,
Brigitte et Francis Gabet
et leurs enfants,
Paul Alain et Danièle Rolland
et leurs filles,
Philippe Rolland, Jacqueline Vadrot
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre ROLLAND,
ancien administrateur supérieur
des TAAF,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,

survenu le 21 novembre 1988.

49, rue de Châtenay,
92160 Antony.

– *M. et Mme G. Manceron,*
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme A. Stoleru,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme R. Hubscher
et leurs enfants,
M. et Mme M. Schwartz
et leur fils,
ont le profond chagrin de faire part de la mort de

Mme Mariette SFARTZ-HUBSCHER,

leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère et parente,

survenue le 15 novembre 1988, à Levallois-Perret.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Frédéric Jacques Temple,
Le docteur Jean-Pierre Temple,
ont la tristesse de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, de leur père,

M. Emmanuel TEMPLE,
ancien député,
ancien ministre,
croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu à Montpellier, le 19 novembre 1988.

Remerciements

– Mme Raoul Bastie-Sigeac,
Irène et Michel Videcoq,
Jacqueline Bastie-Sigeac,
François et Joëlle Bastie-Sigeac,
Camille et Pauline Videcoq,
Les familles Paris, Pinel, Bordes,
très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Raoul BASTIE,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Anniversaires

– Pour le sixième anniversaire de la disparition de

Jacques BOUISSOU,
journaliste,

sa mémoire est rappelée à ceux qui restent fidèles à son souvenir.

– Il y a douze ans que

Isabelle CALINIÉ,
née Edelmann

était enlevée à ses amis.

Pensez à elle aujourd'hui.

– Il y a vingt ans,

Lucien EBSTEIN,
président d'honneur
du consistoire *israélite de Lyon,*

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

Rectificatif

– Les obsèques de

Lydie KRZYZOSTANIAK SADOWSKI,
attachée commerciale
à l'ambassade de France à Bogota,

auront lieu le mercredi 30 novembre 1988, à 8 h 30, en la chapelle du cimetière du Père-Lachaise, Paris-20e,
et non le lundi 28 novembre comme indiqué dans nos éditions du 25 novembre.

Communications diverses

– Entre le 20 et le 30 mars 1989, le Lycée Turgot, 69, rue de Turbigo, 75141 Cedex 03, célébrera le cent cinquantième anniversaire de sa fondation. Les anciens élèves qui souhaiteraient s'associer ou assister aux manifestations, ou qui accepteraient de mettre des documents à la disposition des organisateurs, sont invités à se faire connaître auprès du secrétariat du proviseur. Tél. : 42-72-10-96.

Le Monde CADRES

Le groupe EGOR rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine :

Mécanique "high tech"
• **DIRECTEUR DE DEPARTEMENT** Réf. VM 30/1409 H

Conseil en recherche de cadres
• **CHARGEE DE RECHERCHE** Réf. VM 53/2700 M

Etablissement financier
• **RESPONSABLE LOGISTIQUE CLIENTELE** Réf. VM 37/2917 A
Paris

Informatique de gestion
• **CHEF DE PROJET** Réf. VM 6/480 L
Exploitation - Maintenance - Développement.

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous proposons de nous adresser un *dossier de candidature* en précisant la *référence choisie* à :

GROUPE EGOR
8, rue de Berri - 75008 PARIS

EGOR
PARIS BORDEAUX LILLE LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BELGIQUE DANMARK DEUTSCHLAND ESPANA ITALIA PORTUGAL UNITED KINGDOM BRASIL

Sté de publicité

et voyages recherche agents commerciaux sur Marseille.
Tél. : 91-81-82-01.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.H. 26 ANS, C.A.P. ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE NOTIONS DACTYLO RECH. PLACE STABLE

EMPLOI BUREAU

M. Faugeron, 20, rue Gabriel-Péri, 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Tél. : 47-58-67-03.

Electromécanicien CE 1, expér. 18 ans, sér. réf. (spécialiste tunnelier, chantiers exports). Etud. ttes propositions. Écrire sous le n° 8015 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy 75007 Paris.

FEMME, 55 ans, sérieuses référ., cherche emploi secrétaire sténo-dactylo. Tél. : 48-94-56-31.

J.H., maîtrise échanges internationaux, bachelor of arts, bilingue anglais, cherche poste VSNE. Tél. : (16) 31-63-82-15.

URGENT

Laboratoire CNRS offre à INGÉNIEUR, bourse intéressante pour thèse Ing.-Dr. Sujet : réalisation prototype de vol. Expérience spatiale ESA/NASA, connaissances Méca, thermique, physique exigées.

Lieu de travail : Paris, banl. Sud. Contacter immédiat. :
Tél. : 69-20-91-32.

LE CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT recrute pour sa station de recherche de Marne-la-Vallée

UN INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

ayant une expér. dans le dom. des calculs et des essais en transf. de chaleur.

Adr. C.V. et présent. à : M. MOYE, C.S.T.B., 4, av. Jean-Jaurès, Champs-S/Marne, B.P. 02, 77428 Marne-la-Vallée, Cedex 2.

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

Concevoir et développer des produits mettant en œuvre les techniques analogiques-numériques pour appareils de mesure. Anglais souhaité. Envoyer C.V. à D. DECONINCK, B.P. 225, 91942 LES ULIS Cedex.

GROUPE DE PRESSE IMMOBILIÈRE

Recherche son nouveau

DIRECTEUR RÉGIONAL

La notoriété et la forte croiss. de notre sté justif. l'implant. dans la région Sud-Est (poste basé à Aix)

D'UNE ÉDITION LOCALE

VOTRE MISSION :
– Dévelop. le CA de la rég.,
– Former et animer l'équipe (5 pers.),
– Gérer le nouveau centre de profit.

Nous souhaitons confier cette responsabilité à un profess. (35-45 ans env.) du market. et de la communic. sachant se comporter en véritable patron tant pour négoc. à ts les nivx que pour dirig. les hommes et justifiant d'expér. simil. réussies.

Si vous êtes autonome, mobile et ambitieux et si en plus vous connaissez bien la presse ou l'immobilier, écrivez-nous à :

BP 451, 75527 Paris Cedex 11.

SOFRESID
recherche
INGÉNIEUR

diplômé grande école. Débutant ou ayant quelques années d'expérience.

Au sein du service STRUCTURES de la société, le candidat retenu intégrera une équipe de conception et de calcula de grands ouvrages tels que : plate-forme offshore, bâtiments industriels, ouvrages d'art, etc. La connaissance de l'anglais serait fortement appréciée. Poste basé à Paris, plus déplacements à prévoir.

Merci d'adresser C.V. détaillé, lettre manuscrite à SOFRESID Direction des relations sociales, Service recrutement, 59, rue de la République, 93100 MONTREUIL, s/réf. M.31.

Ctre hospitalier de MENTON recherche MANIPULATEUR(TRICE) titulaire du D.E. pour remplacement ou mutation. 93-28-15-15 p. 4427.

Institut Privé Enseignement supérieur recherche ENSEIGNANTS VACATAIRES QUALIFIÉS Histoire, géographie, culture génér., anglais, droit public, droit privé, DIPLOME IEP EXIGÉ Ecrire sous le n° 8011 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy 75007 Paris.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Part. vend Renault 21TD (blanche, modèle 89, 1.650 km, vitres teintées, boîte 5 vit.). Prix 77.000 F. Tél. : 39-89-01-47 de 8 h à 21 h 30.

de 12 à 16 C.V.

A VENDRE MERCEDES 280. Année juillet 76, 142.000 km, boîte automatique, équipé radio, alarme, peinture récente, pneus neufs. TRÈS BON ÉTAT. PRIX 28.000 F. Tél. : (1) 47-39-32-04, M. Vinchon.

divers

Je vends au plus offrant contrat pour voiture prestigieuse de collection usine « Ferrari », modèle F 40 (dernier modèle, production limitée). Ecrire à Flora Agalo via Manzoni 17, 10098 RIVOLI (Torino), Italie.

L'AGENDA

Décoration

RÉNOVER VOTRE APPARTEMENT A PARIS ?

Conseils
Réalisation des travaux tous corps d'état
Qualité. Délais

ARCHI-DÉCOR

(1) 47-83-47-12

Vêtements

IVANA BIS

DÉPOT-VENTE
2, rue J.-P.-Timbaud, 75011 PARIS. 47-00-60-73. Mardi au sam. : 11 h à 19 h.

Vacances Tourisme Loisirs

SKI DE FOND HAUT JURA

3 h de Paris par T.G.V.

Yves et Liliane vous accueillent (14 pers. maxi) dans ferme du XVIIe, confortablement rénovée, chbre avec s.d.b., w.c., table d'hôtes, cuis. mijotée et légère, pain maison cuit au feu de bois. Ambiance sympathique. De 2.050 F à 2.590 F par pers. et semaine tt compris, pension complète + vin, moniteur et matériel de ski. T. : (16) 81-38-12-51 ou écrire : Le Crêt-l'Agneau, 25650 MONTBENOIT.

06300 NICE Hôtel « Gémeaux », 149, bd de l'Observatoire, 1° NN Logis de France. Demi-pens. : 130 F.

ASSOCIATIONS

Appel

עליה

Ecoutez MM. Ovadia SOFFER, ambassadeur d'ISRAEL en France, et Claude LALOUM, directeur du départ. ALYAH en France. En direct sur RADIO SHALOM 94.8 MH Mardi 29 novembre à 19 h 30

« L'Alyah, et pourquoi pas ? »

POÈMES EN LIBERTÉ
SUR MINITEL
3615 CLP

M. Bruno Malafronte, président de l'association Psychiatrie sans frontières fondation Henri Collomb, invite les adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire, le 2 décembre 1988 en l'Abbaye Pasteur, 30, av. de la Voie-Romaine 06000 Nice. Tél. : 93-81-71-71 poste 3279.

Conférences

SAMEDI 28 JANV. 1989 THÉRAPIE FAMILIALE PSYCHOTHÉRAPEUTES ET CRÉATIVITÉ Sémin. du Dr Mony ELKAIM à Paris (Fac. de méd.-Odéon) Rens. AMITREF (1) 45-44-65-10.

Sessions et stages

STAGE INITIATION THEATRE Alpe-d'Huez 15/21 janv. 1989 Matin théâtre, après-midi ski 1900 F TC, 20 places seulem. Rens. 45-89-82-84/42-83-67-55.

THÉÂTRE QUAND MÊME

Cours par professionnels tous âges – tous niveaux – tous handicaps physiques 6 h/sem. Tél. : 42-51-40-83.

COURS DE TURC, 2 niv. soir. Atelier de marionnettes Karagöz. Enf. merc. de 8 à 12 ans. ELELE, Maison des travailleurs de Turquie. 43-57-76-28.

- Prix de la ligne 44 F TTC (25 signes, lettres ou espaces).
- Joindre une photocopie de déclaration au *J.O.*
- Chèque libellé à l'ordre du *Monde Publicité*, et adressé au plus tard le mercredi avant 11 heures pour parution du vendredi daté samedi au *Monde Publicité*, 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

La rubrique Associations paraît tous les vendredis, sous le titre Agenda, dans les pages annonces classées.

Le Monde IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrdt

17, RUE PIERRE-LESCOT Sam., 13 h/16 h, imm. p.d.t., 45 m², 2e ét. 900.000 F.

2e arrdt

OPÉRA

15, PLACE GAILLON Imm. caractère 3 appts tt cft, STUDIO, DUPLEX 2 p., liv. + 2 chbres. S/pl. ce jour et sam. 26 de 12 h 30 à 17 h 30.

3e arrdt

MARAIS

102, RUE DU TEMPLE. dble living, + chbre., 2e ét. gche. Vue dég. Px 1 100 000 F. S/pl. ce jour. 12 h à 14 h.

MARAIS, Dans très bel imm. ravalé, appt. 5 p., séj. 37 m², très clair. Prix 2 800 000 F. Réf. 229. André Korchia SA 43-70-69-69.

MARAIS, Dans imm. pierre de taille XVIIe, 3 pces, 3e étage, asc., refait neuf. Prix 2 100 000 F. Réf. 238. André Korchia SA 43-70-69-69.

MARAIS

Dans imm. de caractère Très beau studio avec mezzanine, cuis. équipée, salle de bains. 642 000 F.

TRANS OPÉRA 43-45-23-15

MARAIS,

duplex 86 m², belles finitions. Prix : 1 700 000 F. Tél. : 45-41-11-00.

4e arrdt

OPÉRA-BASTILLE

PRÈS BD HENRI-IV

Imm. p. de taille, 4e ét., asc., chff. central indiv., gd 6 pces, entrée, cuis., bains, 180 m² + service. 9, RUE JACQUES-CŒUR, samedi-dimanche-lundi de 14 h à 17 h.

5e arrdt

EXCEPTIONNEL Propriétaire vend dans immeuble rénové duplex 200 m², 2 terrasses sud, 3 ou 4 chambres, 77 m² de réception avec poutres apparentes et verrière. PROMOVIM - 42-36-56-26.

EXCEPTIONNEL Propriétaire vend appartement, réception, 5 chambres + bureau, 3 terrasses 280 m². Entièrement refait. PROMOVIM - 42-36-56-26.

PLACE DE L'ESTRAPADE 5 pièces 106 m², calme, soleil, parfait état, 4e ét. LEGL 45-46-26-25 ou 43-26-73-14.

6e arrdt

Me SAINT-PLACIDE

Bon imm., 4e ét., asc., chff. centr. ind., séj., 1 chbre + 1 ptte pièce, entrée, cuis., bains, w.c. 142, RUE DE RENNES, sam.-dim., 14 h-17 h.

7e arrdt

PLURIMMO 72, bd. Raspail, Paris 6e.

PRES BRETEUIL 4 P. BEL IMM. PIERRE DE TAIL. 5e, asc. 2 800 000 F.

RUE DE VARENNE TRES BEAU PIED A TERRE 68 m², 2e, ascenseur. Tél. : 45-48-25-01.

PLURIMMO

72, bd Raspail, PARIS 6e.

PRES BRETEUIL, 4 P. BEL IMM. P. DE TAILLE. 5e, asc. 2 800 000 F.

RUE DE VARENNE TRES BEAU PIED-A-TERRE, 68 m². 2e, ascens.

Tél. : 45-48-25-01.

PLURIMMO

72, bd Raspail, PARIS-6e.

RUE VANEAU 2 P. Refait neuf. 945 000 F.

BD LATOUR-MAUBOURG 2 P. 3e, asc., 45 m² environ. 1 250 00 F.

Tél. : 45-48-25-01.

BOSQUET RAPP. 220 m² Belles réceptions + 4 ch. à moderniser. 6 100 000 F. F.-FAURE, 45-67-85-17.

R. ROUSSELET Séjour + chbre, cheminée, poutres. Bon état. Prix : 1 170 000 F. F. FAURE. 45-67-85-17.

CHAMP-DE-MARS

Bel imm. Napoléon III, tapis escalier, double living + 2 chbres, bains, cab. toil. A saisir. 46-34-13-16.

9e arrdt

PRÈS TRUDAINE, 4 P.

Imm. p. de t., 2e, asc. Appt classique. Px : 1 550 000 F. PLURIMMO, 45-48-25-01.

10e arrdt

LOUIS-BLANC

4 P., 100 m² balc., park., imm. réc. stand. 1 785 000 F.

TRANS OPÉRA 43-45-23-15

11e arrdt

PROCHE NATION Bel imm. réc., 8e ét., vue dégagée, balc., 3 p. 75 m², tt cft, park. 1.380.000. Me voir samedi 14 h-18 h. 75, BD DE CHARONNE.

12e arrdt

RER GARE DE LYON Réc. stdg. 95 m², ét. élevé, gd liv. + 2 chbres, balc., bains, s. d'eau, 2 park., ss/sol. 2 200 000 F. MICOT, 43-44-43-67.

GARE-DE-LYON

Beau 2 P., 38 m² env. tt cft, charges 150 F. 535 000 F.

TRANS OPÉRA 43-45-23-15

DAUMESNIL

Ds imm. p. de t. Rénovat. qualité. 3 P. 60 m² + 1 P. attenante. 1 385 000 F.

TRANS OPÉRA 43-45-23-15

DAUMESNIL except.

La campagne à PARIS Appt 135 m² + 165 m² terrasse amén. au 11e, asc., box dble. 43-45-23-15

TRANS OPÉRA

AV. DAUMESNIL

Dans bel imm. pierre de t. proche Mo, tt cft, espace très intér. à aménagé. Prof. lib. poss. 1 207 500 F.

TRANS OPÉRA 43-45-23-15

BASTILLE

Dans très bel imm. pierre de t. plusieurs appts rénovés. 27 000 F le m². 43-45-23-15.

TRANS OPÉRA

NATION

2 P., 47 m² env. dans imm. pierre de t., 6e ét. sans asc. 1 017 000 F. 43-45-23-15.

TRANS OPÉRA

Près AV. SAINT-MANDÉ Imm. réc., 4 p., cuis., tt cft. balc. 16 m², parking, 6e ét., asc. Prix 2 215 000 F. MAS Immobil., 43-45-88-53.

PTE-DORÉE. Imm. récent 5e et dern. ét., gd 3 p., cuis., tt cft, terrasse 52 m², parking. except. 1 775 000 F. MAS Immobil., 43-45-88-53.

DAUMESNIL. Bon imm. anc. 2 p., cuis., tout confort, chauff. indiv. 535 000 F. MAS Immob., 43-45-88-53.

13e arrdt

PRIX INTÉRESSANT

Mo NATIONALE Immeuble neuf, tt cft, 9e ét., vue panoramique, calme, séj., 1 chbre, entrée, cuisine équipée, bains, park., w.c. 5, RUE LEREDDE, Bât. C (angle 17, r. de Tolbiac), sam.-dim., 14 h-17 h.

14e arrdt

ALÉSIA, 2-3 PCES

ATELIER ARTISTE

2e, asc. 1 800 000 F. PLURIMMO, 45-48-25-01.

VAVIN/PORT-ROYAL

4 pièces, travaux. Prix : 2 500 000 F. PLURIMMO, 45-48-25-01.

MONTPARNASSE

R. FERMAT. Petit imm. stdg 1978, 2 p. 53 m², séj. s/rue calme, chbre av. petit balc. s/cour, jard., cuis., bains, très bonne distrib. 1 350 000 F. Parking, achat possible de l'immeuble. F. FAURE, 45-67-85-17.

Mo DENFERT. Appt original, genre atelier d'artiste, 4 p. cft 100 m², calme absolu, plein Sud. 2 600 000 F. 43-35-18-36.

ALESIA-COTY, imm. 58, 3-4 p., tt cft., 65 m², 1 150 000 F.
IMM. 76, luxueux 2 p., tt cft., 55 m², cuis. équipée, parking. 1 300 000 F.
MONTPARNASSE, plus. stud. à partir de 525 000 F.
ALESIA, pierre de t., 3-4 p., 70 m². 1 400 000 F. Tél. : 43-35-18-36.

PLAISANCE

Beau 2 pièces, tt cft, 46 m² + 6 m² balc. 995 000 F.

TRANS OPÉRA 43-45-23-15

RUE SCHOELCHER ATELIER D'ARTISTE

2 600 000 F. 45-41-11-00.

17e arrdt

ROME

Maison caract., calme, gren., patio + surf. diverses. 42, R. DES DAMES, vendredi, samedi, 13 h-17 h.

COURCELLES

Près CHAMPERRET duplex 7e et 8e ét., asc., imm. p. de t. 1er niv., dble récept. + s. à m., cuis., entrée, w.c. 2e niv., 2 ch. + mezz., s. bns marbre + s. d'eau, w.c., dress., prestat. de LUXE. Tél. : 46-74-75-88.

95- Val-d'Oise

EXCEPTIONNEL

2 *bis*, bd du Lac à ENGHIEN VUE imprenable sur le lac. Dernier étage appt 125 m². Luxueuses prestations, cuis. équipée, terrasses, box. S/pl. samedi 26-11-88 de 10 h à 13 h. Tél. : J.L. 47-68-29-79.

appartements achats

Ch. URGENT 110 à 140 m²

Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 12e, 9e. PAIE CPT. 48-73-35-43.

locations non meublées offres

Région parisienne

PUTEAUX 92

Résidence Bellerive, 10 mn de l'Etoile, beau studio neuf, 30 m² équipé, 8e étage, balcon, expos. sud-ouest. 2.800 F + charges. Tél. : 48-70-95-12.

maisons individuelles

A VENDRE 77 9 km ROISSY (sans nuisances) maison rurale, cuisine, s. à m., salon, cheminées, 3 chambres, très grand grenier aménageable, garage, dépendances. Terrain 380 m² clos de mur. T. : 60-03-47-18 apr. 20 h.

pavillons

CESSON

35 KM DE PARIS Vends pavillon 3 pièces (48 m² habit.), cheminée, coin cuisine, salle de bains, jardin 140 m². Parfait état. Prix 380.000 F. Tél. h.b. : 42-25-95-50.

ÉLANCOURT (ligne Montparnasse) dans résidence, beau pav. d'angle, liv. triple + 4 chbres, 2 bains, 2 gar., jard. 716 m². 1.250.000 F. MONAL, 30-50-28-15.

immobilier information

Recherchons acheteurs de tous biens immobiliers de part. à part. sur tout le Sud de la France. Sans frais ni commissions. Catalogue gratuit sur demande : TRANS-PAP, 28, rue Général-Faidherbe, 34500 BÉZIERS.

fermettes

160 KM SUD PARIS

ANCIENNE FERME AMÉNAGÉE, séj., salon, cuis., 4 pces, bns, w.c., chauffage central, gde dépendance s/9.000 m². Px 480.000 F. CRÉDIT 100 %. Thyrault : (16) 86-74-06-12 ou après 20 h (16) 86-74-02-71.

35. Vds FERMETTE avec dépend. s/terrain 3 850 m² près forêt, à 10 km de Dol et Pontorson. Bon état. (16)-99-56-32-58 ou not. : (16) 99-58-31-01.

viagers

Mo GEORGE-V - RARE

Beau 200 m², clair, calme, occupé Fme 78 a., cpt élevé + rente 20.000 F/mois. LAPOUS - 45-54-28-66.

immeubles

P.H.I.

Paris Hoche Investissements achète tous immeubles habitation ou commerciaux, discrétion, décision rapide, paiement comptant. Intermédiaires sollicités.

P.H.I. 45-61-10-20
240, fbg St-Honoré, Paris-8e.

boutiques

Locations

PARIS-5e

46-48, RUE BROCA Local ccial 77 m² sur rue. 1.350.000 F ou locat. 10.000 F mens.+ch.

PARTHENA 42-89-29-66.

bureaux

Ventes

OPÉRA

15, PLACE GAILLON Bel imm. asc., burx s/fac., 110 m² env., 50 m² envir. S/pl. ce jour et sam. 26 de 12 h 30 à 17 h 30.

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

Constitutions de sociétés et tous services 43-55-17-50.

OPÉRA

Bureaux prestige équipés, salle de réunion, domiciliation, téléphone, télécopie, télex. Tél. : (1) 42-60-01-60.

BANDOL



APPARTEMENT 6 PERSONNES
PRES PORT / PROX. PLAGE
330.000 F*

NOM
ADRESSE
TEL.

DOC. GRATUITE.
PLU+S PIERRE
27 RUE DUGUESCLIN - 69006 LYON
☎ 78.93.06.68

POUR PASSER UNE ANNONCE IMMOBILIÈRE

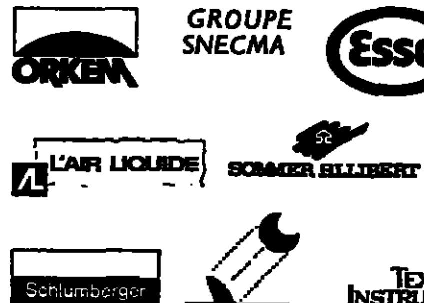
Tél. : 45-55-91-82

* lignage : poste 40.83
* modules : poste 43.24



Ces entreprises et la Commission des Communautés européennes (programme Comett) vous offrent 100 stages en Europe.





















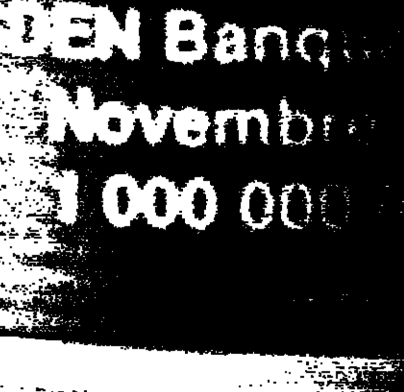


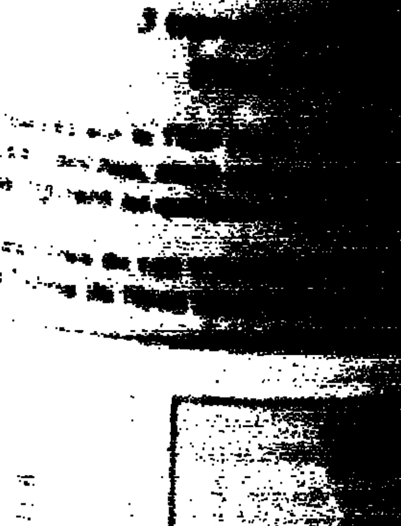






BANQUE POPULAIRE · legrand · MUST · NIXDORF COMPUTER · Schlumberger · BEFS · SOCIÉTÉ GÉNÉRALE · sanofi · RHÔNE-POULENC · Auchan · SAFT · FOUGEROLLE · XP · AGFA · ILE DE FRANCE OPERA & BALLET · Valeo





SOMMAIRE

Dette de l'Etat et déficit budgétaire

Quand le gouvernement cache la réalité

Comme ils le font chaque année vers novembre ou décembre, les pouvoirs publics viennent de modifier le budget de l'Etat (1). Ont été ajoutées – alors que l'exercice 1988 s'achève – des dépenses qui n'avaient pas été prévues il y a un an et d'autres qu'il fallait augmenter : emplois, armée, lycées, dotations aux entreprises publiques...

Que les partisans d'une gestion rigoureuse des deniers publics se rassurent : le déficit budgétaire n'a pas été modifié d'un franc, restant fixé à 115 milliards, cela grâce à de très abondantes rentrées fiscales.

A y regarder de plus près, on s'aperçoit que la forte activité économique a permis à l'Etat d'encaisser sous forme de TVA, d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les sociétés 54 milliards de francs de plus que prévu. Une manne telle qu'on se demande pourquoi l'Etat, qui continue de prêcher la rigueur, n'a pas donné l'exemple en réduisant davantage son déficit. De telles occasions ne se reproduiront peut-être pas de sitôt.

A ce genre de questions embarrassantes, le gouvernement répond en substance par deux arguments. Le premier est que des dépenses sous-évaluées fin 1987 devraient être couvertes, comme cela a été le cas pour l'assurance crédit-exportation garantie par l'Etat. Le second est qu'une autre voie de désendettement a été choisie qui a pris la forme d'une provision de 5 milliards de francs constituée par le gouvernement pour payer des intérêts dus en 1990 et 1991 sur des obligations d'un style particulier émises par le Trésor en 1983 et 1984. En clair : le montant du déficit budgétaire reste fixé à 115 milliards de francs, mais la situation s'assainit en profondeur. Voire !

Les garanties à l'exportation assurées par la COFACE (Compagnie française pour le commerce extérieur) permettent aux industriels et aux banquiers français, selon une technique parfaitement rodée, de se faire rembourser quand des contrats passés avec un pays en voie de développement tournent à la déconfiture. La liste en *est longue depuis les déconvenues* polonaise et mexicaine qui remontent à 1981 et 1982, jusqu'aux déboires essuyés avec le Nigéria et l'Egypte. Ainsi, l'année dernière, 24 milliards de francs dus par des acheteurs étrangers n'ont pas été payés.

Dépenses dissimulées

Pendant longtemps – en fait jusqu'en 1986 – l'Etat a pu échapper à ses obligations en ouvrant de nouveaux crédits aux pays en difficulté.

Ces crédits financés par des emprunts de la BFCE (Banque française du commerce extérieur) permettaient aussi à la COFACE de se rembourser. C'est ainsi qu'en « débudgétisant » – c'est-à-dire en reportant sur les années à venir le coût des sinistres qu'il aurait dû assumer immédiatement puisqu'il s'était porté garant – l'Etat a dissimulé volontairement des dépenses très importantes.

Que MM. Balladur et Juppé qui n'avaient prévu à ce titre que 2 milliards de francs dans le budget de 1988, après 8 milliards en 1987, aient volontairement sous-évalué la charge, cela est évident. Mais tous les ministres des finances ont procédé de la sorte depuis le début des années 80 et les lourdes « ardoises » que récupère maintenant M. Bérégovoy ne sont que les retombées catastrophiques de contrats passés avec imprudence, alors que M. Delors et lui-même officiaient rue de Rivoli.

Mais surtout – et c'est là qu'on peut mettre en doute l'assainissement durable des comptes de l'Etat dans ce domaine – il semble bien que le gouvernement continue, même si c'est à un rythme ralenti, de garantir des *contrats qu'une élémentaire prudence* déconseillerait d'assurer.

Diaboliques obligations

L'endettement public n'est pas réduit de façon plus convaincante par la provision de 5 milliards de francs constituée par le gouvernement sous forme d'un versement au *Fonds de* soutien des rentes (2). Certes, ce fonds « portera » jusqu'en 1990 une petite partie des ORT (obligations renouvelables du Trésor) émises en abondance (38 milliards de francs sans les intérêts), alors que MM. Delors et Bérégovoy étaient ministres des finances (1983-1984). Façon peu élégante de se défausser d'une énorme charge : en 1990 le budget aura à supporter 28 milliards de francs d'intérêts et encore 6 milliards de francs en 1991 sur ces obligations diaboliques qui avaient comme particularité de reporter en bloc à la date du remboursement final le paiement des intérêts. La provision de 5 milliards de francs annoncée par le gouvernement ne relève donc pas du désendettement, mais d'un « lissage » dans le temps d'une charge brusquement accrue...

On voit, au travers de ces deux exemples (COFACE et ORT, mais il y en a bien d'autres) à quel point tout gouvernement peut modifier en fonction de ses convenances les chiffres du déficit budgétaire.

Déjà en 1987 MM. Balladur et Juppé auraient pu annoncer un déficit voisin de 100 milliards de francs, au lieu des 120 milliards de francs qui furent finalement retenus. La Cour des comptes révélera dans quelques mois comment certaines dépenses de 1988 furent avancées et supportées par le budget 1987. De même, le déficit de *cette année aurait-il pu être nettement* inférieur aux 115 milliards de francs retenus.

Les hommes politiques font parfois d'étranges calculs : MM. Balladur et Juppé, étant certains d'être encore à leur place en 1988, choisirent l'année dernière d'échelonner la réduction du déficit de l'Etat à raison de 15 milliards de francs par an, pour donner l'impression d'une grande maîtrise des masses budgétaires, qu'ils n'avaient pas plus que leurs prédécesseurs.

M. Bérégovoy, en choisissant à son tour de ne pas « sortir » trop bas, dissimule la facilité avec laquelle s'exerce un budget préparé par la droite pour se parer l'année prochaine des plumes de la vertu et de l'efficacité. A droite comme à gauche, on cache la réalité.

On s'apercevra probablement plus tard qu'il aurait mieux valu annoncer dès 1987 un déficit budgétaire proche de 100 milliards de francs. Le jugement porté sur la France par les milieux internationaux n'en aurait été que meilleur. Et la santé du franc confortée.

ALAIN VERNHOLES.

(1) Voir *le Monde* des 23 et 24 novembre.

(2) Contrairement à une caisse d'amortissement qui annule les titres, le Fonds de soutien des rentes rachète ceux-ci et les garde à son actif. Ces obligations sont donc toujours comptées dans la dette de l'Etat.

● ***Chèquier-conseil pour les chômeurs créateurs d'entreprise.*** – M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, a précisé le 24 novembre à l'OCDE, son programme en faveur des chômeurs créateurs d'entreprise. Un chéquier-conseil d'un montant de 6 000 F, dont 4 000 F pris en charge par l'Etat, sera mis en place pour faciliter le recours à un expert-comptable, à un cabinet conseil ou à une boutique de gestion. L'objectif est de réduire le taux de mortalité des jeunes entreprises, quelles qu'elles soient, de l'ordre de 50 % dans les cinq années suivant leur création. Les procédures de soutien à la création d'entreprise par les chômeurs seront également simplifiées afin d'augmenter de 20 % le nombre de bénéficiaires en 1989 et atteindre ainsi le chiffre de 70 000.

Candidat surprise

M. Philippe Jaffré va succéder à M. Bernard Auberger à la tête du Crédit agricole

Réuni dans la matinée du vendredi 25 novembre, le conseil d'administration de la Caisse nationale du Crédit agricole (CNCA) a désigné M. Philippe Jaffré, actuel président de la Banque Stern, comme successeur de M. Bernard Auberger au poste de directeur général de la « banque verte ». Pour être effective, cette nomination devra recevoir l'agrément des ministres de l'économie et des finances et de l'agriculture...

En tirant de son chapeau le nom de M. Philippe Jaffré pour succéder à M. Bernard Auberger, « démissionné » le 8 novembre de la direction générale de la Caisse nationale de Crédit agricole, le conseil d'administration de la « banque verte » a causé une véritable surprise. A quarante-trois ans, cet inspecteur des finances n'est pas totalement étranger aux caciques de la première banque d'Europe. Directeur adjoint du Trésor entre 1984 et 1987, il a siégé plus de deux ans au conseil d'administration de la Caisse nationale comme représentant de *droit du ministère de l'économie.*

« On le connaît et il nous connaît », soufflait-on jeudi soir à la Fédération nationale de Crédit agricole (FNCA). Mais, de là à lui offrir le premier poste de commande trois mois jour pour jour après son arrivée à la présidence de la Banque Stern, il y a un pas qu'on ne s'attendait guère à lui voir franchir.

Banalisation des prêts

Sous réserve de l'agrément ministériel qui ne paraît pas devoir faire défaut, la désignation de M. Jaffré clôt un feuilleton dont il devra, pour sa propre gouverne, retenir quelques épisodes. Lâché par son conseil pour des motifs *« culturels »* assez flous – on lui reprochait de n'avoir pas su insuffler l'esprit des caisses régionales à la caisse nationale – M. Auberger vivait dans l'insécurité permanente depuis sa nomination en juin 1986.

« Le fusil était toujours chargé », confie-t-il aujourd'hui. Par qui ? Par M. Lucien Douroux, secrétaire général de la FNCA. On soutient de bonne source que l'homme était disposé à accepter de grandes concessions pour devenir directeur général, même s'il s'en défend vivement.

Soupçonné de vouloir abandonner le monopole des prêts bonifiés à l'agriculture, on lui prêta aussi l'intention de servir les opérations de *« dénoyautage »* du *gouvernement* socialiste à travers les participations détenues par la « banque verte » dans les « privatisées » Havas et Suez. *« Faux »*, s'insurge l'intéressé, qui précise qu'il n'y aura pas de conflit entre lui et M. Jaffré.

Mais M. Lucien Douroux renonçait la semaine dernière à sa candidature. M. Michel Rocard se *méfiait de cet ami* de M. François Guillaume, l'ancien ministre de l'agriculture de M. Chirac, jugé dangereux.

M. Jaffré a, semble-t-il, la trempe pour résister et s'imposer. *« Il mène ses collaborateurs à cent à l'heure. Plus les problèmes sont complexes, et plus il est heureux »*, disait de lui, en janvier 1987, un de ses proches collaborateurs (1). Son bonheur promet de s'accroître...

Pour la banque verte mutualisée en janvier 1987, l'arrivée prochaine de Philippe Jaffré est un gage d'évolution vers le privé. Exécutant des privatisations de M. Balladur le futur directeur général hérite, paradoxalement, du seul enfant bâtard de ce programme. La « banque verte » n'a pas été privatisée, mais mutualisée, c'est-à-dire rachetée à l'Etat par les caisses régionales.

Sans l'insistance de M. François *Guillaume, M. Balladur se serait* sans doute passé d'une telle opération. Le moins piquant n'est pas de voir M. Auberger, dont les travers d'inspecteur des finances avaient irrité les responsables issus de l'agriculture, céder la place à l'un de ses pairs !

M. Jaffré sera-t-il l'homme de la situation, capable de couper le cor*don ombilical entre* le Crédit agricole et l'Etat ? Se battra-t-il pour conserver le monopole de distribution des prêts bonifiés au monde paysan ? Sur ce point crucial, Matignon n'a pas fixé sa religion. Le premier ministre estime que rien ne presse. *« La banalisation des prêts bonifiés dans la CEE est prévue pour 1992. Pourquoi précipiter les échéances ? »*, dit l'un de ses proches. Chez le ministre de l'économie, M. Pierre Bérégovoy, on plaide pour la banalisation immédiate.

En homme politique qui compte les coups, M. Bérégovoy est enclin à accélérer les choses : les socialistes ont combattu la mutualisation. Maintenant qu'elle est votée, il faut en tirer les conséquences et supprimer la bonification. Ceux qui s'y opposent (les milieux agricoles) devaient y penser plus tôt. Quant au ministre de l'agriculture, M. Henri Nallet, il répète son souci de *« calmer le jeu »*, convaincu que les agriculteurs devront toujours pouvoir accéder à des prêts bonifiés. A M. Jaffré d'accorder tous ces violons. A ses risques et périls.

ERIC FOTTORINO.

(1) *Le Monde Affaires*, 17 janvier 1987.

[Inspecteur des finances (ENA 1973), Philippe Jaffré a été secrétaire général du Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles *(CIASI)*. *Conseiller technique* (1979) au cabinet de M. René Monory, ministre de l'économie, puis chef de bureau des marchés financiers (1980) à la direction du Trésor, Philippe Jaffré a été ensuite directeur adjoint (1984) puis chef de service (1986). C'est lui notamment qui a organisé les privatisations décidées par MM. Chirac et Balladur.

Depuis août dernier, Philippe Jaffré a succédé à M. Jean Peyrelevade à la présidence de la Banque Stern.]

Économie

TRANSPORT

Malgré un budget 1989 rigoureux

Le président de la SNCF se consacre à la reprise du dialogue social

M. Jacques Fournier, nouveau président de la SNCF, avance lentement dans sa tâche de redressement de la société nationale. D'abord continuer : le dernier budget du contrat de plan Etat-SNCF atteindra en 1989 l'objectif du retour à l'équilibre puisque le résultat sera une perte de 186 millions de francs contre 2 milliards en 1987 et 1 milliard en 1988. En présentant les prévisions adoptées par le conseil d'administration, M. Fournier souligne que, rapporté à des recettes d'exploitation de 64,71 milliards de francs, ce petit déficit équivaudra à l'équilibre. Il a même bon espoir que les négociations en cours avec le ministère puissent le ramener à presque zéro. *« Nous pouvons considérer que le contrat de plan est exécuté sur ce point »*, conclut le président.

Les prévisions de trafic laissent, espérer une croissance globale de 0,5 %, soit + 2,1 % pour les voyageurs « grandes lignes », + 1,4 % pour la banlieue parisienne, la stabilité pour les dessertes régionales, mais la baisse atteindra 1,4 % pour les marchandises.

Au chapitre des investissements, M. Fournier tient à souligner qu'il n'y a pas de *« SNCF à deux vitesses »* et que les crédits seront équitablement répartis entre les TGV (4,7 milliards de francs), le réseau principal (5,4 milliards) et le réseau de banlieue (1,3 milliard). Un effort particulier sera prévu pour la banlieue parisienne, où un contrat pluri-annuel sera engagé ; celui-ci verra, en 1989, 50 millions de francs engagés dans un programme d'amélioration de la qualité de service.

Comme ses prédécesseurs, le président de la SNCF se dit inquiet de la montée de l'endettement de l'entreprise, qui atteindra 100 milliards de francs et dont le remboursement coûtera 10,58 milliards de francs, représentant environ 15 % du budget d'exploitation.

Reprise de l'embauche

Mais le budget 1989 porte déjà son empreinte. Dans le domaine des effectifs, et malgré la tendance longue à la diminution, il a infléchi le rythme en reprenant l'embauche (2 200 emplois, contre 700 en 1987) et en réduisant le nombre des suppressions d'emplois (6 400 contre 9 090). Ce qui ne l'empêche pas de répéter qu'il serait tout à fait *« démagogique »* de prétendre échapper à cette contraction qui a ramené, en cinquante ans, le nombre des cheminots de 500 000 à 205 000.

La deuxième innovation qu'a introduite cet homme de gauche dans le budget 1989 concerne les salaires. Pour la première fois, la masse salariale inscrite dans les prévisions est une donnée indicative et non plus un plafond fixé aux négociations ; preuve en était donnée puisque les propositions de la direction se situent au-delà du montant figurant au budget.

Lorsqu'on lui demande comment il perçoit la société nationale trois mois après son arrivée à sa tête, il répond sans fard. *« C'est une entreprise en mutation qui a su s'adapter à temps dans le domaine technique, où elle se trouve même en avance. Le virage commercial et économique aussi a été amorcé, et je crois que la SNCF a pris conscience de la concurrence. En revanche, le virage socioculturel n'a pas été pris, et la société nationale demeure une entreprise lourde et hiérarchisée dans laquelle les cadres ne peuvent faire carrière qu'en se coupant du terrain. On n'a pas appris suffisamment à la maîtrise et aux cadres à animer des équipes et des hommes dont le niveau de formation et de culture a beaucoup évolué. L'entreprise a commencé à changer cela en donnant à l'encadrement les moyens de développer un management participatif. Nous venons de revoir la formation, notamment dans le domaine de la sécurité, mais il va nous falloir aller plus loin et transformer progressivement l'ensemble de notre mode de fonctionnement. »*

Quels TGV ?

M. Fournier pense que la SNCF a d'abord besoin de la reprise du dialogue social, et il s'y emploie. Il juge ensuite qu'elle exige une politique claire, qu'un contrat de plan et un projet d'entreprise viendront préciser et organiser. *« J'aimerais que nous puissions aller plus loin que le contrat de plan précédent dans le sens d'une plus grande liberté*, remarque-t-il. *Nous disposons de la liberté tarifaire pour les marchandises. Je souhaite plus de marge pour les tarifs voyageurs de même qu'en matière salariale. »*

Le président de la SNCF et son directeur général voudraient encore réformer les structures de la maison en donnant plus de responsabilités et de moyens aux hommes du terrain, chefs d'établissement et directeurs de région. Avant la fin de l'année des mesures seront *annoncées dans ce sens.*

Les trois dossiers concernant les activités futures, qui mobilisent son attention, sont le TGV, les transports de la vie quotidienne, (banlieue parisienne, dessertes régionales) et le trafic marchandises. Ce dernier est le plus délicat, en raison de la forte concurrence qui existe dans ce secteur. Le dossier des trains express régionaux est plus gratifiant, mais il lui faut savoir *« quels objectifs les collectivités publiques veulent nous voir poursuivre pour améliorer la vie quotidienne de leurs administrés et quels concours elles sont prêtes à apporter »*. Le développement du réseau à grande vitesse n'est pas un problème : *« Avec le TGV Atlantique, le TGV Nord et les contournements de Lyon et de Paris en construction. Nous sommes à plein régime pour quelques années, mais nous devons dès aujourd'hui prévoir la suite. »*

Commencera-t-on par la très rentable ligne Valence-Marseille, qui a les préférences de la SNCF, ou par Paris-Strasbourg, *« qui réclamera une contribution publique importante »*. Raccordera-t-on d'abord la Catalogne espagnole ou Nice à la vallée du Rhône ? Fera-t-on un « Rhin-Rhône » ferroviaire cher à M. Chevènement, entre l'Allemagne de l'Ouest et Lyon ou bien une transversale Marseille-Toulouse-Bordeaux ? Un schéma directeur des TGV arrêtera bientôt des priorités dans le seul secteur où le développement est non seulement assuré mais rentable.

ALAIN FAUJAS.

ÉNERGIE

L'Iran accepterait le même quota que l'Irak

L'OPEP proche d'un accord pour redresser les prix du pétrole

VIENNE
de notre envoyée spéciale

Après huit jours de tractations et d'impasses, l'optimisme est enfin revenu jeudi 24 novembre au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), réunie à Vienne pour tenter de redresser les prix. Sous réserve de l'approbation définitive du représentant de l'Iran, qui doit consulter son gouvernement, les treize pays semblent en effet près de s'entendre sur un accord de compromis qui réduirait leur production actuelle de près de 4 millions de barils/jour en la plafonnant à 18,5 millions de barils/jour pour les six prochains mois.

En assainissant le marché, cette décision, si elle est appliquée, devrait permettre de faire remonter les cours, tombés autour de 12 dollars ces dernières semaines, jusqu'au prix « cible » du cartel : 18 dollars. D'ores et déjà, l'espoir d'un accord a fait remonter le prix du brent, qualité de référence sur le marché de Londres, de 12,9 dollars à 14,2 dollars pour livraison en décembre.

L'accord, approuvé par douze des treize pays membres, reste encore suspendu à la décision de Téhéran, désormais placé devant un dilemme. Car, s'il laisse prévoir un net raffermissement des cours – et donc une amélioration des revenus des producteurs, – il prévoit aussi de réintégrer l'Irak, exclu depuis deux ans du système, avec un quota de 2,6 millions de barils/jour, égal à celui de l'Iran. Ce que Téhéran refuse depuis plusieurs mois, pour ne pas subir, à l'OPEP, une nouvelle défaite politique.

Une grosse épine retirée

Si l'Iran, contrairement aux jours précédents, n'a pas refusé d'emblée cette solution, c'est que ce sont les onze autres pays membres qui ont en fait accepté de sacrifier une petite partie de leur part du volume global pour faire place à l'Irak, sans exiger que Téhéran donne quoi que ce soit de sa propre part. Selon le schéma proposé le plafond total augmenterait de 11,4 %, passant de 16,6 millions de barils par jour précédemment à 18,5 millions (contre une production réelle actuellement de 22,5 millions). Mais, tandis que l'Iran verrait son quota augmenter de la même façon (11,4 %), tous les autres pays verraient leur augmentation limitée à 4,5 % environ afin de permettre à l'Irak, grand vainqueur de l'affaire, d'obtenir le quota désiré, supérieur de près des trois quarts à celui, il est vrai théorique, qui lui avait été attribué précédemment. Ainsi seuls l'Irak et, dans une moindre mesure, l'Iran profiteraient pleinement de l'augmentation de la part du marché engrangée par le cartel depuis un an.

Bien que le sacrifice politique soit important, la plupart des observateurs s'attendaient que Téhéran se résigne finalement à *« accepter l'inacceptable »* et ratifie l'accord proposé. Tout en précisant qu'il devait consulter son gouvernement sur le point précis de la parité avec l'Irak, le ministre iranien du pétrole, M. Gholamreza Aghazadeh, a souligné qu'il acceptait tous les autres points de l'accord.

L'accord proposé paraît de fait susceptible de régler bon nombre de problèmes en suspens, qui – outre la réintégration de l'Irak – sont à l'origine des difficultés récentes du cartel. Bien que le plafond retenu soit le plus élevé de ceux adoptés depuis six ans, il devrait permettre d'éponger une bonne partie du surplus accumulé en quatre mois de surproduction, et de ramener à la raison les pays du Golfe qui, derrière les Emirats arabes unis, premiers fauteurs de troubles, avaient poussé leur rythme d'extraction d'un tiers depuis l'été. En outre, l'accord prévoirait, selon le ministre iranien, le retour *« dans un futur proche »* au prix cible de 18 dollars par baril et, en cas de nouveau glissement, la réunion immédiate du comité des prix du cartel pour décider des mesures à adopter.

Vendredi matin, alors que le ministre iranien s'apprête à regagner sa capitale, l'espoir renaît à nouveau parmi les délégations restées à Vienne dans l'attente d'une réponse définitive. *« Maintenant que le conflit Iran-Irak se termine, une grosse épine est retirée du pied de l'OPEP »*, estime un responsable de l'organisation, épuisé par huit longs jours de « marathon ». Le comité de « conciliation », composé du Nigéria, de l'Algérie, de l'Indonésie et du Venezuela, surnommés les « sages », n'a, il est vrai, pas épargné sa peine, multipliant démarches, rencontres et discussions d'un hôtel, d'une chambre à l'autre jusque tard dans la nuit pour tenter de trouver un solution acceptable – même difficilement – par toutes les parties. Il paraît avoir presque réussi au soulagement général, y compris des producteurs non membres du cartel, restés prudemment dans la coulisse tout au long du suspense, parmi lesquels on note pour la première fois des Américains, mais aussi... un Soviétique.

VÉRONIQUE MAURUS.

ÉTRANGER

Hausse du taux d'intervention de la Banque d'Angleterre

La Banque d'Angleterre a relevé de 12 à 13 % son taux d'intervention sur le marché monétaire, le vendredi 25 novembre, ce qui entraîne un relèvement parallèle des taux de base bancaires.

Cette hausse, la neuvième depuis juin, fait suite au déficit record de 2,43 milliards de livres de la balance des paiements courants en octobre, qui a provoqué un recul de la livre sur le marché des changes londonien en fin de matinée, de 3,1508 deutschemarks à 3,14, et de 1,8340 dollar à 1,8295. A la Bourse, l'indice Footsie a cédé 18,8 points. – *(AFP, Reuter.)*

Économie

SOCIAL

Succès aux points pour la direction confédérale de la CFDT

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

Pour son dernier congrès de secrétaire général de la CFDT, M. Edmond Maire peut légitimement nourrir le sentiment d'avoir remporté plusieurs succès. Pour l'élection, le 24 novembre, du bureau national de trente-cinq membres, les huit candidats à la commission exécutive (CE) – le « gouvernement » de la centrale – ont été retenus, même si les plus proches de M. Maire ont moins de suffrages que les quatre autres. M. Jean Kaspar, qui va devenir secrétaire général le 25 novembre au soir, est triomphalement élu avec 87,6 % des voix, loin devant Mme Nicole Notat, future secrétaire générale adjointe (64,5 %). Les plus proches de M. Kaspar sont après lui les mieux élus : 83,1 % pour M. Chupin (énergie), 81,4 % pour M. Spaeth, 76,4 % pour M. Masson (santé). Même M. Noël Mandray, qui apparaissait très menacé, sauve sa place avec 56,8 %.

Ainsi les congressistes de Strasbourg n'ont-ils pas fait payer aux proches de M. Maire la non-reconduction de M. Pierre Héritier, considéré comme le porte-parole de l'aile gauche parmi les candidats à la future CE. Pourtant le 24 novembre, dès la fin du discours de M. Maire, plus d'un tiers des congressistes avaient manifesté bruyamment leur mécontentement en scandant pendant plusieurs minutes le nom de M. Héritier.

M. Maire peut se flatter d'avoir gagné plusieurs autres batailles. Ainsi, la résolution d'orientation qui sanctionne en même temps l'activité du bureau national pour les trois dernières années – remplaçant le quitus qui jusqu'en 1985 validait seulement l'activité – a obtenu 63,9 % de votes pour, 35,7 % de contre et 0,4 % de bulletins blancs.

La grogne exprimée par les congressistes à la tribune ne s'est donc pas vraiment reflétée dans les votes. La raideur de M. Maire à l'égard des opposants ne l'a pas davantage desservi. Avant de laisser les rênes du pouvoir à M. Kaspar, M. Maire donne le sentiment d'avoir laissé une maison en ordre – après son coup de semonce aux trotskistes – et d'avoir levé les dernières ambiguïtés subsistant sur l'orientation. Un amendement visant à maintenir une référence au *« socialisme autogestionnaire »* – alors que la direction accorde la préférence à l'autogestion – n'a obtenu que 44,7 % des voix.

Un autre amendement, qui souhaitait que la CFDT donne de nouveau des consignes électorales lors des élections politiques, n'a recueilli que 37,5 % de suffrages. *« Il n'est pas sain d'identifier automatiquement la CFDT à la gauche »*, avait lancé M. Edmond Maire, en donnant un ultime coup de patte aux trotskistes, en fustigeant certains radicaux d'extrême gauche dont les outrances font le jeu du patronat.

MICHEL NOBLECOURT.

(Publicité)

PRÉFECTURE DE LA SARTHE	PRÉFECTURE DE LA MAYENNE	PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE
Direction des Affaires Décentralisées	Direction de l'Administration Générale et de la Réglementation	Direction de la Réglementation

AVIS AU PUBLIC

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE A DEUX CIRCUITS 400 000 VOLTS « DOMLOUP (35) – LES QUINTES (COMMUNE DE 72 – LAIGNE-EN-BELIN) »

Par arrêté interpréfectoral du 22 novembre 1988, les préfets des départements de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Ille-et-Vilaine ont prescrit l'ouverture d'un enquête portant conjointement sur l'utilité publique du projet de construction, par Électricité de France, d'une ligne aérienne à 2 circuits 400 000 volts « DOMLOUP (35) – LES QUINTES (72 – commune de Laigné-en-Belin) » et sur la mise en compatibilité des plans d'occupation des sols des communes concernées.

ENQUÊTE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le dossier sera déposé pendant 40 jours consécutifs, à compter du lundi 19 décembre 1988 et jusqu'au vendredi 27 janvier 1989 inclus dans les lieux suivants :

Département de la Sarthe :

– Préfecture de la Sarthe, au Mans ; sous-préfecture de La Flèche et dans les mairies des communes de Asnières-sur-Vègre, Auvers-le-Hamon, Avoise, Cérans-Foulletourte, Juigné-sur-Sarthe, Laigné-en-Belin, La Suze-sur-Sarthe, Mézeray, Noyen-sur-Sarthe, Parigné-le-Pôlin, Saint-Jean-du-Bois, Saint-Ouen-en-Belin, Saint-Gervais-en-Belin et Yvré-le-Pôlin.

Département de la Mayenne :

– Préfecture de la Mayenne, à Laval ; sous-préfecture de Château-Gontier et dans les mairies des communes de Astillé, Beaulieu-sur-Oudon, Beaumont-Pied-de-Boeuf, Bouere, Bouessay, Le Buret, Cossé-le-Vivien, Grez-en-Bouere, Houssay, Méral, Origné, Quelaines-Saint-Gault, Ruillé-Froid-Fonds, Saint-Charles-la-Forêt, Saint-Loup-du-Dorat, Villiers-Charlemagne.

Département de l'Ille-et-Vilaine :

– Préfecture de l'Ille-et-Vilaine, à Rennes et dans les mairies des communes de Bais, Brielles, Chancé, Domagné, Domalain, Domloup, Gennes-sur-Seiche, Le Pertre, Louvigné-de-Bais, Moutiers, Noyal-sur-Vilaine, Ossé, Pire-sur-Seiche, Saint-Germain-du-Pinel, Vergeal.

Les documents seront mis aux heures habituelles d'ouverture à la disposition du public, qui pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES PLANS D'OCCUPATION DES SOLS

Le projet de construction de la ligne électrique 400 000 volts (DOMLOUP – 35 – LES QUINTES – 72 – Commune de Laigné-en-Belin) nécessite la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols des communes suivantes :

– Asnières-sur-Vègre – 72, Auvers-le-Hamon – 72, Cérans-Foulletourte – 72, Juigné-sur-Sarthe – 72, Laigné-en-Belin – 72, La Suze-sur-Sarthe – 72, Mézeray – 72, Noyen-sur-Sarthe – 72, Parigné-Le-Pôlin – 72, Saint-Ouen-en-Belin – 72, Yvré-le-Pôlin – 72, Bouere – 53, Méral – 53, Origné – 53.

Un dossier relatif à la mise en compatibilité de chacune de ces communes sera déposé pendant 40 jours consécutifs, à compter du lundi 19 décembre 1988 et jusqu'au vendredi 27 janvier 1989 inclus dans les lieux suivants :

– A la préfecture de la Sarthe, au Mans ; et à la préfecture de la Mayenne, à Laval pour l'ensemble des communes concernées de chaque département.

– A la sous-préfecture de La Flèche – 72, et de Château-Gontier – 53, pour l'ensemble des communes concernées de chaque arrondissement.

– A la mairie de chaque commune pour ce qui la concerne.

Les documents seront mis aux heures habituelles d'ouverture à la disposition du public, qui pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

COMMISSION D'ENQUÊTE

M. le président du Tribunal administratif de Nantes a désigné les personnes suivantes :

Président : M. Claude Bouche, lieutenant-colonel du génie, en retraite.

Membres : M. Jacques Delcroix, ingénieur électricien, M. Jean Duchesne, artisan en retraite, Mlle Jeanne Dufour, professeur d'université en retraite, M. Roger Guillemot, contrôleur divisionnaire des impôts, en retraite.

Suppléants : M. André Nayl, lieutenant-colonel, en retraite, M. Louis Vallée, professeur, en retraite.

Le président ou un membre de la commission d'enquête recevra en personne les observations du public.

Pour le département de la Sarthe

– le Mardi 20 décembre 1988, à la sous-préfecture de La Flèche, de 13 h 45 à 17 h 45
– le Vendredi 6 janvier 1989, à la mairie d'Avoise, de 9 h à 12 h
– le Mercredi 11 janvier 1989, à la mairie de Noyen-sur-Sarthe, de 13 h 30 à 17 h
– le Vendredi 13 janvier 1989, à la mairie de La Suze-sur-Sarthe, de 14 h à 18 h
– le Jeudi 19 janvier 1989, à la mairie de Cérans-Foulletourte, de 14 h à 17 h
– le Samedi 21 janvier 1989, à la mairie de Laigné-en-Belin, de 10 h à 12 h
– le Vendredi 27 janvier 1989, à la préfecture de la Sarthe, au Mans, de 14 h à 17 h

Pour le département de la Mayenne

– le Mardi 20 décembre 1988, à la sous-préfecture de Château-Gontier, de 13 h 30 à 18 h
– le Vendredi 6 janvier 1989, à la mairie de Grez-en-Bouere, de 14 h à 17 h
– le Mercredi 11 janvier 1989, à la mairie d'Origné, de 14 h à 18 h
– le Mardi 17 janvier 1989, à la mairie d'Astillé, de 14 h à 18 h 45
– le Samedi 21 janvier 1989, à la mairie de Cossé-le-Vivien, de 10 h à 12 h
– le Mardi 24 janvier 1989, à la mairie de Beaulieu-sur-Oudon, de 9 h 30 à 12 h 30
– le Vendredi 27 janvier 1989, à la préfecture de la Mayenne, à Laval de 13 h 30 à 16 h 30

Pour le département d'Ille-et-Vilaine

– le Mardi 20 décembre 1988, à la mairie de Saint-Germain-du-Pinel, de 14 h à 17 h 30
– le Samedi 7 janvier 1989, à la mairie de Bais, de 8 h 30 à 12 h
– le Mercredi 11 janvier 1989, à la mairie de Pire-sur-Seiche, de 9 h à 12 h
– le Lundi 16 janvier 1989, à la mairie de Domagné, de 9 h à 12 h
– le Vendredi 20 janvier 1989, à la mairie de Domloup, de 15 h à 18 h
– le Vendredi 27 janvier 1989, à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, de 13 h à 16 h.

En outre, et pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées par écrit au président de la commission d'enquête.

1) **Pour le projet de déclaration d'utilité publique**
– A la préfecture de la Sarthe, siège principal de l'enquête, place Aristide-Briand – 72041 Le Mans Cedex.
– A la préfecture de la Mayenne, siège de l'enquête, 16, place Jean-Moulin – 53024 Laval Cedex.
– A la préfecture de l'Ille-et-Vilaine, siège de l'enquête, 3, avenue de la Préfecture – 35026 Rennes Cedex.

2) **Pour le projet de mise en compatibilité des P.O.S.**
– A la préfecture de la Sarthe pour les communes concernées du département.
– A la préfecture de la Mayenne pour les communes concernées du département.

La commission d'enquête rédigera à l'issue de l'enquête un rapport et des conclusions motivées tant sur le projet de déclaration d'utilité publique que sur le projet de mise en compatibilité des plans d'occupation des sols.

Copie de ces rapports et conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans chacun des lieux d'enquête ci-dessus désignés.

Les personnes intéressées pourront également demander communication de ces documents à la préfecture de la Sarthe – Direction des affaires décentralisées 1er Bureau.

AFFAIRES

Après trois mois de rivalités

Pernod-Ricard vainqueur pour le rachat d'Irish Distillers

C'est une histoire comme on les aime bien, au pays du chauvinisme hexagonal et du coq gaulois, qui s'est achevée jeudi 24 novembre à *Dublin. L'arbitre était irlandais* : le ministre du commerce et de l'industrie, M. Albert Reynolds a donné son accord au rachat par Pernod-Ricard de la firme Irish Distillers Group (IDG), qui détient le monopole du « whiskey » irlandais. Dans ce tournoi des cinq nations de l'alcool, le français (numéro trois mondial des vins et spiritueux) a battu, à l'issue d'un match de trois longs mois, son rival britannique Grand Metropolitan (numéro un mondial du secteur).

Pour corser le tout, Pernod-Ricard a remporté la bataille en offrant moins que le conglomérat londonien : 4,5 livres irlandaises par action d'IDG, contre 5,25 dans l'OPA de Grand Met.

En investissant donc 2,59 milliards de francs (contre 3 milliards proposés par son adversaire) le groupe français s'offre le luxe d'apparaître comme le sauveur de l'industrie irlandaise du whiskey – que Grand Met voulait démanteler – et ajoute à ses marques Clan Campbell, Cutty Sark, Wild Turkey et Gilbey's Gin, celles du groupe irlandais : les whiskeys Bushmills, Jameson, Paddy et James Power, ainsi que le Cork Gin et la vodka Huzzar.

IDG est loin d'être une mauvaise affaire puisqu'il réalise environ 2,1 milliards de francs de chiffre d'affaires et dégage 163 millions de francs de bénéfices cette année. En prime, il a développé l'un des « wine cooler » (boisson pétillante à base de vin et de fruits) les plus exporté du monde, West Coast Cooler.

Dans la grande bagarre pour le contrôle d'IDG qui a commencé, en fait en mai dernier, les mêlées juridiques et les manchettes procédurières n'ont pas manqué non plus.

Premier match de cette saison agitée : une équipe rassemblant les stars de l'alcool des îles britanniques (Grand Met, Allied Lyons et Guinness) *tente au printemps* une OPA sur IDG, un tranquille monopole constitué avec peine en 1972 entre irlandais du Nord et du Sud et rassemblant toutes leurs marques de whiskey. Le consortium attaquant ne cache pas ses intentions : se partager les dépouilles. Mais un arbitre inattendu siffle la fin du match, la Commission européenne, qui estime que l'OPA contrevient aux règles du jeu de la concurrence. Exeunt Allied-Lyons et Guinness... Grand Met reste seul sur le terrain. Et comme, même seul, il reste menaçant, IDG fait appel à l'équipe française Pernod-Ricard pour le secourir. Cette dernière lance sa contre-attaque et approche les principaux actionnaires d'IDG, le distributeur irlandais de fruits et légumes FII Fyffes (20,04 % du capital) et l'assureur Irish Life (9,7 %).

Ils acceptent l'offre, verbalement – non sans l'avoir fait monter un peu, – mais Grand Met renchérit.

Et là commence la deuxième mi-temps. Les deux gros actionnaires changent d'avis et se tournent vers Grand Met. Au pays du whiskey, *une parole donnée vaut contrat* : Pernod-Ricard les attaque donc en justice et, après un mois de procès, gagne à Dublin. Pendant ce temps, à Londres, le Take Over Panel (arbitre des OPA en Angleterre comme en Irlande) semble hésiter à confirmer cette victoire. Finalement, à la grande surprise des milieux financiers de la City, le Panel se prononce en faveur de l'offre du Français. Grand Met, dans une dernière *furia* défensive tente une remontée et fait appel ; en vain. Et le ministre irlandais siffle la fin de la partie.

A Dublin, où l'arrivée du très anglais Grand Met était mal vue, on respire. Mais le ministre insiste, dans son communiqué sur le fait qu'il *« empêcherait Pernod et Grand Met... si ce dernier restait un actionnaire minoritaire d'IDG, de parvenir à un arrangement ou un accord qui empêcherait ou altérerait »* la libre concurrence sur le marché des alcools en Irlande. On n'est jamais trop prudent ; après tout Pernod et Grand Met sont des étrangers... Et si l'un est assuré d'ores et déjà de détenir 53 % des actions, l'autre en possède 29,9 % et semble vouloir les garder. *« Nous croyons à l'avenir de l'industrie du whiskey irlandais »*, a déclaré jeudi, non sans humour, un porte-parole du groupe anglais. Voilà donc un match qui se termine sur un score net mais partagé. Pernod va devoir, dans le conseil d'administration d'IDG, compter avec son encombrant adversaire.

Ce dernier n'a décidément pas de chance face aux équipes françaises : au deuxième semestre 1987, le match qui l'opposait à Martell s'était terminé par la victoire... du Canadien Seagram qui avait emporté le célèbre distillateur de cognac. Par ailleurs, Grand Met se bat depuis deux mois pour prendre le contrôle de Pillsbury, firme de Minneapolis qui pratique une défense plus proche du football américain que du rugby. Il est vrai que, dans cette affaire, on est loin des 3 milliards de francs d'IDG : Grand Met est prêt a investir onze fois plus pour s'approprier les marques Géant Vert et Burger King.

DIDIER POURQUERY.

M. Pébereau contrôle plus de 10 % de la Société générale

Marceau Investissements et sa filiale la Société immobilière de gestion et de participation (SIGP) ont annoncé le vendredi 25 novembre avoir franchi la base des 10 % dans le capital de la Société générale.

M. Georges Pébereau, patron de Marceau, avait reçu le feu vert des autorités bancaires et du Conseil d'État pour dépasser ce seuil et avait indiqué, à plusieurs reprises, qu'il monterait sa part dans le capital de la banque à un peu plus de 10 %.

REPÈRES

Revenu agricole

Baisse prévue de 3,9 % en 1988

Le revenu brut agricole moyen par exploitation devrait diminuer de 3,9 % en 1988, comparé à celui de 1987, a annoncé le 24 novembre le ministre de l'agriculture, M. Henri Nallet. Celui-ci a précisé que la baisse tenait surtout au fait que, l'an passé, *« des subventions publiques avaient été intégrées »* dans le calcul du revenu des agriculteurs.

Salaires horaires ouvriers

+ 3,4 % en un an + 0,9 % au deuxième trimestre 1988

Selon l'enquête trimestrielle du ministère du travail sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, publiée le 24 novembre, l'indice des taux de salaire horaire ouvrier a progressé de 0,9 % au cours du deuxième trimestre de 1988.

Cette augmentation porte à 1,7 % la hausse des salaires ouvriers enregistrée depuis le début de l'année. Sur les douze derniers mois, la croissance est de 3,4 %, alors que, sur la même période, les prix ont pour leur part progressé de 2,7 %.

Les hausses ont été plus fortes dans les services (+ 4,3 %) que dans l'industrie (+ 3 %), et c'est dans l'automobile qu'elles ont été les plus basses (+ 2,1 %). Dans le mêm temps, entre juillet 1987 et juillet 1988, l'évolution du SMIC aura été de + 3,3 %.

Une autre enquête sur les gains moyens des salariés, également effectuée auprès des établissements de plus de dix salariés des secteurs marchands non agricoles, et arrêtée à la fin avril 1988, montre que les gains ouvriers progressent plus vite que ceux des autres catégories (+ 3,8 % sur douze mois contre + 3,6 %). Le gain horaire moyen des ouvriers s'établissait alors à 6 984 F par mois, celui des employés à 7 169 F, celui des professions intermédiaires (agents de maîtrise ou techniciens) à 10087 F et celui des cadres à 18 650 F.

Produit intérieur brut

0,8 % au troisième trimestre

Selon les résultats des comptes nationaux trimestriels, publiés vendredi 25 novembre par l'INSEE, la croissance du produit intérieur brut marchand a atteint 0,8 % troisième trimestre (par rapport au trimestre précédent) contre 0,4 % au deuxième trimestre par rapport au premier.

Paiements courants

Importants déficit en août

La balance des paiements courants de la France a été déficitaire de 9,8 milliards de francs en août après correction des variations saisonnières. En juillet, le déficit avait été de 921 millions de francs. Sur les huit premiers mois de l'année, le solde négatif des comptes courants atteint 6,8 milliards de francs.

Marchés financiers

Pour arrêter la baisse du dollar

La France et l'Allemagne veulent avancer la réunion du groupe des Sept

La France et l'Allemagne fédérale veulent qu'une réunion du groupe des Sept se tienne dès que le président George Bush se sera installé à la Maison Blanche, a indiqué, jeudi 24 novembre, M. Pierre Bérégovoy, ministre des finances et de l'économie (*le Monde* du 25 novembre). « *Lors de notre dernière rencontre à Paris, nous sommes convenus avec M. Gerhard Stoltenberg, mon collègue de RFA, de suivre de près l'évolution des marchés des changes et, dès que M. George Bush aura pris ses fonctions, de prévoir une réunion des ministres des finances des pays industrialisés* ». Le groupe en question est l'instance de coordination de sept pays : Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie et Japon. Il s'était réuni fin septembre à Berlin, et sa prochaine réunion était prévue pour le mois d'avril.

M. Kiichi Miyazawa, ministre japonais des finances, a toutefois déclaré vendredi, à Tokyo, qu'il ne voyait pas l'utilité d'une telle réunion si elle était uniquement consacrée à la stabilité des taux de change.

Manifestement, certains partenaires des Etats-Unis ne veulent pas attendre cette date pour étudier une action commune sur les marchés des changes, destinée à stabiliser le dollar : en cinq mois, ces marchés pourraient être agités de soubresauts dangereux, liés à l'incertitude qui plane sur les projets de M. Bush, notamment pour ce qui concerne la réduction du déficit budgétaire des Etats-Unis. L'Allemagne et la France sont les premiers à réclamer que soit avancée la réunion du groupe des Sept, car une baisse supplémentaire du dollar provoquerait de nouvelles tensions au sein du système monétaire européen. Elle renforcerait le mark aux dépens du franc français, notamment.

M. Bérégovoy a réaffirmé que malgré le récent recul du dollar « *la stabilité du franc n'était pas en cause. Nous sommes en bas de la fourchette de fluctuation du franc au sein du SME, mais on connaît ma détermination. Il n'est pas question d'accepter un réaménagement des parités dans le système. Les marchés doivent en être convaincus* ».

Les marchés des changes n'ont guère réagi à ces propos, le dollar glissant encore à Tokyo à 120,65 yens, au plus bas niveau historique, avant de remonter à 121,30 sur l'intervention de la Banque du Japon. A Francfort, il a fléchi à 1,7085 mark pour se rétablir un peu à 1,7180 mark, retombant à 5,87 F à Paris, où le cours du mark est resté obstinément fixé à 3,4175 F, au voisinage de son cours-plafond de 3,43 F.

Bénéfices records pour les treize principales banques japonaises

Les treize principales banques japonaises ont enregistré des bénéfices records au cours du premier semestre de l'exercice budgétaire commencé le 1er avril 1988, annonce, jeudi 24 novembre, la Fédération des associations de banquiers du Japon. En hausse de 36,8 % sur la période correspondante de 1987, les profits cumulés ont représenté 1 210 milliards de yens (60 milliards de francs), un record historique sur six mois. Les bénéfices nets ont, pour leur part, progressé de 40,9 % et se sont élevés à 609,7 milliards de yens. Selon les responsables de la Fédération, cette vive augmentation est due à une forte demande intérieure et au dynamisme des investisseurs productifs.

La banque Sumitomo se classe en tête des treize banques, avec un bénéfice avant impôts de 195 milliards de yens, en hausse de 86,6 %, suivie de la Fuji Bank, avec 168,5 milliards (+ 43,3 %), Mitsubishi Bank, avec 165,3 milliards (+ 19 %), Sanwa Bank, avec 158,7 millards (+ 67,1 %), Dai-Ichi Kangyo Bank, avec 139,2 milliards (+ 27,3 %), Mitsui Bank, avec 69,6 milliards (+ 15,6 %), Tokai Bank, avec 53,6 milliards (+ 20,4 %), Taiyo-Kobe Bank, avec 52 milliards (+ 16,5 %), Tokyo Bank, avec 51,2 milliards (+ 10,1 %), Kyowa Bank, avec 44,9 milliards (+ 12,2 %), Daïwa Bank, avec 43,8 milliards (+ 25,9 %), Saitama Bank, avec 33,9 milliards (+ 45,8 %), Takushoku Bank, avec 19,4 milliards (+ 52,8 %).

New-York, 24 novembre

Clos

Tous les marchés financiers, boursiers et de marchandises des Etats-Unis ont chômé jeudi 24 novembre à l'occasion du « Thanksgiving Day ».

Projet de collaboration boursière entre Nancy et Abidjan

La Bourse d'Abidjan (Côte-d'Ivoire) va établir en 1989 des relations de partenariat avec la Bourse interrégionale de l'Est de la France (BIE), à Nancy, et le club des sociétés cotées. Le secrétaire général de la BIE, M. Vogelweith, l'a lui-même annoncé.

La Bourse d'Abidjan, qui regroupe environ 35 valeurs, essentiellement des filiales de groupes occidentaux, cherche à réactiver l'appel au marché pour des entreprises ivoiriennes susceptibles d'être cotées. Pour les attirer, elle entend s'inspirer de l'expérience de la BIE et de celle, unique en son genre, du club des sociétés cotées de Nancy.

Créé en 1985, ce club, qui regroupe 52 membres, a pour but de favoriser les échanges et les informations entre les dirigeants d'entreprises cotées et cotables, et de représenter ces sociétés auprès des organisations boursières nationales et régionales.

Des conventions entre les deux organismes devraient être signées en 1989. La Bourse de Nancy a déjà accueilli de nombreux stagiaires ivoiriens et la secrétaire générale de la Bourse d'Abidjan, Mme Koné, s'est rendue en Lorraine à plusieurs reprises.

PARIS, 25 novembre =

Calme

Fin de semaine dans le calme à la Bourse de Paris, où la prudence, toutefois, semblait à nouveau de mise. L'indicateur instantané, qui avait ouvert en hausse de 0,34 %, se maintenant en début d'après-midi à 0,3 %. L'absence d'indications en provenance de New-York, le marché étant fermé la veille en raison des fêtes du Thanksgiving Day, a peu influé sur la tendance en début de séance. Les investisseurs accueillaient alors sans trop réagir l'annonce d'une progression de 0,8 % du PIB français au troisième trimestre. Ce chiffre est conforme aux prévisions, qui tablent sur une croissance de 3,5 % en 1988. En début d'après-midi, les opérateurs réagissaient à la publication du déficit des paiements courants britanniques et de celui de la balance commerciale d'octobre. L'ampleur des pertes était telle qu'elle a entraîné instantanément une hausse des taux d'intérêt en Grande-Bretagne. Cette mauvaise nouvelle a conduit à un changement de tendance sur le MATIF, qui s'orientait un moment à la baisse.

Sur le marché des actions, l'activité était calme, à l'image de la veille, où 1,4 milliard de francs ont été échangés sur le marché à règlement mensuel. Les valeurs pétrolières s'inscrivaient parmi les plus fortes hausses (BP-France, Raffinage distribution), suivis par Imétal, SCREG et Générale occidentale. Parmi les baisses figuraient nombre de « situations spéciales». A commencer par Eurotunnel, dont le volume des transactions demeurait élevé. 1,25 million de titres étaient échangés en début d'après-midi. La Société générale était également en repli, et Marceau investissements annonçait détenir désormais 10,36 % de cette banque. Moulinex était aussi en baisse, après la hausse provoquée ces jours derniers dans l'attente de la vente des titres détenus par le fondateur du groupe. Des replis étaient aussi observés sur le CCF et Valeo.

Enfin, la société financière Finec informait la Société des Bourses françaises qu'elle avait franchi le seuil des 5 % dans la Sogéparc, cotée sur le second marché, dont elle détient 7,32 % du capital.

LONDRES, 24 novembre =

Léger repli

L'attentisme a prévalu jeudi à la Bourse de Londres entraînant un léger repli de l'indice Footsie qui a clôturé en baisse de 4,1 points à 1 833 (– 0,2 %). Le nombre des titres échangés a été quasi analogue à celui de la veille portant sur 521 millions d'actions. Toutefois, les investisseurs préféraient rester prudents avant la publication vendredi des chiffres du commerce extérieur britannique pour octobre. Dans ce contexte seules les situations spéciales se sont détachées. Des inquiétudes relatives aux dettes de M. Alan Bond, accentuées par des rumeurs selon lesquelles le financier australien n'aurait pas payé la moitié de sa participation de 21 % dans Lonhro, ont déstabilisé le marché entraînant une chute du titre ainsi que celle d'Allied Lyons. Le troisième groupe immobilier du pays, Hammerson Property, était soutenu par des rumeurs de contre-OPA de la part des aéroports BAA après l'offensive lancée mercredi par le néerlandais Rodamco. Dans le secteur pétrolier, Ultramar a bénéficié de rumeurs d'OPA de la part d'Arco.

La plupart des autres secteurs ont perdu du terrain notamment les valeurs bancaires (Llyods), électroniques (Plessey) et les assurances (General Accident). Seul Eurotunnel s'est distingué avec une hausse de 6 pence à 438.

TOKYO, 25 novembre ↑

Reprise

A peine vingt-quatre heures de baisse et la hausse a repris vendredi à Tokyo. Amorcé dès l'ouverture, le mouvement s'est lentement développé dans la journée et, à la clôture, l'indice Nikkeï s'élevait à 29 406,65, en progrès de 66,62 points (+ 0,23 %).

C'est essentiellement le soudain intérêt soulevé par le secteur de l'électronique grand public qui a favorisé cette reprise. « *Sans cet intérêt* » disait un professionnel « *je pense que le marché aurait reculé.* » Les particuliers ont été à peu près seuls à prendre quelques initiatives d'achats. Les institutionnels sont pour la plupart restés l'arme au pied, la nouvelle baisse du dollar les incitant à la prudence. Relative fermeté des automobiles, instruments de précision, mécaniques et céramiques. Repli des sociétés financières et des alimentaires. L'activité est restée très faible avec 900 millions de titres échangés contre 920 millions.

VALEURS	Cours du 24 nov.	Cours du 25 nov.
Akaï	596	593
Bridgestone	1 290	1 300
Canon	1 320	1 330
Fuji Bank	3 500	3 550
Honda Motors	1 900	1 910
Matsushita Electric	2 340	2 380
Mitsubishi Heavy	1 020	1 010
Sony Corp.	6 220	6 600
Toyota Motors	2 480	2 500

FAITS ET RÉSULTATS

● **La Fuji Bank à Paris.** – Les banques japonaises arrivent en force à la Bourse de Paris. Après Sumitomo Bank et la maison de crédit Nippon Shinpan, Fuji Bank va être cotée à partir du 30 novembre sur le marché français, quelques jours à peine avant la Sanwa Bank.

Les 2,5 milliards d'actions qui composent le capital de la Fuji Bank vont être négociées à Paris par voie d'arbitrage. Un des directeurs de la Banque, M. Kusukawa, estime que la « *position géographique clé de la France fait de Paris un marché offrant de grandes possibilités dans la perspective du marché unique européen* ».

Fuji Bank, troisième banque commerciale japonaise par son bilan (environ 2 102 milliards de francs) et première par le montant de ses fonds propres, dégageait à la fin mars 1988 (clôture de l'exercice) un résultat d'exploitation de 200 milliards de yens et un résultat net de 128 milliards, soit respectivement 9,7 et 6,2 milliards de francs.

Les dirigeants de la banque s'attendent pour l'exercice 1988-1989 à un bénéfice consolidé de 161 milliards de yens, soit 68,9 yens par action.

La Fuji Bank dispose de 297 guichets, dont 254 succursales au Japon, de 11 succursales, 4 agences et 23 bureaux de représentation à l'étranger. En 1983 la Fuji Bank avait ouvert une succursale à Paris.

● **Bouygues gagne la distribution d'eau britannique.** – Saur Water Services, filiale britannique à 100 % de Saur, société de services du groupe Bouygues, lance des OPA « amicales » sur trois sociétés de distribution d'eau anglaises, la Mid Sussex Water Company, la West Kent Water Company et la Mid Southern Water Company.

Les prix proposés pour 100 % des actions des sociétés sont de 50 millions de livres sterling pour Mid Southern, 13 millions de livres pour Mid Sussex et 5,2 millions de livres pour West Kent.

Ces sociétés ont la responsabilité de l'alimentation en eau potable dans trois secteurs voisins au Sud et au Sud-Ouest de Londres et desservent au total 1,05 million d'habitants. Le chiffre d'affaire total réalisé par les trois compagnies s'élève à 31 millions de livres, soit 350 millions de francs.

Les OPA de Saur Water Services « *font suite à des relations particulièrement confiantes avec les conseils d'administration de ces sociétés pendant plusieurs mois, ce qui a permis une recommandation unanime des offres par les trois conseils* ».

● **Taïwan va mettre en place un marché de l'or.** – Le vice-ministre des finances taïwanais, M. Ho Hsien-chung, a annoncé que Taïwan s'apprêtait à créer un marché physique de l'or, compte tenu de la place privilégiée de son pays sur le marché international du métal jaune. La firme Central Trust of China, qui détient le monopole des importations et du commerce de l'or à Taïwan, devrait être chargée d'organiser ce marché. M. Ho a précisé qu'il n'envisageait pas, pour l'instant, la création d'un marché à terme. Taïwan a importé 265 tonnes d'or au cours des dix premiers mois de 1988, soit près du cinquième de la production annuelle du monde occidental, mais dépendait jusqu'ici des marchés étrangers pour la fixation des cours.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	309	285
Amault & Associés	....	506
Asystel	280	280
B.A.C.	350	375 d
B. Demachy & Assoc.	530	551
B.I.C.M.	485	495
B.I.P.	....	699
Boiron	415	417
Bolloré Technologies	839	840
Buitoni	1050	1050
Câbles de Lyon	1455	1455
Calberson	719	718
Cardif	858	856
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	290
C.A.T.C.	137	142
C.D.M.E.	1184	1187
C. Equip. Elect.	365	370
C.E.G.I.D.	745	744
C.E.G.E.P.	....	225
C.E.P.-Communication	1498	1505
C.G.I. Informatique	970	980
Ciments d'Origny	548	548
C.N.I.M.	....	417
Concept	250	250
Conforama	....	847
Creeks	465	458
Dafsa	165	170
Dauphin	....	1140
Devanlay	936	935
Deville	610	610
Duménil-Leblé	980	990
Éditions Belfond	114	111
Elysées Investiss.	23 40	23 10
Finacor	220	219
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	237	237
Guintoli	510	500
I.C.C.	....	231
IDIA	216	216 20
I.G.F.	99 80	100 50
IN2	186	190 50
Int. Metal Service	....	490 10
La Commande Electro.	305	306
Le gd livre du mois	....	280
Loca Investissement	268 90	268 50
Locamic	....	162
Metallurg. Minière	154 40	160 60
Micrologie Internat.	500	500
Métroservice	178 50	178
M.M.B.M.	617	....
Molex	206	186
Naval-Delmas	....	715
Olivetti-Logabax	....	....
Om. Gest.Fin.	....	350
Pinault	384 50	387 50
P.F.A. S.A.	438	439
Presbourg (C. In. & Fin.)	....	....
Préférence Assurance	435	449
Publicat. Filipacchi	....	461
Razel	718	719
St-Gobain Emballage	....	1459
St-Honoré Matignon	230	232
S.C.G.P.M.	....	251 50
Segin	402	....
Sema-Metra	498	498
S.E.P.	....	338
S.E.P.R.	....	1230
S.M.T.Goupil	....	295
Sodinforg	820	805
Supra	....	290
TF 1	301 60	313 70
Unilog	170	170
Union Financ. de Fr.	398	398

Marché des options négociables le 24 novembre 1988

Nombre de contrats : 11 809

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Mars dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Mars dernier
Accor	520	28	–	6,20	–
CGE	400	20,50	38,50	10	18,50
Elf-Aquitaine	7	6,50	–	–	–
Lafarge-Coppée	1 400	15,50	–	–	–
Michelin	182	5,10	13,50	9	15
Midi	1 500	–	200	13,50	–
Paribas	440	30	50	8	19
Peugeot	1 200	74	129	23	51
Saint-Gobain	560	8,90	27	26	–
Société générale	520	51	70	15	30
Thomson-CSF	200	7	16,50	7,50	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 24 nov. 1988
Nombre de contrats : 55 881.

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 88	Mars 89	Juin 89
Dernier	106,75	106,40	105,75
Précédent	106,40	106	105,40

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS D'ACHAT Mars 89	OPTIONS DE VENTE Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Mars 89
106	0,72	1,26	0,01	3,92

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,8715 F ↑

Le dollar s'est légèrement redressé vendredi 25 novembre sur toutes les places financières internationales. Il a notamment coté 5,8715 F (contre 5,8660 F la veille). A l'origine de ce raffermissement : l'intervention de la Banque du Japon, l'espoir d'un aménagement au sein de l'OPEP et, surtout la rumeur insistante d'un relèvement des taux de base aux Etats-Unis.

FRANCFORT	24 nov.	25 nov.
Dollar (en DM)	1,7128	1,7170
TOKYO	24 nov.	25 nov.
Dollar (en yens)	121,15	121,15

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (25 nov.) ... 7 11/16 %-7 13/16 %
New-York (23 nov.) ... clos

BOURSES

PARIS (*INSEE, base 100 : 31-12-87*)

	23 nov.	24 nov.
Valeurs françaises	136,7	137,1
Valeurs étrangères	113,1	114
(Sbf, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	391,1	393,1
(Sbf, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 471,02	1 481,26
(OMF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice OMF 50	404,72	407,82

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

Industrielles .... 2 092,28 clos

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

Industrielles	1 497,4	1 493,7
Mines d'or	168	173,3
Fonds d'Etat	88,19	88

TOKYO

	24 nov.	25 nov.
Nikkeï Dow Jones	29 340,03	29 406,65
Indice général	2 273,51	2 275,41

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	5,8720	5,8750	– 42	– 27	– 140	– 115	– 310	– 230
$ can.	4,8933	4,8979	– 112	– 84	– 238	– 198	– 661	– 555
Yen (100)	4,8395	4,8434	+ 125	+ 166	+ 270	+ 348	+ 861	+ 971
DM	3,4159	3,4197	+ 81	+ 100	+ 166	+ 191	+ 520	+ 589
Florin	3,0296	3,0316	+ 60	+ 74	+ 126	+ 154	+ 402	+ 461
FB (100)	16,3021	16,3172	+ 42	+ 175	+ 110	+ 294	+ 662	+ 1095
FS	4,0749	4,0784	+ 98	+ 118	+ 204	+ 233	+ 708	+ 790
L (1 000)	4,5965	4,6024	– 173	– 125	– 342	– 287	– 861	– 713
£	10,7692	10,7806	– 365	– 320	– 755	– 686	– 2058	– 1873

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 1/8	8 3/8	8 9/16	8 11/16	9 1/4	9 3/8	9 3/16	9 5/16
DM	4 3/8	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 3/4	4 7/8	4 15/16	5 1/16
Florin	4 1/4	4 3/4	5 3/16	5 5/16	5 3/16	5 5/16	5 5/16	5 7/16
F.B. (100)	6 7/8	7 3/8	7	7 3/8	7	7 3/8	7 1/8	7 1/2
F.S.	4 3/4	5	4 11/16	4 13/16	4 13/16	4 15/16	4 7/16	4 9/16
L (1 000)	11 1/4	12 1/4	11 1/2	12	11 5/8	12	11 5/8	12
£	11 3/4	12	11 7/8	12	12 1/16	12 3/16	12 3/16	12 5/16
F. franç.	7 5/8	8	7 7/8	8	8 1/8	8 1/4	8 5/16	8 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 25 NOVEMBRE

Cours relevés à 14 h 54

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
3642	C.N.E. 3% ★	3887	3675	3700	+ 0 35
1048	B.N.P. T.P.	1055	1058	1058	+ 0 28
1146	C.C.F. T.P.	1156	1160	1160	+ 0 35
1076	Créd. Lyon. T.P.	1088	1087	1087	− 0 09
1385	Renault T.P.	1395	1399	1399	+ 0 29
1630	Rhone-Poul. T.P.	1640	1640	1640	....
1271	St-Gobain T.P.	1290	1295	1295	+ 0 39
1274	Thomson T.P.	1282	1282	1285	+ 0 23
525	Accor	540	541	541	+ 0 19
525	Air Liquide	544	532	536	− 1 47
2400	Alcatel ★	2474	2474	2464	− 0 40
1460	Als. Superm.	1500	....	....	....
310	A.L.S.P.I.	327	328	327 50	+ 0 15
370	Alsthom ★	366	367	365	− 0 27
2250	Arjom. Prioux ★	2314	2310	2275	− 1 69
570	Aussedat-Rey ★	578	570	581	+ 0 52
1040	Aux. Entrepr. ★	1052	1053	1038	− 1 33
625	Av. Dassault ★	631	630	635	+ 0 63
370	BAFIP ★	415	424	422	+ 1 69
290	Bail-Equipem. ★	293	292	295	+ 0 68
880	Bail Investiss.	875	878	879	+ 0 46
290	B.N.P. C.I. ★	290	293	290 10	+ 0 03
475	Cie Bancaire ★	474	475	477 20	+ 0 68
540	Bazar H.-V.	541	526	526	− 2 77
510	Béghin-Say ★	513	507	516	+ 0 58
905	Berger (Ma)	860	864	864	+ 0 47
820	Bic ★	825	811	825	....
2180	B.I.S.	2150	2150	2150	....
2720	Bongrain S.A. ★	2730	2719	2735	+ 0 18
575	Bouygues ★	575	571	577	+ 0 35
64	B.P. France ★	66 50	68	71 40	+ 7 37
5600	B.S.N. ★	5670	5690	5680	+ 0 18
560	Canal Plus	551	560	555	+ 0 73
2300	Cap Gem. S. ★	2279	2279	2276	− 0 13
515	Carnaud ★	515	515	519	+ 0 78
2750	Carrefour ★	2860	2885	2891	+ 1 08
177	Casino	180	183 60	180	....
120	Casino A.D.P.	130	132	128 10	− 1 46
830	Castor. Dub. Inv.	827	....	....	....
1030	C.C.M.C.	1040	1035	1035	− 0 48
615	Cetelem	622	625	620	− 0 32
390	Cerus ★	389	390	390	+ 0 26
1810	C.F.A.O. ★	1828	1830	1820	− 0 33
390	C.G.E.	410	408 90	408	− 0 48
1270	C.G.I.P. ★	1235	1255	1245	+ 0 81
1220	Chargeurs S.A. ★	1235	1249	1236	+ 0 08
1060	Ciments franç. ★	1090	1080	1073	− 1 56
480	Club Méditerr. ★	512	510	510	− 0 39
178	Codetel ★	183 50	183	183	− 0 27
345	Colimeg	356 10	364	360	+ 1 10
650	Colas ★	679	681	685	+ 0 88
225	Compt. Entrepr.	228 20	232	228	− 0 09
765	Compt. Mod. ★	780	785	771	− 1 15
880	Créd. Foncier ★	915	901	907	− 0 87
455	C. F. Internat. ★	475	461	474	− 0 21
168	C.C.F.	175 50	175 60	171 20	− 2 45
460	Cr. Lyon. (CI) ★	480	472	482	+ 0 42
896	Crédit Nat. ★	931	921	939	+ 0 86
575	CSEE (ex-Sign.) ★	588	590	589	+ 0 17
465	Crouzet ★	449	450	460	+ 2 45
3300	Damart S.A. ★	3311	3330	3300	− 0 33
1700	De Dietrich	1895	1862	1861	− 2 01
220	Dév. R.d.C. (Li)	224	....	....	....
425	D.M.C.	426	425	423	− 0 70
350	Drouot Assur. ★	350	350	350	....
2550	Docks France ★	2575	2580	2590	+ 0 58
720	Dumez ★	722	715	727	+ 0 69
1470	Eaux (Gén.)	1480	1495	1487	+ 0 47
1600	Ecco ★	1638	1640	1637	− 0 06
880	Electrofinanc. ★	909	906	890	− 2 09
405	EL. S. Dassault	432	420	430	− 0 46
345	Elf-Aquitaine	350	351	353 10	+ 0 89
305	− (certific.) ★	302	302	305	+ 0 99
3330	Essilor	3363	3390	3360	− 0 09
1700	Essilor Int. (DP)	1785	1785	1780	− 0 28
280	Esso S.A.F. ★	270 40	276	277	+ 2 44
1600	Eurafrance	1501	1500	1498	− 0 20
1350	Eurocom ★	1350	1321	1321	− 2 15
2250	Euromarché	2270	2280	2281	+ 0 48
625	Europe n° 1 ★	616	621	620	+ 0 65
46	Eurotunnel ★	48 05	48 90	47 50	− 1 14
1230	Exor ★	1225	1220	1221	− 0 33
1100	Facom	1098	1100	1080	− 1 64
995	Fichet-Bauche	995	990	989	− 0 60
198	Financial ★	205	200	205	....
153	Fives-Lille ★	155 10	154 40	159	+ 2 51
1480	Fromageries Bel	1479	1452	1455	− 1 62
1340	Gal. Lafayette ★	1340	1358	1347	+ 0 52
425	Gascogne	425	423	423	− 0 47
1700	Gaz et Eaux	1697	1680	1699	+ 0 12
440	Géophysique ★	425	428	425	....
535	Gerland	545	542	542	− 0 55
3100	Groupe Cité ★	3149	3080	3100	− 1 56
790	GTM-Entrepose	784	771	774	− 1 28
740	Guyenne-Gasc. ★	721	725	726	+ 0 69
260	Hachette ★	257 20	258	258 70	+ 0 58
695	Havas ★	700	710	698	− 0 29
575	Hénin (La)	573	575	565	− 1 40
1160	Hutchinson ★	1175	1175	1176	+ 0 09
260	Imétal ★	266 30	284	276 10	+ 3 68
320	Imm. Plaine-M.	325	330	331	+ 1 85
340	Ingénico ★	340	343	344 90	+ 1 44
5280	Inst. Mérieux	5210	5290	5120	− 1 73
540	Interbail ★	538	544	540	+ 0 37
1300	Intertechnique	1320	1285	1300	− 1 52
980	J. Lefebvre	975	975	975	....
890	Labinal ★	866	866	852	− 1 62
1530	Lab. Bellon	1597	1610	1651	+ 3 38
1340	Lafarge-Coppée	1337	1335	1340	+ 0 22
1200	Lebon ★	1165	1160	1200	+ 3
3220	Legrand ★	3330	3330	3340	+ 0 30
2420	Legrand (DP) ★	2499	2495	2454	− 1 80
970	Leroy-Somer ★	1043	1045	1045	+ 0 19
2100	Lesieur	2020	2090	2070	+ 2 48
710	Locabail Immob.	725	706	720	− 0 69
415	Locafrance ★	428 50	428	421	− 1 75
865	Locindus	865	880	865	....
290	Luchaire	314	325	319 80	+ 1 85
3170	L.V.M.H. ★	3220	3265	3245	+ 0 78
1420	Lyonn. Eaux ★	1454	1454	1446	− 0 55
68	Mais. Phénix	61	61 50	61 50	+ 0 82
205	Majorette (Ly)	210	210	210	....
365	Mar. Wendel ★	371	375	369	− 0 54
220	Matra ★	222 50	224 80	223	+ 0 22
3260	Merlin-Gerin ★	3312	3320	3320	+ 0 24
174	Michelin	176 50	176	176 50	....
1590	Midi (Cie)	1595	1595	1605	+ 0 63
182	Midland Bk SA ★	186 90	187 90	187	+ 0 06
410	Min. Salsig. (Ms)	435	435	435	....
88	M.M. Penarroya	89 50	89 30	89 40	− 0 11
103	Moulinex	112	112	110	− 1 79
1180	Navig. Mixte ★	1228	1229	1222	− 0 49
121	Nord-Est ★	125	123 20	124	− 0 80
395	Nordon (Ny)	395	....	....	....
580	Nouvelles Gal.	604	615	624	+ 3 31
730	Occid. (Gén.) ★	733	735	763	+ 4 09
1410	Omn. F. Paris	1480	1489	1485	+ 0 34
396	Ofida-Caby ★	411 60	411	415	+ 0 83
3790	Oréal (L')	3787	3795	3769	− 0 48
465	Paribas	456	457 50	456	....
420	Paris-Réesc. ★	428	423 20	421	− 1 64
1080	Pechelbronn ★	1120	1101	1120	....
370	Penhoet	388	388	386	− 0 52
1180	Pernod-Ricard ★	1210	1216	1210	....
1200	Peugeot S.A.	1249	1258	1254	+ 0 40
565	Poliet ★	568	566	561	− 1 23
1070	Printabail Sic.	1091	1115	1098	+ 0 64
680	Primagaz	685	680	680	− 0 73
560	Printemps ★	559	556	562	+ 0 54
2600	Promodès	2598	2550	2570	− 1 08
680	Radiotechn. ★	669	669	675	+ 0 90
67	Raff. D. Total ★	67	69 90	70 10	+ 4 63
3070	Redoute (La) ★	3115	3115	3110	− 0 16
325	Robur financière	320	323	323	+ 0 94
1290	Roussel-Uclaf ★	1280	1278	1275	− 0 39
865	R.-Uclaf-CNI ★	833	850	836	+ 0 36
3340	R. Impériale (Ly)	3390	3420	3420	+ 0 88
170	Sade	173 10	....	....	....
1630	Sagem ★	1625	1650	1652	+ 1 66
530	Saint-Gobain	538	543	541	+ 0 56
1040	St-Louis ★	1031	1030	1030	− 0 10
2030	Salomon	2130	2200	2250	+ 5 63
670	Salvepar	665	....	....	....
770	Sanofi ★	768	770	775	+ 0 91
800	S.A.T. ★	830	830	840	+ 1 20
280	Saul.-Chât. (B) ★	276 50	271 50	274 50	− 0 72
1000	Saupiquet (Na)	1020	....	....	....
550	Schneider ★	565	569	562	− 0 53
50	S.C.O.A.	51 50	54	53	+ 2 91
650	S.C.R.E.G. ★	675	689	694	+ 2 81
770	Sab ★	778	775	788	+ 1 29
425	Selimeg ★	464	462	464	....
1400	S.F.I.M.	1315	1365	1320	+ 0 38
167	S.G.E.	173	175	171 10	− 1 10
730	Silic	735	740	740	+ 0 68
555	Simco-U.P.H. ★	555	555	559	+ 0 72
1210	Skis Rossignol	1235	1240	1245	+ 0 81
816	Sligos ★	863	860	874	+ 1 27
525	Société Générale	555	555	540	− 2 70
138	Sodecco	138 10	140	140	+ 1 38
170	Sodero (Ns)	170 10	174	174	+ 2 29
2850	Sodexho ★	2890	2880	2890	....
108	Sogenal (Ny)	112	....	....	....
285	Sogerap	290	289 90	287	− 1 03
2280	Somm-Allib. ★	2210	2210	2188	− 1
1300	Source Perrier ★	1330	1331	1322	− 0 60
665	Sovac ★	660	670	667	+ 1 06
445	Spie-Batignol. ★	450	440	450	....
760	Strafor ★	760	760	748	− 1 58
310	Suez	310 50	310 50	308 50	− 0 64
390	Synthélabo ★	390 50	391	385	− 1 41
....	Talcs Luzenac ★	1180	1181	1183	+ 0 26
4120	Tél. Elect.	4016	....	....	....
199	Thomson-C.S.F.	196	195 20	196 50	+ 0 26
305	Total (CFP) ★	322 80	321 30	322 50	− 0 09
72	− (certific.)	72	72	73	+ 1 39
1120	T.R.T. ★	1180	1180	1182	+ 0 17
370	U.F.B.-Locab. ★	372	370	363	− 2 42
840	U.I.C. ★	850	848	852	+ 0 24
545	U.I.F. ★	560	560	563	+ 0 54
825	U.I.S.	855	846	838	− 1 99
170	U.C.B. ★	171	174 40	174	+ 1 75
705	Unibail	729	729	730	+ 0 14
605	Valéo ★	602	602	598	− 0 66
240	Vallourec ★	246 20	244 10	244 20	− 0 81
365	Via Banque	373 90	370 50	369 90	− 1 10
675	Elf-Gabon ★	680	686	700	+ 2 94
133	Amax Inc.	135 10	135 50	136	+ 0 67
160	Amer. Express	156 50	158 70	156 70	+ 0 13
164	Amer. Teleph.	170 50	169	169	− 0 88
91	Anglo Amer. C.	93 80	99 90	98 90	+ 6 50
415	Amgold	419	433	433	+ 3 34
930	BASF (Akt)	955	952	957	+ 0 21
1010	Bayer	1025	1021	1021	− 0 39
78	Buffelsfont.	80	82	82	+ 2 50
163	Chase Manh.	165	162 50	162 50	− 1 52
89	Echo Bay Mines	89 50	89 10	89	− 0 56
82	De Beers	66 20	68 30	68 30	+ 3 17
1740	Deutsche Bank	1752	1747	1750	− 0 11
985	Dresdner Bank	996	995	995	− 0 10
51	Driefontein Cal	52 80	53 80	53 80	+ 1 89
480	Du Pont-Nem.	481	480 50	480 50	− 0 10
270	Eastman Kodak	269 50	267	267	− 0 93
27	East Rand	27 85	27 65	28 60	+ 2 69
260	Electrolux	260 50	259 50	259 50	− 0 38
315	Ericsson	324	328 50	328 50	+ 1 39
255	Exxon Corp.	246	250	250	+ 1 63
285	Ford Motors	301	306	306	+ 1 66
47	Freegold	49 45	51 20	51 20	+ 3 54
90	Gencor	93 70	101 30	101 30	+ 8 11
255	Gén. Electr.	263	264	264	+ 0 38
690	Gén. Belgique	694	688	688	− 0 86
480	Gen. Motors	484 80	486	486	+ 0 25
128	Goldfields	129 90	128 50	128 50	− 1 08
49	GdMetropolitain	50 10	48 50	49 80	− 0 60
36	Harmony	37 70	38 10	38	+ 0 80
73	Hitachi	73 40	74 90	75	+ 2 18
1020	Hoechst Akt.	1028	1027	1027	− 0 10
107	Imp. Chemical	108 10	105 80	105 80	− 2 13
685	IBM	692	693	693	+ 0 14
290	ITT	288 50	288 50	288 50	....
199	Ito-Yokado	198	199 50	199 50	+ 0 76
275	Mac Donald's	279	277	277	− 0 72
112	Matsushita	116	115 50	115 50	− 0 43
325	Merck	328	328 50	328 50	+ 0 15
355	Minnesota M.	352 50	351	351	− 0 43
250	Mobil Corp.	249	251 50	251 50	+ 1
205	Morgan J.P.	202 50	202	202	− 0 25
28940	Nestlé	28900	28820	28820	− 0 28
1220	Nixdorf	1245	1220	1200	− 3 61
86	Norsk Hydro	93 90	94 10	94 10	+ 0 21
121	[illegible]	127	129 80	129 80	+ 2 20
2070	Petrofina	2095	2107	2110	+ 1 20
555	Philip Morris	562	565	566	+ 0 71
92	Philips	93	92 50	92 50	− 0 54
77	Placer Dome	78	78 40	78 40	+ 0 51
375	Quilmès	374 50	374 50	374 50	....
420	Randfontein	427 50	437 20	437 20	+ 2 27
660	Royal Dutch	665	670	673	+ 1 20
47	Rio Tinto Zinc	48 40	47 55	47 55	− 1 76
38	Saat. & Saatchi	38 46	37 90	37 60	− 2 21
46	St Helena Co	46 05	46 80	46 80	+ 1 63
193	Schlumberger	192 50	192 90	192 90	+ 0 21
104	Shell transp.	106	105 50	105 50	− 0 47
1620	Siemens A.G.	1628	1621	1627	− 0 06
295	Sony	302	317 10	319	+ 5 63
46	Telefonica	45 95	46 35	46 35	+ 0 87
196	T.D.K.	198 50	194	194	− 2 27
47	Toshiba Corp.	48 90	48	48 40	− 3 01
340	Unilever	345	340	340	− 1 45
230	Unit. Techn.	233 50	234 90	234 90	+ 0 60
410	Vaal Reefs	421	434	434	+ 3 09
335	Volvo	350	343 30	343 30	− 1 91
156	West Deep	161 50	169 50	169 50	+ 4 95
320	Xerox Corp.	323	325 10	325 10	+ 0 65
194	Yamanouchi	192 10	189 20	189 20	− 1 51
2 10	Zambia Corp.	2 24	2 26	2 26	+ 0 89

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	126	4 484
9,80 % 78/93	103 15	3 652
10,80 % 79/94	105 89	2 426
13,25 % 80/90	104 60	6 353
13,80 % 81/89	100 72	11 877
16,20 % 82/90	....	14 031
16 % juin 82	110 76	7 408
14,60 % fév. 83	112 40	11 090
13,40 % déc. 83	119 45	12 448
12,20 % oct. 84	112 10	1 804
11 % fév. 85	113 90	8 356
10,26 % mars 86	108 17	7 252
ORT 12,75 % 83	1995 50	..
OAT 10 % 2000	107 55	4 986
OAT 9,90 % 1997	108 56	9 413
OAT 9,80 % 1996	105 87	8 033
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	102 95	3 715
CNB Paribas	102 81	3 715
CNB Suez	102 84	3 715
CNI janv. 82	102 95	3 715
PTT 11,20% 85	111	..
CFF 10,30% 86	106 70	7 862
CNE 11,50% 85	108 95	4 962
CNT 9% 86	100	6 148
CRH 10,90% déc. 85	110 80	8 872
C.N.C.A. T.P.	1051 60	105
Drouot Ass. Obl. conv.	2420	232
Métrologie I. 6% 8/7	....	..

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté Fin.)	....	1840
A.G.F. (St Cent.)	....	599
Applic. Hydraul.	....	779
Arbel	500	485
Astorg	198 20	....
Avenir Publicité	870	907
Bain C. Monaco	347	349
Banque Hypoth. Eur.	390	390
Béghin-Say (C.I.)	370	370
Blanzy-Ouest	605	605
B.N.P. Intercontin.	242	242
Bénédictine	6150	5900
Bon-Marché	....	494
B.T.P.	....	115 20
Cafit	615	615
Cambodge	....	618
C.A.M.E.	142 90	148 50
Carbone-Lorraine	674	665
Case-Pocklin	36 50	38 20 d
C.E.G.Frig.	....	544
Centen. Blanzy	....	1600
Centrest (Ny)	210	....
Cerabati	....	162 70 d
Champex (Ny)	180 10	....
C.I.C. (Financ. de)	....	161
C.I. Maritime	....	696
Ciments (B)	1995	1995
Clause	....	704
Cofradel (Ly)	1160	1150
Cogifi	....	351 10
Comiphos	....	337 10
Cie Industrielle	....	2951
Comp. Lyon-Alem.	....	443
Concorde (La)	....	774
C.M.P.	16 10	17
Créd. Gén. Ind.	530	530
Cr. Universel (Cie)	....	570
Créditel	....	147
Darblay S.A.	....	615
Degremont	246	250
Delalande S.A.	1341	1340
Delmas-Vielj. (Fin.)	....	1850
Didot-Bottin	....	919
Eaux Bass. Vichy	....	1029
Eaux Vittel	2495	2445
E.C.I.A.	1464	1440
Electro-Banque	....	319 90
Elf-Antargaz	730	730
E.L.M. Leblanc	....	600
Emali-Bretagne	....	325
Entrepôts Paris	....	450
Epargne (B)	4100	4200
Epeda-Bertrand-Faure	1220	1230
Europ. Accumul.	....	82 05
Europe Soudre Indust.	130	130
Eternit	2600	2530
Finalens	219	220
FIPP	425	430
Fnac	974	1005
Foncière (Cie)	450	....
Fonc. Lyonnaise	440	438
Foncina	....	....
Forinter	1105	1105
Fougerolle	....	373 10
France I.A.R.D.	285 10	274
France (La)	5910	5900
From. Paul Renard	....	....
GAN	....	799
G.F.I.I.	310	310
Gaumont	848	848
Gévelot	....	915
Gr. Fin. Constr.	....	400
Gds Moul. Paris	....	521
Groupe Victoire	740	750
G. Transp. Ind.	580	585
Hacho-Ricqlès-Zan	....	....
Immindo...	....	....
Immobail	383	383
Immobanque	....	701
Immob. Marseille	....	6150
Immofice	451	451
Invest. (Sté Cent.)	780	771
Jaeger	209	200
Lafitte-Bail	450	450
Lambert Frères	....	343
Lille-Bonnières	....	820
Loca-Expansion	....	257
Locafinancière	....	355
Locatel	....	544
Louis Vuitton	715	744
Louvre (Sté)	2300	2300
Lucia	1360	1380
Machines Bull	....	88
Magasins Uniprix	170	....
Magnant S.A.	111 50	116
Maritimes Part.	....	385
Métal Déployé	449	450
Mors	....	152 90
Navig. (Nat. de)	....	97 10
Nozal	285 10	296 50 d
Optorg	402	400
Oréal (L') C.I.	2060	2050
Origny-Desvroise	1301	1301
Palais Nouveauté	....	830
Paluel Marmont	....	680
Parfinance	202	203 50
Paribas-CIP	387	387
Paris France	243 50	243 50
Paris-Orléans	....	230 10
Partenha	....	327
Pecora. Ring. Dir.	1280	1280
Pathé-Cinéma	....	....
Pechiney (cert. inv.)	280 80	292 d
Files Wonder	1400	....
Piper-Heidsieck	1831	1900
P.L.M.	....	177
Porcher	....	490
Promodès	....	....
Providence S.A.	....	....
Publicis	....	3670
Rhône-Poul. (c. inv.)	443 50	450
Rochefortaise S.A.	....	761
Rochette-Cenpa	71 90	73
Rosario (Fin.)	749	....
Roudière	197 60	206
Rougier et Fils	196 60	204 50 d
Sacer	682	690
SAFAA	356	361
Safic-Alcan	925	825
SAFT	....	1600
Saga	....	215 10
Salins du Midi	490	....
Santa-Fé	143	146
Satam	....	80
Savoisienne (M)	213	219 90
SCAC	465	468
Senelle Maubeuge	....	400
S.E.P. (M)	158	161
Sicil	....	396
Sicosel	....	296
Simnor (Li)	....	....
Slavin	269	278 80
Siph (Plant. Hévéas)	....	333
Sofal financière	....	1951
Soficel	....	980
Soffo	600	600
Soficomi	....	760
S.O.F.I.P. (M)	182	181
Sofragi	1060	1100
Sopagri	172	173
Soudure Autog.	599	595
Sovabail	....	607
Suez (Fin. de)-CIP	223 50	228 20
Stemi	....	834
Taittinger	2925	2899
Testut-Aequitas	277 40	309
Tour Eiffel	....	360
Ulinor S.M.D.	....	851
Ugine A. Chas. Gueug.	265	268
U.A.P.	308	312
U.T.A.	2100	2110
Vicat	....	1753
Virinix	....	1218
Virax	158 10	147 20
Waterman S.A.	....	....
Brass. du Maroc	137	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	640	660
Akzo	435	445
Alcan Alum	180	180
Algemene Bank	119	119
American Brands	310	305
Am. Petrofina	425	....
Arbed	585	....
Asturienne Mines	192	180
Banco de Santander	347 70	348 50
Bco Pop Espanol	465 10	465
Banque Ottomane	2000	....
B. Régl. Internat.	39600	39040
Br. Lambert	577	582
Canadian-Pacific	93 40	92 10
Chrysler corporation	145	150
CIR	25 30	26
Commerzbank	805	....
Dart. and Kraft	607	605
De Beers (port.)	....	....
Dow Chemical	500	502
Gén. Belgique	694	688
Gevaert	1220	....
Glaxo	116 10	....
Goodyear	290	....
Grace and Co	150 50	164
GTE corporation	250	....
Honeywell Inc.	350	345
I. C. Industries	189	190
Johannesburg	730	760
Kubota	42	42 20
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	43 50	43 50
Mineral-Ressourc.	66 05	68 10
Noranda	109 90	106 10
Olivetti	25 10	25 10
Pakhoed Holding	258	258
Pfizer Inc.	320	320
Procter Gamble	482 70	480 10
Ricoh Cy Ltd	52	51 60
Rolinco	264	284
Robeco	280 40	279 50
Rodamco	475	475
Saipem	9 55	9 55
Sama Group	35	34
Shell fr. (port.)	....	....
S.K.F. Aktiebolag	340	....
Steel Cy of Can.	100	99 50
Squibb	397	....
Tenneco	285 50	289 70
Thorn EMI	70	69 50
Toray indust. inc	41 50	41
Vieille Montagne	1900	1900
Wagons-Lits	1220	1260
West Rand	8 10	8 05

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	266	....
Calciphos	190	190
Chambourcy (M.)	978	....
Cochery	261	....
Cogedior	126	120
C. Occid. Forestière	180	180
Coparex	348 60	348 40
Gechot	61	62 50
Guy Degrenne	822	850
Hoogovens	170	....
Merlin Immobilier	240	240
Métrosservice (bons)	15	22 d
Nicolas	808	800
Particip. Percier	362	....
Rémy et Associés	288	289
Rorento N.V.	182 90	180 90
Serv. Equip. Véh.	55 30	....
S.P.R.	484	....
Sté Lecteurs du Monde	531	....
Ufinex	380	....
Union Brasseries	138	....

SICAV (sélection) 24/11

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	907 76	886 62
Actilion	209 85	204 23
Actions France	474 83	467 67
Actions sélectionnées	564 09	543 70
Aedificandi	620 08	597 67
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1057 34	1031 55
A.G.F. 5000	581	566 83
A.G.F. ECU	1104 73	1093 79
A.G.F. Foncier	110 19	107 50
A.G.F. Interfonds	433 41	422 84
A.G.F. Invest	112 32	109 58
A.G.F. OBLIG.	1095 93	1090 48
A.G.F. Sécurité	10703 34	10703 34
Agfimo	613 04	598 09
Altefi	218 48	210 58
A.L.T.O.	189 45	182 60
Amal-Gan	5372 66	5129 03
America-Valor	847 41	831 82
Amplitude	551 62	535 55 ◆
Arbitrages court terme	5600 95	5595 35 ◆
Associc	1192 86	1192 86
Atout Futur	317 61	307 17
Aurecic	1365 69	1325 91
Avenir C.I.C.	104 74	101 69
Axa Europe	119 08	113 66
Axa Investissements	113 48	108 33
Axa Valeurs Par	107 03	102 18
Bred Associations	2659 37	2651 42
Capital Plus	1739 11	1739 11
Cardan-Pierre	29 11	27 86
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Comptavalor	5125 02	5117 34 ◆
Comptamonétaire	112 72	109 44 ◆
Convertimmo	362 11	348 18
Credinter	486 58	472 41
Drouot-France	729 47	696 39
Drouot-Investiss.	970 58	926 55
Drouot-Sécurité	253 62	242 12
Drouot-Sélection	143 42	136 92
Ecocic	1210 30	1192 41
Ecureuil Monétaire	30984 32	30984 32 ◆
Ecureuil Prévoyance	362 08	351 53 ◆
Elicash	2017098	2017098
Energie	228 74	218 37
Epacic	2812 64	2812 64
Eparcourt Sicav	4284 67	4273 99 ◆
Epargne Associations	25294 66	25256 77
Epargne-Capital	8349 98	8266 32
Epargne Court-Terme	507 20	507 20
Epargne Croissance	1457 24	1418 24
Epargne-Industr.	76 92	73 43
Epargne Inter	596 37	570 68
Epargne J	54907 41	54907 41
Epargne Long-Terme	180 30	176 47
Epargne Monde	1133 81	1103 46
Epargne Première	12034 84	11946 25
Epargne-Oblig.	200 37	195 01
Epargne-Outre	1115 20	1085 35
Epargne-Unie	1210 54	1166 79
Epargne-Valeur	428 72	417 26
Eparoblig	1317 81	1314 98
Epsilon	1121 09	1109 59
Euinvest Croissance	1184 77	1131 05
Euinvest Rendement	1150 84	1098 65
Eurocic	9361 63	9223 28
Eurodyn	1076 24	1040 85
Euro-Gan	5486 36	5237 57
Euro-Mail	26 45	26 07
Fecori Placement	61360 74	61360 74
Fecori Valorisation	13944 52	13671 10
Fonsicav (div. par 10)	11139 53	11139 53 ◆
Foncial	260 53	252 33
France-Gan	6833 61	6623 73
France-Garantie	280 54	279 98
France-Investiss.	402 27	384 03
France-Obligations	457 37	452 84 ◆
Francic	408 56	396 66
Francic Pierre	104 51	101 47
Francic Régions	1041 46	1011 12
Fructi-Associations	28 07	28 07
Fructi-Epargne	28 22	27 53
Fructicapi	32 91	32 42
Fructicourt	111226 18	111226 18
Fructidor	244 79	241 17
Fructifrance	786 44	777 01
Fructimmo	27 56	26 89
Fructivar	4337 83	4327 01
Fructi ECU	581 49	572 90
Fructi-Première	11287 09	11120 29
Futuroblig	1134 15	1096 86
Gestion	59747 79	59598 79
Gestion Associations	150 02	146 72
H.L.M. Monétaire	10108 25	10108 25 ◆
Horizon	1121 86	1089 19 ◆
Interoblig.	12232 67	11782 18
Intersélect France	464 87	451 33
Invest. net	15334 64	15304 03
Invest. Obligataire	18759 38	18721 94
Japacic	191 20	185 63
Jeune épargne	240 10	236 55
Laffitte-Amérique	231 27	220 78
Laffitte Europe	253 59	242 09
Laffitte-Expansion	272 39	260 04
Laffitte-France	321 58	307
Laffitte-Immobilière	247 31	236 10
Laffitte-Japon	390 40	372 70
Laffitte-Oblig.	145 90	139 28
Laffitte-Rend.	210 75	201 19
Laffitte-Tokyo	354 63	338 56
Latitude	5174 14	5165 39 ◆
Lion-Associations	11845 87	11846 97
Lion-Institutionnels	24040 54	23980 59
Lionplus	766 53	767 95
Lion Trésor	2109 28	2088 40
Livret Bourse Investis.	462 77	449 29 ◆
Livret portefeuille	653 66	634 62 ◆
Méditerranée	170 79	163 05
Mondiale Investissem.	422 32	403 17
Monecic	5870 74	5870 74
Monedan	52738 70	52738 70
Moné.J.	56517 73	56517 73
Morgan court terme	14537 89	14537 89
Mutuelle Unie Sél.	151 70	144 82
Natio.-Epargne	14174 65	14094 21
Natio.-Epargne Trésor	6426 15	6413 32
Natio.-Court terme	218586	218586
Natio.-Inter.	1236 49	1203 40
Natio.-Obligations	566 28	551 12
Natio.-Patrimoine	1403 78	1386 21
Natio.-Placements	67085 80	67085 80
Natio.-Revenus	1054 98	1044 51
Natio.-Sécurité	11126 74	11126 74
Natio.-Valeurs	723 96	704 58
Nippon-Gan	6099 62	5822 07
Nord-Sud Développ.	1219 48	1217 05 ◆
Normatif	13544 94	13279 35
Obli Association	125 84	124 69
Oblicic Régions	1077 13	1061 21
Obligations Convert.	430 06	410 56
Oblig. toutes catég.	159 55	154 53
Oblilion	1130 84	1119 74
Obliécurité	10055 29	10055 29 ◆
Optimavalor	208 37	205 29
Oraction	1206 65	1166 01
Orvalor	5701 86	5495 77
Paribas Croissance	589 25	585 23
Paribas Epargne	16270 60	16238 12
Paribas France	97 66	94 82
Paribas Obli-monde	1013 42	998 44
Paribas Opportunités	114 39	111 06
Paribas Patrimoine	521 51	500 25
Paribas Revenu	94 18	93 25
Parnasse-Valor	1109 81	1108 70
Patrimoine Retraite	175 26	171 81
Parvalor	630 40	612 04
Phénix Placements	257 30	256 02
Pierre Investiss.	696 34	684 76
Placement A	998 23	998 23
Placement crt-terme	73474 30	73474 30
Placement J	58239 98	58239 98
Placement Premier	55089 68	55089 68
Plénitude	113 83	110 78 ◆
Première Obligations	10920 86	10899 06 ◆
Prévoyance Ecureuil	112 27	109 27 ◆
Priv'Association	22866 58	22866 58
Quartz	115 70	112 85
Quatre-quarts Retraite	1 08	1 08
Rentacic	186 21	182 77
Revenus Trimestriels	5519 08	5464 44 ◆
Revenu Vert	1186 61	1169 07
St-Honoré Assoc.	14625 01	14652 25
St-Honoré Bio-alimen.	777 39	742 14
St-Honoré Pacifique	556 18	530 96
St-Honoré P.M.E.	470 54	449 20
St-Honoré Réel	11838 89	11791 72
St-Honoré Rendement	12010 89	11951 23
St-Honoré Services	500 98	481 62
St-Honoré Technol.	753 69	719 51
St-Honoré Valor	12389 19	12389 19
Sécuricic	5556 85	5551 30
Sécuri Taux	10868 36	10868 36
Sélection Croissance	521 71	508 51
Sicandem (Cardan BP)	726 05	715 32
Sicav-Associations	1442 40	1440 24
S.F.I. fr. et étr.	632 75	614 32 ◆
Sicav 5000	367 24	357 41
S.I.G.	777 98	742 36
Silvafrance	572 84	557 51
Silvarente	413 49	402 42
Silvavenir	213 89	211 87
Slainter	426 32	414 91
S.N.I.	1153 10	1119 51
Sogepargne	350 81	337 94
Sogever	999 95	954 61
Soginter	1315 92	1256 25
Soleil Investissement	490 14	467 91
Stratégie Actions	1102 80	1060 38
Stratégie Rendement	1143 06	1107 08
Technocic	1116 36	1083 84
Techno-Gan	6043 23	5769 19
Transcontinents	82 78	81 16
Trilion	5362 28	5309 17
U.A.P. Investiss.	404 59	389 97
U.A.P. moyen terme	107 23	103 35
Uni-Associations	116 41	116 41
Unifrance	500 47	482 38
Unifoncier	1244 88	1199 88
Uni-Garantie	1388 16	1360 91
Uni-Régions	2826 79	2724 62
Uniresto	2374 61	2296 53
Univar	189 71	189 71
Univers-Actions	1120 31	1083 47
Univers-Obligations	1628 73	1575 17
Valorem	514 94	502 38
Valorg	1620 88	1619 26
Valreal	41515 84	41495 09
Vrobas	23614 25	23690 64

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25/11	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 866	5 871	5 620	6 120
ECU	7 079	7 080	....	....
Allemagne (100 DM)	341 720	341 780	331	351
Belgique (100 F)	16 303	16 312	15 650	16 650
Pays Bas (100 fl.)	302 980	303 010	292	312
Danemark (100 krd)	88 580	88 630	84 500	91 500
Norvège (100 k)	90 350	90 720	86 500	93 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 772	10 802	10 400	11 100
Grèce (100 drachmes)	4 104	4 105	3 700	4 400
Italie (1 000 lires)	4 596	4 601	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	407 280	408 240	395	417
Suède (100 krs)	97 810	97 850	94	101
Autriche (100 sch)	48 580	48 620	47 100	50 100
Espagne (100 pes.)	5 207	5 207	4 900	5 400
Portugal (100 esc.)	4 099	4 101	3 700	4 400
Canada ($ can 1)	4 904	4 945	4 700	5 100
Japon (100 yens)	4 849	4 860	4 690	4 920

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/11
Or fin (kilo en barre)	79500	79900
Or fin (en lingot)	79650	79950
Pièce française (20 fr)	470	472
Pièce française (10 fr)	370	.....
Pièce suisse (20 fr)	490	491
Pièce latine (20 fr)	463	461
Souverain	582	584
Pièce de 20 dollars	2645	2570
Pièce de 10 dollars	1380	1385
Pièce de 5 dollars	795	.....
Pièce de 50 pesos	2995	2985
Pièce de 10 florins	476	485
Or Londres	419 85	.....
Or Zurich	420	.....
Or Hongkong	419 65	.....
Argent Londres	.....	.....

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

Les conflits sociaux

Durcissement des mouvements à la Sécurité sociale

● **A la Sécurité sociale,** les grèves qui durent dans certaines caisses, notamment dans la branche maladie et dans le Midi, depuis plusieurs semaines pour les salaires et la retraites, se sont durcies, jeudi 24 novembre, lors de la journée d'action organisée par la CGT et la CFDT, qui se joignent à FO. On a compté au total 38 % de grévistes. A Marseille, à Montpellier, les caisses primaires étaient fermées. On comptait des proportions importantes de grévistes à Perpignan, Béziers, Rouen, Le Havre, Caen, Lyon, et le mouvement a gagné les caisses d'allocations familiales de Vannes, Rennes et Saint-Brieuc.

La journée du 25 novembre, déclarée *« journée d'action »* par la CGT à la RATP, a aussi été marquée par une intensification des embarras en région parisienne.

● **A la RATP,** le trafic du RER a été réduit à 50 % sur la ligne B, à 40 % sur la ligne A. Avec les débrayages dans les ateliers d'entretien du métro, la circulation est perturbée sur plusieurs lignes, dont sept dès le 24 novembre au soir le trafic descendant, sur certaines jusqu'à 48 % de la normale. Une manifestation était prévue pour le vendredi matin.

● **A la SNCF,** l'application d'un mot d'ordre de grève ramenait à un train sur deux le trafic banlieue de la gare Saint-Lazare. Sur le périphérique, la circulation était très ralentie entre 6 h 30 et 9 h 30 en raison d'une opération « escargot » menée par les pharmaciens.

Les autres conflits se poursuivent :

● **Aux PTT,** les centres de tri d'Amiens, d'Arras, de Lyon, de Clermont-Ferrand, de Marseille et de Bastia sont toujours bloqués par les grévistes. Le centre de tri de Sotteville-lès-Rouen a voté la grève le 24 novembre au soir, et, à la suite de sanctions, quatre bureaux de poste marseillais ont cessé le travail.

● **A Air France,** les mécaniciens au sol ont organisé une manifestation à Orly, Roissy et Toulouse, le 24 novembre.

● **Aux Pompes funèbres générales,** le mouvement tend à s'élargir.

● **Les syndicats des douanes** annoncent une grève pour le 30 novembre pour s'opposer aux mille cinq cents suppressions d'emplois sur vingt mille, prévu d'ici à 1993.

● **Chez les contractuelles de Paris,** la CGT a lancé un mot d'ordre de grève pour le 29 novembre.

A son arrivée à Nouméa

M. Jospin souligne la nécessité d'un enseignement « spécifique » en Nouvelle-Calédonie

NOUMÉA
de notre correspondant

M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, a entamé sa visite de quatre jours en Nouvelle-Calédonie en annonçant dès son arrivée, vendredi 25 novembre, à Nouméa, une série de mesures destinées à *« résorber le retard scolaire de tous les enfants, quelle que soit leur communauté d'origine, et sur tout le territoire ». « Les insuffisances de notre système scolaire sont indéniables »*, a noté M. Jospin, citant en exemple le taux de redoublement dans l'enseignement primaire, qui est de 21 % à l'extérieur de Nouméa, alors que le taux moyen s'établit à 16 %. En outre, a constaté M. Jospin, *« le taux de scolarisation est à peu près le même pour tous les enfants, quelle que soit leur ethnie, mais on ne compte que 38 % de Mélanésiens dans l'enseignement secondaire général »*, la proportion tombant à 14 % pour l'université du Pacifique sud.

Un bilan peu reluisant aux yeux du ministre : *« Au regard des statistiques, c'est un échec, mais au regard de ce qui fonde notre école, c'est une défaite. »* C'est dire l'urgence d'une meilleure adaptation de l'enseignement aux réalités calédoniennes. Le contenu pédagogique devra ainsi subir quelques retouches, notamment sur le lancinant problème de l'introduction des langues vernaculaires. *« L'école primaire*, a souligné M. Jospin, *est le lieu d'apprentissage des savoirs fondamentaux : la maîtrise de la langue, l'écriture, la lecture, en particulier. Pour les enfants dont la langue maternelle n'est pas le français, cette étape est particulièrement difficile. Elle exige un enseignement spécifique. Les maîtres doivent y être formés, des outils pédagogiques originaux et attrayants doivent être conçus. »*

M. Jospin a dit également avoir été frappé par l'insuffisante prise en compte de l'environnement océanien et des spécificités locales : *« J'ai feuilleté les manuels de géographie. A côté des grands pays de ce monde, de l'Europe, de la France, je n'ai pas trouvé le Pacifique et l'Océanie, qui sont pourtant l'horizon familier des jeunes Calédoniens. J'ai analysé le contenu des programmes d'éducation civique. On y trouve, pour illustrer le fonctionnement de la vie civique, la description du conseil régional, du conseil général. Si l'école de la République veut être ici, comme elle en a partout le devoir, un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, elle doit enseigner aux jeunes Calédoniens les principes fondamentaux de la démocratie, les droits de l'homme mais aussi l'organisation de leur territoire. Cette école doit être le reflet des différents héritages qui font ce territoire. Des travaux sur toutes les cultures, en particulier la culture mélanésienne, seront entrepris. »*

Dans le même temps, les moyens mis à la disposition de l'enseignement en Nouvelle-Calédonie seront renforcés et surtout décentralisés. Deux centres d'école normale seront ouverts en mars 1989 dans l'île de Lifou et à Poindimié (côte est), a indiqué M. Jospin, tandis que cinq postes d'inspecteurs pédagogiques régionaux seront créés. Un second lycée sera implanté dans le nord du territoire. Au total, c'est cinquante-huit postes d'enseignants du second degré que M. Jospin a annoncés, soit cent postes, si l'on y ajoute les emplois prévus pour l'Université et ceux nécessaires à la vie des établissements. Telle est, selon lui, la voie de la *« lucidité, parce que les retards qui existent ici sont flagrants et consternants pour tous »*.

FRÉDÉRIC BOBIN.

Le numéro du « Monde » daté 25 novembre 1988 a été tiré à 523 817 exemplaires

Sur le vif

Radio-Catherine

Comment vous m'avez trouvée, ce matin, sur Europe 1 ? Super, hein ! Vous m'avez pas écoutée ? Ah ! ben ça, c'est pas mal ! Quand ils m'ont appelée pour me proposer d'y passer, j'en croyais pas mes oreilles : Vous voulez de moi ? Pour de vrai ? Je vous crois pas. C'est pas une blague ? Ça alors ! Complètement tourneboulée, je dégringole mes quatre étages et je déboule à la rédac chef : Vous pouvez pas savoir ce qui m'arrive ! J'ai eu une proposition de la radio ! Europe 1.

– Les malheureux ! Ça s'arrange pas, dis donc ! On les savait suicidaires, mais à ce point-là... Et en quel honneur ?

– La Sainte-Catherine.

– Pourquoi la Sainte-Catherine ? Pour mettre le nez des pauvres filles qui ont pas trouvé de mari dans leur pipi ?

– Oui, c'est ça. Enfin, non, c'est pas ça. C'est l'occasion de nous faire un petit câlin, à nous, les nanas, en nous entrouvrant les portes de leurs studios, en nous autorisant à nous approcher de leurs micros.

– Ah ! parce que tu seras pas la seule ?

– Pas tout à fait, non. Ils en ont invité quelques autres... Marie-Laure Augry, Martine Allain-Regnault, Josette Alia, France Roche, Catherine Nay...

– Qu'est-ce que tu racontes ? Elle y est déjà, Catherine Nay.

– Ben justement, c'est grâce à ça qu'elle a pu garder son job. Les autres mecs, on les oblige à dégager pendant vingt-quatre heures.

– Tous les autres mecs ? Tu m'étonnes.

– Non, bien sûr, il en restera un tas. C'est du sérieux, une radio, les infos, la pub, tout ça, ça représente plein de sous. On peut pas laisser des bonnes femmes faire joujou avec. Faut les encadrer, les surveiller, les rassurer, les contrôler...

– Et les payer combien ? C'est quoi, ton cachet ?

– C'est rien. Y en a qui auront droit à un bouquet de fleurs ou à un parfum. Moi, pas. Mais bon, tant pis. Je suis drôlement honorée quand même : remplacer Philippe Aubert pendant deux minutes et demie une fois dans sa vie, c'est une chance inouïe.

CLAUDE SARRAUTE.

Une interview à « Jeune Afrique »

Wahid Gordji et le « complot » contre la République islamique

L'hebdomadaire *Jeune Afrique*, daté du 30 novembre, publie une interview, recueillie à Téhéran, de Wahid Gordji, l'ancien interprète de l'ambassade d'Iran à Paris qui fut au cœur de la crise franco-iranienne de 1987. Sur commission rogatoire du juge Gilles Boulouque, des policiers avaient cherché en vain à l'interpeller, le 3 juin 1987, pour qu'il soit entendu comme témoin dans l'enquête sur les attentats parisiens de 1986. Réfugié à l'ambassade, encerclée par d'imposantes forces de police à partir du 2 juillet 1987, Wahid Gordji se rendit finalement dans le bureau du juge, le 29 novembre 1987, dont il sortit libre pour prendre un avion à destination de Téhéran.

Dans cette interview, Wahid Gordji estime qu'*« il y a eu un complot médiatique bien orchestré contre la République islamique »*. Interrogé sur l'éventualité d'une proposition française tendant à l'échanger contre les otages français au Liban, libérés entre les deux tours de l'élection présidentielle de 1988, il répond : *« Oui. En tout cas, cela a été dit officiellement à plusieurs reprises. C'était me désigner comme un otage. Mais l'Iran a été très ferme à ce sujet : l'affaire de l'ambassade d'Iran à Paris ne se réglerait qu'en conjonction avec l'affaire de l'ambassade de France à Téhéran. »*

Affirmant qu'à l'époque, M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, *« était en fait le ministre des affaires étrangères de la France pour ce qui concernait le Moyen-Orient »*, Wahid Gordji confirme qu'un chargé de mission au Quai d'Orsay, M. Destremau prit contact avec lui début juin 1987 : *« Il m'a averti qu'un complot se tramait contre moi. (...) D'après lui, le lobby qui s'opposait au rapprochement entre la France et l'Iran jouait de tout son poids pour empêcher la normalisation. Je lui ai demandé s'il agissait en son nom propre. Il m'a répondu qu'il était couvert par une personnalité qu'il n'a pas nommée. »*

Enfin, Wahid Gordji précise que, dans le *« Falcon privé plutôt confortable, luxueux même »* qui le raccompagnait à Téhéran, il fut accompagné par un fonctionnaire de la DST jusqu'au Pakistan : *« C'est apparemment lui qui s'était occupé du dossier de A jusqu'à Z. Un homme tout à fait charmant. Nous avons passé la nuit à discuter. Il m'a dit que cette affaire était tombée comme ça, sans raison vraiment évidente. Il se déclarait convaincu que j'avais été très actif dans les efforts de normalisation entre la France et l'Iran. Etait-ce réellement ce qu'il pensait ? »*

A Paris

Arrestations dans la mouvance ultra-gauche

Un jeune homme, d'origine portugaise, et une jeune Française, qui seraient tous deux *« connus des services spécialisés dans la lutte antiterroriste »*, devaient être déférés, vendredi 25 novembre, au parquet de Paris pour une tentative de vol de voiture et la détention de faux papiers. Guislaine Dudac, âgée de vingt-quatre ans, et Joao Dos Santos, du même âge, avaient été surpris, mardi soir 22 novembre, par une patrouille de la sécurité publique, alors qu'ils tentaient de voler une voiture dans le dix-septième arrondissement de Paris. Ils étaient en possession de papiers déclarés volés par leurs propriétaires sur lesquels leurs photos avaient été apposées.

Rapidement identifiés, ils furent confiés à la section antiterroriste (SAT) de la brigade criminelle de la police judiciaire, qui, en liaison avec les renseignements généraux, a tenté de déterminer leurs mobiles et leurs objectifs éventuels. Joao Dos Santos, né à Cavilla (Portugal), avait été expulsé de France, le 9 septembre dernier, après avoir purgé, depuis août 1984, une peine de prison pour escroquerie aux chèques volés. Quant à Guislaine Dudac, elle faisait l'objet d'une curiosité insistante des services de police depuis le 3 octobre : ce jour-là, elle avait été interpellée puis relâchée par la police belge à Bruxelles, alors qu'elle venait d'assister au procès des quatre dirigeants des Cellules communistes combattantes (CCC), groupe ultra-gauche lié à Action directe, finalement condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

Cherchant à en savoir plus, les policiers ont interpellé, mercredi et jeudi, huit autres personnes qui étaient en relation avec le couple, placées en garde à vue sur décision de la quatorzième section du parquet de Paris. Les perquisitions n'ayant rien donné, seul Joao Dos Santos et Guislaine Dudac devraient être déférés au parquet. Selon des sources policières, on précise que Joao Dos Santos aurait déclaré avoir rencontré en Belgique des militants proches des CCC qui lui auraient demandé de commettre un attentat contre l'office du tourisme belge à Paris, ce qu'il aurait refusé de faire.

● **Raid israélien au Liban.** – L'aviation israélienne a mené, vendredi 25 novembre, un raid sur des objectifs palestiniens à l'est de Saïda (Liban sud), a annoncé la police libanaise. Les avions ont bombardé à deux reprises des positions proches de la ville qui abrite la plus forte concentration palestinienne au Liban (100 000 personnes). Une épaisse fumée noire s'est dégagée des positions touchées. Il s'agit du second raid de l'aviation israélienne en moins d'une semaine sur cette région. Sept personnes avaient été tuées et deux autres blessées dans un raid, mardi, sur deux positions du Fath (principale composante de l'OLP.) – *(AFP.)*

L'Algérie veut désormais « banaliser » le commerce de gaz avec la France

VIENNE
de notre envoyée spéciale

« Le gaz est un élément important du commerce entre l'Algérie et la France, mais il faut éviter les passions, banaliser les transactions. Le gaz doit devenir un produit de commerce comme les autres », a déclaré M. Sadek Boussena, ministre algérien de l'énergie à un petit groupe de journalistes français, jeudi 24 novembre, en marge de la conférence de l'OPEP. Alors que les négociations entre la Sonatrach algérienne et Gaz de France sur la révision des contrats gaziers de 1982 se poursuivent, après avoir achoppé deux ans sur la question du prix, le ministre a souhaité qu'une formule soit trouvée qui *« protège à long terme les intérêts des acheteurs et des fournisseurs »*. L'ancienne formule de prix liant les prix du gaz à ceux du pétrole brut *« n'est pas une religion »*, a-t-il souligné, expliquant que ce choix avait été fondé sur le fait que le pétrole jouait un rôle directeur sur le marché de l'énergie.

Insistant sur la nécessité de calmer le jeu et de s'en tenir aux *« règles traditionnelles »* du commerce, M. Boussena a en outre souligné les conséquences qu'aura l'ouverture du Marché commun sur le marché européen du gaz.

Avant sa nomination au poste de ministre de l'énergie, M. Boussena, alors directeur général de la Sonatrach, avait il y a quelques semaines, dans une interview à la revue *Pétrostratégie*, exprimé son désir d'en finir avec le *« prix politique »* du gaz. Rappelons qu'en 1982 le gouvernement français avait accepté de prendre en charge directement une partie (13 %) du prix payé à l'Algérie, au titre d'une prime à la valorisation de la matière première. Les difficultés rencontrées depuis deux ans par Gaz de France et la Sonatrach sur une nouvelle formule de prix étaient liées à l'aspect politique pris par le dossier au fil des années et à l'instabilité des prix pétroliers qui rend difficile toute référence.

V. M.